

SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

■ Actes
de la quatrième
Conférence
des Chefs d'Etat
et de Gouvernement
des pays ayant
en commun
l'usage du français

SOMMET DE CHAILLOT
PARIS, 19, 20 ET 21 NOVEMBRE 1991

SOMMAIRE

Préface	5
Déclaration de Chaillot	7
PREMIERE PARTIE	
Documents préparatoires	
Première Conférence ministérielle préparatoire (Port-Louis, 9-10 juillet 1991)	17
Deuxième Conférence ministérielle préparatoire (Paris, 18 novembre 1991)	29
DEUXIEME PARTIE	
Déroulement de la Conférence	
Séance inaugurale	47
Ordonnancement des travaux et ordre du jour de la Conférence	53
Séance de clôture	59
TROISIEME PARTIE	
Rapport général	65
QUATRIEME PARTIE	
Documents de conférence	
Volet I. Documents de réflexion sur la politique internationale et l'économie mondiale	79
Volet II. Rapports du CIS du Sommet de Dakar et du CIP du Sommet de Chaillot	107
Volet III. Réforme institutionnelle et coopération multilatérale	127
CINQUIEME PARTIE	
Annexes	
Discours et allocutions d'ouverture	143
Exposés liminaires et interventions	173
Discours et allocutions de clôture	241
Textes d'interventions distribués en séance ou déposés auprès du secrétariat de la Conférence	249
Déclarations et Résolutions	263
Messages adressés aux Chefs d'Etat et de Gouvernement	309
Table des matières	343

PREFACE

La quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français passera, aux yeux de l'Histoire, pour celle de l'élargissement et de la maturité.

Elargissement car l'espace francophone se déploie sur tous les continents grâce aux retrouvailles de solidarités anciennes et à l'appel des amitiés au moment où se disloquent les contours de la société internationale fondée depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'arrivée, au sein de la communauté francophone, de la Roumanie, de la Bulgarie et du Cambodge. La décision du Cameroun et du Laos d'abandonner leur statut d'observateur pour acquérir celui de membre plein témoigne aussi de cet état d'esprit : la Francophonie est un lieu d'accueil.

Maturité puisqu'au terme de cinq années d'existence la Francophonie est parvenue à se doter d'institutions communes. La simplification et la rationalisation des institutions traduites par la mise en place d'une conférence ministérielle annuelle et d'un Conseil permanent de la Francophonie, organe politique commun aux Sommets et à l'Agence de coopération culturelle et technique, permettront d'améliorer nos méthodes de travail pour mettre en œuvre une coopération multilatérale plus efficace.

L'objectif essentiel des rendez-vous réguliers de la Francophonie, c'est la construction permanente d'un espace de développement, c'est l'établissement d'une internationale de la solidarité.

Les Actes du Sommet de Chaillot reflètent cette préoccupation dans la continuité des décisions prises d'abord à Paris (1986), puis à Québec (1987) et à Dakar (1989).

Il s'agit, en effet, pour les pays industrialisés de consacrer une part croissante de leurs richesses à l'aide au développement. Cette solidarité agissante passe par la réduction, ou l'abolition, de la dette et par une organisation économique et financière adaptée aux besoins des pays du Sud. Les créanciers du Nord devraient également accepter la conversion de la dette publique en actions favorisant la santé, l'alphabétisation et l'environnement.

La solidarité s'exprime, par ailleurs, au travers de divers projets concrets de coopération dans des domaines comme l'éducation, la communication, la coopération juridique et judiciaire, l'environnement et la science.

L'éducation, qui était une priorité dégagée par le troisième Sommet de Dakar, doit toujours constituer la préoccupation fondamentale de la Francophonie. L'enjeu est immense et c'est pourquoi il est convenu de réunir, dans les meilleurs délais, une Conférence élargie

des ministres de l'Education pour définir une stratégie de nature à apporter des éléments de réponse d'ici la fin du siècle.

Avec TV5 en Afrique, c'est-à-dire la diffusion sur ce continent des programmes de TV5 Europe, enrichis d'émissions sur le Sud et en provenance du Sud, c'est l'ébauche d'une future chaîne africaine régionale. La Francophonie entend ainsi se donner progressivement les moyens d'une politique ambitieuse en matière de communication.

La coopération juridique et judiciaire est appelée, quant à elle, à connaître un développement important. Les actions qu'elle prévoit et qu'elle mène doivent accompagner le vaste mouvement de réformes démocratiques dont nombre de pays africains sont le théâtre. C'est donc une coopération vitale et utile qui est mise au service de la valeur universelle qu'est la démocratie. Ce faisant, c'est aussi une coopération au service du développement puisque la démocratie, qui vise non seulement à améliorer le fonctionnement de l'Etat mais également à instaurer une véritable décentralisation, facilitera l'engagement de réformes économiques propres à promouvoir la croissance.

S'agissant de l'environnement, une stratégie commune est élaborée qui permettra à la Francophonie de parler d'une seule voix à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement prévue à Rio de Janeiro en juin 1992. Cette démarche est exemplaire et prouve, si besoin était, que la solidarité francophone n'est pas un vain mot.

Pour répondre concrètement à tous ces objectifs, la coopération multilatérale francophone dispose déjà d'un instrument qui a fait ses preuves, l'ACCT, qu'elle entend encore valoriser.

Mais promouvoir la science en langue française revient naturellement à l'AUPELF-UREF, dont les réalisations ne peuvent que confirmer la confiance accordée par les Sommets de Québec et de Dakar.

Enfin, le Sommet de Chaillot se doit, dans le droit fil de celui de Dakar, de contribuer au renforcement de la coopération décentralisée. Une résolution appelle en particulier à une étroite concertation entre les instances de la Francophonie et celles de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

Les Actes du quatrième Sommet font ainsi état de nombreux projets mais l'élément novateur est qu'ils se réaliseront dans le cadre de grands programmes mobilisateurs, afin d'éviter l'éparpillement et la dispersion des actions. A cet égard, le Conseil permanent de la Francophonie devra jouer un rôle politique déterminant d'arbitrage et de régulation visant à consolider la famille francophone pour la mettre en mesure de faire face aux défis du troisième millénaire.

François Mitterrand
Président de la République française
Président en exercice du Sommet de Chaillot

DECLARATION DE CHAILLOT

« Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

RÉUNIS pour affirmer une fois de plus notre solidarité et notre ferme volonté de concourir activement à façonner ensemble un avenir meilleur pour nos peuples et pour la communauté internationale,

NOUS FELICITONS des progrès de la démocratie constatés dans le monde entier, saluons tout particulièrement la contribution déterminante des peuples à cette évolution, et sommes convaincus qu'il appartient à chaque peuple de déterminer les voies les plus appropriées à l'affermissement de ses institutions démocratiques,

REITERONS notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales,

CROYONS fermement qu'une plus grande participation des peuples à leur développement passe par le libre exercice des libertés fondamentales et l'avènement de l'Etat de droit,

CONVAINCUS qu'il n'existe pas de développement sans liberté, ni de véritable liberté sans développement,

DEPLORONS les conséquences tragiques de la famine, de la pauvreté, des calamités naturelles et des désastres dus à l'action de l'homme. A notre époque marquée par le souci de solidarité et de partenariat, la persistance intolérable du sous-développement exige une mobilisation de la communauté des Nations et requiert d'imprimer un nouveau cours à notre coopération,

PERSUADES que le développement économique, responsabilité première de chacun de nos pays, passe par le maintien, voir l'accroissement, des flux d'aide, la poursuite de la concertation économique dans les grandes instances internationales et le renforcement des efforts pour l'intégration économique mondiale et régionale, nous engageons à l'avènement d'un véritable partenariat économique fondé sur l'établissement d'un dialogue renouvelé entre nos pays,

CONVAINCUS que la démocratie est au cœur d'une répartition plus équitable des ressources matérielles et humaines et qu'elle est aussi fondamentale pour la prospérité économique des peuples que la dignité de l'homme, prenons l'engagement de faire avancer le processus de démocratisation, de consolider les institutions démocratiques et décidons de développer des programmes appropriés dans ce sens,

NOUS, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation réunis à Chaillot, entendons ainsi faire face à nos responsabilités historiques et répondre aux aspirations légitimes de nos peuples dans un contexte international nouveau. »

PREMIERE PARTIE

Documents préparatoires

COMPOSITION DU COMITE INTERNATIONAL PREPARATOIRE

PRESIDENCE

M. François-Régis Bastide
Représentant personnel du
Président de la République française
Ministre plénipotentiaire

MEMBRES

Belgique

S.E. M. Albert Cahen
Ambassadeur de Belgique en France

M. Jean-Noël Schittecatte
Secrétaire d'ambassade à
l'Ambassade de Belgique en France

Bénin

S.E. M. Cyrille Sagbo
Ambassadeur du Bénin en France

M^{me} Antoinette Hazoumé
Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin en France

Burkina Faso

S.E. M. Basile Guissou
ancien Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Serge Théophile Balima
Ambassadeur du Burkina Faso en France

Burundi

S.E. M. Pasteur Nzinhora
Ambassadeur du Burundi en France

M. Domitien Misago, Conseiller d'ambassade
à l'Ambassade du Burundi en France

Cameroun

S.E. M. Simon Nko'o Etoungou
Ambassadeur du Cameroun en France

M. Mbella Mbella
Conseiller à l'Ambassade du Cameroun en France

Canada

M. Marc Lortie
Ministre-Conseiller
à l'Ambassade du Canada en France

M. Claude Baillargeon
Directeur de la Francophonie
au Ministère des Relations extérieures
du Canada

M. Louis de Lorimier
Premier Secrétaire à l'Ambassade
du Canada en France

Canada Nouveau-Brunswick M^{me} Liane Roy
Sous-Ministre adjointe aux
Affaires intergouvernementales du Canada
Nouveau-Brunswick

Canada-Québec M. Ronald Poupart
Représentant personnel du Premier Ministre
du Québec au CIS et au CIP

M. Pierre Jolin
Directeur général des Institutions
multilatérales au Ministère des Affaires
internationales du Québec

M. Claude Bellanger
Conseiller aux Affaires francophones
à la Délégation générale du Québec
en France

Cap vert M. Severino d'Almeida
Consul général du Cap Vert à Paris

Centrafrique M. Jean-Claude Kazagui
Ministre-Conseiller
à la Présidence de la République de Centrafrique
Vice-Président du Comité national du suivi
pour la Francophonie

M. Germain Gresenguet
Premier Conseiller,
Chargé d'affaires a.i. de la République
centrafricaine en France

Comores S.E. M. Bourhane Abdourazak
Chargé d'affaires des Comores en France

**Communauté française
de Belgique** M. Roger Dehaybe
Commissaire général aux relations
internationales de la Communauté française de Belgique

M. Paul-Henry Gendebien
Délégué général de la Communauté
française de Belgique en France

Congo S.E. M. Jean-Marie Ewengué
Ambassadeur du Congo en France

M. Justin Alphonse Itoua
Délégué du Congo à la Francophonie

Côte-d'Ivoire	S.E. M. Eugène Aidara Ambassadeur de Côte-d'Ivoire en France M. Louis Esmel Premier Conseiller à l'Ambassade de Côte-d'Ivoire en France
Djibouti	S.E. M. Ahmed Omar Farah Ambassadeur de Djibouti en France M. Omar Mouine Conseiller culturel à l'Ambassade de Djibouti en France
Egypte	S.E. M. Ahmed Sidky Ambassadeur d'Egypte en France M. Néhad Abdel-Latif Ministre plénipotentiaire à l'Ambassade d'Egypte en France
France	M ^{me} Bettina Laville ancien Directeur de cabinet du Ministre délégué à la Francophonie M. Christian Connan Directeur de Cabinet du Ministre délégué à la Francophonie M. Maurice Portiche Chef du service des Affaires francophones M ^{me} Nicole Relier Adjoint au Chef du service des Affaires francophones
Gabon	M. Pambou Tchivounda Conseiller personnel du Président de la République gabonaise pour la Francophonie M. David Evoung Bitégué Secrétaire général du Comité national gabonais de la Francophonie M ^{me} Solange Akouré-Davain Premier Conseiller à l'Ambassade du Gabon en France
Guinée	M. Fodé Cissé Conseiller à l'Ambassade de Guinée en France
Guinée Bissau	M. Oscar Batica Ferreira Conseiller-Consul à l'Ambassade de Guinée Bissau en France

Guinée Equatoriale	S.E. M. Pedro Ejang Mba, Medja Ambassadeur de Guinée équatoriale en France
Haïti	S.E. M. Etzer Charles Ambassadeur, délégué permanent d'Haïti auprès de l'UNESCO
Laos	S.E. M. Phoune Khammounheuang Ambassadeur du Laos en France M ^{me} Soukhaseum Khammounheuang Ministre-Conseiller à l'Ambassade du Laos en France
Liban	M ^{me} Sylvie Fadlallah Délégué permanent du Liban auprès de l'UNESCO
Luxembourg	S.E. M. Pierre Wurth Ambassadeur du Luxembourg en France M. Paul Lenert Premier Conseiller du Gouvernement luxembourgeois
Madagascar	S.E. M. François de Paul Rabotoson Ambassadeur de Madagascar en France M. Pierre Rakotoson Conseiller culturel à l'Ambassade de Madagascar en France
Mali	M. Jean Tangara Chargé d'affaires a.i. du Mali en France M. Mamadou Ba Conseiller culturel à l'Ambassade du Mali en France
Maroc	M. Khalid Najab Conseiller politique à l'Ambassade du Maroc en France M. Anas Khales Secrétaire d'ambassade à l'Ambassade du Maroc en France
Maurice	S.E. M. Eddy J. Changkye Ambassadeur de l'île Maurice en France M. Balmookoond Taposea Premier Secrétaire à l'Ambassade de l'île Maurice en France
Mauritanie	S.E. M. Mohamed El Hanchi Ould Mohamed Salem Ambassadeur de Mauritanie en France

	<p>M. Djimé Galledou Premier Secrétaire à l'Ambassade de Mauritanie en France</p>
Monaco	<p>S.E. M. Christian Orsetti Ambassadeur de la Principauté de Monaco en France</p> <p>M. Jacques Boisson Ministre-Conseiller à l'Ambassade de la Principauté de Monaco en France</p>
Niger	<p>S.E. M. Yacouba Sandi Ambassadeur du Niger en France</p> <p>M. Salifou Labo Conseiller culturel à l'Ambassade du Niger en France</p>
Rwanda	<p>S.E. M. Jean-Marie Vianney Ndaguimana Ambassadeur du Rwanda en France</p> <p>M. Raphaël Mutombo Conseiller à l'Ambassade du Rwanda en France</p>
Sénégal	<p>M. Christian Valantin Président du Comité international du suivi du Sommet de Dakar</p> <p>M. Ousmane Paye Secrétaire général de la Commission nationale de la Francophonie du Sénégal</p>
Seychelles	<p>S.E. M. Callixte d'Offay Ambassadeur de la République des Seychelles en France</p>
Suisse	<p>M. Jean-François Kammer Chef du Service des Affaires francophones du Département fédéral des Affaires étrangères de Suisse</p> <p>M. Christian Dunant Conseiller à l'Ambassade de Suisse en France</p>
Tchad	<p>M. Souariba Gonfouli Premier Conseiller à l'Ambassade du Tchad en France</p>

M. Issa Boukar
Conseiller culturel à l'Ambassade
du Tchad en France

Togo S.E. M. Boumbera Alassounouma
Ambassadeur du Togo en France

Tunisie S.E. M. Brahim Turki
Ambassadeur de Tunisie en France

M^{me} Chahrazed Lamari
Secrétaire à l'Ambassade de Tunisie en France

Vietnam S.E. M. l'Ambassadeur Pham Binh
Ambassadeur du Vietnam en France

M. Trinh Duc Du
Ministre-Conseiller
à l'Ambassade du Vietnam en France

Zaire S.E. M. M'Buze Nsomi Lobwani
Ambassadeur
Délégué spécial du Zaïre à la Francophonie

M. Ramazani Baya
Ambassadeur du Zaïre en France

ACCT M. Jean-Louis Roy
Secrétaire général

Première Conférence ministérielle préparatoire

Port-Louis, 9 – 10 juillet 1991

ORDRE DU JOUR

1. CONSTITUTION DU BUREAU DE LA CONFERENCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE
3. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DU COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI
4. PRESENTATION ET APPROBATION DES DOCUMENTS DE SYNTHESE SUR
LA POLITIQUE INTERNATIONALE ET L'ECONOMIE MONDIALE
Situation politique internationale
Situation économique mondiale
5. EXAMEN DU DOCUMENT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA PROGRAMMATION
6. PRESENTATION ET EXAMEN DES PROGRAMMES PAR
 - l'ACCT
 - l'AUPELF-UREF
 - autres opérateurs
7. EXAMEN DE LA RESOLUTION SUR LES INSTITUTIONS
8. DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE
9. SOMMET DE CHAILLOT
 - a) Programme du Sommet
 - b) Ordre du jour du Sommet
 - c) Participation de la Roumanie et de la Bulgarie
10. QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT DE LA CONFERENCE

La première Conférence ministérielle préparatoire au IV^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est ouverte le 9 juillet 1991 à Port-Louis à 9 heures sous la présidence du Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, représentant personnel du Président en exercice.

Les allocutions d'usage sont annexées au présent rapport.

Le bureau de la Conférence a été constitué comme suit :

Président : île Maurice ;

Vice-Présidents : Sénégal, France, Canada, Haïti, Vietnam, Maroc, Zaïre ;

Rapporteur : Côte-d'Ivoire.

Après l'adoption de l'ordre du jour, les travaux de la Conférence ont porté sur les points suivants.

1. LA PRESENTATION PAR SON PRESIDENT DU RAPPORT D'ETAPE DU COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI

Cette présentation a comporté trois aspects :

- a) les événements politiques survenus de la fin du Sommet de Dakar au 31 décembre 1990, notamment les changements survenus en Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie, Angola) et au Moyen-Orient ;
- b) l'exécution des décisions et des programmes du Sommet de Dakar, notamment : les jeux de la Francophonie au Maroc en 1989 ; l'inauguration de l'université Senghor d'Alexandrie ; la Conférence des Ministres de la Culture à Liège, en novembre 1990 ; la 10^e assemblée générale de l'AUPELF-UREF en décembre 1990 à Paris ;
- c) les instances et les opérateurs face à l'application de la résolution n° 10.

Pour conclure, le Président du CIS a mis en relief ce qu'il restait encore à faire certes, mais surtout la cohérence et l'originalité de la démarche francophone.

Il a souhaité, enfin, une action soutenue en faveur :

- a) du rayonnement et de l'enseignement du français dans les pays du Sud ;
- b) des langues nationales pour l'instauration d'un véritable dialogue des cultures. Le rapport final sera déposé à la prochaine Conférence interministérielle.

Le rapport a été approuvé, après l'intervention positive du CIP soulignant l'esprit de collaboration fructueuse entre les deux Comités.

2. LES QUESTIONS DE POLITIQUE INTERNATIONALE

La présentation en a été faite par le Maroc et le texte est joint en annexe.

De la discussion qui a suivi, les idées-forces suivantes se sont dégagées :

- la situation conflictuelle dans la Corne de l'Afrique, qui suscite de la part de quelques Etats, notamment Djibouti, des efforts pour le rétablissement de la paix et requiert un soutien de la Francophonie ;

- la résolution relative au Liban a été soutenue sur le fond par tous les Etats bien que certains aient souhaité une rédaction plus équilibrée de la partie concernant le retrait des forces étrangères ;
- plus globalement, cette question libanaise a entraîné une réflexion au niveau de la région, avec demande d'une résolution spécifique sur le Moyen-Orient, et même un appui renouvelé à l'idée de la Conférence de paix dans la région, notamment pour le règlement de la question palestinienne ;
- les évolutions démocratiques survenues sur le continent africain méritent d'être soutenues et soulignées par une résolution spécifique. Toutefois, cette évolution démocratique ne doit ni emprunter de voie unique, ni entraîner une résurgence de conflits ethniques, ni contribuer à la dégradation du niveau de vie des populations ;
- en matière de sécurité internationale, mention a été faite de la crise yougoslave, du rôle modérateur qu'y a joué l'Europe des douze, enfin de l'efficacité des mécanismes mis au point par la CSCE.

Un amendement a été proposé tendant à occulter la référence à des actions préventives.

Enfin, le représentant de Haïti a fait part des difficultés rencontrées actuellement par son gouvernement face à la politique de déportations massives de travailleurs haïtiens menée par les autorités de la République dominicaine voisine. Il souhaite qu'un appui soit donné afin de faciliter un dialogue entre les deux gouvernements dans la recherche d'une solution à une situation lourde de problèmes sociaux et économiques.

Mandat a été donné au CIP d'intégrer les amendements proposés au volet politique qui seront présentés à la prochaine Conférence ministérielle.

3. LA SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

La présentation a été faite par le Canada et le texte ainsi que la résolution sont joints en annexe.

De la discussion qui s'est engagée, il convient de retenir les points suivants :

- la question des produits de base mériterait une mention explicite à un prix stable et rémunérateur ;
- les aménagements de la dette des pays en développement devraient être plus nettement encouragés et le souhait a été exprimé de voir se tenir une conférence internationale sur la dette africaine ;
- l'intégration économique régionale dans plusieurs points de l'espace francophone a été saluée et soutenue ;
- la dimension sociale des programmes d'ajustement devrait apparaître de façon plus claire dans le projet de résolution ;
- les écarts de développement croissants entre le Nord et le Sud et la responsabilité particulière des pays industrialisés pour promouvoir un contexte économique plus favorable à la reprise et au développement du Sud ont été mis en relief ;
- enfin, une résolution spécifique sur le Sommet de l'Enfance devrait être présentée par le Sénégal.

Le Président de la Conférence a demandé au CIP de tenir compte de ces remarques pour le rapport final qui sera présenté à la prochaine Conférence ministérielle.

4. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA PROGRAMMATION

La présentation en a été faite par le Burundi et le texte est joint en annexe.

Le débat qui s'en est suivi a porté essentiellement sur la notion de régionalisation et sur celle de multilatéralité sous son double aspect de participation des pays et de financement, en particulier sous la forme de crédits non liés à des opérations précises, dont le volume devrait être accru et l'attribution collégialement décidée.

Le Président du CIP a fait une intervention remarquée, dont le texte est également joint en annexe, et annoncé un document sur les grands programmes mobilisateurs.

5. LA PRESENTATION PAR L'ACCT ET L'AUELF-UREF DE LEURS PROGRAMMES

D'une manière générale, ces programmes ont été favorablement accueillis. Il importe cependant de les approfondir pour qu'ils trouvent leur forme définitive à la prochaine Conférence des Ministres.

Cet approfondissement devra en particulier prendre en considération :

- a) l'inadéquation actuelle entre les programmes proposés et les financements escomptés. Cette distorsion impliquerait que l'on puisse dégager des priorités, notamment pour faire écho dans le domaine de l'éducation à la nécessité de lutter contre l'analphabétisme et promouvoir l'enseignement de base ;
- b) le souhait d'une action spécifique en faveur des femmes ainsi que de la jeunesse ;
- c) après la création du 3^e bureau régional de l'AUELF-UREF pour l'océan Indien à Madagascar, la demande formulée d'ouvrir des structures identiques pour le monde arabe et l'Asie du Sud-Est ;
- d) la requête du Rwanda, en raison de sa situation actuelle, de pouvoir bénéficier du fonds de solidarité ;
- e) les projets spécifiques présentés par un certain nombre de pays qui se situent dans un cadre régional.

6. LA PRESENTATION DU PROJET DE RESOLUTION SUR LA SIMPLIFICATION ET LA CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE

Le texte d'introduction par le Président du CIP est annexé au présent rapport.

Un riche débat s'en est suivi centré pour l'essentiel :

- sur des amendements qui ont été acceptés séance tenante ;
- sur le Conseil permanent, les Comités de programme et par conséquent le rôle et la place de l'Agence dans le dispositif institutionnel.

Les textes de certaines interventions dans ce débat sont également ci-joints.

Concernant le Conseil permanent :

- a) clarification a été faite de son rôle d'arbitrage, d'évaluation et de contrôle ;
- b) création par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et non plus par le Conseil des Ministres ;
- c) amendement relatif à sa composition qui, au-delà des quinze pays désignés, est ouverte à tout autre membre du Sommet y désignant son représentant personnel.

Concernant les Comités de programme, le principe en a été accepté, mais mandat a été donné au CIP d'en approfondir la géographie et le contenu et d'en faire rapport au Bureau de la Conférence ministérielle.

S'agissant de l'Agence, sa place et son rôle ont été clarifiés par la reprise dans les considérants des dispositions y afférentes de la résolution n° 10, à savoir un mandat :

- a) d'animation, de consultation et de concertation du monde francophone ;
- b) de programmation et d'affectation budgétaire.

Corrélativement, les autres opérateurs directs ont reçu un même mandat de programmation et d'affectation budgétaire dans leur domaine.

Enfin, le texte de la résolution, adopté, sera déposé à la deuxième Conférence ministérielle.

7. LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE ET AU SOMMET

La deuxième Conférence ministérielle est prévue le 18 novembre à Paris. Elle examinera les documents proposés pour adoption par le CIP, le projet d'ordre du jour ainsi que le programme du Sommet.

La séance inaugurale du IV^e Sommet se déroulera le 19 novembre au palais de Chaillot qui lui donne son nom.

Les travaux proprement dits se dérouleront les 20 et 21 novembre au Centre de conférences internationales – Kléber.

8. CANDIDATURES DE LA ROUMANIE ET DE LA BULGARIE AU SOMMET

Les candidatures de ces deux pays ont été acceptées pour une participation comme observateur au Sommet, quitte à leur demander un engagement concret propre à consolider la situation du français chez eux.

ANNEXES

**Allocution de bienvenue
par M. Jean-Claude de L'Estrac
Ministre des Affaires étrangères
de Maurice**

(Annexe 1)

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Vous nous faites un grand honneur en vous réunissant chez nous, petit pays à la Francophonie fidèle, nation de toutes les phonies.

Au nom du Gouvernement de l'île Maurice et au mien propre, je vous adresse nos souhaits de bienvenue. Nous évoquerons tout à l'heure les grandes questions du temps présent. Nous chercherons ensemble les réponses solidaires.

Mais pour l'instant, nous voulons vous remercier d'avoir fait, pour beaucoup d'entre vous, ce si long voyage. Je vous souhaite une rencontre heureuse avec notre pays. Ce peuple qui vous reçoit, né de mille races, creuset de toutes les civilisations, se veut symbole exemplaire de nos ambitions communes de coexistence pacifique, de dialogue des cultures, de développement à visage humain, de libertés fécondes. C'est ainsi que nous voulons vivre, c'est ainsi que nous vivons, c'est ainsi que nous aimons le monde, c'est ainsi que nous accueillons les représentants de cette Francophonie plurielle venus au pays de toutes les pluralités.

Chez nous, faites comme chez vous.

Discours
de M. Jean-Claude de L'Estrac
Ministre des Affaires étrangères
de Maurice

(Annexe 2)

A nouveau, que je vous dise notre plaisir de vous accueillir.

Cette conférence de l'île Maurice se tient à un moment privilégié de l'Histoire. Il fait bon vivre en cette période de grandes mutations, riche de promesses, porteuse d'espérances pour tant de peuples oubliés, pleine de projets enfin possibles dans un monde qui cherche passionnément la paix entre les nations, la liberté pour les citoyens, le progrès et la dignité pour tous. Comment ne pas reconnaître, y compris dans les conflits, l'agitation et parfois les violences qui s'étendent, cette aspiration forte à la paix, la sécurité et la dignité individuelle ?

Si nous sommes ensemble ici, c'est que nous avons la conviction d'un rôle à tenir, d'un devoir à accomplir, d'un projet à finir. Le partage entre nous d'une langue commune que nous aimons n'est que le commencement à l'ambition qui nous anime : celle de faire de la Francophonie un haut lieu de la rencontre solidaire de peuples divers, une chance de partage, un idéal de coopération internationale, un acte de foi dans l'homme universel, un espace de liberté.

Je souhaite, pour ma part, que notre réunion à l'île Maurice soit l'occasion de mieux définir, dans le concret, des actions à entreprendre pour nous donner les moyens de nos ambitions.

La tâche est immense. Les difficultés à surmonter sont redoutables. Les exigences de nos Etats, leurs besoins, leurs intérêts ne sont pas toujours convergents. Ils sont même souvent contradictoires. Si nous voulons être justes et efficaces à la fois, commençons d'abord par reconnaître les limites de notre projet.

Mais ensuite soyons résolus dans notre entreprise. Personne ne trouvera son compte dans une Francophonie molle, rite à célébrer plutôt qu'actions à réaliser.

Je sais combien tous ceux qui ont préparé, depuis des mois, cette première Conférence préparatoire au Sommet de Chaillot ont eu précisément le souci d'une impulsion nouvelle à donner à la fois à la spécificité du projet francophone, à nos méthodes d'interventions et à l'efficacité de nos institutions.

L'expérience en effet nous pousse à chercher plus de cohérence dans notre réflexion et nos actions, davantage de concentration d'efforts, plus de concertation, et certainement plus de responsabilisation de part et d'autre. Ne parlons pas de cohérence avant d'avoir redéfini clairement nos objectifs, avant d'avoir reconnu que la relative modestie des moyens disponibles nous oblige à décider avec précision des axes prioritaires à nos actions.

Et ne prétendons pas à une quelconque spécificité, si nous devrions nous contenter de faire comme ailleurs, mais de faire ce français. Sans préjuger de nos délibérations, j'aime à penser qu'au-delà de la langue qui nous réunit, les valeurs culturelles qu'elle véhicule ont de l'importance à nos yeux, et d'abord les valeurs anciennes et neuves à la fois de démocratie et de droits de l'homme. Si nous voulons revendiquer une spécificité, par l'histoire, par la culture, elle doit nous porter à affirmer haut et fort qu'il n'y a pas de développement sans démocratie. Et que partout où nous prétendons faire œuvre de développement, nous cherchons d'abord à être des bâtisseurs de liberté.

En tout cas, c'est ainsi que nous nous reconnaissons dans la Francophonie, famille vivante de bâtisseurs d'avenir.

RAPPORT DU COMITE INTERNATIONAL PREPARATOIRE POUR LA REUNION DU BUREAU DE LA 1^{re} CONFERENCE MINISTERIELLE

(dimanche 17 novembre 1991)

La 1^{re} Conférence ministérielle qui s'est tenue à l'île Maurice, les 9 et 10 juillet dernier, a donné mandat au CIP d'approfondir la géographie et le contenu des comités de programme et d'en faire rapport à son Bureau.

En ce qui concerne la géographie des programmes, le Comité international préparatoire a reçu des contributions du Canada, du Québec, du Sénégal, de la France et de l'ACCT. Il en résulte la proposition suivante.

Comités	Opérateurs chefs de file
1. Culture et aménagement linguistique	ACCT
2. Communication et audiovisuel	ACCT
3. Agriculture	ACCT
4. Energie	ACCT
5. Environnement	ACCT
6. Education, Formation et Jeunesse	ACCT
7. Enseignement supérieur et Recherche universitaire	AUPELF/UREF
8. Information scientifique et technique	ACCT
9. Droit au service du développement et de la démocratie	ACCT

Il va de soi que cette géographie des programmes pourra ultérieurement et, en tant que de besoin, être adaptée par le Conseil permanent de la Francophonie.

Sur le contenu des comités de programme, un consensus s'est établi sur le texte ci-après : « Les comités de programme, organes consultatifs, ont pour objet :

- d'alimenter une réflexion prospective dans les secteurs d'activité dont ils ont la charge et de veiller à contribuer, pour leur part, à la complémentarité des programmes ;
- d'assister les opérateurs dans la conception de la programmation et la définition de ces modalités de mise en œuvre et de les saisir, le cas échéant, de nouveaux éléments de programmes ;
- d'examiner périodiquement l'état d'avancement des programmes ;
- de recevoir et analyser l'ensemble des évaluations relatives aux opérations mises en œuvre dans les secteurs qui les concernent.

Ils sont un lieu de concertation multilatérale. La liaison avec le CPF est assurée par l'intermédiaire des présidents des comités de programme. »

Deuxième Conférence ministérielle préparatoire

Paris, 18 novembre 1991

ORDRE DU JOUR

La deuxième Conférence ministérielle préparatoire au IV^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est tenue à Paris, le 18 novembre 1991, sous la présidence du Ministre des Affaires étrangères de l'île Maurice.

Les allocutions d'usage sont annexées au présent rapport.

Le Bureau de la Conférence a été constitué comme suit :

Président	France
Vice-Présidents	Ile Maurice, Sénégal, Canada, Haïti, Vietnam, Maroc, Zaïre
Rapporteur	Côte-d'Ivoire

1. DESIGNATION DU BUREAU DE LA CONFERENCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. EXAMEN DES DOCUMENTS RELATIFS A LA SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE ET A LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE
4. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROGRAMMATION
5. EXAMEN DU RAPPORT DU BUREAU DE LA 1^{re} CONFERENCE MINISTERIELLE
6. LIEU ET DATE DU V^e SOMMET
7. REVUE DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DU SOMMET
8. QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT DE LA CONFERENCE

Après l'adoption de l'ordre du jour, complété par une proposition du Canada, les travaux de la Conférence ont porté sur les points suivants.

I. LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Le document présenté par le Comité international préparatoire (CIP) a été adopté après quelques amendements à certaines résolutions, notamment celles relatives au conflit israélo-arabe, à la sécurité internationale et au français dans les organisations internationales. Ces amendements ont été intégrés aux textes définitifs ci-annexés de ces résolutions.

Quant à la résolution sur le Liban, en l'appuyant, plusieurs délégations ont exprimé leur intérêt et leur sympathie pour ce pays.

Au cours de ces discussions, deux interventions ont particulièrement retenu l'attention de la Conférence :

- celle du délégué du Zaïre, relative à la situation politique dans ce pays, et aux opinions, décisions et attitudes désobligeantes qu'elle lui suscite, non sans paradoxe, de la part de partenaires francophones feignant d'ignorer le long et indéniable effort de démocratisation entrepris par son Gouvernement. Il annonce, pour parer à toute spéculation, que le Zaïre n'est candidat à l'organisation d'aucun Sommet francophone ;
- celle du délégué du Mali, concernant la relation, dans le rapport du CIS, des changements politiques intervenus dans ce pays, et dont il demande une rédaction à la fois plus courtoise et plus conforme à la réalité historique des faits.

II. L'ECONOMIE MONDIALE

Le document du CIP a recueilli l'assentiment de la Conférence, après des amendements relatifs à la résolution sur l'économie mondiale et à celle du suivi du Sommet mondial pour les enfants.

Concernant la résolution sur l'économie mondiale, ces amendements ont porté sur l'importance des matières premières agricoles, minières et minérales dans les pays du Sud, et sur l'allègement du fardeau de la dette, pour lequel il a été convenu, afin de maintenir le front uni de ces pays dans les négociations internationales, d'éviter :

- de mentionner l'examen de cet allègement au cas par cas ;
- de différencier le sort des pays à revenu intermédiaire.

Pour le suivi du Sommet mondial pour les enfants, outre des amendements rédactionnels, il a été proposé de décider la convocation d'une Conférence ministérielle francophone sur l'Enfance.

III. LE PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROGRAMMATION

Son examen n'ayant pas suscité de difficultés majeures, il a été adopté tel quel.

IV. LE RAPPORT DU BUREAU DE LA PREMIERE CONFERENCE MINISTERIELLE

Lors de sa réunion, le 17 novembre 1991, ce Bureau a adopté le rapport du CIP sur le contenu et la géographie des Comités de programme, à l'exception de la proposition canadienne récusant la présidence par l'AUPELF-UREF du Comité de programme « Enseignement supérieur et Recherche universitaire ».

La présentation de ce rapport à la deuxième Conférence ministérielle a entraîné le dépôt par le Canada d'un document interne du CIP relatif à un exposé des motifs, pour une compréhension commune de la résolution sur la simplification et la consolidation des institutions de la Francophonie.

Ce document n'ayant pu être examiné par le CIP, et ne pouvant donc venir en discussion à la Conférence ministérielle, celle-ci a mandaté un groupe de Sherpas qui lui en a fait une rédaction consensuelle, qu'elle a adoptée par acclamation.

V. LES LIEU ET DATE DU CINQUIEME SOMMET

La Présidence de la Conférence lui a proposé de soumettre au IV^e Sommet la candidature de l'île Maurice à l'organisation, en 1993, du V^e Sommet. Cette proposition a été acceptée par acclamation.

VI. REVUE DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DU SOMMET

Des demandes complémentaires d'allocutions en séance inaugurale n'ont pu être satisfaites, faute qu'on puisse, de manière si tardive, redistribuer cet ordonnancement. Loisir a cependant été laissé aux pays demandeurs d'user de leur droit d'intervention en séances de discussion.

VII. DIVERS

Un certain nombre de questions ont été soulevées au chapitre des divers :

- le texte relatif à l'organisation de TV5 a été adopté sans débat ;
- la Conférence a marqué son accord pour le renforcement des rapports de l'AIPLF avec les institutions francophones, en indiquant toutefois que l'Association devra continuer à jouer, par rapport au Sommet, instance d'exécutif, son rôle « législatif » ;
- la Conférence s'est prononcée pour le maintien des fonds existants, du fonds multilatéral de l'ACCT, et pour la création de nouveaux fonds pour des aides ponctuelles sur la base de contributions volontaires ;
- au titre des ONG, et de leurs résolutions, il a été indiqué, face au dépôt pléthorique et toujours tardif de certaines résolutions, qu'à l'avenir, et en tout état de cause avant le prochain Sommet, soit élaborée une méthode fixant un délai de transmission des résolutions au Comité permanent de la Francophonie (CPF).

Enfin, un hommage public a été rendu par la Conférence au dramaturge sénégalais Doua Seck, qui vient de décéder.

ANNEXES

Allocution de M. Paul R. Berenger Ministre des Affaires étrangères de l'île Maurice

(Annexe 1)

Madame le Ministre, Madame Tasca,
Chers Collègues et distingués Chefs de Délégation,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Au moment où s'ouvre cette deuxième Conférence ministérielle préparatoire au Sommet de Chaillot, il m'échoit de vous dire quelques mots de bienvenue avant de passer la présidence de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères à Madame Catherine Tasca, Ministre délégué à la Francophonie du Gouvernement de la République française.

Qu'il me soit permis avant tout de dire, à vous Madame le Ministre et Chère Collègue et à travers vous aux autorités françaises, combien nous sommes sensibles à l'attention toute particulière qui nous a été accordée depuis notre arrivée à Paris, cette ville d'histoire et de mouvement culturel constant – et je tiens à vous en remercier au nom de tous ici présents et en mon nom personnel.

Depuis 1986, date à laquelle nous faisons nos premiers pas vers la concrétisation de l'espace francophone, nous nous sommes retrouvés toujours plus nombreux à chaque nouvelle assise de notre confraternité. Cet intérêt sans cesse grandissant que suscite notre mouvement ne peut que confirmer notre volonté de toujours mieux mettre en valeur ce qui nous unit en tout premier lieu – la langue française.

Mais au-delà de ce lien commun, nous avons la conviction d'un devoir précis à accomplir, d'un rôle crucial à tenir et d'un projet concret à compléter. Comme le disait avec beaucoup d'éloquence mon prédécesseur au Ministère mauricien des Affaires étrangères, Jean-Claude de L'Estrac, lors de notre première Conférence préparatoire à Maurice au mois de juillet dernier, « le partage entre nous d'une langue commune que nous aimons n'est que le commencement de l'ambition qui nous anime : celle de faire de la Francophonie un haut lieu de la rencontre solidaire des peuples divers, une chance de partage, un idéal de coopération internationale, un acte de foi dans l'homme universel, un espace de liberté. » Fin de citation.

Les bases de l'édifice francophone furent jetées lors des précédentes rencontres de nos Chefs d'Etat et de Gouvernement. Les décisions prises et les résolutions adoptées lors de ces sommets ont démontrées clairement le sérieux de notre entreprise. Des problèmes politiques brûlants à l'espace culturel, des sujets économiques épineux à l'engagement social, nous avons bien rempli notre cahier des charges, sans pour autant oublier le grave problème qui menace d'une façon globale notre planète – l'environnement. Il s'agit maintenant de trouver notre vitesse de croisière et de traduire en actions concrètes nos aspirations. Il nous faut donc insuffler dans notre mouvement la vigueur requise pour remplir toujours mieux ce cahier des charges que nous nous sommes nous-mêmes donné.

Mais comment entreprendre cela sans jeter un rapide coup d'œil sur les événements majeurs de ces deux dernières années.

Vous conviendrez avec moi, Mesdames et Messieurs, que nous avons vécu depuis notre dernier Sommet de Dakar une formidable accélération de l'histoire, avec pour conséquence,

que plusieurs des résolutions votées alors et d'autres approuvées il y a quelques mois seulement à l'île Maurice sont déjà caduques.

Une ère nouvelle de notre histoire à tous, peuples du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, s'est ouverte sous nos yeux. Rien ne sera plus comme avant. La guerre froide est derrière nous. L'Est, bousculé, s'accroche. La démocratie jaillit aux quatre coins du globe. L'économie de marché s'impose partout. Les conflits régionaux s'éteignent les uns après les autres. Les conférences de paix se multiplient.

Dans un tel contexte, de nouveaux équilibres internationaux doivent être trouvés. Les rôles et les priorités changent. De vastes possibilités s'ouvrent. Des initiatives nouvelles sont nécessaires.

Pour sa part, l'organisation des Nations unies cherche le souffle qui devait être le sien dès sa naissance. Le Mouvement des non-alignés, dont l'île Maurice et beaucoup de pays ici présents sont membres actifs, s'interpelle. Il y a quelques semaines, au Zimbabwe, le Commonwealth, dont l'île Maurice bilingue est membre, a remis ses pendules à l'heure.

C'est donc dans la parfaite logique des choses que la Francophonie, elle aussi, s'adapte à l'ère nouvelle dans laquelle nous sommes tous entrés.

Mais qu'une chose au moins soit claire : Francophonie doit devenir synonyme de démocratie. D'autant plus que sans démocratie, il n'y a pas de développement véritable. Que Francophonie devienne donc dans les faits comme dans l'esprit des peuples, synonyme de démocratie et de développement. Cela, mon petit pays peut se permettre de le dire haut et fort car, en toute modestie, fier il a le droit d'être de sa démocratie palpitante et de son succès économique exemplaire.

Que Francophonie devienne synonyme de démocratie, mais que nul ne cherche néanmoins à établir un lien mécanique entre degré de démocratie et aide au développement, lien mécanique dont les peuples feraient les premiers les frais.

Et que ce droit, sinon devoir, d'ingérence au nom des droits de l'homme et des peuples dont on commence seulement de parler soit exercé avec sagesse et précaution et dans le respect de tout ce qui le mérite.

Puisque nous parlons ici droits de l'homme et des peuples, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que la Francophonie devienne en quelque sorte la conscience de l'humanité.

Que nous élevions à chaque occasion la voix au nom des petits peuples martyrisés mais oubliés de tous, des populations civiles victimes innocentes des guerres civiles et du comportement criminel de dirigeants, qu'ils ne se sont pas *donnés*, des minorités dévorées par leurs frères et sœurs aveuglés.

J'estime par ailleurs, et pour ma part, qu'avec la fin de la guerre froide et l'effondrement des blocs antagonistes, la Francophonie devrait aussi s'occuper beaucoup plus de désarmement.

Des progrès importants ont été faits ces derniers temps, certes. Des développements historiques sont en cours.

Je voudrais ici saluer en particulier les récentes initiatives courageuses et audacieuses des Présidents Bush et Gorbachev, de même que la récente décision de la France et de la

Chine de signer enfin le Traité de non-prolifération nucléaire, qui doit lui-même être renouvelé en 1995.

Tout cela est très bien, et va dans la bonne direction.

Mais maintenant que la guerre froide est derrière nous, il faut aller beaucoup plus loin et beaucoup plus vite.

C'est dans ce sens qu'il serait souhaitable de revoir à la hausse le projet de résolution sur la sécurité internationale qui est devant nous.

Mesdames et Messieurs, pour que notre mouvement ait les moyens de ses ambitions, il nous faut réussir, maintenant et ici, la simplification et la consolidation des institutions de la Francophonie.

Un projet de résolution dans ce sens est devant nous et l'ampleur des tâches qui nous attendent exige que le Sommet de Chaillot soit avant tout celui de la consolidation réussie des institutions sur lesquelles reposeront finalement toutes nos ambitions et tous nos espoirs.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je cède la parole à Madame Tasca. Merci.

**Discours introductif
de Madame Catherine Tasca
Ministre délégué à la Francophonie
de la République française
(Annexe 2)**

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

Quatre mois après notre réunion de l'île Maurice, nous voici rassemblés à Paris où j'ai la joie et l'honneur de vous accueillir. Je vous adresse, au nom du Gouvernement français, mes meilleurs souhaits de bienvenue et formule les vœux de fructueuse réussite à nos travaux.

Nous sommes au stade ultime de la préparation de la IV^e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Elle revêt aux yeux de tous ici une importance particulière, à la fois en raison du contexte international dans lequel elle s'inscrit et de l'évolution de notre communauté francophone elle-même.

Dans les deux années qui se sont écoulées depuis Dakar, nous avons assisté à l'effondrement du communisme en Europe de l'Est ; les événements du Koweït ont été à l'origine d'une guerre à la portée considérable, et dont le processus entamé par la Conférence sur la paix de Madrid est très largement la conséquence.

Au cœur de la Francophonie, des changements importants se sont produits, et se poursuivent, en Afrique notamment.

Comment la Francophonie, présente sur tous les continents, demeurerait-elle à l'écart des bouleversements dont la scène internationale est le lieu ?

Ses frontières même évoluent. Demain, nous accueillerons le Cambodge, la Roumanie et la Bulgarie, tandis que le Laos et le Cameroun ont résolu de s'associer pleinement désormais à nos travaux. C'est ainsi une nouvelle géographie de la Francophonie qui s'exprime, avec son élargissement à l'Europe de l'Est et l'implication croissante de l'Asie du Sud-Est.

Notre communauté prend une dimension nouvelle. Il nous appartiendra, dans les mois et les années qui viennent, de réfléchir aux chances nouvelles qui s'offrent ainsi à nous, tout en veillant naturellement à renforcer toujours davantage nos solidarités fondatrices, celles que tisse le partage d'une langue et de valeurs.

L'élargissement et le renforcement de notre communauté témoignent clairement de son dynamisme et de sa capacité d'agir.

Depuis 1986, les Sommets de Chefs d'Etat et de Gouvernement lui ont conféré un souffle nouveau et permis de s'affirmer sur la scène internationale.

Au cours de cette journée, et dans les jours qui viennent, nous débattons de grandes questions. Nous échangerons nos vues sur les principaux problèmes politiques et économiques auxquels sont confrontées nos sociétés.

Je pense au processus de démocratisation et aux mesures qu'il convient de prendre pour

l'accompagner, à la détérioration des termes de l'échange et aux difficultés de la lutte contre le sous-développement.

Pour faire face à ces défis, nous allons arrêter des programmes mobilisateurs dans des secteurs clés : éducation, droit au service du développement, environnement, information scientifique et technique, audiovisuel.

Mais j'y reviendrai, car je voudrais tout d'abord évoquer brièvement la question institutionnelle, qui a pris à mon sens un temps et un poids excessifs dans nos travaux préparatoires. On aurait pu craindre d'y perdre de vue les vrais enjeux de notre action multilatérale. Je pense là à nos discussions difficiles sur les Comités de programme, seule question laissée partiellement ouverte par la résolution de Port-Louis et confiée au CIP.

Je voudrais vous dire mon sentiment. Peut-être nous laissons-nous parfois trop guider par les débats subtils de nos spécialistes. Ainsi la discussion a-t-elle par moments perdu la qualité de confiance et d'amitié qui est pourtant la marque de notre communauté.

Je le regrette vivement et je souhaite que nous retrouvions ici toute notre capacité de dialogue. La participation effective des pays du Sud en est un atout majeur.

Si la résolution de la 1^{re} Conférence ministérielle préparatoire a donné lieu à des interprétations différentes, en toute bonne foi, il est temps, je crois, de revenir à l'essentiel. Et l'essentiel, c'est qu'un consensus existe en réalité sur le fond. Prenons en acte et ne nous laissons pas arrêter par des difficultés secondaires.

Le consensus sur la réforme institutionnelle est en fait conséquent, puisque nous sommes convenus de créer une Conférence ministérielle commune et un Conseil permanent de la Francophonie. Ce faisant, nous franchissons un pas très important dans la voie de la réunion des deux filières successives, celle de l'Agence et celle des Sommets, c'est-à-dire un pas dans la voie de la rationalisation et de la simplification de nos institutions, préalable indispensable à la mise en œuvre effective de la primauté du politique.

Il nous reste à acter les points d'accord complémentaires acquis au CIP concernant les Comités de programme. Toute la clarté a été faite sur leur nature consultative et un consensus est intervenu sur leurs missions, ainsi que sur ce que nous avons appelé la géographie des programmes.

Si d'autres points méritent d'être examinés, nous pourrions nous en remettre à l'après-Sommet.

Nos travaux ont, parallèlement à la question institutionnelle, permis d'avancer sur des enjeux fondamentaux pour l'espace francophone.

Ainsi nous avons voulu tous ensemble que la Francophonie soit plus résolument multilatérale dans sa conception et dans la mise en œuvre de ses décisions. C'est là en effet l'originalité et la spécificité de nos instances, qui organisent un réel partenariat et rassemblent les conditions d'un échange plus équitable, particulièrement avec les pays du Sud.

Nous avons commencé à élaborer des projets à vocation régionale qui éviteront le saupoudrage et conforteront les échanges Sud-Sud.

Nous avons mis en place un Fonds multilatéral unique. Il conviendra d'accroître encore la part des contributions versées à ce fonds et, par suite, des crédits dont l'utilisation fait véritablement l'objet de décisions collégiales. La participation aux décisions des pays

bénéficiaires de notre coopération multilatérale est en effet un objectif majeur. La spécificité multilatérale, c'est bien une réflexion commune, un fonds commun, pour des projets communs.

Enfin nous avons décidé de mettre en œuvre de grands programmes mobilisateurs, en évitant l'émiettement des programmes et en nous efforçant de les regrouper autour de cinq objectifs fondamentaux : l'espace de la culture et de la communication francophones, le droit au service du développement et de la démocratie, l'espace éducatif, jeunesse et sports, l'espace scientifique, l'environnement et le développement.

Sans doute, n'avons-nous pas encore poussé très loin cette logique de resserrement mais le processus est engagé.

J'espère qu'au prochain Sommet nous serons davantage en mesure de proposer à nos Chefs d'Etat et de Gouvernement, non seulement une programmation générale, mais une programmation pour le biennium, assortie des décisions budgétaires correspondantes.

Je tiens à renouveler, en notre nom à tous, nos remerciements au Gouvernement de l'île Maurice pour la chaleur et l'efficacité de son accueil à Port-Louis en juillet dernier.

Je tiens à remercier également très chaleureusement la république du Sénégal et le Comité international du suivi, présidé par Christian Valantin, qui depuis le Sommet de Dakar ont su mettre en œuvre les importantes décisions prises il y a deux ans sous l'impulsion du Président Abdou Diouf.

Je remercie enfin l'ensemble du Comité international préparatoire et son Président, M. l'Ambassadeur Bastide, qui ont su dégager les lignes de force de notre ambition commune.

Demain, le Président de la République, M. François Mitterrand, ouvrira le IV^e Sommet. Les peuples francophones en attendent qu'il donne un nouvel élan pour une Francophonie plus solidaire encore et par conséquent plus forte dans le monde. Je suis sûr que c'est dans cet esprit que se dérouleront nos travaux de ce jour.

Je vous remercie.

DEUXIEME PARTIE

Déroulement de la Conférence

**LISTE DES CHEFS D'ETAT, DE GOUVERNEMENT
ET DE DELEGATION
PARTICIPANT AU SOMMET DE CHAILLOT**

HOTE DE LA CONFERENCE

**S.E. M. François Mitterrand
Président de la République française**

PARTICIPANTS

Belgique	S.E. M. Wilfried Martens Premier Ministre
Bénin	S.E. M. Nicéphore Soglo Président de la République
Bulgarie (Observateur)	S.E. M. Jeliou Jelev Président de la République
Burkina Faso	S.E. M. Blaise Compaoré Président de la République
Burundi	S.E. le Major Pierre Buyoya Président de la République
Cambodge (Observateur)	S.E. M. Khek Sysoda Ambassadeur itinérant Membre du Cabinet du Président du Conseil national suprême du Cambodge
Cameroun	S.E. M. Paul Biya Président de la République
Canada	S.E. le Très Honorable Brian Mulroney Premier Ministre
Canada Nouveau-Brunswick	S.E. l'Honorable Franck McKenna Premier Ministre
Canada-Québec	S.E. l'Honorable Robert Bourassa Premier Ministre
Cap Vert (Observateur)	S.E. M. Eurico Monteiro Ministre de la Justice
Centrafrique	S.E. le Général d'armée André Kolingba Président de la République

Communauté française de Belgique	S.E. M. Valmy Feaux Ministre-Président de l'Exécutif
Comores	S.E. M. Saïd Mohamed Djohar Président de la République
Congo	S.E. M. André Milongo Premier Ministre
Côte-d'Ivoire	S.E. M. Félix Houphouët-Boigny Président de la République
Djibouti	S.E. M. Moumin Bahdon Farah Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
Egypte	S.E. M. Boutros Boutros-Ghali Vice-Premier Ministre pour les Relations étrangères
Gabon	S.E. M. El Hadj Omar Bongo Président de la République
Guinée	S.E. le Colonel Jean Traoré Ministre des Affaires étrangères
Guinée-Bissau	S.E. M. Joao Bernardo Vieira Président de la République
Guinée-Equatoriale (Observateur)	S.E. M. Isidoro Eyi Monsuy Andeme Vice-Premier Ministre Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports
Haiti	S.E. M. Jean-Bertrand Aristide Président de la République
Laos	S.E. M. Kaysone Phomvihane Président de la République
Liban	S.E. M. Elias Hraoui Président de la République
Luxembourg	S.E. M. Jacques Santer Premier Ministre
Madagascar	S.E. M. Honoré Rakotomanana Président de la Haute Cour constitutionnelle
Mali	S.E. le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré Président du Comité de transition pour le salut du peuple, Chef de l'Etat.
Maroc	S.E. M. Mohammed Benaïssa Ministre des Affaires culturelles
Maurice	S.E. l'Honorable Sir Anerood Jugnauth Premier Ministre

Mauritanie	S.E. le Colonel Maaouya Ould Sid'ahmed Taya Président du Comité militaire de salut national
Monaco	S.E. M. René Novella Ambassadeur de Monaco en Italie
Niger	S.E. M. Amadou Cheiffou Premier Ministre, Chef du Gouvernement de transition
Roumanie (Observateur)	S.E. M. Ion Iliescu Président de la République
Rwanda	S.E. le Général Juvénal Habyarimana Président de la République
Sénégal	S.E. M. Abdou Diouf Président de la République
Seychelles	S.E. M ^{me} Danielle de Saint-Jorre Ministre du Plan et des Relations extérieures
Suisse	S.E. M. René Felber Vice-Président du Conseil fédéral Chef du Département fédéral des Affaires étrangères
Tchad	S.E. le Colonel Idriss Deby Président de la République
Togo	S.E. Maître Kokou Joseph Koffigoh Premier Ministre
Tunisie	S.E. M. Hamed Karoui Premier Ministre
Vanuatu	S.E. M. Donald Kalpokas Premier Ministre
Vietnam	S.E. M. Nguyen Huu Tho Vice-Président du Conseil d'Etat
Zaire	S.E. M. Buketi Buyaki Ministre des Relations extérieures

Séance inaugurale

SEANCE INAUGURALE

La quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est déroulée à Paris du 19 au 21 novembre 1991 à l'invitation de Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République française.

Etaient représentés à cette importante rencontre 45 pays et gouvernements, dont 32 par leur Chef d'Etat ou de Gouvernement, les autres par leur ministre ou par leur ambassadeur.

La séance solennelle d'ouverture de la Conférence s'est déroulée au palais de Chaillot. Après le discours inaugural prononcé par le Président de la République française, S.E. M. François Mitterrand, ont pris successivement la parole :

- le Président de la République du Sénégal,
Son Excellence M. Abdou Diouf ;
- le Président de la République du Cameroun,
Son Excellence M. Paul Biya ;
- le Président de la République du Bénin,
Son Excellence M. Nicéphore Soglo ;
- le Président de la République du Laos,
Son Excellence M. Kaysone Phomvihane ;
- le Premier Ministre du Canada,
le Très Honorable Brian Mulroney ;
- le Premier Ministre de la Tunisie,
Son Excellence M. Hamed Karoui.

Le Président de la République française, S.E. M. François Mitterrand, a souhaité la bienvenue à toutes les Délégations et il les a remerciées d'avoir répondu à son invitation. Il s'est dit particulièrement heureux d'accueillir de nouveaux partenaires dans l'espace francophone, à savoir la Roumanie, la Bulgarie et le Cambodge. « La Francophonie est un lieu d'accueil. Notamment pour tous ceux qui, coupés de l'héritage commun, veulent reconquérir cette part de leur identité. »

Il a également souligné que le Cameroun et le Laos qui, hier, étaient observateurs, s'associent désormais pleinement aux travaux de la Conférence.

Evoquant par la suite les profondes mutations que connaît présentement le monde tant à l'Est qu'en Afrique, il a ajouté : « Chacun saura, j'en suis convaincu, fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise. » Puis il a exhorté les pays créanciers à mettre diverses formules en œuvre pour alléger le fardeau de la dette des pays du Sud, notamment pour leur permettre d'exploiter eux-mêmes leurs ressources naturelles considérables et assurer le développement de leurs ressources humaines.

Le Président de la République française a également évoqué les grands dossiers qui seront portés à l'attention du Sommet de Chaillot et, en particulier, l'environnement et le développement, la coopération juridique et judiciaire, la formation et la communication, et il a insisté pour que la coopération francophone poursuive ses efforts pour concentrer les moyens dont elle dispose sur des programmes essentiels de manière à éviter le saupoudrage

de crédits qui deviennent alors peu efficaces. A ce chapitre des dossiers majeurs du Sommet de Chaillot, S.E. M. François Mitterrand a également évoqué la réforme institutionnelle en cours et dont l'un des objectifs ne peut être que de renforcer la solidarité francophone.

Enfin, avant de souhaiter un travail fructueux à la Conférence, le Président de la République française a tenu à rappeler que la Francophonie, unie par une même langue, est composée de peuples d'origine, d'histoire et de cultures diverses. « Faisons en sorte qu'ils se découvrent complémentaires. C'est une ambition difficile à réaliser... Que ces différences, loin de nous séparer, nous rassemblent. »

Après avoir remercié le Président de la République française d'accueillir pour la deuxième fois à Paris le Sommet de la Francophonie, le Président de la République du Sénégal, S.E. M. Abdou Diouf, a évoqué les mutations profondes qui bouleversent le monde actuel. Il a particulièrement insisté sur le difficile cheminement de l'Afrique, confrontée à des défis dont on ne voit pas toujours la solution. Cette situation engendre parfois, hélas, chez les partenaires du Nord, ce qu'il est convenu d'appeler l'afro-pessimisme. La crise financière qui découle du cours capricieux des matières premières et les phénomènes démographiques difficilement contrôlables appellent au réveil de la communauté francophone. « Nous devons aider l'Afrique à avoir confiance en elle. »

Le Président de la République du Sénégal a ensuite posé les conditions d'une entrée de l'Afrique dans le monde international moderne : l'avènement d'un Etat de droit qui doit trouver son pendant dans le domaine économique. « La construction d'un espace politique, au sens le plus élevé du terme, appelle inévitablement celle d'un espace économique francophone régi, lui aussi, par des règles de droit. L'Afrique doit donc se prendre en main et se reconstruire » sur la base de regroupements économiques et commerciaux déjà existants.

Insistant sur l'importance d'attacher un souci particulier à la jeunesse africaine, M. Abdou Diouf a rappelé les grands programmes qui sont les plus porteurs pour créer une Francophonie dont l'Afrique sera un membre à part entière avant d'en devenir démographiquement le centre. Il a notamment évoqué le projet de TV5 Afrique, l'aide à la production radiophonique et télévisuelle du Sud, de même que les autres programmes de communication et d'éducation.

Enfin, le Président de la République du Sénégal a rappelé l'importance capitale de l'affirmation pressante du multilatéralisme et l'instauration d'un cadre institutionnel à la fois simple et transparent, souple et cohérent, susceptible de favoriser une collaboration efficace entre nos Etats.

S.E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, a tenu à remercier au nom de son pays, la grande famille francophone qui a bien voulu l'accueillir en son sein comme membre à part entière.

Par cette adhésion, le peuple camerounais tient à manifester sa ferme volonté de contribuer au rayonnement de la Francophonie dans le monde, et d'œuvrer au renforcement du dialogue Nord-Sud en vue d'un ordre économique mondial plus juste et donc plus propice à la paix.

Rappelant qu'un nouvel ordre politique mondial était né et qu'il y avait tout lieu de se réjouir, le Président Biya a signalé que plusieurs sujets d'inquiétude persistent et s'est demandé si le Nord et le Sud évoluent bien dans le même sens, soit celui du développement. A preuve, il a évoqué l'évolution démographique divergente entre les deux hémis-

phères, le développement économique souvent diamétralement opposé et les déséquilibres flagrants dans la participation de chacune de ces parties du monde aux grands ensembles qui se construisent.

Enfin, il a affirmé que le Cameroun, à l'instar d'autres pays, s'était résolument engagé sur le chemin difficile de la démocratie et que chaque jour, il avançait un peu plus. Il a demandé l'appui de la communauté francophone pour poursuivre cette route et a formulé le vœu que l'espace francophone soit le tremplin d'un nouvel ordre économique plus juste.

Le Président du Bénin, S.E. M. Nicéphore Soglo, a tenu à situer son intervention dans le cadre du vaste mouvement d'accessibilité à la démocratie dont le continent africain est un acteur dynamique. Cette marche s'accompagne de l'espoir de conquête d'un mieux-être pour nos peuples et elle appelle à l'aide les partenaires les plus développés. Ils se doivent de prendre les mesures propres à favoriser et à accompagner le développement et la consolidation de l'environnement démocratique de nos pays. Pour le Président du Bénin, la route vers le développement et la démocratie sera longue mais les partenaires francophones doivent la parcourir ensemble. C'est la route de la solidarité et de la fraternité.

Pour atteindre cet objectif, le Président du Bénin a indiqué quelques-unes des priorités de la Francophonie. D'une manière générale, il importe que soient consolidés et approfondis les liens de coopération dans l'espace francophone. Plus particulièrement doit être renforcée la coopération économique de même que le développement de la langue française. On doit attacher une importance toute particulière à l'éducation et à la formation à tous les niveaux sans oublier l'éducation des adultes. Il importe également d'assurer une place centrale à l'Agence de coopération culturelle et technique dans le mécanisme institutionnel. On ne peut ignorer le nécessaire souci de l'amélioration de nos travaux, la mise en place d'une gestion collective de l'environnement de même qu'il faut amplifier notre coopération juridique et judiciaire axée sur l'objectif de « l'Etat de droit pour tous en l'an 2000 ».

Après avoir remercié le Président François Mitterrand pour l'accueil chaleureux dont sa Délégation et lui-même ont été l'objet, le Président de la République démocratique populaire du Laos, S.E. M. Kaysone Phomvihane, a insisté sur la nécessité de créer un nouvel ordre international fondé sur la participation équitable de tous les pays. Il a rappelé qu'une politique de renouveau a été mise en application dans son pays depuis 1986. Elle vise à l'affranchir progressivement du sous-développement et à promouvoir la démocratie afin de garantir la stabilité politique, l'ordre et le bien-être social. Ainsi son pays fera tout pour promouvoir l'amitié entre les peuples, dans le respect de leur indépendance et de leur souveraineté.

Il a terminé son intervention en signalant que la langue française doit être aussi bien un facteur de progrès scientifique et de coopération pour le développement qu'un instrument de dialogue des cultures et de rapprochement des peuples.

Ayant fait état des changements rapides et profonds qui se sont opérés dans le monde depuis le Sommet de Dakar, le Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Brian Mulroney a proposé que la Francophonie s'engage résolument dans la rencontre de son destin qui est de promouvoir la liberté, de créer de nouveaux liens de coopération et d'illustrer la force et le potentiel de la langue française comme outil de solidarité.

Rappelant que la démocratie est le plus puissant instrument du bonheur des peuples et du progrès des pays, le Premier Ministre a proposé que le Sommet crée une unité de soutien de la démocratisation et d'information sur les droits de la personne. De plus, le

Canada présentera, au cours du Sommet, « un projet visant à combattre les injustices et à éliminer les obstacles que rencontrent encore trop souvent les femmes à travers le monde. »

Il a insisté aussi sur le fait que les droits de la personne ne sont pas une notion juridique ou une théorie politique abstraite, encore moins un produit de luxe, mais plutôt un outil de développement. Le Canada, quant à lui, estime logique que son aide au développement soit canalisée vers les pays qui s'efforcent de respecter les droits de la personne.

Le Premier Ministre Mulroney a terminé son allocution en évoquant le nécessaire maintien de l'aide aux pays du Sud et l'attention particulière qui doit être portée à la protection de l'environnement.

Rappelant que son pays s'est résolument engagé dans la voie de la démocratie pluraliste depuis quatre ans, le Premier Ministre de la Tunisie, M. Hamed Karoui, a fait part des difficultés inhérentes à cette entreprise. Il a poursuivi en mentionnant que cet idéal ne sera atteint que si une collaboration harmonieuse érige les rapports des peuples en une coopération multilatérale modèle.

Par la suite, M. Karoui a brossé un tableau des problèmes qui rendent difficile la réalisation des objectifs de développement. Enfin, il a insisté sur l'urgence de réaliser une action collective solidaire qui assurera l'avenir des générations, conciliant à la fois les soucis de protection de la planète et les impératifs du développement économique et social.

**Ordonnancement des travaux
et ordre du jour de la Conférence**

ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

MARDI 19 NOVEMBRE 1991

De 10 h à 11 h 30	CEREMONIE D'OUVERTURE DU SOMMET DE CHAILLOT Discours du Président de la République française Discours de Chefs de Délégation
De 15 h à 18 h 30	PREMIERE SEANCE PLENIERE
15 h à 15 h 10	Composition du Bureau Adoption du l'ordre du jour
15 h 10 à 16 h 30	Situation politique internationale – Exposé liminaire par un Chef d'Etat – Débat – Examen et adoption des projets de résolution
16 h 30 à 18 h	Situation économique mondiale – Exposé liminaire par un Chef d'Etat – Débat – Examen et adoption des projets de résolution

MERCREDI 20 NOVEMBRE 1991

De 9 h à 16 h 30	DEUXIEME SEANCE PLENIERE
9 h à 9 h 30	Rapport du CIS du Sommet de Dakar
9 h 30 à 10 h 30	Rapport du CIP du Sommet de Chaillot – Recommandations du sous-comité sur la réforme institutionnelle – Examen et adoption du projet de résolution – Détermination des grands programmes mobilisateurs
De 10 h 30 à 13 h	La coopération multilatérale francophone
10 h 30 à 11 h 15	L'espace de la culture et de la communication – Exposé liminaire par un Chef d'Etat – Débat
11 h 35 à 12 h	L'espace éducatif, jeunesse et sports – Exposé liminaire par un Chef d'Etat – Débat
12 h à 12 h 45	L'espace scientifique – Exposé liminaire par un Chef d'Etat – Débat

L'après-midi est réservé aux entretiens bilatéraux et à la poursuite du débat sur la coopération multilatérale francophone.

- | | |
|-------------------|--|
| 16 h à 16 h 45 | Environnement – développement
– Exposé liminaire par un Chef d'Etat
– Débat |
| 16 h 45 à 17 h 30 | Le droit au service du développement et de la démocratie
– Exposé liminaire par un Chef d'Etat
– Débat |

JEUDI 21 NOVEMBRE 1991

- | | |
|-------------------|--|
| De 10 h à 12 h | TROISIEME SEANCE PLENIERE |
| 10 h à 10 h 30 | Adoption du projet de résolution sur la programmation |
| 10 h 30 à 11 h 15 | Adoption de la Déclaration de Chaillot
Lieu et date du cinquième Sommet |
| 11 h 15 | Discours de clôture |
| 12 h | Fin de la Conférence |
| 12 h 30 | Conférence de presse |

ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

I - CONSTITUTION DU BUREAU DE LA CONFERENCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE

III - SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE ET ECONOMIE MONDIALE

1. SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

- Examen général et adoption
- Questions particulières
 - Déclaration de Chaillot
 - Résolution sur la sécurité internationale
 - Résolution sur le Liban
 - Résolution sur la Corne de l'Afrique
 - Résolution sur le conflit israélo-arabe
 - Résolution sur Haïti
 - Résolution sur le français dans les organisations internationales

2. SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

- Examen général et adoption
- Questions particulières
 - Résolution sur la situation économique internationale
 - Déclaration sur l'environnement
 - Résolution sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants

IV - RAPPORTS DU CIS ET DU CIP

1. RAPPORT DU CIS DU SOMMET DE DAKAR

- Mandat du CIS et sa composition
- Bilan d'exécution des projets de Dakar

2. RAPPORT DU CIP DU SOMMET DE CHAILLOT

- Recommandations du sous-comité sur la réforme institutionnelle (mécanismes institutionnels et financiers)
- Examen et adoption du projet de résolution
- Détermination des grands programmes mobilisateurs

V - LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE

1. EXAMEN DES OBJECTIFS FONDAMENTAUX

- L'espace de la culture et de la communication
- L'espace éducatif, jeunesse et sports

- L'espace scientifique
- « Environnement-Développement »
- Le droit au service du développement et de la démocratie

2. ADOPTION DU PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROGRAMMATION

VI - ADOPTION DE LA DECLARATION DE CHAILLOT

VII - LIEU ET DATE DU CINQUIEME SOMMET

Séance de clôture

SEANCE DE CLÔTURE

Le Président de la République française, S.E. M. François Mitterrand, a d'abord invité le Premier Ministre du Québec, l'Honorable Robert Bourassa, à présenter le rapport synthétique des délibérations de la Conférence.

Qualifiant le Sommet de Chaillot de « Sommet de la consolidation et de la maturité », le Premier Ministre du Québec a rappelé les principales décisions prises tout au long de la Conférence et mis en évidence les défis suivants que s'est fixé le Sommet de Chaillot, à savoir :

- la mise en place de conditions favorables à l'émergence de l'Etat de droit ;
- une concertation plus grande en matière d'environnement ;
- le renforcement de la coopération économique ;
- une programmation de base plus concentrée, financée par un Fonds multilatéral unique ;
- la simplification et la consolidation des institutions francophones.

A l'invitation du Président de la République française, le Président de la République sénégalaise, S.E. M. Abdou Diouf, a remercié tous les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie pour l'avoir aidé à assumer la lourde tâche de présider à la réalisation des suivis du Sommet de Dakar. Il a également adressé ses remerciements au Président du Comité international du suivi, M. Christian Valantin. Affirmant que le Sommet de Chaillot était sans aucun doute celui d'une plus grande maturité, il a exhorté la Conférence pour que chacun redouble d'efforts pour développer encore et davantage la solidarité entre pays et gouvernements francophones.

Puis le Premier Ministre de l'île Maurice, S.E. l'Honorable Sir Anerood Jugnauth, a remercié la Conférence pour la confiance qu'elle accorde à son pays en lui faisant l'honneur d'accueillir la cinquième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Se disant très heureux d'un tel honneur, M. Jugnauth a assuré ses collègues que l'île Maurice mettrait tout en œuvre pour assurer le succès du cinquième Sommet en y ajoutant ce petit « plus » qui a fait d'elle une terre d'accueil par excellence.

Enfin, avant de lever la séance du Sommet de Chaillot, le Président de la République française, S.E. M. François Mitterrand, s'est réjoui de l'ouverture de la Francophonie à trois nouveaux pays, soit le Cambodge, la Roumanie et la Bulgarie. Il a alors qualifié le Sommet de Chaillot de « Sommet de l'élargissement et de la consolidation ».

La consolidation s'est faite surtout par un resserrement de la programmation autour de projets mobilisateurs, par la création d'un Fonds multilatéral unique et par l'adoption de projets régionaux qui favorisent les échanges Sud/Sud. Le Président de la République française s'est dit particulièrement heureux de la mise au point d'un nouvel appareil institutionnel qui clarifie les fonctions politiques et techniques et qui confirme l'Agence de coopération culturelle et technique dans ses missions d'animation et de coordination.

Enfin, S.E. M. François Mitterrand a assuré l'île Maurice qu'elle pourrait compter sur l'aide de la France et sur l'aide de tous les partenaires francophones pour la préparation et la tenue de la cinquième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, pour que celle-ci marque une nouvelle étape dans le développement de la communauté francophone.

TROISIEME PARTIE

Rapport général

RAPPORT GENERAL

La séance à huis clos du Sommet de Chaillot s'est déroulée au Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber.

Son Excellence le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, Président du Sommet, a déclaré la séance ouverte, puis il a passé la présidence à son Excellence M. François Mitterrand, Président de la République française.

Après avoir remercié le Président Diouf pour l'efficacité de sa présidence du Sommet de Dakar, M. Mitterrand a proposé la composition du bureau suivante :

Président	France
Vices-Présidents	Sénégal Canada Ile Maurice Liban Djibouti Bénin Vietnam
Rapporteur	Québec

Puis le Président de la République française a fait adopter l'ordre du jour de la Conférence.

VOLET I

Situation politique internationale

Le Président de la Conférence a rappelé la genèse du document soumis à l'approbation de l'assemblée. Il a remercié le Comité international de préparation et la Conférence ministérielle des Ministres des Affaires étrangères et de la Francophonie pour l'excellence du travail accompli. Il a noté qu'au document de base était annexé un certain nombre de résolutions et particulièrement la déclaration solennelle du Sommet de Chaillot. Puis il a invité le Vice-Président du Conseil d'Etat de la République du Vietnam, M. Nguyen Huu Tho, à ouvrir la discussion par la présentation du document soumis à la Conférence.

Dans son exposé, M. Nguyen Huu Tho a d'abord fait remarquer que le Sommet de Chaillot se tient à un moment où de profonds changements bouleversent l'ordre établi, certains de ces changements étant parfaitement prometteurs alors que d'autres suscitent de sérieuses inquiétudes.

Les mutations historiques survenues dans les pays de l'Europe centrale et orientale, la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne, l'élimination progressive de l'apartheid en Afrique du Sud, l'accession de la Namibie à l'indépendance, la fin de la guerre du Golfe, la récente Conférence de Madrid sont autant d'éléments positifs de la

situation politique mondiale. D'autre part, la résurgence de nombreux conflits régionaux, le coup d'Etat militaire en Haïti, le difficile cheminement vers la paix dans le conflit israélo-arabe, la persistance de la famine et de la pauvreté, ainsi que les nombreux désastres causés à l'environnement continuent d'alourdir l'atmosphère des relations internationales.

Il a particulièrement insisté sur l'importance de relier la politique internationale à la situation économique et environnementale. « Cette nécessaire relation exige à notre avis encore beaucoup de responsabilité, de solidarité et d'efforts de la part de tous les pays, sans exception, visant à régler les conflits par voie diplomatique et à restructurer les relations économiques internationales et à instaurer un nouvel ordre économique mondial, plus juste et équitable. »

Le Président de la République de Roumanie, M. Ion Iliescu, a remercié la Communauté francophone de l'accueillir en son sein. Il y voit une réponse au destin du peuple roumain, pays latin qui a toujours puisé son émancipation intellectuelle dans la langue et la culture françaises. Il a particulièrement adressé ses remerciements à la France qui a soutenu les efforts d'émancipation du peuple roumain dès la Révolution de décembre 1989 et qui continue d'apporter son concours à cette jeune démocratie.

M. Iliescu a enfin exprimé l'intention de la Roumanie de participer activement à ce grand laboratoire de recherches et d'expériences novatrices que constitue la Francophonie.

Le Président du Mali, le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré, a souligné les événements récents survenus dans son pays et l'avènement d'un Etat de droit basé sur une société démocratique et le multipartisme, ce qui devrait prochainement se concrétiser suite à l'établissement d'un échéancier des consultations nationales.

Rappelant les lourdes pertes humaines et financières que cette évolution avait entraînées pour son pays qui doit en urgence procéder à la reconstruction du tissu économique, au renforcement et à la consolidation des infrastructures scolaires et sanitaires, il a appelé à cet effet la coopération, la solidarité et l'aide des pays membres de la Francophonie.

Le Président de la République de Bulgarie, M. Jeliou Jeleu, a lui aussi exprimé sa satisfaction de pouvoir participer au quatrième Sommet de la Francophonie. Il a rappelé que des liens séculaires unissaient la Bulgarie à la civilisation française et que ces liens sont demeurés vivaces même pendant les années totalitaires du régime communiste. La Bulgarie est fière de réintégrer, pour ainsi dire, la communauté francophone et elle se sent impatiente de participer à toutes ses actions.

Le Vice-Président du Conseil fédéral de la Suisse, M. René Felber, a pour sa part salué l'évolution accélérée de la démocratie dans plusieurs pays du monde et il a affirmé la ferme volonté de son pays de continuer d'utiliser tous les moyens mis à sa disposition pour que les droits de l'homme soient de mieux en mieux respectés dans l'espace francophone aussi bien que de par le monde. Puis il a loué le caractère éminemment original de la communauté francophone dont la solidarité est issue du partage d'une même langue. Pour la Suisse, la Francophonie est un instrument précieux de la concertation et de la coopération internationales.

Le Premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney, s'est réjoui lui aussi de la fin de la guerre froide mais il a insisté sur le fait que les nouveaux besoins créés par la situation politique internationale nous mettent devant le défi de trouver des financements appropriés pour y répondre, sans négliger aucune partie du monde.

Il a ensuite évoqué l'affirmation de valeurs comme la démocratie, le respect des droits de la personne et l'obligation de secourir les populations en détresse. Les pays n'ont plus le choix d'adhérer à ces principes et le Canada, pour concrétiser sa volonté de participer à leur avancement, propose la création d'une *cellule sur la démocratisation et les droits de la personne* qui, au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), servira de structure d'accueil aux requêtes des pays membres en matière d'information, de missions d'observation d'élection et de formation.

Se disant en complet accord avec l'intervention du Canada, le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a fait état de nombreuses requêtes adressées au Québec par des pays membres de la Francophonie désireux d'adapter leurs pratiques démocratiques au nouveau cadre constitutionnel qu'ils ont choisi d'édifier.

A cet effet, il a proposé la mise sur pied d'un programme de formation préparé par l'École nationale d'administration publique et le Directeur général des élections du Québec, pouvant répondre aux besoins d'expertise dans la conception et l'organisation de consultations électorales et politiques, l'échange de connaissances et d'expériences dans toute matière reliée aux droits de la personne et au développement des institutions démocratiques.

Après avoir évoqué la communauté de langue qui unit les pays et gouvernements de la Francophonie, le Président de la République du Tchad, le Colonel Idriss Deby, a plaidé en faveur de la mise en place d'organes politiques et étatiques capables d'assurer la continuité de la démocratie et afin d'y parvenir, il a appelé les pays développés au soutien de leurs alliés moins bien nantis.

Au terme de ces interventions, le Président Abdou Diouf a convenu que la Francophonie devait accorder son appui à la démocratie mais il a proposé que les projets du Canada et du Québec soient référés au Conseil permanent de la Francophonie pour leur mise en application.

Puis la Conférence a adopté le document de présentation sur la *politique internationale* et les sept résolutions qui y sont jointes, à savoir :

- la Résolution sur l'Afrique ;
- la Résolution sur la Corne de l'Afrique ;
- la Résolution sur le conflit israélo-arabe ;
- la Résolution sur le Liban ;
- la Résolution sur Haïti ;
- la Résolution sur la sécurité internationale ;
- la Résolution sur le français dans les organisations internationales.

Situation économique mondiale

S.E. M. Amadou Cheiffou, Premier Ministre, chef du Gouvernement de transition de la République du Niger, a introduit le thème de la situation économique mondiale, passant en revue les principales difficultés de l'heure. Il a d'autre part rappelé le ralentissement de l'activité économique des pays industrialisés et la persistance de graves difficultés économiques et financières des pays du Sud alliés à une pénurie de capitaux ; d'autre part, il a fait état du non-aboutissement des négociations commerciales de l'Uruguay Round et de la situation préoccupante en matière d'aide au développement amplifiée notamment par les besoins de l'Europe centrale et orientale et par la reconstruction dans le Golfe.

Le Premier Ministre Cheiffou a par la suite évoqué les différentes rencontres organisées au cours des derniers mois par des organismes multilatéraux qui ont travaillé à l'amélioration de la situation économique, mentionnant entre autres la signature de la quatrième Convention de Lomé qui devrait améliorer l'accès au marché communautaire des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et l'épineux problème de la dette que les « conditions dites de Toronto » devraient améliorer.

Enfin, il a conclu son intervention par un rappel de l'importance que l'environnement prend dans notre vie quotidienne et à cet effet, il a évoqué la déclaration et le plan d'action adoptés par les Ministres francophones de l'Environnement réunis à Tunis en avril dernier, en préparation de la Conférence de Rio en 1992.

Madame Edith Cresson, Premier Ministre de la France, soulignant la nécessité de concilier environnement et développement et celle de trouver une réponse collective à ces préoccupations, a invité les pays et gouvernements membres de la Francophonie à donner l'exemple pour jouer un rôle déterminant d'ici la Conférence de Rio afin de mobiliser la communauté internationale.

Le Président de la Côte-d'Ivoire, S.E. M. Félix Houphouët-Boigny, a fait un appel pour que les pays du Sud puissent compter sur l'appui des pays du Nord pour l'obtention d'une juste rétribution pour leurs matières premières de même qu'une assistance particulière pour la formation de leurs élites pour les rendre aptes à maîtriser les techniques de transformation de ces matières premières.

Rappelant que l'Afrique est le continent qui produit et exporte le plus de matières premières, le Président Houphouët-Boigny a évoqué l'injustice actuelle des lois du marché qui sont à l'avantage des pays développés. Dans ce cadre, les pays africains seront toujours endettés. Il faut que la Francophonie s'emploie à corriger cette injustice. Notre communauté doit se nourrir de la vérité. Le temps est venu de prouver concrètement notre solidarité. Aidons-nous à bâtir un monde meilleur car demain il sera trop tard.

Le Premier Ministre de l'île Maurice, l'Honorable Sir Anerood Jugnauth, a donné l'exemple de son pays qui a su allier le développement économique avec les valeurs de la liberté et de la démocratie. Ces principes vont de pair, mais un pays a besoin de la coopération internationale pour se développer ; aussi, M. Jugnauth souhaite-t-il que les partenaires du Nord fassent preuve de compréhension dans leurs relations commerciales avec les pays du Sud.

Madame Edwige Avice, Ministre de la Coopération et du Développement de la République française, a insisté sur l'importance première de la coopération et du développement, lequel « demeure l'enjeu fondamental de la décennie 1990 pour soulager les souffrances résultant de la pauvreté et satisfaire les besoins prioritaires des populations ». Enfin, au chapitre des moyens, elle a rappelé l'importance de la mise en place d'un Etat de droit, la mise en œuvre de politiques économiques saines mais aussi la nécessité de la conclusion rapide des négociations du cycle de l'Uruguay Round et l'appel à de nouvelles mesures d'allègement de la dette pour les pays à revenus intermédiaires.

Au terme de la discussion sur la situation économique mondiale, le Président Abdou Diouf a soumis pour approbation les résolutions annexées au document de base, lesquelles ont été adoptées, à savoir :

- la Résolution sur la situation économique mondiale ;
- la Déclaration sur l'environnement à laquelle est jointe la Déclaration de Tunis sur l'environnement ;
- la Résolution sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants.

VOLET II

La coopération multilatérale francophone

Rapports du Comité international du suivi et du Comité international de préparation

Le Président de la Conférence a invité M. Christian Valantin, Président du Comité international du suivi (CIS) du Sommet de Dakar, à présenter le rapport des activités réalisées depuis mai 1989.

Dressant le bilan complet des activités relatives aux suivis du Sommet de Dakar dans le cadre du mandat confié au CIS, M. Valantin a notamment insisté sur les recommandations et plans d'actions découlant des Conférences ministérielles francophones de la Culture et de l'Environnement réunies respectivement à Liège en novembre 1990 et à Tunis en avril 1991.

Le Président du CIS a souligné que l'ACCT, opérateur principal des Sommets, avait géré un budget provenant du Sommet de 327 561 251 FF engagé à hauteur de 85 % et que l'AUPELF/UREF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française / université des réseaux d'expression française) de son côté avait déjà engagé 83 % de ses crédits, preuve, s'il en est, que les responsables des suivis ont témoigné d'un réel dynamisme.

Au terme de son intervention, M. Valantin a reçu les remerciements du Président Abdou Diouf, de M^{me} Catherine Tascas, et du représentant du Liban, qui a de plus demandé que soit reconduit et enrichi le Fonds de reconstruction du Liban créé au Sommet de Québec et entériné au Sommet de Dakar. Puis le rapport du Comité international du suivi du Sommet de Dakar a été adopté par la Conférence.

S.E. M. François-Régis Bastide a, pour sa part, présenté le rapport du Comité international de préparation (CIP) du Sommet de Chaillot.

Le Président du CIP a fait état du travail du Comité réalisé entre les 10 avril et 7 novembre 1991. Au total, 14 réunions se sont tenues. Un sous-groupe de travail sur le volet politique s'est réuni 11 fois alors que le sous-groupe sur l'économie s'est rencontré à 10 reprises. Enfin, un dernier sous-groupe sur la réforme institutionnelle a tenu 24 réunions.

Les résultats de ces travaux ont donné ce qui suit :

- l'élaboration de documents de réflexion sur la situation politique internationale et la situation économique mondiale qui ont été revus régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la situation dans le monde ;
- une révision de la structure institutionnelle francophone qui a amené le CIP à proposer une construction à trois étages : le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement, la Conférence ministérielle des Affaires étrangères ou de la Francophonie, agissant à la fois comme Conférence ministérielle du Sommet et organe suprême de l'ACCT, et enfin le Conseil permanent de la Francophonie formé des représentants personnels des Chefs d'Etat ou de Gouvernement et un organe commun au Sommet et à l'ACCT.

Ont aussi été institués des comités de programme dont la géographie et le contenu, après approfondissement par le Comité international de préparation, ont été entérinés par la Conférence ministérielle du 18 novembre 1991. Ces comités de programme à vocation consultative et composés par des experts désignés par les Gouvernements seront présidés par l'ACCT, à l'exception du comité portant sur l'Enseignement supérieur et la Recherche universitaire dont la présidence sera assurée par l'AUPELF/UREF.

Les objectifs de simplification et de rationalisation souhaités ont été atteints.

S'agissant de la programmation, le Président du CIP a constaté avec satisfaction qu'elle se réalise sur des bases de plus en plus multilatérales. Pour la première fois, une liste de programmes a été arrêtée et soumise pour approbation au Sommet afin d'en faciliter le suivi et la réalisation. Cette liste constitue en quelque sorte la programmation de base du prochain biennium, financée grâce à la partie déliée des contributions proposées par les bailleurs de fonds ainsi que par le budget régulier de l'ACCT.

Le Président a alors ouvert le débat sur le rapport du CIP. S.E. M. El Hadj Omar Bongo, Président de la République du Gabon, a proposé que l'ACCT s'appelle désormais l'Agence francophone de coopération culturelle et technique. Il a de plus porté à la connaissance du Sommet la candidature du Gabon pour abriter le siège du Bureau régional de l'ACCT en Afrique centrale.

M^{me} Monique Landry, Ministre canadien des Relations extérieures et du Développement international et Ministre chargé de la Francophonie, a donné son plein appui au rapport du CIP. Elle a tenu à préciser que, selon son entendement, la *Résolution relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie* soumise au Sommet par la Conférence ministérielle, comporte deux annexes qui en font partie intégrante : un texte précisant *l'exposé des motifs* de la Résolution et un second sur la *géographie des programmes* qu'on retrouve dans le rapport présenté par le CIP au bureau de la Conférence ministérielle du 17 novembre 1991. La Conférence a agréé les précisions apportées par le Ministre, M^{me} Landry, et adopté la Résolution avec ses deux annexes.

Le représentant du Vietnam, S.E. M. Nguyen Huu Tho, Vice-Président du Conseil d'Etat, a exprimé le souhait que des fonds puisés à même le Fonds multilatéral unique soient consentis au développement de la coopération Sud/Sud et non affectés seulement à la coopération Nord/Sud, cette dernière étant également essentielle.

Puis M. Abdou Diouf a invité le Gabon à se référer aux instances de l'ACCT pour le changement de son appellation et à s'adresser au Secrétaire général pour l'implantation d'un bureau régional dans son pays. Enfin, il a invité l'assemblée à adopter le rapport du CIP, le projet de résolution de l'île Maurice, l'exposé des motifs de cette résolution et la géographie des programmes, ce qui fut fait séance tenante.

Examen des objectifs fondamentaux

L'espace de la culture et de la communication

Le Ministre-Président de la Communauté française de Belgique, S.E. M. Valmy Feaux, a introduit le thème de l'espace de la culture et de la communication en rappelant à la Conférence que la Francophonie constitue la seule institution politique internationale dont le fondement reste la culture. Le Ministre-Président a tracé un bilan de la Conférence des Ministres francophones de la Culture réunie à Liège en novembre 1990 et qui avait adopté un programme d'action mettant l'accent sur des projets susceptibles de favoriser le dialogue culturel et les réseaux de production et de distribution des biens culturels. De même a-t-il évoqué l'urgence de mener des actions en faveur des musées du Sud, patrimoine culturel inestimable des sociétés africaines.

Au chapitre de la communication, M. Valmy Feaux a fait part d'une recommandation relative à la première étape de la mise en œuvre de TV5 Afrique, qui implique non seulement la transmission d'images du Nord vers le Sud mais aussi et surtout du Sud vers le

Nord. Enfin, la radio constituant encore un moyen populaire et peu coûteux pour favoriser le dialogue des cultures, la Communauté française de Belgique (CFB) et le Canada associeront leurs efforts pour réaliser également une radio multilatérale, selon le modèle de TV5.

Le représentant du Liban a demandé de son côté que soit réactivé le projet de création d'une Agence des télécommunications de la Francophonie en vertu d'une décision prise au Sommet de Québec. A cette fin, il soumettra prochainement au Conseil permanent de la Francophonie une proposition budgétaire.

Le Ministre français délégué à la Francophonie, M^{me} Catherine Tasca, évoquant le secteur de l'audiovisuel, a mis en garde les pays de la Francophonie contre le danger d'une standardisation progressive des images et du son au bénéfice de la culture anglophone. D'où la nécessité d'actions de concertation, de coopération et de partenariat pour contrer si possible les effets de cette tendance.

Des actions unilatérales francophones menées par le Nord vers le Sud ne sauraient suffire. Il faut aider à la production d'images du Sud vers le Sud. Aussi, la France entend-elle soutenir de façon particulière l'extension de TV5 en Afrique de même que l'accroissement de la part des programmes du Sud dans la grille de TV5. La France doublera sa participation au fonds d'aide aux productions audiovisuelles et cinématographiques des pays du Sud géré par l'ACCT et le CIRTEF. M^{me} Tasca a de plus annoncé la création d'une fondation *Ecrans du Sud* qui, dotée d'une somme d'environ 20 MFF, interviendra pour faciliter toutes les étapes de la production.

Enfin, rappelant la récente rencontre des Assises de la communication, elle n'a pas manqué d'adresser une invitation toute particulière aux professionnels du milieu de la communication pour qu'ils s'intéressent au champ de la coopération audiovisuelle francophone.

L'espace éducatif, jeunesse et sports

Le représentant du Mali a présenté le plan d'action proposé par la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN) et intégré à la programmation de l'ACCT concernant l'espace éducatif, Jeunesse et Sports. L'approche adoptée, soucieuse de l'évolution structurelle et fonctionnelle de l'enseignement, enrichit les trois programmes prioritaires retenus à Dakar : langue et enseignement, production de matériels didactiques et formation. Le plan d'action de la CONFEMEN inscrit de plus de nouveaux thèmes comme l'alphabétisation, les formations techniques et professionnelles, la promotion de la condition féminine et l'éducation à l'environnement.

Evoquant la prochaine rencontre de la CONFEMEN prévue à Montréal en mai 1992, il a souhaité qu'elle soit élargie à tous les pays de la Francophonie. Le représentant du Mali a insisté en terminant sur la nécessité pour l'ACCT de consacrer une part accrue de sa réflexion au secteur jeunesse dont la voie a été tracée par la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES), d'ailleurs mandatée pour organiser les Jeux de la Francophonie dans l'Essonne (France) en 1993.

M^{me} Monique Landry, rappelant la décision arrêtée au Sommet de Dakar de reconnaître comme prioritaire le secteur de l'éducation et de la formation, a affirmé la volonté du Canada de soutenir l'ensemble du programme proposé dans ce domaine.

Plus particulièrement, le Ministre a annoncé que la contribution du Canada sera à hauteur de 500 000 \$ en guise d'appui aux activités du Consortium international de forma-

tion à distance. M^{me} Landry a ajouté que le Canada reconduit le programme canadien de bourses de la Francophonie pour un montant de 50 M\$ sur cinq ans à compter de septembre 1992. Elle a émis le vœu que le programme de bourses Sud/Sud de formation technique et professionnelle de courte durée pour lequel le Canada a déjà investi 500 000 \$ au profit du Sénégal soit étendu à l'ensemble des pays de l'Afrique francophone. Enfin, reconnaissant l'urgente nécessité de doter chaque élève africain d'un livre d'ici l'an 2000, elle a annoncé de la part du Canada un soutien initial de 500 000 \$ à la création d'un fonds d'aide à l'édition, cette contribution pouvant être assortie, le cas échéant, de dons de papier.

Le représentant de Madagascar a tenu à apporter son plein appui aux efforts déployés par la Francophonie dans le domaine prioritaire de l'éducation et de la formation et, notamment au programme soumis à la Conférence par l'Agence de coopération culturelle et technique. De même s'est-il réjoui de la création dans son pays d'un bureau régional de l'AUPELF/UREF. Enfin il a souhaité que la Francophonie donne son appui à la réalisation d'une proposition de la Conférence de l'océan Indien concernant la création d'une université francophone dans cette région, projet dont le Conseil permanent de la Francophonie sera saisi au début de 1992.

Rappelant l'adhésion récente de la Suisse à la CONFEMEN et souscrivant à l'ensemble des actions de formation inscrites à la programmation, le représentant de la Suisse a sollicité une étroite concertation entre la CONFEMEN et l'ACCT. Il a par ailleurs souligné l'importance que la Suisse attachait au projet des Centres de lecture et d'animation culturelle et confirmé la poursuite de cet engagement par un renforcement substantiel au cours des prochaines années.

L'espace scientifique

M. Boutros Boutros-Ghali, Ministre des Affaires étrangères d'Egypte, a présenté le thème de l'espace scientifique francophone en insistant particulièrement sur la nécessité d'accroître la coopération Sud-Sud.

Après avoir rappelé le travail de l'université des Réseaux d'expression française, il a souhaité une plus grande décentralisation et une coopération ouverte à la formation professionnelle et au recyclage des cadres.

Evoquant la création de l'Université internationale de langue française d'Alexandrie et l'Institut international de recherche scientifique pour le développement, situé en Côte-d'Ivoire, le Ministre des Affaires étrangères de l'Egypte a conclu son intervention en souhaitant que soit encouragée la diffusion des techniques de connaissance, des données bibliographiques et des données scientifiques et juridiques du Nord vers le Sud, du Sud vers le Nord et du Sud vers le Sud.

Le représentant de la Côte-d'Ivoire a insisté sur l'importance de l'Institut d'Adiopodoumé et du Centre ivoirien de recherche économique et sociale (CIRES) et souhaité que ces deux institutions demeurent à la disposition de toute la communauté africaine. Quant au représentant du Vietnam, il a remercié le Sommet pour son appui tangible à l'Institut francophone d'informatique d'Hanoï.

Droit au service du développement et de la démocratie

Le représentant du Burundi a d'abord rappelé la genèse de l'ambitieux programme du droit au service du développement et de la démocratie, évoquant la Résolution sur les droits fondamentaux du Sommet de Dakar, la Conférence des Ministres francophones de la

Justice, tenue à Paris en janvier 1989, et le colloque tenu à Cotonou en septembre 1991 sur l'état de droit au quotidien. Puis il a mis en lumière l'objectif poursuivi qui est d'assurer la primauté du droit et l'instauration de la démocratie dans toute société. Enfin, soulignant que de multiples transformations se produisent dans ce sens, notamment en Afrique, le représentant du Burundi a dégagé les principaux éléments du programme présenté : « l'amélioration des conditions d'exercice de la justice, la collecte et la diffusion de textes de lois, la diversification et le renforcement des flux d'échange et de concertation, l'appui aux activités des institutions spécialisées en matière de protection des droits de la personne humaine et de promotion du droit en général, l'aide au processus de démocratisation, la coopération interparlementaire et une meilleure formation des différents acteurs de la justice chargés de l'application quotidienne de la loi. »

Puis, M. Roland Dumas, Ministre d'Etat et Ministre des Affaires étrangères de la République française, a ouvert le débat.

Le Ministre Dumas a d'abord rappelé l'engagement de la France en faveur du respect fondamental des droits et libertés de la personne et des peuples et a souligné l'intérêt d'une coopération juridique et judiciaire efficace comme moyen d'y parvenir. Après avoir invité le Sommet de Chaillot à développer le programme *Droit au service du développement et de la démocratie*, il a fait part d'une augmentation de la participation française à ce chapitre.

Le Secrétaire d'Etat à l'Europe 92 de Belgique, M^{me} Anne-Marie Lizin, a rappelé que les Etats se doivent de favoriser le débat politique sur les moyens économiques aptes à assurer à leur population respective l'amélioration des conditions de vie. A cet effet, le débat doit pouvoir se dérouler à l'intérieur d'un cadre périodique suffisamment pluraliste et représentatif de tous les citoyens.

Pour M^{me} Lizin, le domaine juridique et judiciaire entre partenaires francophones constitue un moyen privilégié de coopération car le droit au service du développement et de la démocratie a une double mission : dans sa dimension publique, il doit structurer les vies sociale et politique dans le respect des spécificités régionales alors que la dimension privée doit assurer l'épanouissement de la production et du commerce.

Le représentant du Rwanda a tracé l'évolution rapide de son pays entré de plain-pied dans le processus politique démocratique engagé depuis le Sommet de La Baule. Le multipartisme y a vu le jour. On assiste présentement à l'éclosion d'une presse privée et indépendante et bientôt se tiendront des élections pluralistes.

Il a insisté cependant sur la nécessité d'agir sans précipitation et dans le respect des particularités de chaque société, ajoutant que des « mesures d'accompagnement s'imposent pour que la consolidation de la démocratie soit le pilier du développement socio-économique ». Il a sollicité à cet effet l'appui de la communauté internationale dans les secteurs de l'information, de l'éducation, de la formation en matière politique et dans l'organisation des consultations électorales. Il revint par la suite au Premier Ministre du Togo, S.E. Maître Kokou Joseph Koffigoh, d'intervenir dans cet échange. Après avoir rappelé que la Francophonie devait contribuer à promouvoir un nouvel ordre économique international et que l'évolution de la situation politique internationale était marquée par la volonté inébranlable des peuples à travers le monde, notamment en Afrique, d'accéder à la démocratie dans le respect des droits de l'homme et d'assumer pleinement leur destin, le représentant du Togo a souhaité la mobilisation de la communauté internationale pour renforcer son soutien aux processus de démocratisation en cours. Ainsi fit-il appel aux pays de l'ensemble francophone pour aider son pays à asseoir cette jeune démocratie sur des bases solides, particulièrement au cours du processus électoral imminent.

Rappelant une décision prise par le Colloque international, sur le thème *Comment gérer la démocratie en Afrique ?*, tenu à Lomé en Avril 1991, de créer un Observatoire panafricain de la démocratie, le Premier Ministre du Togo a signalé que son pays appuie fermement cette initiative et requiert le soutien actif de la communauté francophone à ce projet.

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Congo, S.E. M. Jean-Blaise Kololo, a rappelé que toute conquête démocratique constitue une richesse en soi qui appelle des mesures d'accompagnement concrètes pour parvenir à l'Etat de droit. Il a apporté son appui aux propositions du Canada et du Québec relatives à la cellule qui sera mise en place à l'ACCT et fit appel à l'indispensable solidarité francophone. Il a conclu son intervention en attirant l'attention de la Conférence sur la tenue d'un Colloque universitaire africain sur l'Etat de droit et la démocratie dont son pays sera l'hôte en 1992.

Prenant ensuite la parole, M. Franck Mckenna, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, a rappelé que la Résolution de Dakar sur les droits fondamentaux avait marqué une étape importante en matière de respect des droits de la personne. A cet égard, il a soutenu sans hésitation l'idée lancée par le gouvernement canadien de former une structure d'appui aux droits de la personne et à la démocratisation et a fait part de sa conviction que le développement économique était lié au processus de démocratisation.

De façon plus particulière, a souligné le Premier Ministre, son gouvernement poursuivra ses efforts en faveur de la promotion des droits de la personne, et plus précisément au bénéfice des femmes, dont l'apport est capital dans le développement économique.

Dans cette perspective, M. Mckenna a annoncé un projet d'échanges visant à aider les femmes dans des initiatives jugées par elles prioritaires. Ainsi, des partenariats économiques seraient favorisés entre les femmes des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et celles du Nouveau-Brunswick.

« Environnement - Développement »

Le Premier Ministre de la Tunisie, S.E. M. Hamed Karoui, en présentant le thème « Environnement - Développement », a d'abord rappelé que son pays avait été l'hôte, en avril 1991, de la Conférence des Ministres de l'Environnement des pays ayant en commun l'usage du français, manifestant ainsi le grand intérêt de la Tunisie à l'égard de cette question. Il a fait état des résultats de la Conférence et expliqué la portée des deux documents qui en sont issus : la *Déclaration solennelle de Tunis* et le *Plan d'action*. Il a, de plus, démontré le rôle exemplaire assumé par la Tunisie dans le combat permanent de l'environnement, en créant un Ministère de l'Environnement et en faisant le nécessaire pour adopter la Convention de Bamako.

Enfin, le Premier Ministre de la Tunisie a interpellé la communauté francophone en lui demandant d'examiner le projet lancé par le Président de la Tunisie à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. En effet, une action de codéveloppement a été proposée : le financement des programmes de protection de l'environnement grâce au recyclage d'une partie de la dette extérieure des pays en développement, cette formule ayant été vérifiée avec succès, en coopération avec des pays amis.

Il a terminé en lançant un appel à la communauté francophone pour promouvoir des projets associant le développement à la sauvegarde de l'environnement, faisant ainsi de la défense de l'environnement un des aspects d'un nouvel ordre plus juste.

M. Albert Lienard, Ministre des Relations extérieures de la région wallone, a d'abord tracé un tableau des enjeux les plus importants auxquels la Francophonie était confrontée aujourd'hui. Il a par la suite rappelé les principales interventions soutenues par sa région avec des partenaires du Sud.

Rappelant que le développement doit s'inscrire dans la perspective de la Francophonie multilatérale et solidaire, M. Lienard a souligné le rôle de centre d'appui que doit remplir l'ACCT dans sa mission fédérative. Ce rôle de l'Agence peut s'illustrer par deux caractéristiques majeures : sa disponibilité à l'égard de tous les membres de la Francophonie, tant au niveau du financement qu'au niveau de la contribution en expertise, et son rayonnement sur plusieurs pays à la fois dans la recherche de synergies actives.

Evoquant l'engagement du Québec envers les principes énoncés dans le rapport Brundtland sur le développement durable, le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a souligné que les actions du Québec en matière d'environnement, d'énergie et de régime forestier sont inscrites à l'enseigne de la pérennité et destinées à assurer le mieux-être des générations présentes et futures.

Après avoir affirmé sa foi dans la relation entre le développement socio-économique et la protection de l'environnement, le représentant du Nouveau-Brunswick, M. Franck Mckenna, a donné un appui sans équivoque aux propositions de la Conférence de Tunis. Puis il a offert deux types de collaboration avec les pays du Sud dans le domaine de l'environnement : soit la mise à leur disposition d'un centre de conservation des sols et de l'eau déjà existant dans cette province canadienne, et l'offre d'une expertise dans la formation de mini-pépinières aux pays du Sahel.

S.E. M^{me} Danielle de Saint-Jorre, Ministre du Plan et des Relations extérieures des Seychelles, a incité les pays francophones à manifester de façon plus concrète leur soutien à la protection de l'environnement. Tout retard dans les engagements pris à la Conférence de Tunis ne peut mener qu'à la dégradation des systèmes écologiques.

ADOPTION DU PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROGRAMMATION ET DE RESOLUTIONS RELATIVES AU VOLET DE LA COOPERATION

La Conférence a adopté la Résolution sur la programmation précédée d'un texte sur les grandes orientations de la programmation et suivie de ses deux annexes, soit la programmation de base présentée par l'Agence de coopération culturelle et technique et le texte définissant les paramètres du Fonds multilatéral unique.

Puis, la Conférence a procédé à l'adoption des résolutions et textes portant sur les sujets suivants :

- les deuxièmes Jeux de la Francophonie ;
- la reconduction de la création d'un Fonds de solidarité ;
- TV5 Afrique ;
- le Forum francophone des affaires ;
- les télécommunications ;
- l'AIPLF ;
- un hommage du Sommet de Chaillot à Douda Seck.

ADOPTION DE LA DECLARATION DE CHAILLOT

Le Président François Mitterrand a présenté la Déclaration de Chaillot qui, selon ses termes, « réaffirme notre foi dans les valeurs fondées sur le respect, celui des droits de l'homme, celui des minorités, celui des libertés fondamentales et de l'Etat de droit ». Puis il a procédé à la lecture de la Déclaration adoptée à l'unanimité par la quatrième Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, moyennant un amendement présenté par S.E. M. Félix Houphouët-Boigny aux fins de remplacer l'expression « flux d'aide » par l'expression « flux financiers » dans un paragraphe qui se lit désormais comme suit : « Persuadés que le développement économique, responsabilité première de chacun de nos pays, passe par le maintien, voire l'accroissement, des flux financiers, la poursuite de la concertation économique dans les grandes instances internationales et le renforcement des efforts pour l'intégration économique mondiale et régionale, nous nous engageons à l'avènement d'un véritable partenariat économique fondé sur l'établissement d'un dialogue renouvelé entre nos pays. »

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Le Président François Mitterrand a soumis une liste des Etats et Gouvernements qui composeront le premier Conseil permanent de la Francophonie. La Conférence a adopté cette proposition à l'unanimité, à savoir :

Bénin
Canada
Communauté française de Belgique
Côte-d'Ivoire
France
Gabon
Ile Maurice
Liban
Madagascar
Maroc
Québec
Sénégal
Togo
Vietnam
Zaïre

LIEU ET DATE DU CINQUIEME SOMMET

Sur proposition du Président de la République française, M. François Mitterrand, la cinquième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français aura lieu à l'île Maurice en 1993. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME PARTIE

Documents de conférence

VOLET I

**Documents de réflexion
sur la politique internationale
et l'économie mondiale**

DOCUMENT DE REFLEXION SUR LA POLITIQUE INTERNATIONALE

I. APPROCHE GENERALE

S'inscrivant dans une période historique dominée par les conséquences de la crise du Golfe, les efforts de règlement du conflit du Proche-Orient et d'importantes mutations en Europe et en Afrique, le Sommet de Chaillot a été l'occasion, pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, de passer en revue ces événements majeurs survenus depuis le Sommet de Dakar et d'en mesurer les causes et les conséquences. Cela leur a également permis de s'interroger sur l'aptitude de la communauté des nations à assurer, au travers de ses institutions, la paix et la sécurité.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont constaté avec regret que dans un monde où les antagonismes d'essence idéologique tendent à s'estomper, les tensions entre Etats, groupes nationaux, sociaux et ethniques connaissent en revanche d'inquiétants développements, susceptibles de remettre en cause la stabilité d'Etats du Nord comme du Sud. Ils ont dès lors souhaité réfléchir aux conditions nécessaires pour que s'affirment, par la coopération internationale dans le cadre de la souveraineté des Etats, le choix démocratique ainsi que la primauté des droits de l'homme et le respect des minorités, et pour que se réalisent les objectifs de développement.

Le Sommet de Chaillot a été le quatrième du genre. Il a permis de mesurer le chemin parcouru depuis le premier Sommet, tenu à Paris en février 1986, et de donner une nouvelle impulsion au mouvement francophone.

II. LA SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE

Ces deux dernières années ont témoigné sur tous les continents, mais plus particulièrement en Europe et en Afrique, d'un élan démocratique bouleversant les anciens équilibres politiques et stratégiques. Un nouvel ordonnancement international est actuellement en cours d'élaboration.

Les pays d'Europe centrale et orientale ont connu de profondes mutations. Des démocraties pluralistes fondées sur la notion d'Etat de droit, le respect des droits de l'homme et le principe de l'économie de marché sont apparues. Ces développements ont permis de reléguer au passé la scission du continent européen en deux camps antagonistes. Le peuple allemand a recouvré librement son unité. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, leur indépendance. L'Union soviétique participe aujourd'hui à ce mouvement d'émancipation.

Il y a un an, était signée à Paris la Charte pour une nouvelle Europe. En portant en elle comme objectif l'instauration d'une nouvelle ère de sécurité et de démocratie, la dynamique enclenchée par la CSCE a joué un rôle déterminant dans les transformations politiques intervenues.

Par contre, le développement des aspirations démocratiques et nationales sur le continent européen tend à ranimer ici et là de vieux antagonismes, jetant une ombre sur les progrès enregistrés. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont examiné à cet égard avec une attention mêlée d'inquiétude la crise yougoslave.

Le continent africain a également connu des bouleversements d'importance. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont salué tout à la fois l'apparition d'un processus intrinsèque de démocratisation des structures du pouvoir devant permettre de mieux répondre aux aspirations légitimes des peuples ; les mesures prises par le gouvernement sud-africain, sous la pression des revendications de la population noire majoritaire et de la communauté internationale pour faire droit à la justice et aux idées démocratiques pour l'élimination de l'apartheid ; l'accession de la Namibie à l'indépendance et les espoirs nés en Angola de la signature d'accords devant permettre l'émergence de la paix, de la stabilité et de la démocratie, conditions du développement.

Toutefois, en regard de ces évolutions positives en Afrique, d'autres éléments suscitent la plus vive inquiétude : la poursuite de conflits régionaux, la dégradation économique et ses conséquences sociales, facteurs qui pourraient conduire à la marginalisation du continent et à la misère de dizaines de millions d'habitants.

Le coup d'Etat militaire à Haïti suscite une vive réprobation. Seul le retour du président légitimement élu et le rétablissement de l'Etat de droit permettront de trouver une issue à cette crise.

La réunion à Madrid de la Conférence de paix au Moyen-Orient renforce l'espoir que soit élaborée une solution juste et durable au conflit israélo-arabe et à la question palestinienne. Le retour de la paix civile au Liban s'inscrit comme condition de la restauration de la souveraineté libanaise pleine et entière sur l'ensemble du territoire.

L'invasion du Koweït par l'Irak, le 2 août 1990, a constitué un grand sujet d'inquiétude pour la communauté internationale. Aujourd'hui, neuf mois après la libération du territoire koweïtien, les suites de ce conflit demeurent une priorité de l'ONU.

Enfin, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités de la signature, le 23 octobre 1991, des accords de paix sur le Cambodge ayant mis fin à un conflit qui a longtemps déchiré le peuple cambodgien. Ces accords ouvrent au Cambodge une ère de démocratie et de paix. Ils doivent permettre aux pays francophones d'Asie une participation accrue aux activités et au dynamisme économique de leur région.

III. LES CHAMPS D'ACTION

1. Démocratie et développement

A l'expérience, il s'avère de plus en plus que les progrès de la démocratie et du développement sont étroitement liés. Mais la mise en place d'institutions démocratiques ne saurait, à elle seule, assurer une croissance suffisante sans la satisfaction des besoins économiques et sociaux légitimes.

Le Sommet de Chaillot a été l'occasion d'une réflexion attentive et vigilante sur les processus démocratiques en cours et sur les solutions propres à favoriser de telles expériences. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont lancé un appel solennel en ce sens.

2. Afrique

Frappée par une crise économique d'une gravité exceptionnelle, l'Afrique traverse une période particulièrement difficile, à l'heure où de nombreux pays africains ont engagé un processus de démocratisation de leurs institutions politiques et de réforme de leurs économies. Ces mutations s'accompagnent de difficultés et parfois de heurts.

En Afrique du Sud, l'abolition récente des piliers législatifs de l'apartheid constitue une avancée positive. Il importe maintenant que soient levés les derniers obstacles, notamment les entraves provoquées par le climat de violence, pour engager des négociations sur une nouvelle constitution créant une Afrique du Sud non raciale et démocratique.

Le Sommet de Chaillot a été l'occasion pour les chefs d'Etat et de Gouvernement de saluer les progrès accomplis et d'affirmer leur solidarité et leur soutien aux efforts des pays africains sur la voie du renouveau.

3. Situation au Proche et Moyen-Orient

Le retour à la légalité internationale dans le Golfe a engendré de nouvelles conditions susceptibles de favoriser des solutions négociées aux autres conflits affectant cette région. Dans ce contexte, le Sommet de Chaillot a été l'occasion pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement de réaffirmer leur volonté de voir prévaloir dans les efforts de règlement des conflits israélo-arabe et israélo-palestinien, particulièrement dans le cadre de la Conférence de paix, la mise en œuvre des résolutions 242 et 338 des Nations unies, la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à une patrie et du droit de chacun des pays de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il a aussi été l'occasion de lancer un appel à l'adoption de mesures de confiance équilibrées et réciproques qui permettraient de créer un climat favorable à la négociation, en particulier la cessation de l'implantation de colonies israéliennes dans les territoires occupés et du boycott arabe. Un plein soutien a été apporté aux propositions allant dans le sens du rétablissement d'une paix juste et durable qui prenne en compte les aspirations du peuple palestinien à un Etat dans le cadre d'un règlement négocié global associant toutes les parties concernées.

La situation au Liban est marquée par une amélioration constante et des progrès sensibles ont été réalisés sur le plan du rétablissement de la paix et de la sécurité, processus qui doit être poursuivi et encouragé. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé leur appui aux efforts du gouvernement libanais dans la réalisation des objectifs fixés par les accords de Taëf dont le rétablissement de la souveraineté pleine et entière du Liban et ont souligné la nécessité d'obtenir la mise en œuvre de la résolution 425 du Conseil de sécurité.

4. Nations unies et sécurité internationale

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités du rôle accru des Nations unies pour assurer la paix et la sécurité internationale et appuient leur action en ce sens.

Le Sommet de Chaillot a eu lieu en effet à un moment où les membres de la Communauté internationale se mobilisent pour résoudre les conflits régionaux, lutter plus efficacement contre la prolifération des armes de destruction massive et apporter une plus grande transparence dans le commerce des armes conventionnelles. Ces efforts ont été activement appuyés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement.

DECLARATION DE CHAILLOT

Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- REUNIS** pour affirmer une fois de plus notre solidarité et notre ferme volonté de concourir activement à façonner ensemble un avenir meilleur pour nos peuples et pour la communauté internationale,
- NOUS FELICITONS** des progrès de la démocratie constatés dans le monde entier, saluons tout particulièrement la contribution déterminante des peuples à cette évolution, et sommes convaincus qu'il appartient à chaque peuple de déterminer les voies les plus appropriées à l'affermissement de ses institutions démocratiques,
- REITERONS** notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales,
- CROYONS** fermement qu'une plus grande participation des peuples à leur développement passe par le libre exercice des libertés fondamentales et l'avènement de l'état de droit,
- CONVAINCUS** qu'il n'existe pas de développement sans liberté, ni de véritable liberté sans développement,
- DEPLORONS** les conséquences tragiques de la famine, de la pauvreté, des calamités naturelles et des désastres dus à l'action de l'homme. A notre époque marquée par le souci de solidarité et de partenariat, la persistance intolérable du sous-développement exige une mobilisation de la Communauté des Nations et requiert d'imprimer un nouveau cours à notre coopération,
- PERSUADES** que le développement économique, responsabilité première de chacun de nos pays, passe par le maintien, voire l'accroissement, des flux d'aide, la poursuite de la concertation économique dans les grandes instances internationales et le renforcement des efforts pour l'intégration économique mondiale et régionale, nous engageons à l'avènement d'un véritable partenariat économique fondé sur l'établissement d'un dialogue renouvelé entre nos pays ;

CONVAINCUS

que la démocratie est au cœur d'une répartition plus équitable des ressources matérielles et humaines et qu'elle est aussi fondamentale pour la prospérité économique des peuples que la dignité de l'homme, prenons l'engagement de faire avancer le processus de démocratisation, de consolider les institutions démocratiques et décidons de développer des programmes appropriés dans ce sens,

Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation réunis à Chaillot, entendons ainsi faire face à nos responsabilités historiques et répondre aux aspirations légitimes de nos peuples dans un contexte international nouveau.

**RESOLUTION
SUR
L'AFRIQUE**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Déléation des pays ayant en commun l'usage du français,

CONSTATANT	avec satisfaction l'évolution positive du processus de démocratisation en cours en Afrique,
CONSCIENS	que la gravité de la crise économique du continent africain est susceptible de remettre en cause ce processus et de conduire à la marginalisation du continent,
CONVAINCUS	qu'il est nécessaire que la communauté internationale en général, et la communauté francophone en particulier, apportent leur soutien aux efforts des pays africains engagés dans des réformes politiques et économiques,
SALUANT	les efforts d'intégration régionale en Afrique et prenant acte de la signature récente du traité instituant la Communauté économique africaine (Abuja 1991),
SE REJOUISSENT	des progrès du processus de démocratisation en cours en Afrique,
EXPRIMENT	leur soutien aux pays africains engagés dans les réformes politiques et économiques,
DEMANDENT	instamment à la communauté internationale de soutenir le processus de démocratisation et les efforts de réformes politiques et économiques amorcées par les pays africains en conformité avec leurs aspirations nationales,
S'ENGAGENT	à œuvrer pour la prise en compte, dans les instances internationales, des besoins du continent africain.

**RESOLUTION
SUR
LA CORNE DE L'AFRIQUE**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

SE FELICITANT	de la fin de la guerre civile en Ethiopie,
PREOCCUPES	par la persistance des conflits internes dans la Corne de l'Afrique,
APPUIENT	les efforts de plusieurs pays, et notamment de la république de Djibouti, en faveur du rétablissement de la paix en Somalie,
ET APPELLENT	les acteurs des conflits à entamer ou poursuivre des négociations pour la paix dans la région.

**RESOLUTION
SUR
LE CONFLIT ISRAELO-ARABE**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- CONVAINCUS** de l'urgence d'un règlement global de paix au Proche-Orient qui assurerait la sécurité des Etats et les droits légitimes des peuples,
- CONSIDERANT** que le rétablissement de la légalité internationale dans le Golfe impose de rechercher plus que jamais une solution juste et durable au conflit israélo-arabe et à la question palestinienne, fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, le principe d'échange des territoires contre la paix et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien,
- APPORTENT** leur soutien aux efforts engagés par les Etats-Unis, l'Union Soviétique, les parties concernées et les autres pays intéressés, et expriment leur appréciation pour l'accueil positif que les parties leur ont réservé et se félicitent de la réunion à Madrid de la Conférence de la paix au Moyen-Orient qui a rendu possible l'ouverture de négociations entre celles-ci,
- INVITENT** les parties à faire preuve de l'esprit constructif qui permettra de saisir cette occasion historique de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe et du conflit palestinien,
- LES INVITENT** dans cet esprit à adopter les mesures de confiance équilibrées et réciproques qui permettraient de créer un climat favorable à la négociation, en particulier la cessation de la politique d'implantation de colonies israéliennes dans les territoires occupés et du boycott arabe,
- SE DECLARENT PRETS,** dans la mesure de leurs moyens, à contribuer au développement de la coopération régionale qui suivra le retour de la paix.

**RESOLUTION
SUR
LE LIBAN**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- RAPPELANT** les diverses résolutions de solidarité avec le Liban adoptées lors des précédents Sommets, témoignage de leur intérêt constant pour ce pays, et de leur attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité et l'unité du Liban,
- ENREGISTRENT** avec satisfaction les progrès réalisés tant sur le plan politique que sur le plan de la sécurité depuis la mise en œuvre par le gouvernement libanais des accords de Taëf et notamment pour ce qui a trait à la dissolution des milices et à l'extension de la zone contrôlée par l'armée légale,
- EXPRIMENT** leur appui au gouvernement libanais dans la poursuite de l'application stricte et complète des accords de Taëf en vue de consolider la réconciliation nationale, de renforcer la sécurité, de rétablir la légalité sur tout le territoire national, notamment en y déployant l'armée libanaise, et de restaurer la souveraineté pleine et entière du Liban,
- INVITENT** la communauté internationale à agir pour l'application intégrale de la résolution 425 de l'ONU en vue du rétablissement de la souveraineté libanaise sur l'ensemble de son territoire,
- DECIDENT** la reconduction du fonds de solidarité créé par le Sommet de Québec pour la reconstruction des institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières du Liban et appellent les Etats membres à renouveler le financement de ce fonds.

**RESOLUTION
SUR
HAÏTI**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

CONSTATANT	le renversement violent et illégal du gouvernement démocratiquement élu d'Haïti,
CONSIDERANT	que ces événements ont interrompu le processus démocratique entamé dans ce pays, causé de nombreuses pertes en vies humaines et entraîné des violations répétées des droits de la personne,
TENANT COMPTE	des résolutions MRE/RES 1/91/3 et MRE/RES 2/91/4 de l'Organisation des Etats américains, de la résolution 46/7 de l'Assemblée générale des Nations unies et de la résolution ACP/26/078/91 du groupe ACP en faveur de la démocratie en Haïti,
RAPPELANT	les engagements qu'ils ont pris dans les Déclarations de Dakar et de Chaillot en faveur de la démocratie et du développement,
RECONNAISSANT	qu'il est du devoir de la communauté internationale de soutenir le développement et le renforcement des institutions démocratiques ainsi que d'aider à lever les obstacles économiques et sociaux qui s'y opposent,
CONDAMNENT	énergiquement ce renversement violent et illégal qui prive le peuple haïtien du libre exercice de ses droits démocratiques,
EXIGENT	le rétablissement de l'Etat de droit et de l'ordre constitutionnel ainsi que la restauration du Président légitime dans ses fonctions,
APPUIENT	les efforts déployés par l'Organisation des Etats américains, les Nations unies et d'autres instances pour restaurer et renforcer la démocratie dans ce pays,
S'ENGAGENT	à respecter ou à recommander l'application des sanctions économiques arrêtées par l'Organisation des Etats américains,
DECIDENT	de suspendre, jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel, la mise en œuvre des accords de coopération convenus entre l'Agence de Coopération culturelle et technique et Haïti,
AFFIRMENT	leur volonté, une fois l'ordre constitutionnel rétabli en Haïti, de consolider la coopération économique et financière avec ce pays, afin de soutenir son développement économique, social et démocratique.

**RESOLUTION
SUR
LA SECURITE INTERNATIONALE**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- SE FELICITANT** des progrès réalisés au plan de la réduction et du contrôle des armements en Europe,
- EXPRIMANT** leurs vives préoccupations face aux risques que fait courir à la sécurité de la communauté internationale et la prolifération des instruments de guerre et des armes de destruction massive,
- CONVAINCUS** que l'accumulation d'armes conventionnelles au-delà des niveaux nécessaires aux exigences légitimes de la défense favorise l'instabilité et accroît les risques de conflit armé,
- CONSCIENTS** qu'une action efficace exige la mobilisation de la communauté internationale,
- SALUANT** l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement européens lors du Sommet de Luxembourg des 28 et 29 juin 1991 en ce qui concerne l'exportation d'armes,
- AYANT A L'ESPRIT** l'importance prise au cours de la dernière année par l'Organisation des Nations unies et sa contribution irremplaçable à la paix et à la sécurité internationale,
- MESURANT** l'ampleur des tâches qui restent à accomplir en vue d'assurer pour l'avenir la paix dans le monde,
- S'ENGAGENT**
- A SE JOINDRE** à tous les membres de la communauté internationale pour condamner la prolifération des armes de destruction massive et renforcer les instruments pour combattre efficacement la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que des systèmes balistiques,
- A PROMOUVOIR** une plus grande prudence dans le transfert des armes conventionnelles et à assurer une limitation efficace des armes conventionnelles qui permettra l'affectation du plus grand nombre de ressources possibles au développement social et économique de leurs pays.
- A SOUTENIR** activement l'action de l'ONU, notamment les efforts de paix conduits par le Secrétariat général, le Conseil de sécurité, tout en exhortant les peuples des régions en crise à résoudre leurs conflits par des moyens pacifiques,

A TRAVAILLER

au renforcement de la capacité de l'ONU à agir de manière préventive pour maintenir la paix et la sécurité, conformément à la Charte et dans le respect de la souveraineté de chaque nation,

A AMELIORER

les mécanismes de coordination et d'intervention des agences humanitaires de l'ONU et au soutien d'autres organisations multilatérales tel le CICR, afin de rendre plus efficace les actions de secours aux populations affligées,

A APPORTER

leur appui entier à l'affermissement du rôle et de l'autorité du Secrétaire général.

**RESOLUTION
SUR
LE FRANÇAIS
DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- RAPPELANT** la résolution n° 7 du 26 mai du Sommet de Dakar relative à l'utilisation du français dans les organisations internationales,
- CONSCIENTS** de l'importance prioritaire de cette utilisation de laquelle dépend, pour une large part, en raison du nombre et du rôle croissant des organisations internationales, l'avenir de la Francophonie,
- SOULIGNANT** la nécessité d'une stricte application des résolutions et règlements qui donnent au français le statut de langue de travail et/ou de langue officielle dans la quasi-totalité des organisations internationales universelles et dans un grand nombre d'organisations régionales, et ce, tant pour des raisons de principe, les organisations internationales étant par définition plurilingues et pluriculturelles, que pour des raisons d'efficacité dans leurs relations avec les pays francophones,
- CONFIRMANT** leur appréciation des travaux poursuivis depuis le Sommet de Dakar par le Comité du suivi du Colloque de Paris sur le français dans les organisations internationales et prenant acte de son rapport d'activités,
- SE FELICITANT** du bon fonctionnement du Fonds multilatéral placé auprès de l'ACCT pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et réunions organisées par les ONG, fonds qui doit bénéficier d'un nombre accru de contributions,
- SE FELICITANT** de l'ouverture à Genève d'un bureau de l'ACCT,
- INVITENT** leurs Gouvernements à donner toutes instructions utiles à leurs délégués auprès des organisations internationales en vue d'une action inlassable et concertée, seule susceptible, notamment, de permettre l'adoption, dans les organisations où elles font encore défaut, de résolutions linguistiques à l'exemple des résolutions de l'ONU (en dernier lieu les résolutions n° 42/207 C du 11 décembre 1987 et n° 42/223 D du 21 décembre 1988), et d'assurer le recrutement optimum de fonctionnaires internationaux francophones,

APPELLENT	à la création de groupes francophones dans les organisations internationales pour favoriser l'action francophone,
SOULIGNENT	la nécessité de favoriser par tous les moyens et, notamment par la formation des spécialistes, la qualité de la traduction et de l'interprétation dans les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales,
RECOMMANDENT	la mise en place d'un réseau informatique de détection et de diffusion des termes posant un problème de définition et de traduction en français,
SOULIGNENT	l'importance de la présence des livres et documents français dans les bibliothèques et centres de documentation internationaux, ce qui implique un effort soutenu pour la formation et le recrutement de bibliothécaires et documentalistes francophones, l'accroissement des dons et des échanges en faveur de ces institutions et une politique plus dynamique à leur égard des éditeurs francophones,
RECOMMANDENT	un usage intensif du Vade-mecum des délégués et fonctionnaires internationaux de langue française, dont une seconde édition est parue,
SOUHAITENT	qu'aux jeux Olympiques le français conserve sa place de première langue olympique,
DEMANDENT	qu'une concertation régulière entre francophones s'élabore auprès des grandes organisations internationales, en particulier à Addis Abeba, Bangkok, Bruxelles, Genève, Montréal, Nairobi, New York, Paris, Vienne et Washington sur les principaux sujets politiques, économiques et sociaux.

DOCUMENT DE REFLEXION SUR L'ECONOMIE MONDIALE

Le Sommet de Dakar s'était conclu par une résolution sur la situation économique mondiale qui insistait sur la nécessité d'une approche globale dans les domaines des finances, du commerce et du développement.

Depuis lors, de nombreux changements sont intervenus sur la scène internationale qui rendent plus indispensable que jamais une démarche fondée sur l'interdépendance, le respect croissant des valeurs démocratiques et l'impérieuse nécessité de mieux intégrer les pays en voie de développement de la francophonie au sein de l'économie mondiale.

I. LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

L'activité économique dans les pays industrialisés s'est nettement ralentie au cours de l'année écoulée et la production a diminué dans plusieurs d'entre eux.

Cette activité tend aujourd'hui à se redresser sous le triple effet de la baisse des taux d'intérêt, du retour des prix du pétrole à un niveau proche de celui qu'ils avaient atteint avant la crise et de l'atténuation progressive des impacts négatifs de la guerre du Golfe.

S'agissant des pays en voie de développement, leur situation a été globalement marquée à la fois par la persistance de graves difficultés économiques et financières, une différenciation croissante des situations, la détérioration des termes de l'échange, la pénurie des investissements privés ainsi que les incertitudes quant aux conclusions des négociations commerciales multilatérales et la menace du protectionnisme.

Dans les années à venir, les pays en voie de développement devront faire face à de graves défis et l'écart des niveaux de développement économique, scientifique et technique et de niveau de vie entre eux et les pays industrialisés développés risque de s'agrandir chaque jour davantage.

C'est pourquoi il importe plus que jamais pour les pays de la Francophonie, notamment les économies défavorisées, de poursuivre les réformes courageuses qu'ils ont entreprises pour s'ouvrir au commerce international, redresser leur fiscalité, asseoir leur politique monétaire, et renforcer le libre exercice des lois du marché tout en veillant au maintien des grands équilibres économiques et à éviter la dégradation de leur secteur social. La poursuite de telles réformes dépend pour beaucoup d'apports extérieurs, tant bilatéraux que multilatéraux, et du maintien de leurs produits de base et de leurs matières premières, notamment énergétiques, à des cours stables et suffisamment rémunérateurs.

II. LE COMMERCE INTERNATIONAL

En 1990, le commerce mondial a connu une forte hausse en valeur (+ 13 %, soit un montant de 3,5 milliards de dollars), masquant en fait un ralentissement de la croissance en volume : + 5 %, au lieu de + 7 % en 1989.

Les déséquilibres des paiements courants des principaux partenaires tendent à se résorber. Les résultats des pays en voie de développement sont contrastés : si quelques pays d'Asie et d'Amérique latine ont vu leurs exportations croître rapidement, la situation

d'autres pays en voie de développement, notamment ceux de l'espace francophone, est restée très difficile. La baisse continue des cours des principaux produits de base et des matières premières a durement pénalisé les producteurs les plus dépendants.

Si les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round n'ont pas encore abouti, les contacts se poursuivent en vue d'un achèvement global et équilibré prenant en compte les besoins particuliers des pays en voie de développement, notamment sur les produits tropicaux. Le succès de ces négociations et le renforcement du système commercial multilatéral sont des conditions indispensables à la croissance des années 90. Les pays en voie de développement bénéficieront de cet accroissement des échanges lié à de nouveaux débouchés dans un contexte de concurrence accrue.

La signature de la 4^e Convention de Lomé, en décembre 1989, doit permettre d'améliorer l'accès au marché communautaire des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de renforcer les mécanismes de financement compensatoire.

Aucun effort ne doit être négligé pour réactiver, chaque fois que possible, les accords de produits, en particulier l'accord café, et pour permettre une mise en œuvre rapide et efficace du Fonds commun pour les produits de base.

III. COOPERATION, PARTENARIAT ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT

La situation en matière d'aide au développement est préoccupante. Si l'aide des pays de l'OCDE a augmenté de 3,8 % en termes réels de 1989 à 1990, elle ne représente que 0,35 % du PNB de ces pays, soit le même pourcentage que la moyenne enregistrée pour la période 1977-1981.

L'aide des pays arabes, même si une certaine reprise peut être constatée depuis peu, représente aujourd'hui un effort bien moindre qu'au début de la dernière décennie.

Les tendances à moyen terme paraissent inquiétantes : les besoins de l'Europe centrale et orientale et la reconstruction dans le Golfe font peser un risque de diversion des flux financiers vers ces régions qui pourrait, si l'on n'y prend garde, être préjudiciable aux pays du Sud. La communauté francophone ne saurait y consentir.

La 2^e conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris en septembre 1990, a permis de mettre sur pied un programme d'action précis et réaliste en faveur d'un nouveau partenariat entre pays développés et en voie de développement, fondé notamment sur le développement des ressources humaines, le développement participatif, la croissance économique respectueuse de l'environnement et le juste équilibre entre les secteurs public et privé dans le cadre de l'économie de marché.

La réunion de la 8^e CNUCED, en février prochain, devrait permettre un examen global de l'ensemble des problèmes dans la perspective d'un développement centré sur la personne.

Les pays en voie de développement ont en dernier ressort la responsabilité de leur développement : l'efficacité de leurs politiques et de leurs institutions, notamment le choix démocratique, constitue un facteur déterminant de leur développement économique et social. L'aide extérieure ne peut venir qu'en appoint de leurs propres efforts de développement tant au niveau national que régional. Toutefois, eu égard à la diversité croissante des situations des Etats par rapport à leur développement, une aide adaptée est indispensable.

Les politiques internationales d'aide au développement doivent concourir à une meilleure expansion des flux d'échanges, d'investissements et de capitaux en faveur des pays du Sud.

IV. ENDETTEMENT

Le poids de la dette continue d'hypothéquer la croissance de nombreux pays en voie de développement, qu'il s'agisse des pays les plus pauvres ou des pays à revenu intermédiaire.

Depuis le Sommet de Dakar, des décisions importantes ont été prises pour alléger le poids du service de la dette des pays en voie de développement.

S'agissant des pays les plus pauvres, des mesures d'allègement de la dette publique ont été prises dans le cadre de financements bilatéraux et multilatéraux. Les modalités de rééchelonnement dites de Toronto, entérinées par le Club de Paris, devront être aménagées de façon plus favorable à la suite du sommet de Londres. Le fardeau du service de la dette envers les institutions multilatérales a également été allégé, alors que bon nombre de pays donateurs poursuivent leur politique de remise de la dette publique ou de rachat de la dette privée.

Mais ces projets restent insuffisants. Certes, les pays à revenu moyen inférieur ont bénéficié de périodes d'amortissement plus longues au Club de Paris ; les pays à revenu intermédiaire fortement endettés devraient profiter de réductions importantes de leurs dettes bancaires avec le concours de la BIRD et du FMI.

V. ENVIRONNEMENT

Le respect de l'environnement prend aujourd'hui une importance déterminante dans la vie internationale. Depuis le sommet de Dakar, des progrès significatifs ont été accomplis, avec l'application du Protocole de Montréal, la création dans le cadre de la Banque mondiale d'un fonds intitulé « Facilité globale de l'environnement », la mise sur pied de l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'engagement de la négociation effective dans le cadre de l'ONU des conventions sur le climat et la diversité biologique.

Les Ministres de l'Environnement des pays francophones, réunis pour la première fois à Tunis en avril 1991, ont adopté une Déclaration et un Plan d'action, actes majeurs qui permettront à la Francophonie d'apporter une contribution de premier plan à la réflexion mondiale. La Conférence Environnement et Développement, qui se tiendra au Brésil en 1992, examinera ces problèmes dans leur ensemble pour assurer à nos pays un développement durable.

**RESOLUTION
SUR LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

CONVAINCUS	de la nécessité d'aborder les grands problèmes économiques mondiaux dans leur globalité,
SOULIGNANT	que cette interdépendance croissante entre les Etats et en particulier entre les pays du Nord et du Sud rend plus que jamais nécessaire une solidarité fondée sur le partenariat,
SALUANT	les progrès de la démocratie, notamment dans l'espace francophone, et convaincus de la relation étroite entre démocratie et développement,
PREOCCUPES	par la persistance des difficultés économiques de nombreux pays en voie de développement, qui subissent au plan mondial le poids de la dette, l'effondrement des cours des matières premières, la stagnation de l'aide publique au développement et la diminution des flux de capitaux privés,
CONSIDERANT	la portée du Sommet de l'Enfance et les engagements souscrits dans ce cadre, afin que les enfants, forces vives des nations, puissent s'épanouir et contribuer pleinement au développement et à l'avenir de tous les pays,
PREOCCUPES	par les graves menaces qui pèsent sur l'environnement de la planète et conscients de la nécessité de promouvoir un développement durable,
RAPPELANT	que le développement de chaque pays relève au premier chef de sa propre responsabilité et que les pays industrialisés développés devraient créer un contexte économique international favorable à la reprise et au développement économique des pays en voie de développement,
SOULIGNENT	que ce développement doit être centré sur la personne,
AFFIRMENT	la nécessité de soutenir les efforts réels des pays qui ont résolument opté pour la mise en place de systèmes politiques démocratiques,
INVITENT	les instances économiques multilatérales et la communauté internationale dans son ensemble à davantage tenir compte des données nouvelles de la situation des pays en développement pour mieux respecter, dans les programmes d'ajustement structurel et les modalités de remboursement de la dette, les impératifs de la poursuite de la modernisation des secteurs productifs et les besoins d'équilibre de secteurs sociaux,

APPELLENT	la Communauté internationale à soutenir les efforts des pays en voie de développement, en particulier par la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert et stable, tenant compte des besoins spécifiques de ces pays. A cet égard, ils soulignent la nécessité d'une assistance urgente en faveur des Etats africains. Le Forum francophone des Affaires représente un exemple à encourager,
APPORTENT	leur plein appui aux efforts d'intégration sous-régionale et continentale en Afrique et prennent acte de la signature du Traité instituant la Communauté économique africaine (Abuja 1991),
SOULIGNENT	l'importance particulière que revêtent pour la plupart des pays en voie de développement les recettes d'exportations tirées des produits de base et des matières premières minières, minérales et agricoles, qui rend nécessaire un renforcement de la concertation internationale et la mise en œuvre effective du Fonds commun pour les produits de base,
APPELLENT	les pays industrialisés qui ne l'ont pas fait à atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB recommandé par les organisations internationales, et à accroître l'efficacité de cette aide,
REAFFIRMENT	la nécessité de prendre en compte les problèmes spécifiques des pays les moins avancés. Ils se félicitent à cet égard du programme d'action adopté par la Conférence de Paris de septembre 1990, dont ils suivent attentivement la réalisation,
APPELLENT	en saluant les initiatives prises au Sommet de Londres et les décisions intervenues au Club de Paris, à un approfondissement de la stratégie internationale en vue de l'allègement du fardeau de la dette pour les pays les plus pauvres comme pour les pays à revenu intermédiaire,
PRENNENT	acte de la Déclaration de la Conférence des Ministres de l'Environnement de la Francophonie tenue à Tunis en avril 1991 et décident de mettre en œuvre le Plan d'action arrêté à cette occasion, contribution de premier plan à la réflexion mondiale dans le cadre de la Conférence « Environnement-Développement » qui se tiendra au Brésil en 1992,
DECIDENT	d'établir une étroite concertation lors des différentes négociations multilatérales en cours auxquelles ils participent, notamment au sein du GATT,
S'ENGAGENT	à conduire des actions communes qui favoriseront l'avènement d'un véritable partenariat économique entre francophones. A cet effet, l'ACCT est mandatée pour amorcer la réflexion à ce sujet et développer, le cas échéant, quelques programmes économiques dans les créneaux propres à la coopération multilatérale, soit la concertation, l'information, la formation et la communication.

DECLARATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

PREOCCUPES	par les menaces subsistant sur l'environnement global, en particulier les atteintes portées à la qualité de l'air et l'augmentation de l'effet de serre, les conséquences désastreuses de la sécheresse et de la désertification, l'aggravation de la déforestation, le dépeuplement des forêts, la baisse de la diversité biologique ainsi que la dégradation des ressources en eau douce comme des milieux marins,
DESIREUX	de promouvoir un développement durable, intégrant protection de l'environnement et croissance économique, en prenant en compte les besoins actuels des populations tout en préservant les ressources nécessaires aux générations futures,
CONSCIENTS	des conséquences du sous-développement et de la pauvreté sur l'environnement naturel et urbain notamment dans le contexte actuel de croissance démographique trop rapide,
SOUHAITANT	accroître leurs efforts pour promouvoir la coopération internationale en matière d'environnement,
REAFFIRMANT	les principes adoptés par le Sommet de Dakar et rappelant les actions engagées ainsi que leur volonté de voir les pays ayant en commun l'usage du français adhérer au protocole de Montréal,
NOUS FELICITONS	des conclusions de la Conférence des Ministres et des autorités chargés de l'environnement des Etats et des Gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français, réunis à Tunis les 22 et 23 avril 1991,
FAISONS NOTRE	la déclaration de Tunis, annexée à la présente déclaration,
DECIDONS	de mettre en œuvre le premier Plan d'action joint à cette déclaration,
NOUS ENGAGEONS	à respecter et à appliquer les principes adoptés au titre des conventions ou accords mondiaux ou régionaux tendant à la protection de l'environnement,
NOUS ENGAGEONS	à contribuer activement à la préparation de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement et à y participer dans un esprit de solidarité active,

SOUHAITONS

que la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement permette l'adoption d'une convention-cadre sur le changement climatique et d'une convention sur la diversité biologique, ainsi que d'une déclaration de portée politique sur la forêt mondiale,

RAPPELONS

que les organisations internationales sont tenues de respecter les principes d'égalité des langues officielles et des langues de travail, premier garant de l'universalité de leurs travaux et de l'efficacité de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et émettons le vœu que la préparation, comme le déroulement de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, en tiennent pleinement compte,

RECONNAISSONS

que les problèmes d'environnement global justifient qu'une aide financière additionnelle soit accordée par les bailleurs de fonds aux pays en développement qui prennent des engagements spécifiques au titre des conventions actuellement négociées,

ESTIMONS

que la protection de l'environnement sera favorisée par la mise en œuvre de technologies adaptées à chaque région du monde dont il convient de négocier les transferts à des conditions acceptables par les pays en développement,

NOUS ENGAGEONS

à faciliter l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales en tenant compte des besoins, des suggestions et des actions de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, en favorisant la participation locale et en développant des institutions adéquates.

DECLARATION DE TUNIS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les Ministres et autorités chargés de l'Environnement des Etats et Gouvernements ayant en commun l'usage du français, réunis à Tunis les 22 et 23 avril 1991, représentant des pays qui couvrent par leur étendue géographique les systèmes écologiques les plus variés d'Europe, d'Amérique du Nord, des Caraïbes, du bassin méditerranéen, d'Afrique, d'Asie, de l'océan Indien et du Pacifique,

RAPPELLENT	la résolution adoptée à Dakar en mai 1989 par leurs Chefs d'Etat et de Gouvernement dans laquelle ils s'engagent à promouvoir le développement durable,
MARQUENT	leur volonté de réaliser cet engagement qui lie les préoccupations d'environnement de chaque pays à celles de la planète et les objectifs de protection à ceux du développement, en visant le bien-être des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures,
AFFIRMENT	leur aspiration à un respect universel de l'environnement, à une plus grande solidarité, et leur attachement aux droits et obligations des Etats et des populations en matière d'environnement, reflétant les valeurs des communautés de l'espace francophone,
EXPRIMENT	la volonté de concevoir leur action dans le respect de leur diversité culturelle,
CONSCIENTS	de l'impérieuse nécessité pour chaque Etat et Gouvernement concernés de définir sa politique d'environnement, affirment leur soutien et leur adhésion aux principes fondamentaux suivants : <ul style="list-style-type: none">- le droit des citoyens à bénéficier d'un environnement de qualité,- la participation des populations aux processus de prise de décisions en matière d'environnement,- le devoir de prévention et de précaution,- la nécessité d'évaluer les impacts sur l'environnement, y compris les impacts transfrontaliers, à chaque étape du développement,- la responsabilité de ceux qui portent atteinte à l'environnement,- l'obligation pour chaque pays de prendre les mesures requises pour éviter de polluer l'environnement d'autres Etats,- l'application du principe pollueur-payeur,- la responsabilisation de l'utilisateur des ressources naturelles,- l'exploitation des ressources renouvelables selon des pratiques et des normes qui en assurent la pérennité,

RECONNAISSANT

que la dégradation de l'environnement, conjuguée à la détérioration des termes de l'échange et à la pression démographique dans les pays en développement, est à la fois cause et conséquence de la pauvreté ; conscients, par ailleurs, des contraintes que pose l'endettement aux politiques de développement, affirment leur solidarité :

- en s'engageant à mobiliser, dans la mesure du possible, les ressources additionnelles nécessaires aux pays en développement pour faire face aux menaces globales sur l'environnement,
- en adoptant le principe de conversion de la dette et en promouvant ce principe dans les instances internationales appropriées, afin de réorienter le maximum de ressources pour la protection de l'environnement des pays en développement,
- en favorisant une meilleure maîtrise de la croissance urbaine, en harmonie avec le développement de l'espace rural, une gestion rationnelle du littoral et du milieu marin, et une lutte contre les disparités régionales,
- en veillant au respect des conventions internationales et régionales, notamment celles relatives aux déchets dangereux et à la pollution marine, et en coopérant pour leur application,

DECIDENT

d'œuvrer en vue de concrétiser les actions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'action pour l'environnement, conditions nécessaires pour un développement durable, et mobiliser, à cette fin, des ressources nationales et internationales,
- contribuer à la solution des problèmes planétaires et régionaux en participant activement aux travaux en cours et futurs les concernant,
- consacrer, collectivement, au moins 5 % de leurs territoires pour la sauvegarde du patrimoine dans le but d'y privilégier la conservation des écosystèmes et la diversité des espèces dans le contexte du développement durable,
- renforcer les institutions nationales chargées de l'environnement,
- appuyer les politiques de gestion rationnelle des patrimoines et notamment des ressources naturelles rares,
- coopérer pour la maîtrise et le transfert de technologies respectant l'environnement,
- mettre en place une procédure de notification et de consultation dans le cas où l'environnement d'un autre Etat est susceptible d'être touché par un projet de développement,
- améliorer les conditions de participation des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités décentralisées ou locales,
- encourager l'introduction dans les programmes scolaires et universitaires d'enseignements relatifs à l'environnement,

ment-développement, aider à l'élaboration de programmes extra-scolaires visant à sensibiliser, informer et former les populations, les planificateurs et les décideurs et promouvoir la recherche et les études en la matière,

S'ENGAGENT

à renforcer leur coopération avec le système des Nations unies, notamment dans la perspective de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement de 1992 et des conventions et accords internationaux préparés dans ce contexte,

SONT ATTENTIFS

aux différentes instances mondiales et régionales concernées et à toutes celles qui sont ou pourraient être engagées dans des négociations liées à l'environnement,

ADOPTENT

le premier plan d'action joint à cette Déclaration.

**RESOLUTION
SUR LE SUIVI DU SOMMET MONDIAL
POUR LES ENFANTS**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

RAPPELANT	l'adoption à Dakar de la résolution n° 17 décidant de soutenir l'idée de réunir un Sommet mondial de l'Enfance,
SE FELICITANT	de la tenue à New York, les 29 et 30 septembre 1990, du Sommet mondial pour les enfants,
AYANT A L'ESPRIT	<ul style="list-style-type: none">- la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, qui assigne à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement des tâches pressantes en faveur de l'enfant,- ainsi que le Plan d'action du Sommet pour la mise en œuvre de la dite Déclaration,
TENANT COMPTE	de la contribution positive des pays francophones au succès du Sommet, ainsi qu'à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action,
SOULIGNENT	l'importance accordée par les pays francophones aux conclusions du Sommet, et les invitent à adopter des mesures concrètes de suivi aux plan national, régional et sous-régional,
REAFFIRMENT	leur engagement en faveur de l'application par tous les Etats des décisions issues du Sommet,
INVITENT	tous les pays de la Communauté internationale à accorder une priorité particulière à l'enfant dans leurs programmes de coopération,
ENGAGENT	les Etats à appuyer tout particulièrement les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les objectifs définis lors du Sommet et promouvoir les activités de suivi menées au plan international, principalement celles lancées par les organismes compétents des Nations unies,
CONVIENNENT	de renforcer la concertation entre pays francophones, afin d'œuvrer de concert pour tout ce qui concerne l'adoption de mesures spécifiques destinées à répondre aux besoins particuliers des enfants,
DECIDENT	la convocation d'une Conférence des Ministres francophones chargés de l'Enfance en vue d'adopter une stratégie pour la mise en œuvre en Francophonie du Plan d'action adopté lors du Sommet mondial pour les enfants.

VOLET II

**Rapports du Comité international
du suivi du Sommet de Dakar
et du Comité international préparatoire
du Sommet de Chaillot**

COMPOSITION DU COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI DU SOMMET DE DAKAR

PRESIDENCE DU CIS

Sénégal	M. Christian Valantin, Président de la Commission des Finances et des Affaires économiques de l'Assemblée nationale du Sénégal
Communauté française de Belgique	M. Roger Dehaybe, Commissaire général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique
Burkina-Faso	M. Basile Laetare Guissou, (Linguistique) - Chercheur au Centre national de la Recherche scientifique et technique du Burkina-Faso
Canada	M. Marc Lortie, Ministre - Conseiller à l'Ambassade du Canada à Paris
Canada-Québec	M. Jean-Louis Roy, Délégué général du Québec en France <i>(jusqu'à décembre 1989)</i> M. Ronald Poupert, Secrétaire général associé à la planification du gouvernement du Québec <i>(depuis le 11 avril 1990)</i>
Côte-d'Ivoire	S.E. M. Louis Esmel, Ministre - Conseiller à l'Ambassade de Côte-d'Ivoire à Paris
Djibouti	S.E. M. Ahmed Omar Farah, Ambassadeur de la république de Djibouti à Paris
France	M. Claude Jolif, Ministre plénipotentiaire Chef du Service des Affaires francophones au Ministère des Affaires étrangères
Gabon	M. Paul Okumba d'Okwatsèguè, Conseiller personnel du Président de la République, Chargé de la Francophonie
Liban	S.E. M. Adel Ismail, Ambassadeur du Liban auprès du l'Unesco

Rwanda	M. Boniface Ngulinzira Chef de service des Affaires éducationnelles, culturelles et sociales à la Présidence de la République
Sénégal	M. Ousmane Paye, Suppléant du Représentant personnel du Président de la République
Suisse	M. Jean-François Kammer, Chef du Service de la Francophonie au Département fédéral des Affaires étrangères à Berne
Togo	S.E. M. Boumbera Alassounouma, Ambassadeur du Togo à Paris
Tunisie	M ^{lle} Sherazad Lamari, Ambassade de Tunisie à Paris
Vietnam	N. Nguyen Van Cung, Responsable des Affaires francophones et de l'ACCT à l'Ambassade du Vietnam à Paris
Zaire	S.E. M. M'Buze - Nsomi Lobwanabi, Délégué spécial à la Francophonie, Ambassadeur, Président du Comité international préparatoire du Sommet de Kinshasa, Vice-Président du CIS

SYNTHESE DU RAPPORT DU CIS DU SOMMET DE DAKAR : INTERVENTION DE M. CHRISTIAN VALANTIN, PRESIDENT DU CIS

Monsieur le Président de la Conférence,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Premiers Ministres,
Mesdames, Messieurs les Ministres, Chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Cette synthèse a été faite à partir du Rapport du Comité international du suivi du Sommet de Dakar. Elle soumettra donc à votre attention les points forts de cette période de trente mois (juin 1989 - novembre 1991) pendant laquelle le CIS, sous la haute autorité de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal et Président en exercice du Sommet de Dakar, a surveillé l'exécution des décisions que vous aviez prises les 24, 25 et 26 mai 1989.

Le CIS m'a chargé de remercier très chaleureusement devant vous le Président Abdou Diouf, pour l'attention toujours soutenue qu'il a portée à l'activité francophone pendant son mandat, intervenant chaque fois que nécessaire pour régler des questions souvent délicates, ne refusant aucune demande d'audience, délivrant ses messages, présidant des réunions, n'hésitant pas à saisir ses pairs, à écrire pour soutenir des projets.

I. LES GRANDS EVENEMENTS

Le suivi du Sommet de Dakar n'a pas été avare en événements de toutes sortes. Le rapport en dénombrant dix neuf (19), depuis les Jeux de la Francophonie jusqu'au Forum francophone des Affaires, en passant par la Conférence générale de l'ACCT, le vingtième anniversaire de l'ACCT, les Assemblées générales de l'AIFPLF, celles de l'AIMF, la X^e Assemblée générale de l'AUFPELF, les Conférences des Ministres francophones de la Culture et de l'Environnement, etc.

II. LE COMITE INTERNATIONAL DU SUIVI

Le CIS s'est réuni dix huit (18) fois en trente (30) mois soit presque une fois par mois, si l'on compte les 24 mois de travail utile (les 6 autres mois représentant sur deux ans les périodes de vacances).

Il faut signaler à votre attention l'assiduité toute particulière de l'ensemble des membres du CIS, certains faisant le déplacement de leur pays à Paris presque une fois par mois et souvent deux fois par mois.

Je relèverai aussi la disponibilité totale des opérateurs vis-à-vis du CIS, notamment de l'Agence de coopération culturelle et technique et de son Secrétaire général, M. Jean-Louis Roy, au demeurant membre de droit du Comité. A chaque invitation, l'AUFPELF-UREF s'est présentée au CIS, en la personne de son Directeur général-Recteur, M. Michel Guillou, ainsi que TV5 par Messieurs Patrick Imhaus, Président-Directeur général de TV5 Europe et James Baer, Directeur général de TV5 Québec-Canada.

Le Comité consultatif conjoint s'est réuni le 5 mars 1991, conformément à la résolution n° 10 et a permis d'engager sous l'autorité du CIS un dialogue fructueux entre l'ACCT, l'AURELF-UREF, TV5, la CONFEMEN, la CONFESJES et l'université Senghor d'Alexandrie.

Le CIS a ainsi reçu MM. Patrick Imhaus, Président-Directeur général de TV5 Europe, James Baer, Directeur général de TV5 Québec-Canada, Laurent Personne, Délégué général de l'université d'Alexandrie, Fadel Dia, Secrétaire général de la CONFEMEN, Antoine NDiaye, Secrétaire général de la CONFESJES.

Tout au long de ces mois de travail le CIS a examiné, selon les procédures de la résolution n° 10, les programmes et les affectations budgétaires.

III. EVALUATION DES RESULTATS DU TRAVAIL DU CIS

Le mandat du CIS

Rappelons que selon la résolution n° 10, le CIS, « maintenu dans l'intégralité de ses fonctions et des pouvoirs, assume son rôle d'arbitrage et d'évaluation des actions confiées aux opérateurs directs du suivi du Sommet et fait rapport aux Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il demeure l'instance finale de coordination et de décision, sous l'autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement, approuve les projets et affecte les budgets. En conséquence l'ACCT et les autres opérateurs directs, s'agissant des fonds du Sommet, doivent lui soumettre leurs propositions. »

Le mandat de l'ACCT

De son côté, l'Agence de coopération culturelle et technique devait intégrer « en son sein, le rôle et la fonction des réseaux du CIS ». Ce qu'elle a fait à l'occasion de sa XII^e Conférence générale à Ottawa (décembre 1989).

La résolution n° 10 l'a « en conséquence investie du mandat de proposition de programmation et de suggestion d'affectation budgétaire ».

En vertu de ce mandat, l'ACCT a couvert tous les domaines du Sommet qui lui étaient confiés et a fait ses propositions au CIS qui les a entérinées. Cependant la disparition des réseaux, en tant qu'instruments du CIS, a affaibli sa capacité de contrôle et d'évaluation sur les opérateurs (ACCT-AUPELF/UREF surtout) et sur les actions qu'ils engageaient.

L'ACCT a organisé deux Conférences ministérielles : la Conférence des Ministres francophones de la Culture (Liège, 5 et 6 novembre 1990) et celle des Ministres francophones de l'Environnement (Tunis, 22 et 23 avril 1991). Elles ont connu un véritable succès. L'organisation a cependant fait apparaître la nécessité de préciser davantage le statut du CIS au sein de ces Conférences.

Elle a continué, comme le lui recommandait la résolution n° 10, « d'exercer les rôles d'animation, de concertation du monde francophone, tels que prévus à sa Charte ». Pour étendre donc sa capacité de proposition dans les secteurs qui lui ont été affectés par les Sommets, l'Agence a organisé une large et permanente consultation au sein de ses dix comités d'experts et de ses vingt trois comités *ad hoc*, regroupant cinq cents spécialistes venus du Nord et du Sud.

Enfin, l'Agence a organisé et animé dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence d'innombrables colloques et séminaires.

Le mandat de l'AUPELF

S'agissant de l'AUPELF à qui la résolution n° 10 a « conféré la qualité d'opérateur multilatéral privilégié du programme majeur UREF, concernant la recherche universitaire et l'enseignement supérieur », elle a, elle aussi, rempli son mandat. Elle a fait ses propositions qui ont été entérinées. Il s'est avéré nécessaire de vérifier les doubles emplois entre les programmes de l'UREF et ceux de l'ACCT et de maintenir constamment le lien entre elles.

La présence de l'AUPELF-UREF au colloque de Cotonou sur « l'Etat de droit au quotidien », organisé par l'ACCT, a bien montré la nécessité d'associer les chercheurs aux hommes de terrain chargé d'insérer la démocratie dans les réalités.

La journée d'études du 25 octobre 1991, organisée conjointement par l'AUPELF-UREF et l'AIPLF sur « l'apport du multilatéral dans l'IST : la place de l'enseignement supérieur », a amplement démontré la complémentarité des actions et la convergence des points de vue dans cet important domaine.

L'AIPLF

La résolution n° 10 demandait au CIS « d'organiser (avec l'AIPLF) la consultation et l'information réciproques ». Cela s'est fait à l'occasion des deux assemblées générales de l'AIPLF (Paris, juillet 1989 ; Ottawa, septembre 1991).

Par ailleurs, le CIS, par son président, a participé aux travaux des Commissions de l'AIPLF : la Commission de politique générale (Paris, 3-4 juillet 1990) ; la Commission des affaires parlementaires (Ottawa 1990) ; la Commission de la coopération et du développement (Dakar, janvier 1991) ; la Commission des affaires culturelles (Bangui, mars 1991).

Le mouvement associatif

Conformément à la résolution n° 10, le CIS a reçu, dans l'ordre, au courant du mois d'octobre 1991, les principaux responsables des institutions et associations suivantes : le Haut Conseil de la Francophonie, la Fédération internationale des professeurs de français, l'Union internationale des journalistes de la presse de langue française, le Cercle Richelieu Senghor, l'Association des maires francophones, l'Institut de droit international d'expression française, l'Association d'amitié et de liaison et le Conseil international de la langue française.

IV. LES RESOLUTIONS POLITIQUES DU SOMMET DE DAKAR

Si l'on fait exception de la résolution n° 10 qui a fait l'objet d'une analyse (voir plus haut), le Sommet de Dakar a pris dix-sept (17) autres résolutions. Nous ne les examinerons pas toutes. Mais il nous a semblé important d'en retenir deux qui peuvent d'ailleurs être traitées ensemble, tant elles sont complémentaires : la résolution sur l'Afrique australe (apartheid, déstabilisation régionale) et la résolution sur les droit fondamentaux.

L'Afrique australe

« Le CIS, dans le cadre de ses travaux, a accordé une attention particulière à l'évolution de la situation en Afrique australe », comme en témoigne la longue chronologie sur les événements qui se sont produits dans cette région pendant le suivi du Sommet de Dakar.

L'apartheid a reculé, même s'il n'est pas totalement démantelé, l'ANC et le PAC ont été reconnus, l'état d'urgence a été levé. Nelson Mandela, enfin libéré, et le Président

Frédéric De Klerk sont les principaux acteurs de cette évolution. La Namibie est indépendante. La paix est revenue en Angola. Au Mozambique, les parties en guerre cherchent à se parler. Les bouleversements intervenus dans le monde ces deux dernières années ne sont pas étrangers aux transformations que l'on constate en Afrique australe.

L'Etat de droit

La résolution sur les droits fondamentaux y trouve son compte, d'autant que dans le reste du monde, dans nombre de pays du Sommet, la démocratie a fait de réels progrès. Une chronologie de cette progression africaine figure dans le rapport du CIS.

Cette avancée de la démocratie a donné un contenu à la Coopération juridique et judiciaire, nouvelle priorité du Sommet de Dakar. Organisé par l'ACCT, un colloque sur l'Etat de droit au quotidien s'est tenu à Cotonou du 11 au 14 septembre 1991.

« L'Etat de droit est un système ou un régime dans lequel l'Etat est soumis au droit, la personne humaine bénéficiant de garanties ou de sûretés qui la protègent contre l'omnipotence de la puissance publique ». Telle est la définition qu'en donne le rapporteur général du colloque, le professeur Maurice Glélé-Ahanhanzo. L'Etat de droit implique donc :

- le respect de l'individu ou de la personne humaine qui est protégée dans son autonomie et sa sécurité ;
- l'obligation pour les pouvoirs publics de fonder leur force à partir de la légitimité que leur confère la démocratie libérale et pluraliste ;
- la hiérarchie des normes caractérisée par la suprématie de la Constitution et garantie par des juridictions indépendantes.

C'est en vertu de ces principes intangibles que le Président Abdou Diouf, Président en exercice du Sommet de Dakar, a condamné dans un communiqué le coup de force qui a écarté du pouvoir le Président Jean-Bertrand Aristide, Président de la République de Haïti, légitimement élu le 16 décembre 1990, à l'issue d'élections libres, démocratiques et contrôlées par l'ONU.

Les programmes de la Coopération juridique et judiciaire gérée par l'ACCT au sein d'une Délégation visent tous à renforcer l'Etat de droit en donnant à ses acteurs (parlements, cours et tribunaux) des moyens (circulation de l'information juridique, formations diverses) pour le faire respecter.

La nécessaire émergence d'un espace économique francophone fait aussi apparaître des convergences pour l'établissement de règles communes telles qu'un droit des affaires, une institution d'arbitrage en matière commerciale.

V. LE SOMMET DE DAKAR ET LE DEVELOPPEMENT

Du rapport du Comité international du suivi, nous retiendrons ce qui nous a paru devoir être porté à la haute attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement et des Ministres, Chefs de Délégation. Nous ne reparlerons plus de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme puisque cela a été fait plus haut à propos de l'analyse de la résolution sur les droits fondamentaux.

La restructuration des systèmes documentaires du Sud

Depuis le premier Sommet de Paris, l'information a été au cœur du **projet francophone**. Le Sommet de Dakar et son suivi confirment cette tendance. En Francophonie, l'informa-

tion traverse tous les secteurs du Sommet. Ceux confiés à l'ACCT visent tous, ou presque tous, à produire de l'information : en agriculture, énergie et environnement, dans le domaine culturel, en particulier dans celui des langues, des cultures, et de l'éducation, dans la coopération juridique et judiciaire. L'Agence a fourni au CIS un excellent travail dans lequel il fait état de l'avancement des projets en 1990 et en 1991. Il en résulte que sur 107 projets répertoriés, fichés et catalogués, 62 sont peu ou prou ou totalement de l'IST.

L'appui au réseau APAMA (Amélioration de la productivité en milieu aride) consiste à éditer bulletins et revues. La publication de la revue bilingue (français-anglais) *Eco-Decision* sur l'environnement traduit la nouvelle politique de diffusion en Francophonie. L'Institut de l'énergie (IEPF), fait pour 43 pays francophones un remarquable travail d'information, par son bulletin *Liaison-Energie-Francophonie* et coordonne le Programme international de soutien à la maîtrise de l'énergie (PRISME).

Mentionnons spécialement le SYFIA ou Système francophone d'information agricole. C'est une agence de presse qui crée des pratiques de production et de diffusion de l'information agricole dans les pays du Sud et fait, trois ans après sa création, émerger une génération de journalistes agricoles professionnels reconnus. Remarquons aussi la BIEF ou Banque de données bibliographiques des Etats francophones. Elle acquiert des données pour les restituer aux Etats. Mais après le Sommet de Dakar, l'ACCT a confié à la BIEF la responsabilité de restructurer les unités documentaires du Sud. Le programme en est à ses débuts. Il s'agit d'organiser la gestion de l'information (qui tient l'information tient le pouvoir), pour qu'elle permette de constituer au Sud des « Systèmes nationaux d'information », capables de s'intégrer dans un système plus large à l'échelle de la Francophonie.

Le programme « langues » géré par l'ACCT contient une forte dose d'information : la création d'observatoires et de bases de données pour les langues africaines, pour ne citer que ces projets, sont des préalables incontournables à tout traitement automatique.

Dans le domaine de l'éducation, les mallettes pédagogiques sont de mini-bibliothèques pour les enseignants du primaire en milieu rural.

S'il y a un champ privilégié pour l'information professionnelle, c'est bien celui de la coopération juridique et judiciaire. L'ACCT a démarré ce programme par l'envoi de mallettes pédagogiques et la réédition de codes et de textes législatifs.

Le Centre de documentation de l'Ecole internationale de Bordeaux devient extrêmement performant avec ses 25 000 volumes et sa base de données interrogeable par le siège.

L'université des Réseaux d'expression française

L'AUPELF-UREF : 240 universités, 150 000 enseignants, 150 000 étudiants. Opérateur direct du Sommet depuis le Sommet de Québec, le Sommet de Dakar a confirmé l'AUPELF dans ce rôle. Elle est sous contrat avec le CIS depuis les réunions du dernier trimestre de l'année 1989 et sa X^e Assemblée générale de décembre 1990 lui a permis de modifier ses statuts et son règlement intérieur pour adapter ses structures et ses moyens à la dynamique des Sommets.

L'UREF mobilise la communauté universitaire et les chercheurs francophones pour maintenir une science en français et répondre aux défis de l'accélération du progrès scientifique et de l'internationalisation de la recherche. Pour relever ces défis, elle met à la disposition de la Francophonie scientifique une méthode et des outils.

La méthode, c'est d'abord un fonctionnement universitaire : un Conseil de l'Université qui comprend 23 membres originaires de 13 pays, auquel participent depuis la modification des statuts de l'AUPELF quatre membres du CIS (il s'est réuni cinq fois pendant le suivi de Dakar) ; un Conseil scientifique constitué de 16 universitaires venant de 10 pays, assisté par cinq Comités d'orientation sectoriels auxquels participe l'ACCT (il s'est aussi réuni cinq fois avant chaque conseil de l'Université).

C'est ensuite un contrôle financier par un Comité de gestion du Fonds multilatéral UREF composé paritairement (depuis la réforme des statuts) de membres du CIS et de membres du Conseil d'administration de l'AUPELF. Ce Comité s'est réuni deux fois l'an pendant le suivi de Dakar.

La méthode, c'est enfin celle des réseaux : des réseaux institutionnels (10), des réseaux thématiques de recherche (10), des réseaux spécifiques d'appui (4).

Pour atteindre ces objectifs, l'UREF s'est donné des outils. Parmi ceux-ci, les Points SYFED, lieux privilégiés d'accueil, d'utilisation et d'appropriation des nouvelles technologies de l'information scientifique et technique. Deux points SYFED sont déjà en place, à Dakar et à Antananarivo. Onze autres sont prévus.

Les Points SYFED, apportent le plus de l'ingénierie documentaire (ouvrages, livres, revues, microfiches, mémoires électroniques éditables, disquettes, DCMEF, vidéodisques, ressources télématiques et informatiques). Ils fournissent au Sud la documentation nécessaire aux cadres de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ils organisent la circulation de l'information par la création de bases de données.

Dans chaque pays bénéficiant du programme « vidéotex et Francophonie », le Point SYFED permet la consultation en ligne des banques de données francophones d'IST à l'aide de terminaux équipés de lecteurs de cartes à mémoire.

De plus, chaque Point SYFED, outre l'équipement de lecture, reçoit une dotation de disques compacts, de vidéodisques disponibles en langue française.

L'université Senghor d'Alexandrie

Université de troisième cycle, elle a ouvert ses portes en octobre 1990 et a été inaugurée un mois plus tard par cinq Chefs d'Etat. Elle dispense trois types d'enseignement : santé-nutrition, administration-gestion, environnement. Cent vingt (120) auditeurs venant de vingt pays la fréquentent actuellement. Ses statuts lui permettent de combiner financement public et financement privé. Le financement public est assuré par les Etats (la France principalement, le Canada et plusieurs Etats africains), le financement privé par des mécènes. Il faut consolider sur le plan financier cet outil performant de la Francophonie.

L'éducation et la formation

Si la formation fut toujours, avant et depuis le premier Sommet de Paris, une constante de l'action francophone, il n'en fut pas de même pour l'éducation. Le Sommet de Dakar a abordé la question en définissant des programmes majeurs et en mettant au point des outils directement utilisables pour la rénovation des systèmes éducatifs, dans le respect des options nationales. Les efforts de l'ACCT ont donc porté sur :

- l'enseignement de la langue française ;
- la formation initiale et continuée des personnels de l'éducation ;
- l'édition scolaire et la fabrication de matériels didactiques.

Dans la recherche « Pour une didactique du français-langue seconde », la CONFEMEN avait en charge « une étude comparative des besoins langagiers et des centres d'intérêt en français et en langues nationales chez les élèves de l'école primaire ». Cette étude, menée dans huit pays d'Afrique, est actuellement achevée. Elle confirma que le français y est bien une langue seconde.

L'exploitation de cette enquête va avoir comme conséquence d'adapter la formation des enseignants aux méthodes d'analyse des besoins langagiers pour bien comprendre les objectifs pédagogiques.

La recherche sur l'enseignement du français donne lieu déjà à toute une série d'actions menées sous la responsabilité de l'ACCT : le français en milieu multilingue (méthode CLAVER), en milieu créolophone, l'enseignement dans les grands groupes.

Le français, langue étrangère, qui concerne de nombreux Africains anglophones, fait l'objet d'un rapport très détaillé et qui est en train d'être exploité au niveau des sept centres de français-langue étrangère qui existent en Afrique. La coopération entre ces centres se met en place.

La formation des personnels de l'éducation fait aussi l'objet d'actions multiples. Les échanges pédagogiques d'enseignants du français suscitent un nombre important de candidatures.

Le CIFFAD, au Consortium international de formation à distance, s'adresse aux instituteurs du primaire et aux enseignants du secondaire pour ne citer que ceux-là.

Un fonds soutient la conception et l'élaboration de manuels scolaires. Sept ouvrages qui viennent de sortir des presses illustrent de manière significative la mise en œuvre par l'ACCT de ce soutien.

Il faut souligner l'importance du programme « Mallettes pédagogiques » pour les enseignants ruraux et du réseau des « Centres de lecture et d'animation culturelle » (CLAC), indispensables pour une bonne maîtrise du français.

Au plan de la formation soulignons le rôle de plus en plus important que joue l'Ecole internationale de Bordeaux.

Culture

Organisée par l'ACCT sur une décision du Sommet relayée par le CIS, la Conférence des Ministres de la Culture de Liège, en novembre 1990, a été un des temps forts du suivi de Dakar. Elle a fait porter sa réflexion sur « la circulation des biens culturels dans l'espace francophone ». Elle a adopté la « Déclaration de Liège » qui est un engagement moral des Ministres de la Culture d'appuyer auprès de leur Gouvernement et des organisations internationales le « Plan d'action de Liège 1991-1995 » et de le traduire en actions concrètes.

La Conférence ne pouvait manquer de recommander la mise en œuvre du plan d'aménagement linguistique adopté au Sommet de Dakar. Les rapports du français et des langues nationales avaient fait – on s'en souvient – l'objet de déclarations à forte connotation politique. Les documents de l'Agence qui ont servi de base à la discussion entre les Ministres de la Culture les ont reprises et ont estimé qu'au Sommet de Dakar ce fut « le grand tournant » en la matière. L'ACCT tout comme l'AUPELF se sont toujours

préoccupés, chacun selon leur vocation spécifique, de ces problèmes délicats et complexes mais fondamentaux.

Il faut particulièrement insister sur le Fonds international pour le développement et l'étude des langues et des cultures africaines (FIDELCA), géré par l'ACCT et dont la création a été décidée par le Sommet de Dakar. Il comporte un volet linguistique important. Le Fonds a déjà financé dans 14 pays 24 projets. Sept (7) de ces projets concernent les langues africaines.

Environnement et développement : la préparation de la Conférence de la CNUED (Rio, juin 1992)

La Conférence des Ministres francophones de l'Environnement s'est tenue à Tunis les 22 et 23 avril 1991. Elle résulte de la résolution sur l'environnement prise par le Sommet de Dakar. Elle se situe dans la phase préparatoire de la Conférence pour l'environnement et le développement qui se tiendra en juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil).

L'ACCT qui est chargée de la préparation et du suivi des Conférences ministérielles sectorielles conduit activement cette importante mission. L'Agence a travaillé en constante relation avec le CIS à l'occasion de ses sessions ; notamment pour préparer la Conférence de Tunis qui a été un succès (sessions du 4 au 31 janvier - 30 mai 1990 - 8 juillet 1990 - 22 janvier 1991 - 5 mars 1991 - 10 avril 1991).

La Conférence de Tunis a été marquée par un message du Président Abdou Diouf, Président de la Francophonie. Le Président a fortement insisté sur la pauvreté, facteur essentiel de détérioration de l'environnement et sur la nécessité de solliciter le Fonds mondial pour l'environnement logé à la Banque mondiale pour permettre aux pays du Sud de participer aux actions de protection de l'environnement.

La Conférence de Tunis a adopté un plan d'action, tandis qu'à l'initiative d'ENDA-Tiers Monde et du Centre de liaison pour l'environnement, les ONG d'Environnement et de Développement se réunissaient à Tunis les 21 et 22 avril sur le thème « Pauvreté et environnement : quelles perspectives ? ».

Le Premier Ministre de Tunisie, Monsieur Hamed Karoui, a lui aussi lié dans un discours d'ouverture pauvreté et dégradation du milieu écologique.

L'ACCT mène activement le suivi de la Conférence de Tunis. La 3^e session préparatoire de la CNUED de Rio a été marquée par une participation active des francophones. Le secrétaire général de l'ACCT y a pris la parole. S'est tenue à Dakar, du 29 au 31 octobre 1991, la première Conférence des industriels francophones sur le transfert de technologies. Cette conférence a été suivie d'une réunion des experts de l'ACCT.

Une série d'actions a par ailleurs été conduite pour mettre en œuvre des plans nationaux pour l'environnement dans les pays membres, pour la lutte contre la déforestation, ainsi que la gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles.

Actuellement, deux études visent à élaborer, la première, une stratégie francophone, la seconde, des propositions sur les ressources, les mécanismes financiers et sur les transferts de technologies pour l'environnement et le développement durable.

La réalisation d'un développement durable et équitable requiert un ensemble de mesures intégrées, cohérentes et coordonnées.

Au niveau francophone, la préparation de la CNUED de Rio, le Sommet « Planète Terre », est en bonne voie. La Francophonie doit être présente et doit faire entendre sa voix.

TV5 Afrique

Pendant le suivi de Dakar, le dossier de TV5 et de TV5 Afrique a occupé une bonne place dans les esprits. Dès la fin de l'année 1989 et le début de l'année 1990, le CIS a réaffirmé la position du Sommet de Dakar sur TV5 Europe et TV5 Québec-Canada. Il a également tenu à ne pas laisser la porte fermée à TV5 Afrique qui figurait toujours dans les dossiers du Sommet.

Les Ministres de TV5 se sont réunis plusieurs fois pendant le suivi de Dakar ; à Québec et à Bruxelles en 1990, à Berne et à Ottawa en 1991.

Mais c'est à la Conférence des Ministres francophones de la Culture à Liège (novembre 1990) que s'est réaffirmée très nettement la nécessité de réaliser TV5 Afrique. Il s'en est suivi une série de réunions professionnelles et techniques qui ont abouti à des propositions concrètes. Celles-ci concluent à la possibilité de réaliser TV5 Afrique. Cette réalisation se fera par étapes. Après une phase de démarrage qui consistera à étendre TV5 Europe en Afrique, les images du Sud prendront une part croissante.

Dans cette perspective, la production d'images du Sud devient une priorité absolue. Le Fonds de soutien à la production d'images du Sud n'a jamais été suffisamment doté. L'ACCT qui gère ce fonds a financé pendant le suivi de Dakar 32 films (de toute nature) et 70 heures d'images sur un financement de 8 000 000 FF. C'est insuffisant.

Avec TV5 Afrique, il faut surtout définir une politique de l'image : développer une création originale, tout en ouvrant vers les publics du Nord. Cette politique de l'image pour TV5 Afrique devrait épouser les orientations du Sommet : montrer la Francophonie au quotidien, approfondir la connaissance mutuelle par des émissions sur chacun des pays membres, révéler la richesse et le pluralisme de la culture francophone par la musique, la chanson, le théâtre, le livre (coexistence des langues en Francophonie), éduquer par l'image à la démocratie, à la santé, à l'environnement, au respect du droit, etc., produire un cours audiovisuel de français pour tous... Bref, révéler au monde (pas seulement francophone) ce qu'est la Francophonie : un humanisme de différences et de liberté.

Au plan institutionnel, experts et politiques sont d'accord pour admettre que, pour l'instant, TV5 Afrique bénéficiera du soutien de ses grandes sœurs, sans qu'il s'ensuive pour elles des charges récurrentes excessives. Les Ministres africains seront désormais associés et le Comité de programmation du CIRTEF représentera les télévisions du Sud au Comité des programmes de TV5 Europe au même titre que chacun des autres partenaires.

Au plan technique et partant financier, plusieurs options ont été soumises à des tests dont les résultats seront bientôt connus.

Il faut adhérer avec enthousiasme à TV5 Afrique. Au fil des années, les toits des maisons et des immeubles en Afrique se peuplent d'antennes paraboliques qui permettent, et permettront de plus en plus, de capter toutes les chaînes – il y en a trente dont une française, CFI – qui de l'orbite géostationnaire arrosent le continent. Il est temps que la télévision de la Francophonie passe sur les écrans du Sud, comme elle l'a fait sur ceux de l'Europe de l'Est. C'est la seule façon de défendre et d'illustrer nos cultures nationales.

CONCLUSION

Le suivi de Dakar s'est bien déroulé. Il est clair cependant que le multilatéral francophone reste à inventer. Le bilatéral visible représente 30 % du total des financements sur deux ans (voir le relevé des décisions du Sommet de Dakar). Cependant l'on s'accorde à reconnaître que ce que l'on appelle multilatéral n'est pas un financement vraiment délié. Un document de programmation du biennium de Chaillot admet que le montant du financement réellement multilatéral ne dépasse pas actuellement 40 %. Le bilatéral a ses vertus, et le multilatéral aussi : il fait participer tous les partenaires du Nord comme du Sud. Il est théoriquement la rencontre d'une demande de développement dans les secteurs du Sommet et d'une offre de financement. Cette rencontre doit se renforcer.

Le suivi de Dakar a fait très nettement ressortir la nécessité d'une concertation multilatérale toujours plus poussée. Les Comités d'experts de l'Agence, les réseaux de l'AUPELF, les 30 parlements et 2 000 élus de l'AIPLF, les 50 métropoles francophones de l'AIMF, les 400 associations recensées constituent un réservoir de compétences et de bonnes volontés, une capacité de réflexion et d'action, un réseau d'institutions et d'organisations, au service de la Francophonie. Le suivi de Dakar montre qu'il ne faut pas exclure, mais fédérer et s'ouvrir sur tout le monde francophone pour que celui-ci fasse signe au monde en mutation profonde.

Enfin qu'il me soit permis de remercier chaleureusement tous les membres du CIS. Leur intérêt pour la Francophonie ne s'est pas une seule fois démenti pendant ces trente mois (30 mois). Et pourtant, ils avaient leurs obligations et pour certains, ils venaient de loin, une fois par mois en moyenne.

Sans les opérateurs, il n'y aurait pas eu de suivi du Sommet de Dakar. Je leur dis toute ma gratitude.

Et d'abord à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, qui s'est fait remarquer par son dynamisme, sous l'impulsion de son nouveau Secrétaire général. M. Jean-Louis Roy. Elle s'est attachée à « intégrer les réseaux » à son système d'action. Puis à mettre en œuvre les projets qui lui ont été confiés par le CIS, après lui avoir proposé des programmes et suggéré des affectations budgétaires. Elle a géré, sous l'autorité du CIS, un budget Sommet (distinct de son budget régulier) de 327 561 251 FF (report 1988-1989 compris). Ses documents financiers font apparaître qu'à ce jour, les crédits qu'elle gère au titre du Sommet sont engagés à 85 % et qu'à la fin du biennium de Dakar, ils seront dépensés à 75 %. Ce qui est remarquable d'efficacité, compte tenu des cas de force majeure auxquels l'ACCT a eu à faire face dans l'exécution de son programme. Au cours du suivi, elle aura ouvert, sous la direction du CIS et conformément aux orientations du Sommet de Dakar, des chantiers importants : l'éducation, la formation avec le CIFFAD, la restructuration des unités documentaires du Sud, la coopération juridique et judiciaire, la préparation de la Conférence de Rio. L'Agence, opérateur principal, se révèle par son dynamisme, déterminante pour donner consistance au **projet francophone**.

La CONFEMEN et la CONFESJES qui ont travaillé avec l'Agence doivent être associées à ces remerciements. Et être encouragées : l'éducation et la jeunesse ne sont-elles pas au rang des priorités absolues ?

Je citerai aussi l'AUPELF-UREF qui, sous l'impulsion du professeur Michel Guillou, Directeur général-Recteur, a mis en œuvre au bénéfice des universités du Sud la méthode désormais très francophone des réseaux. L'université de la Francophonie apporte un

concoure précieux à ses chercheurs, à ses professeurs, à ses étudiants. Elle doit être encouragée. Elle est au cœur de l'espace scientifique francophone. Elle est déterminante pour promouvoir une science en français. Le taux d'engagement de ses crédits est à ce jour de 83 % et le taux d'exécution de son programme est de 73 %.

L'université Senghor d'Alexandrie, dès sa première année a connu le succès. Il faut l'aider à se consolider et à se renforcer.

TV5, c'est la Francophonie qui se voit et qui respecte les identités culturelles. TV5 Europe et TV5 Québec Canada confirment année après année leur audience et leur succès. C'est de bon augure pour TV5 Afrique par laquelle le Sud se parlera à lui-même parlera au Nord et se verra lui-même. TV5 c'est le pluralisme culturel par l'image. Des images dont on sera certain qu'elles se sont diffusées. Pour leur production, le CIRTEF et l'ICAF (Espace francophone) pour ne citer que ceux-là, apporteront une contribution de qualité.

A tous et à ceux, nombreux, qui ne sont pas cités ici, mais qui existent, j'adresse mes félicitations et mes remerciements les plus sincères. Sans eux il n'y aurait pas eu le suivi de Dakar.

RAPPORT DU CIP DU SOMMET DE CHAILLOT : INTERVENTION DE M. FRANÇOIS-REGIS BASTIDE, PRÉSIDENT DU CIP

Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,
Mesdames et Messieurs,

Le Comité international préparatoire, que j'ai eu l'honneur de présider, a tenu sa première séance plénière le 10 avril et sa dernière le 7 novembre, soit au total 14 réunions. Mais le CIP a aussi délégué des tâches précises à des groupes *ad hoc* qui avaient pour mission de lui rendre compte régulièrement de l'avancement de leurs travaux. Ainsi, pour les volets politique et économique, ont été mis en place deux groupes informels de rédaction. Ils se sont respectivement réunis 11 et 10 fois. Concernant la réforme institutionnelle, un « sous-comité chargé de réfléchir sur l'organisation politique de la Francophonie » a été formé, auquel a été également confié la responsabilité d'examiner la programmation. Pour remplir son mandat, ce sous-comité a tenu 24 réunions pendant 6 mois, soit en moyenne une réunion par semaine.

Ce décompte du calendrier du CIP vous montre les contraintes qui pesaient sur ses membres. Ces derniers ont néanmoins su, dans un laps de temps restreint, m'assister avec compétence et beaucoup de disponibilité, à préparer en six mois notre Sommet. Je veux donc aujourd'hui leur faire part de ma reconnaissance.

J'en viens aux travaux proprement dits du CIP. D'abord, l'élaboration des documents sur la situation politique internationale et sur la situation économique mondiale. Je n'insisterai pas sur le fond de ces textes puisqu'ils ont déjà été abordés hier. Je tiens seulement à rappeler le contexte dans lequel ils ont été conçus. Notamment le volet politique. Le groupe *ad hoc*, formé à cette fin, a dû en effet tenir compte des événements nombreux et majeurs qui se sont déroulés cette dernière année. Il a été ainsi amené à revoir plusieurs fois son travail pour intégrer dans sa réflexion les conséquences de la guerre du Golfe, de la chute du mur de Berlin, de la conclusion de l'accord de paix inter-cambodgien et de la conférence de Madrid sur le Proche-Orient, pour ne mentionner que les faits les plus marquants et les plus spectaculaires. Le volet économique, quant à lui, s'il a posé moins de problèmes rédactionnels, n'en est pas moins riche d'évolutions importantes. Il a fallu notamment traduire les préoccupations liées à la crise fondamentale qui touche le continent africain, sur l'importance de laquelle le Secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, et le Président du Sénégal, M. Abdou Diouf, ont tous deux, avec clarté et éloquence, appelé, il y a quelques mois, l'attention du monde et singulièrement des pays riches et industrialisés.

Ensuite, je me dois de dire quelques mots de la tâche que le Président de la République française m'a confiée. Il a, en effet, fait état, dans la lettre de mission qu'il m'avait adressée, de son souhait de voir « régler certains problèmes institutionnels qui ont été laissés de côté à Québec et à Dakar ». Ce faisant, le vœu de M. François Mitterrand s'inscrivait dans la lettre et l'esprit du Sommet de Dakar, puisque les Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis, il y a deux ans, sous la présidence du Président Abdou Diouf, recommandaient, je cite, « de rester attentifs à l'évolution de l'institutionnel francophone et d'en tirer les conséquences qui s'imposent ».

L'institutionnel francophone a déjà donné lieu à de nombreuses réflexions. La dernière en date, avant Dakar, fut celle menée par le sous-comité Roy dont les recommandations

ont permis d'élaborer la résolution n° 10. Clé de voûte jusqu'à présent de notre édifice institutionnel, la résolution n° 10 a été de ce point de vue une avancée significative mais elle n'a pu malheureusement régler toutes les difficultés nées principalement de la coexistence d'instances parallèles issues, d'une part, de la Convention de Niamey (1970) et, d'autre part, des Sommets depuis le Sommet de Paris (1986). Nous nous sommes donc efforcés de remédier à cette situation en proposant un rapprochement des institutions de Niamey et des Sommets. Pour cela, nous préconisons des instances communes qui conduisent finalement à une construction institutionnelle à trois étages :

- le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- la Conférence ministérielle des Affaires étrangères ou de la Francophonie, agissant à la fois comme Conférence ministérielle du Sommet et comme organe suprême de l'ACT (la Conférence générale et le Conseil d'administration) ;
- le Conseil permanent de la Francophonie, formé de représentants personnels des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, qui est aussi un organe commun au Sommet (instance exécutive) et à l'ACCT (Bureau).

La réforme institutionnelle ainsi dessinée répond à un double objectif :

- rétablir l'autorité politique des instances émanant du Sommet en leur donnant les moyens de contrôle nécessaires à l'exercice de leur mandat de suivi des actions décidées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et d'évaluation des programmes confiés aux opérateurs ;
- renforcer l'efficacité des instruments de notre coopération en mettant en place un véritable Fonds multilatéral unique et en créant des comités de programme qui ont pour objet d'examiner les projets dans le cadre des grands domaines d'intervention, arrêtés par la Conférence ministérielle.

Ce dispositif institutionnel nouveau a été approuvé par la Conférence ministérielle de Maurice qui a seulement réservé les comités de programme. Elle a donc donné mandat au CIP d'approfondir la géographie et le contenu des comités de programme et d'en faire rapport à son bureau, qui s'est tenu le 17 novembre dernier. Ce bureau a été précédé d'une réunion confidentielle le 15 novembre, et suivi d'une réunion nocturne le 18 novembre.

Dans l'ensemble, je constate donc avec plaisir que les objectifs, que nous nous étions fixés, de simplification et de rationalisation des institutions, qui sont les nôtres, sont atteints. En effet :

- **simplification** parce que, pour le Sommet, nous avons deux Conférences ministérielles, le CIS, le CIP, et, pour l'ACCT, la Conférence générale, le Conseil d'administration et le Bureau élargi (Bureau de la Conférence générale élargi au Président du Conseil d'administration). Désormais, nous sommes en présence de deux Conférences ministérielles et du Conseil permanent de la Francophonie, instances communes au Sommet et à l'ACCT. En fait, trois organes se sont substitués à sept ;
- **rationalisation** parce qu'auparavant il y avait sept présidences exercées par cinq pays. Aujourd'hui, nous avons quatre présidences assurées par deux pays.

Enfin, mon intervention se terminera sur la programmation. Dans ce domaine aussi le CIP a voulu innover et surtout notablement améliorer la conception et la mise en œuvre de la programmation. Un consensus s'est, en effet, facilement établi, après avoir tiré, bien entendu, des leçons des cinq années d'expérience que compte la Francophonie des Sommets, sur la nécessité d'un fonctionnement véritablement multilatéral.

C'est donc dans cet esprit qu'a été créé un Fonds multilatéral unique, placé auprès de l'ACCT et supervisé par le Conseil permanent de la Francophonie. C'est dans cet esprit que sont systématiquement favorisés les projets à vocation régionale et une plus grande partici-

pation des pays du Sud. La coopération Nord-Sud qui a prévalu, jusqu'ici doit progressivement céder le pas au Sud-Est et pourquoi pas, dans des secteurs précis, au Sud-Nord ? Cette philosophie nouvelle de notre coopération se trouve traduite dans le document sur les grandes orientations de la programmation, auquel se réfère le projet de résolution sur la programmation, auquel se réfère le projet de résolution sur la programmation qui a été approuvé par la Conférence ministérielle du 18 novembre.

Après cette réflexion générale, je veux souligner une innovation notable dans la mise en œuvre de la programmation et un progrès significatif dans la multilatéralité. L'innovation réside dans le fait que, pour la première fois, une liste de projets est arrêtée et soumise pour approbation au Sommet afin d'en faciliter le suivi et la réalisation. Ces projets constituent en quelque sorte le programme de base que les Etats et Gouvernements membres doivent prioritairement assumer. Un progrès important dans la multilatéralité est, en outre, accompli avec l'engagement d'atteindre dès le V^e Sommet, c'est-à-dire le suivant, l'objectif de 70 % des contributions non liées.

Quant à la programmation proprement dite, je ne veux pas anticiper sur les travaux de cet après-midi. Aussi me contenterai-je de signaler que, conformément aux recommandations formulées à Dakar, elle a été « resserrée » pour diminuer au mieux la dispersion des projets et regroupée pour valoriser les complémentarités et les synergies. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts consentis dans ce sens par l'ACCT. Celle-ci a, en effet, fortement contribué à une reconceptualisation de la programmation multilatérale articulée autour de quelques axes essentiels. C'est dans ce sillage que le CIP a adopté cinq objectifs fondamentaux qui seront examinés dans quelques heures.

DECLARATION DE S.E. M. OMAR BONGO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

Le Président de la République gabonaise, son Excellence Monsieur Omar Bongo, a, à l'occasion de l'examen du projet relatif à la simplification et à la consolidation des Institutions de la Francophonie, suggéré que pour matérialiser le couplage des deux logiques complémentaires de Niamey (ACCT) et de Paris (Sommets de la Francophonie), le Sommet de Chaillot procède à une modification de l'appellation de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Le Président de la République gabonaise propose l'adoption de l'appellation : Agence francophone de coopération culturelle et technique.

Le Président de la République gabonaise a en outre porté à la connaissance du Sommet la candidature du Gabon à abriter le siège du Bureau régional de l'ACCT en Afrique centrale.

VOLET III

Réforme institutionnelle et coopération multilatérale

REFORME INSTITUTIONNELLE

COMPTE RENDU DU BUREAU DE LA 1^{re} CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE RAPPORT DU CIP CONCERNANT LES COMITES DE PROGRAMME

Conformément à la décision de la 1^{re} Conférence ministérielle, mandatant le Comité international préparatoire (CIP) « d'approfondir la géographie et le contenu des Comités de programme et d'en faire rapport à son Bureau », ce Bureau s'est réuni le 17 novembre 1991 à Paris sous la présidence du Ministre des Affaires étrangères de l'île Maurice.

A son invitation, le Président du CIP expose son rapport.

Il en ressort que les membres du CIP sont unanimes sur ce contenu et cette géographie à l'exception d'une proposition du Canada selon laquelle, « dans le cas du programme "Enseignement supérieur et Recherche universitaire" (UREF), l'AUPELF est confirmée dans son rôle d'opérateur privilégié. Son Comité de programme est présidé par le Président du Conseil permanent de la Francophonie, compte tenu du caractère non gouvernemental de cette organisation ».

Le débat a donc porté sur cette proposition.

Pour soutenir sa thèse, le Canada invoque alors un certain nombre de documents de travail internes au CIP, dont notamment un « exposé des motifs » clarifiant la compréhension de la réforme institutionnelle.

Il demande au Bureau d'user de son privilège pour le présenter à la 2^e Conférence ministérielle, en raison d'un souhait de la 1^{re}, d'élaborer un tel document pour permettre une compréhension commune du dispositif institutionnel.

Il est alors relevé que ce document, n'ayant été ni examiné par le CIP, ni déposé à cette réunion du Bureau, ne peut être pris en compte, d'autant plus que la résolution, adoptée à l'île Maurice, ne donne pas mandat au CIP de discuter de la présidence des Comités de programme et que, par ailleurs, le rapport du CIP mentionne, certes, les opérateurs chefs de file mais ne fait nullement état de la présidence de ces comités de programme.

Il est suggéré de renvoyer ce genre de questions au futur Conseil permanent de la Francophonie.

Contestant ce renvoi à une instance qui n'existe pas encore, le Canada se réserve le droit de présenter sa proposition à la Conférence ministérielle du 18 novembre 1991.

Le Bureau lui en donne acte et adopte le rapport du CIP sur tous ses points d'accord.

EXPOSE DES MOTIFS

A plusieurs reprises, a été évoquée l'utilité d'accompagner la résolution de l'île Maurice d'un « exposé des motifs » qui permettrait d'éviter, après le Sommet, toute confusion dans l'interprétation du texte.

Depuis le premier Sommet de Paris, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ont multiplié les efforts pour aboutir à une simplification des institutions de la Francophonie.

La présente résolution constitue un pas important dans cet objectif de simplification.

Elle vise également à renforcer le rôle des autorités politiques dans les institutions francophones et permettre ainsi une coopération intergouvernementale véritablement multilatérale.

Tout en confirmant la pluralité et l'autonomie des opérateurs, le mécanisme proposé met en commun les instances du Sommet et celles de l'ACCT.

1. Les instances politiques

La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (le Sommet)

La Conférence ministérielle de la Francophonie

Cette Conférence est une instance commune au Sommet et à l'Agence. Elle est composée des Ministres des Affaires étrangères et/ou de la Francophonie. Elle est, d'une part, Conférence ministérielle des Sommets et, d'autre part, Conférence générale et Conseil d'administration de l'ACCT.

Elle constitue, après le Sommet, le niveau le plus élevé de la hiérarchie politique.

Le Conseil permanent de la Francophonie

C'est également une instance commune au Sommet et à l'Agence. Il remplace à la fois le Comité international du Suivi et le Comité international préparatoire. Il constitue, par ailleurs, le Bureau élargi de l'ACCT.

Le Sommet arrête la liste des 15 Chefs d'Etat et de Gouvernement dont les représentants personnels composent le Conseil permanent de la Francophonie. Tout autre Chef d'Etat ou de Gouvernement peut désigner son représentant personnel pour participer de plein droit à ses travaux.

Les fonctions du Conseil permanent de la Francophonie sont définies à l'article 4 de la résolution ci-jointe.

Compte tenu de sa mission politique, n'assistent à ses travaux que les représentants dûment mandatés. Les représentants non gouvernementaux, éventuellement invités, ne peuvent participer qu'au point de l'ordre du jour pour lequel ils sont requis.

Afin de jouer pleinement son rôle, le Président du Conseil permanent de la Francophonie dispose d'un secrétariat léger.

Les Conférences ministérielles sectorielles

A la demande du Sommet ou de la Conférence des Ministres, l'Agence organise des conférences ministérielles sectorielles sous l'autorité du Conseil permanent de la Francophonie.

2. Les instances techniques

L'ACCT

Compte tenu de son caractère intergouvernemental, l'Agence joue un rôle charnière dans le mécanisme institutionnel. A ce titre, elle assure le secrétariat de toutes les instances de la Francophonie.

Son Secrétaire général participe de plein droit, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence ministérielle et à ceux du Conseil permanent de la Francophonie.

Comités de programme et évaluation

● *Comités de programme*

L'ACCT a mis en place des Comités d'experts à la demande du Sommet de Dakar. Il est apparu opportun de préciser l'insertion dans le dispositif institutionnel et d'améliorer le fonctionnement d'organes techniques de cette nature. Dans cet esprit, la présente résolution institue des Comités de programme. Ils sont présidés par l'ACCT à l'exception du Comité « Enseignement supérieur et Recherche universitaire » présidé par l'AUPELF-UREF.

Ces Comités de programme ont une mission consultative. Leurs travaux font l'objet d'un rapport établi par un rapporteur.

Il incombe au Président du Comité de programme de transmettre au Conseil permanent de la Francophonie les résultats des travaux du Comité.

A la demande du Conseil permanent de la Francophonie les Comités de programme dégagent des orientations à moyen ou à long terme.

Les Comités de programmes sont composés d'experts désignés par les Gouvernements. Pour certains points précis, et avec l'accord de son Président, le Comité peut inviter des personnalités extérieures (*ex.* : représentants d'opérateurs, de conférences ministérielles permanentes, d'ONG...).

● *Evaluation*

Les travaux préparatoires ont souligné l'importance de la fonction d'évaluation.

Jusqu'à présent, cette fonction a été peu développée. Il est donc prévu, qu'outre les évaluations réalisées par les Comités de programmes, des budgets nécessaires soient dégagés par les opérateurs pour permettre l'engagement de consultants extérieurs, chargés d'éclairer le Conseil permanent de la Francophonie.

Les autres organes

Conformément à la résolution n° 10 du Sommet de Dakar, les autres opérateurs privilégiés (AUPELF/UREF, TV5) sont invités à proposer au Conseil permanent de la Francophonie les programmes et les affectations budgétaires relatifs à leurs compétences propres.

3. Recommandation

La mise en commun des instances du Sommet et de l'ACCT implique certaines modifications des textes fondamentaux de l'Agence (notamment sa Charte).

La prochaine Conférence générale de l'ACCT est invitée à procéder aux modifications nécessaires.

COOPERATION MULTILATERALE

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA PROGRAMMATION

A Dakar, conférant à L'ACCT le rôle de principal opérateur des actions décidées aux Sommets, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souhaité donner plus de cohérence aux projets francophones. Puis, à la Conférence générale d'Ottawa, le Secrétaire général de l'Agence a été invité à revoir la programmation de son budget régulier dans ce sens. Aussi, à Niamey, les instances de l'ACCT ont-elles examiné, dans l'esprit d'un resserrement des programmes et de la cessation de la dispersion des opérations, les nouvelles propositions du Secrétariat.

M. Jean-Louis Roy, de son côté, n'a pas manqué, dès sa prise de fonctions, de se fixer comme objectif de faire « concret, visible et utile ». D'autre part, de nombreux pays du Sud ne cessent d'exprimer leurs souhaits légitimes de participer plus largement à la conception et à la mise en œuvre des programmes.

Ces aspirations constructives nous conduisent à saisir l'opportunité du Sommet de Chaillot pour lancer une réflexion approfondie sur les grandes orientations qui devraient inspirer et guider la future programmation francophone. Ces orientations pourraient se fonder sur les cinq thèmes suivants :

- 1) multilatéralité ;
- 2) participation des pays du Sud ;
- 3) régionalisation ;
- 4) synergies.

1. Multilatéralité

La multilatéralité suppose la conception, le financement, la réalisation et l'évaluation de projets par plusieurs partenaires.

Mais le principe de la multilatéralité doit aussi se conjuguer à la possibilité de rassembler autour d'un programme donné d'autres sources de financement, notamment bilatérales, dès lors qu'elles viennent renforcer une entreprise financée principalement sur ressources multilatérales. En effet, il est indéniable que la capacité d'initiative des Etats est pour beaucoup dans le dynamisme que les Sommets ont pu imprimer à la coopération francophone.

La multilatéralité implique la réalisation du Fonds multilatéral unique. Logé à l'Agence de coopération culturelle et technique, il accueille l'ensemble des financements versés au titre des Sommets. Dans un premier temps, ce fonds doit comporter, dans la mesure du possible, une proportion de 40 % de crédits non affectés. Il en résulte que pour atteindre cet objectif chaque bailleurs de fonds doit, dans la mesure du possible, réserver 40 % de sa contribution multilatérale globale au titre des Sommets, cette proportion devant à terme se rapprocher du seuil de 70 %.

2. Participation des pays du Sud

Jusqu'à présent, les pays du Sud qui ont participé à la réalisation de divers programmes n'ont pas vu leurs actions suffisamment valorisées, bien que nombre d'entre eux contribuent déjà à la réalisation de projets en mettant à leur disposition des ressources humaines ou matérielles.

Or, il est indispensable de développer leurs apports en vue de construire une Francophonie harmonieuse et équilibrée. Cette dernière ne peut reposer exclusivement sur les contributions des pays dits bailleurs de fonds ; ce qui conduirait à une Francophonie à double vitesse. Il faut au contraire unir les efforts des uns et des autres, quelles qu'en soient les modalités pour atteindre les objectifs fixés d'un commun accord.

3. Régionalisation

Le souhait d'une régionalisation des programmes a déjà été évoqué que ce soit dans le cadre des instances de l'ACCT ou dans d'autres enceintes. Cette idée se fonde sur la conviction qu'une prise en compte de la dimension régionale ne peut que rendre plus efficace la programmation. En outre, c'est en s'appuyant sur des structures existantes et performantes à l'échelle régionale que les actions francophones seront mieux mises en valeur.

4. Programmes mobilisateurs

La richesse de l'action francophone résulte de la diversité c'est-à-dire, en définitive, de la capacité à prendre en compte les besoins de ses membres et à mener des actions qui témoignent de la solidarité ou de la spécificité francophone.

L'expérience a cependant montré que cette diversité pouvait conduire à l'émiettement des actions, aux doubles emplois, à l'atténuation d'une visibilité politique forte seule de nature à traduire une orientation essentielle.

Le temps est donc venu de concevoir au Sommet des programmes mobilisateurs en nombre restreint, qui reflèteraient les politiques prioritaires.

Il ne s'agit pas de revenir sur les actions existantes, mais de les intégrer à un cadre opérationnel plus large, susceptible de rassembler tous les pays intéressés. La multilatéralité, la participation des pays du Sud, la régionalisation y trouveront une expression conjointe. La pertinence, la détermination et la visibilité de l'action francophone en seront valorisées.

La coopération francophone, pour affirmer sa spécificité, se doit de privilégier le développement humain et mettre ainsi l'accent sur la formation, l'information et la communication. Dans ces conditions, elle est féconde et elle contribue à l'émergence d'une communauté solidaire.

5. Synergie

Les enjeux étant considérables au regard de moyens limités, il convient d'éviter autant que possible les doubles emplois ainsi que les opérations récurrentes. En revanche, pour valoriser l'entreprise francophone, il faut développer une action concertée et appeler notre communauté à travailler d'une manière solidaire.

Cette solidarité sera pleinement effective lorsque la Francophonie réussira, par la mise en commun de ses ressources humaines et matérielles, à créer une synergie dans tous les domaines de son activité.

LES CINQ OBJECTIFS FONDAMENTAUX

La définition des cinq objectifs fondamentaux que le Sommet de Chaillot retiendra pour sa programmation, en complément des grandes orientations assignées à la coopération multilatérale francophone (multilatéralité ; participation accrue des pays du Sud ; régionalisation ;

sation ; programmes mobilisateurs ; synergie) répond aux priorités déjà reconnues par les précédents Sommets concernant :

1. l'espace de la culture et de la communication ;
2. l'espace éducatif, la jeunesse et les sports ;
3. l'espace scientifique ;
4. l'espace de l'environnement et du développement ;
5. le droit au service du développement et de la démocratie.

1. L'espace de la culture et de la communication

Un cadre précis a été tracé par la Conférence des Ministres de la Culture réunis à Liège les 5 et 6 novembre 1990, qui ont rappelé dans leur déclaration finale :

- la nécessité de voir cet espace francophone s'affirmer hors des frontières grâce à la richesse de ses cultures nationales, pour préserver leur diversité à l'échelle mondiale et s'opposer à l'uniformisation des productions culturelles ;
- la nécessité de développer et d'améliorer la production et la circulation des biens culturels au sein de l'espace francophone ;
- la nécessité de mener des actions qui assurent de manière équilibrée la prise en compte des spécificités de l'ensemble des composantes géographiques et culturelles de cet espace ;
- la nécessité d'adapter les industries culturelles au développement accéléré des technologies, à l'internationalisation des échanges, à la mondialisation des marchés, en vue d'associer plus étroitement le développement culturel et le développement économique et social.

Ils ont, en conséquence, affirmé leur volonté de développer une politique commune en faveur :

- de la création et de la production des biens culturels ;
- de la distribution et de la diffusion des biens culturels ;
- de l'harmonisation des dispositifs législatifs, juridiques, et réglementaires en vue d'une meilleure circulation des biens culturels ;
- de la définition d'une politique concertée en faveur du patrimoine culturel des pays du Sud ;
- de la mise en place d'une stratégie concertée dans le domaine de l'action linguistique tenant compte des situations de multilinguisme existant dans l'espace francophone.

Ils ont adopté à cet effet un programme d'action sur cinq ans en confiant à l'ACCT le soin de sa mise en œuvre.

C'est pour répondre à ces objectifs que l'Agence a proposé de retenir sur les financements disponibles (part non liée) du FMU les projets concernant :

- la création d'un marché des arts et du spectacle africain et la diffusion du spectacle francophone (et associations professionnelles) ;
- les centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural (CLAC) ;
- la présence francophone aux salons et foires du livre ainsi que le soutien à la coédition ;
- le fonds de soutien aux productions audiovisuelles (télévision) du Sud et leur diffusion ;
- le développement de la radio rurale ;
- les offices des langues nationales ainsi que le FIDELCA.

En raison de l'intérêt reconnu unanimement au domaine du patrimoine, du développement attendu de TV5 en Afrique, de la poursuite du programme de circulation des personnels de radio et de télévision, de la nécessité d'harmoniser les dispositifs législatifs, ou encore de l'appui qu'il convient d'apporter à la chanson, des contributions sur objectif devraient venir compléter ce programme.

2. Espace de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Le sommet de Dakar a consacré le domaine de l'éducation comme hautement prioritaire et une série d'actions ont été engagées par l'ACCT depuis lors.

Par ailleurs, la CONFEMEN, à l'initiative de sa 43^e session, a élaboré un « plan d'action global pour l'Education et la Formation », constituant un ensemble de stratégies cohérentes et coordonnées d'amélioration des systèmes éducatifs des pays ayant en commun l'usage du français ».

Ce plan comprend deux parties :

- 1) un cadre stratégique et des orientations générales pour le développement de l'éducation dans l'espace francophone ;
- 2) un dispositif de mise en œuvre de ces orientations, faisant appel aux programmes et projets de la CONFEMEN et de l'ACCT.

Comme le souligne ce document, « la conjoncture actuelle rend la coopération d'autant plus urgente que les systèmes éducatifs des pays francophones du Sud sont confrontés depuis la fin des années 1970 à une crise grave ».

A cette fin, le programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la CONFEMEN devrait constituer un atout.

D'autre part, le projet de réunion en 1992 d'une conférence des Ministres de l'Education nationale élargie à l'ensemble des pays francophones revêt une importance significative dans cette perspective.

Compte tenu de ces objectifs, l'Agence propose d'articuler sa programmation dans ce domaine autour des axes suivants : production de matériels éducatifs et soutien à l'enseignement du français.

Il semble nécessaire de prendre en compte dans le cadre des aides additionnelles le soutien proprement dit aux systèmes éducatifs.

S'ajoutent encore à ces perspectives, les actions de formation, l'Agence proposant de retenir les points relatifs à la formation technique et professionnelle ainsi qu'à la formation à distance.

Bien que l'accent soit mis dorénavant, aussi, sur le domaine de la jeunesse et des sports, l'ACCT n'a pas inclus dans sa programmation initiale les projets issus de la seconde conférence institutionnelle de la Francophonie, celle de la CONFESJES.

Le grand projet de forum international de la jeunesse francophone de se présentera, certes, qu'à l'horizon 1995. Compte tenu de son ampleur, il est néanmoins envisagé que des rencontres régionales, à l'image de ce que le Niger a entrepris depuis quelques années avec un succès croissant, puissent être organisées d'ici là.

En revanche, dès 1993, le département de l'Essonne (France) accueillera, quatre ans après le Maroc, les II^e jeux de la Francophonie. Ils réuniront pendant dix jours plus de 2 000 jeunes, c'est-à-dire 1 500 athlètes et 500 artistes car il s'agit d'allier les activités sportives et culturelles à travers lesquelles s'exprimera la jeunesse francophone.

Cette importante manifestation requiert donc une participation financière correspondant à l'enjeu qu'elle constitue.

3. L'espace scientifique

La construction de l'espace scientifique francophone est parvenue à un tournant. Au Sommet de Québec un pas essentiel a été fait en matière d'enseignement supérieur et de recherche avec la création de l'université des Réseaux d'expression française (UREF), mise en œuvre au sein de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française).

Il faut, en effet, donner au français toute la place qui est la sienne comme grande langue de communication scientifique internationale.

C'est d'abord à l'UREF qu'il revient de consolider et d'animer l'espace scientifique francophone, de susciter une mobilisation des enseignements et des chercheurs francophones, d'organiser à tous les niveaux les échanges d'hommes, d'idées et de connaissance afin de décloisonner la recherche et les chercheurs, de favoriser l'excellence et la qualité de la formation, de la recherche aussi, de faire circuler enfin l'information scientifique et technique. L'UREF agit, pour ce faire, dans le cadre d'une politique qui l'a conduite à engager vingt grands programmes s'articulant autour des trois axes mobilisateurs : l'information scientifique et technique, les réseaux d'échanges, la formation et la recherche partagées. Mais au moment où la Francophonie s'ouvre à de nouveaux partenaires, en Europe de l'Est et en Asie du Sud-Est, au moment aussi où elle s'attache à de nouveaux objectifs prioritaires, comme l'environnement, il convient que les dimensions géographiques et thématiques soient prises en compte par l'Enseignement supérieur et la Recherche.

L'AUPELF-UREF a proposé dans ces conditions un budget pour 1992 de près de 53 000 000 MF et présente, pour consolider et développer ses programmes, une demande additionnelle de 2,5 MF.

Le Sommet de Dakar a également approuvé la création de l'université Senghor, à Alexandrie (Egypte) pour répondre au souci de dispenser en français des formations de haut niveau sur le développement africain. Elle ne prétendait pas à un caractère théorique mais à être un centre de recherche. Et elle a voulu centrer ses activités dans une phase initiale, sur deux départements seulement, en nutrition/santé et en administration/gestion, auxquels s'est ajouté, suivant là aussi les nouvelles priorités, un département environnement.

Ce projet s'est mis en place de manière très positive et l'université Senghor est maintenant une réalité appréciée.

Le budget annuel qu'elle présente, de 20 MF, paraît donc nécessaire à ses perspectives de croissance.

Mais l'espace scientifique francophone devrait s'élargir encore au Sommet de Chaillot à trois nouveaux établissements.

L'IIRSDA d'Adiopodoumè en Côte-d'Ivoire est déjà un centre international de recherche de haut niveau, qui doit maintenant s'intégrer automatiquement dans la coopération multilatérale.

L'université de Saint-Louis, au Sénégal, souhaite aussi répondre de manière spécifique aux exigences du développement en milieu Sahélien, et se consacrer particulièrement à l'agronomie et à l'économie de santé dans ce cadre.

Et le Sommet de Dakar avait, enfin, retenu le projet présenté par les autorités vietnamiennes de créer un Institut francophone d'informatique à Hanoi. Ce projet, dont l'étude est déjà amorcée, répondra à un triple besoin vietnamien et francophone pour le Sud-Est asiatique dans le domaine de l'informatique, adoptant comme l'université d'Alexandrie un statut particulier de droit international privé, reconnu d'utilité publique.

C'est ainsi qu'autour de l'UREF l'espace scientifique francophone tend à se structurer. Il est donc permis d'espérer que l'objectif commun de fabriquer de la science en français et de produire et diffuser de l'information scientifique et technique, sera demain plus facilement atteint.

4. L'espace de l'environnement et du développement

La résolution n° 9 du Sommet de Dakar soulignait la crise de l'environnement que connaît actuellement le monde et précisait que la croissance de tous les pays, notamment ceux en développement, ne peut être assurée que par un essor économique fondé sur des politiques de protection et de conservation de l'environnement. C'est dans ce cadre qu'a été décidée la convocation d'une conférence des Ministres francophones de l'Environnement qui s'est réunie à Tunis les 22 et 23 avril 1991.

Les Ministres ont aussi adopté une déclaration et un plan d'action de cinq ans, conçu d'abord dans la perspective d'un appui aux pays francophones pour la préparation de la Conférence mondiale de Rio, en juin 1992.

Les objectifs dégagés dans ce plan concernent :

- l'assistance technique aux plans nationaux d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Un groupe d'experts a été notamment chargé d'élaborer des propositions pour la mise en œuvre des transferts de technologie, la conversion de la dette et les mécanismes financiers correspondants ;
- la formation des décideurs et des techniciens de l'environnement ;
- la circulation de l'information pour créer de véritables réseaux d'échanges et soutenir l'édition d'ouvrages, de manuels et de guides spécialisés ;
- la concertation et la présence des pays francophones dans les réunions internationales préparatoires à la Conférence de Rio.

Ce concept de développement durable inclut également les projets antérieurs développés dans les deux domaines de l'agriculture et de l'énergie.

En agriculture deux programmes appellent un soutien prioritaire :

- l'extension des Centres régionaux d'enseignement spécialisés en agriculture (CRESA), qui traduit aussi le souci de régionalisation et de spécialisation des formations supérieures pour le développement ;
- l'appui aux entreprises du secteur agricole et agro-alimentaire, qui rejoint aussi les perspectives tracées par le Forum francophone des affaires pour le renforcement du tissu économique et devrait se révéler incitatif aux investissements privés.

Cet appui présente deux volets : le développement intégré des PME et la création de centres multiressources.

Enfin, les actions en cours dans le cadre de la recherche agronomique appliquée se poursuivraient conformément au rapport confié à M. Djibril Sene.

Le programme Energie doit se trouver maintenant concentré à l'Institut de l'énergie (IEPF) dont le siège est à Québec.

Son champ d'action doit être élargi et privilégier la formation des cadres intermédiaires et des techniciens.

Il doit naturellement se développer pour ce qui concerne en particulier la maîtrise de l'énergie (programme Prisme) ainsi que l'application des énergies nouvelles et renouvelables, à laquelle les pays du Sud notamment attachent un profond intérêt.

Parmi les points d'appui futurs de ce dernier programme il faut citer le Centre de recherches en énergie solaire (CRES) de Bamako.

5. Le droit au service du développement et de la démocratie

Le Colloque tenu à Cotonou en septembre 1991 sur « l'Etat de droit au quotidien : bilan et perspectives » a brillamment souligné le développement significatif du processus de démocratisation, de même qu'il a éclairé les difficultés profondes rencontrées par de nombreux pays dans cette voie, faute de ressources financières pour mettre en place les institutions fondamentales de la démocratie, faute de cadres suffisants en nombre et suffisamment formés, faute encore de documentation de toute nature pour faciliter les conditions d'exercice de la Justice, en particulier.

La Conférence des Ministres de la Justice réunie à Paris en janvier 1989 avait dégagé précisément un plan pour la coopération juridique et judiciaire que le Sommet de Dakar a adopté. Et ce plan portait déjà sur deux axes que l'ACCT a fructueusement développés : la formation des magistrats comme celle du personnel judiciaire, l'information et la documentation juridique et judiciaire.

A partir de cette expérience, et en raison des enjeux nouveaux que constitue cet objectif prioritaire de la coopération francophone qui, au Sommet de Chaillot, sera amplement souligné, l'Agence de coopération, tenant compte des recommandations du Colloque de Cotonou, a tracé plusieurs lignes d'intervention : pour l'amélioration des conditions d'exercice de la justice, il faut développer, afin de faciliter l'aide à la décision juridique et judiciaire, un programme multilatéral de circulation de la documentation, et poursuivre le programme des mallettes juridiques.

Il faut, aussi, assurer la publication et la diffusion de la documentation juridique et judiciaire nationale.

L'Agence propose, notamment, de donner suite immédiatement aux demandes urgentes des Etats, concernant l'édition ou la réédition de codes ou de la jurisprudence, en procédant de façon simultanée à leur saisie informatique, de manière à commencer à alimenter les banques de données nationales, dont la mise en place est en cours par d'autres canaux.

Il faut encore améliorer les équipements de base des cours suprêmes et des Ministères de la Justice et poursuivre les actions de formation destinées aux magistrats, avocats, et personnels auxiliaires de justice.

Le Sommet de Chaillot doit permettre d'élargir ce programme par l'appui aux activités des institutions spécialisées en matière de promotion du droit, de protection des droits de l'homme.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence devra assurer la collecte et la diffusion de toute la documentation relative à l'évolution constitutionnelle et politique et de celle qui intéresse les politiques de coopération sectorielle (droit de l'environnement, droit d'auteur, droit de l'arbitrage et du commerce international, etc.). Il lui faudra aussi identifier et mobiliser l'expertise francophone afin de répondre à ces différentes missions.

Enfin, il conviendra de donner suite au renforcement de la coopération interparlementaire sous l'égide de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), en facilitant notamment la mise en œuvre de l'important projet de restructuration des services documentaires des parlements du Sud, nécessaire au bon fonctionnement d'une institution pivot pour la démocratie.

D'une manière plus générale, il faudra amorcer des actions qui améliorent l'organisation et le fonctionnement proprement dits des parlements, par des séminaires et l'inventaire des besoins les plus urgents en équipement.

Il s'agit là d'un programme ambitieux qui, s'il ne s'ajuste pas encore à la mesure des besoins exprimés, entend cependant répondre plus largement aux perspectives premières du développement de la démocratie.

LE FOND DE SOLIDARITE

I. Des fonds de solidarité ont été créés par le Sommet de Québec visant à :

- renforcer les systèmes éducatifs du Tchad ;
- soutenir l'effort de reconstruction des institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières du Liban ;
- mettre en œuvre un programme de bourses en faveur des victimes de l'apartheid.

La gestion de ces fonds a été confiée au Programme spécial de développement de l'ACCT.

En outre, le CIS a décidé d'aider à la réfection d'un lycée endommagé par un cyclone à Madagascar (0,8 MF).

II. Le Sommet de Dakar a réaffirmé la solidarité de la communauté francophone face aux situations d'urgence touchant certains de ses pays notamment le Liban, le Tchad et Madagascar.

Il a adopté une résolution relative à la création d'un Fonds de solidarité pour la dotation duquel une contribution volontaire des Etats ainsi que de l'ACCT, par l'intermédiaire de son Programme de solidarité, est demandée.

Les actions menées se présentent comme suit :

- pour le Liban, 70 % du budget global de 11,546 MF ont été engagés ;
- pour le Tchad, 90 % des crédits s'élevant à 5 MF ont été dépensés, à noter une contribution supplémentaire de 3,5 MF émanant du PNUD ;
- pour Haïti, une aide de 155 000 F a permis la reconstruction des ateliers écoles de Camps-Perrin ;
- pour les victimes de l'apartheid, un programme de bourses a été entièrement réalisé, au crédit initial (2 MF) se sont ajoutés les apports notamment du Commonwealth (1 MF) et de l'UNICEF (2,5 MF).

III. Le Sommet de Chaillot a adopté une résolution portant sur la reconduction du Fonds de solidarité qui doit répondre aux requêtes exprimées par Haïti, le Laos, le Liban, le Mali, le Rwanda et le Tchad.

Pour la réalisation de l'ensemble des interventions sollicitées, le Programme spécial de développement a établi un budget prévisionnel pour 1992 d'environ 10 MF en faveur de ces fonds de solidarité.

CINQUIEME PARTIE

Annexes

Discours et allocutions d'ouverture (7)

Discours inaugural
prononcé par le Président de la République française
S.E. M. François Mitterrand
(Annexe 1)

Mesdames et Messieurs,

Je vous accueille au nom de la France. Je le fais avec joie et fierté comme il y a cinq ans lors du premier Sommet à Paris.

J'adresse au Président Diouf nos chaleureux remerciements. Le travail effectué depuis Dakar a été considérable et c'est surtout à lui qu'on le doit. Depuis 1986, à chacune de nos rencontres, de nouveaux pays nous rejoignent pour partager l'ambition francophone. Nous étions 41 la première fois, nous sommes 47 aujourd'hui.

L'espace francophone se déploie sur tous les continents, retrouve des solidarités anciennes, appelle des amitiés, marque le sentiment qu'un destin se partage aussi. Quand le monde s'interroge dans des bouleversements où l'espérance se mêle à l'inquiétude, chacun éprouve plus intensément l'urgence et la nécessité de se retrouver.

De tous les horizons, nous entendons le même appel quand s'effondre l'ordre terrible – mais l'ordre quand même – sur lequel la société internationale était fondée depuis la Seconde Guerre mondiale. A l'Est de l'Europe, la liberté a repris ses droits avec vigueur, les nations vivent leur indépendance. Des minorités s'expriment, des peuples souvent chargés d'histoire veulent compter à leur tour et parfois de nouveau. Il est de notre devoir de répondre à leur attente. Tout au long des années de plomb, ils ont gardé en secret cette passion de la langue française. Sorte d'espérance à tenir, de liberté à préserver, avec le sentiment tenace qu'un jour ils retrouveraient les nations libres qui parlent la même langue. Tel est le sens, je pense, de l'arrivée parmi nous, de la Bulgarie et de la Roumanie, que je salue, bien entendu, en votre nom. Les valeurs issues de ce qu'on appelait les « Lumières » l'emportent en Europe, dans cette Europe qui leur avait si hardiment donné naissance. Si l'on parle du Cambodge, comment ne pas se réjouir de le revoir parmi nous après une longue absence marquée par tant de souffrances et d'horreur. Il y a à peine un mois, j'ouvrais à Paris la Conférence de paix qui a permis aux Cambodgiens de mettre fin à leur déchirement, de sceller leur réconciliation. Faut-il insister sur le rôle du prince Sihanouk qui était déjà il y a trente ans au côté du Président Senghor et du Président Diori Hamani pour souhaiter la création d'une Communauté d'expression française et inspirer ainsi nos premiers choix. Je salue également le Cameroun et le Laos qui, hier observateurs, ont résolu de s'associer pleinement à nos travaux. La présence du Président Hraoui signifie aussi que le Liban en marche, je l'espère, vers la réconciliation de ses citoyens retrouve la place qui lui est due dans la reconquête de sa souveraineté, indispensable pour lui comme pour tout autre.

Je les salue de la même façon pour que l'on sache bien que tous ceux qui nous ont rejoint sont parmi nous les bienvenus.

La Francophonie est un lieu d'accueil. Notamment pour tous ceux qui, coupés de l'héritage commun, veulent reconquérir cette part de leur identité.

Or, il n'est de véritable identité que fondée sur la culture, vous le savez bien. A ceux qui refusent la tentation du repli sur soi, nous pouvons exprimer notre message universel. Riche d'un grand passé de tradition, et aussi de sa diversité, la Francophonie est, et doit

être un espace de création. Fière de ses réussites technologiques qui ne sont pas minces, ouverte à la liberté de rechercher et d'entreprendre, elle est, et elle doit être, un espace de développement.

Mêlée de civilisations multiples elle est, ou elle doit être, attentive aux justes exigences de tous et d'abord de ceux qu'on appelle les pays du Sud, d'une large part du tiers monde qui souffre, vous le savez, et qui mérite l'internationale de la solidarité.

Les mutations que connaît la société ne nous concernent pas seulement parce qu'elles modifient les frontières de l'univers francophone, ce qui est fort heureux ; elles font aussi sentir leurs effets au cœur même de cet univers comme en témoignent les problèmes auxquels l'Afrique est confrontée.

Nombre de pays africains se sont engagés dans un vaste mouvement de réformes démocratiques. Chacun saura, j'en suis convaincu, fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise.

La France soutient, faut-il le répéter, cette évolution qu'elle croit nécessaire parce qu'elle croit aussi en la valeur universelle de la démocratie. En améliorant la transparence du fonctionnement de l'Etat, la démocratie, j'en suis sûr, rend plus facile l'engagement de réformes économiques et financières capables de promouvoir la croissance et de mobiliser la communauté internationale. Le respect de règles juridiques claires, un droit des affaires adapté, une gestion améliorée des collectivités locales, un environnement plus sûr pour les entreprises assurent et multiplient les capacités d'initiatives, à condition de s'attaquer en même temps à la formation, la formation des femmes et des hommes, de préparer la jeunesse à son avenir ; et cet avenir, pourrait-il lui sourire à cette jeunesse, s'il était celui de l'épanouissement, de la liberté et de la pleine responsabilité ? Cet accompagnement indispensable ne réussira, chacun l'admet, que s'il est soutenu par les pays plus fortunés, plus riches ; nous y travaillons.

Mais, je crois pouvoir le dire, trop de distorsions existent dans l'effort de solidarité. Trop de pays industrialisés ne consacrent qu'une part dérisoire de leurs richesses à l'aide et au développement et continuent de refuser tout engagement chiffré. Ce n'est pas le cas des pays de la Communauté francophone qui comptent, quant à eux, parmi les plus disponibles et les plus ouverts à cette solidarité active. La France, de son côté, demeure, je dois le dire, la première du monde de ces grands pays industriels, pour sa part d'aide publique au développement. Eh bien, veillons à la mise en œuvre effective et rapide des orientations retenues au Sommet de Londres, – Sommet de Londres qui était celui des sept grands pays industrialisés – car ses orientations devraient se traduire par un allègement de la dette des plus pauvres de 50 à 80 % au lieu d'un tiers aujourd'hui.

Je considère que c'est un honneur pour mon pays que d'avoir été à l'origine de toutes les mesures prises depuis bientôt dix ans pour la réduction ou l'abolition de la dette et pour l'organisation économique et financière plus adaptée à la progression du Sud, sans nuire en quoique ce soit, au contraire, aux intérêts du Nord. J'insiste sur cette exigence auprès de nos partenaires et je souhaite que soit accompli un effort supplémentaire en direction des pays dits, c'est un langage un peu obscur souvent, « à revenus intermédiaires ». Ce ne sont pas les plus pauvres mais ils ne sont pas riches, ils ont de grands besoins, il sont souvent très endettés. Après avoir aboli notre créance publique sur quelque trente-cinq pays d'Afrique et quelques autres, nous avons, nous Français – je parle pour mon pays, d'autres s'exprimeront à cette tribune et auront à dire des choses extrêmement positives – décidé pour quatre autres pays à revenus intermédiaires de les associer à ceux que nous avons décidé de soutenir sans réserve et nous aimerions aller plus loin ; mais encore faut-il que l'effort soit élargi à ceux qui, avec nous, représentent aujourd'hui les plus riches.

Je pense que, vraiment, les pays créanciers doivent offrir la possibilité aussi de convertir la dette en actions de toutes sortes en faveur de la santé, de l'alphabétisation, de la protection de l'environnement pour ne citer que quelques tâches majeures.

Ces ressources nouvelles, il faut bien sûr les rechercher aussi quand elles existent dans les pays en développement eux-mêmes et nombreux sont ceux qui sont loin de manquer de ressources, que dis-je, qui disposent de ressources naturelles considérables et de véritables ressources humaines qui simplement ne sont pas exploitées, mises en valeur au service de tous autant qu'il conviendrait, faute de moyens au point de départ. Sinon, comment attirerait-on des investissements étrangers là où les capitaux nationaux ne peuvent s'investir ? D'où l'importance de mesures favorables partout à l'épargne locale et à son investissement sur place. Et bien, sur toutes ces questions, Mesdames et Messieurs, je souhaite que nous puissions approfondir notre réflexion commune et c'est pourquoi je suis très sensible à votre présence pour ces jours de rencontres, de discussions et de travail. De chaque expérience doit naître un profit pour tous.

Encore faut-il que ces expériences soient communiquées à l'ensemble. Nous parlons tous la même langue, nous pouvons nous comprendre immédiatement, sans interprète, la communication est donc directe ; quelle économie de moyens, surtout pour l'intelligence et la compréhension ! Nous approchons les mêmes modes de culture, encore une commodité qui nous permet mieux que d'autres, je pense, d'appréhender les difficiles problèmes du jour.

En ouvrant la séance inaugurale de notre quatrième Sommet, considérons le chemin parcouru. Nous n'avons pas seulement échangé nos points de vue sur tous les problèmes, sur la surface de la planète, et nous le ferons encore cet après-midi. Nous avons appris en certaines grandes circonstances à parler d'une seule voix sur la scène internationale.

Par exemple, nos Ministres de l'Environnement ont pu lors de leur conférence à Tunis en avril dernier, élaborer une stratégie commune en vue de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement prévue à Rio de Janeiro en juin 1992. Nous travaillerons à renforcer cette solidarité. La réforme institutionnelle pour nous-mêmes que nous nous apprêtons à adopter y aidera. Je pense à la mise en place d'une conférence ministérielle annuelle, unique, d'un Conseil permanent de la Francophonie lequel constituera la pièce maîtresse de notre nouvel édifice. L'Agence de coopération culturelle et technique, l'ACCT – vous retrouverez souvent cet énoncé, ce sigle – lui fournira la logistique, et l'expertise des Comités de programme, l'éclairera de leurs avis.

Conformément aux priorités définies, arrêtées à Dakar, je suis heureux de constater la réalité de notre coopération pour le développement qui se traduit par un plan quinquennal nourri d'actions concrètes, et je n'ai pas besoin de souligner l'importance politique des programmes de coopération juridique et judiciaire. Voilà une action exemplaire ; elle a été conduite, poursuivons là. Quant à l'éducation, force est de reconnaître que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des espérances et des enjeux.

Je salue de belles réussites, je vais en signaler d'exceptionnelles à tous égards, celle de l'université d'Alexandrie que j'ai eu l'honneur d'inaugurer avec le Président Diouf et le Président Moubarak en particulier. La France est toute disposée à apporter un soutien accru à deux grands établissements africains pour qu'ils deviennent des établissements supérieurs francophones à vocation régionales, l'Institut de Saint-Louis au Sénégal, l'Institut de recherches agronomiques de Côte-d'Ivoire à Adiopodoumé.

De manière plus générale il conviendrait d'accorder une plus grande attention à l'alphabétisation et à la formation professionnelle, d'inventer de nouvelles méthodes d'apprentissage en nous appuyant davantage sur les techniques modernes. A cet égard, la création du Centre international de formation à distance me semble prometteuse. Mon pays qui dispose d'une bonne expérience, précisément avec le programme Olympus, avec le travail du Centre national d'enseignement à distance, contribuera à la mise en place progressive d'une véritable université audiovisuelle francophone, qui utilisera les satellites, rayonnera à la fois sur les continents d'Europe et d'Afrique. Les réalisations de ce que l'on appelle AUPELF-UREF pour la recherche universitaire justifie, je le crois vraiment, la confiance que nous avons mise en œuvre lors de notre dernière rencontre de Dakar.

Quant à la communication, elle joue, évidemment, là comme ailleurs, un rôle déterminant. Les francophones sauront se donner les moyens de se faire entendre. Jamais la liberté ne naîtra de l'uniformité. Nous nous sommes engagés très fortement en faveur de la diffusion en Afrique des programmes de TV5 Europe, enrichis d'émissions en provenance du Sud. Cela préfigure l'émergence d'une véritable chaîne régionale africaine. Car c'est de cela aussi que l'Afrique a besoin : disposer d'un outil qui lui soit propre, qui exprime sa vision du continent d'abord et de la marche du monde, qui témoigne de sa créativité maintenue, renouvelée et toujours enrichie.

La France de son côté va renforcer considérablement sa participation au fonds de soutien de l'Agence de coopération technique et encouragera de la sorte la production d'images du Sud en fédérant notamment les aides existantes, en créant une fondation « Ecrans du Sud » qui associera des professionnels originaires des pays du Sud. Une coopération pourra alors s'instaurer entre cette fondation et l'Agence.

Enfin, d'autres secteurs qui touchent à la vie quotidienne méritent notre attention. Les endémies dont souffre le continent africain, le sida, bien d'autres affections à la santé des hommes, représentent tant de douleurs, mais aussi de défaites économiques que nous avons le devoir de les réduire, de tout faire pour les guérir. Plusieurs initiatives ont été prises. Le Ministère français de la Coopération a décidé de faire de 1992, l'année de la santé. Un grand colloque sur les technologies médicales sera organisé à la Villette. Des médecins français élaborent d'importants projets, comme l'Institut francophone pour le développement de l'éducation sanitaire.

Il nous a fallu au cours de ces quelques années éprouver nos méthodes de travail. Nous sommes, je le pense, sur la bonne voie. Je souhaite que nous puissions aller plus loin, afin de mieux affirmer la responsabilité politique des Sommets. Soyons clairs ! En décidant tous ensemble des grandes lignes de notre coopération, il faut que nous évitions le saupoudrage des crédits finalement peu efficace, pour mieux concentrer nos moyens sur les programmes essentiels que nous avons la charge précisément de définir.

A Dakar, nous avons déjà affirmé cette volonté, nous avons avancé. La Francophonie d'autre part ne se limite pas à un dialogue entre les Etats. Elle doit dépasser les bureaucraties, entraîner la participation des collectivités décentralisées, de tous ceux qui veulent faire bouger partout les choses.

Pour aider ce mouvement, un statut des organisations non gouvernementales permettra de mieux organiser leurs relations avec nos instances, cela devient urgent. Le cadre multilatéral dans lequel nous travaillons permet aussi de favoriser les échanges Sud/Sud et de réaliser les projets qui intéressent plusieurs pays voisins. Ainsi la Francophonie apporte son concours à l'émergence d'entités régionales dont les dimensions répondront aux exigences de la modernité. Exemple concret : la création de centres régionaux d'enseignement

spécialisés en agriculture, l'installation à Hanoï d'un institut d'informatique, demain, d'une cinémathèque africaine à Ouagadougou. Le fonds multilatéral unique que nous créons procèdent de la même volonté. En regroupant des crédits jusqu'à présent liés, il facilitera ces opérations.

Au cours de cet exposé d'ouverture qui en précédera quelques autres, j'ai voulu non seulement rappeler l'esprit de la Francophonie, son intérêt et son utilité, mais aussi énumérer, citer comme cela au passage, un certain nombre de réalisations qui montreront qu'en l'espace de peu de temps une rude besogne a été accomplie par ceux qui en avaient la charge.

Qu'est-ce que vous voulez, la Francophonie, vous la vivez ! Ce sont des exemples vécus, de lents cheminements, une aventure que nous avons choisie de partager. Nos mondes sont différents, les continents, la géographie, nos histoires ne se ressemblent pas. Car si nous sommes réunis par et autour de la Francophonie, la Francophonie ce n'est pas le français, même si nous avons l'orgueil de penser que c'est le tronc à partir duquel s'est constitué ce vaste front de cultures diverses.

Mais c'est aussi, la présence conjuguée, l'échange, le langage qui se diversifie, qui s'enrichit au passage, grâce à la Francophonie. Elle est composée du français mais aussi de bien des aspects, de bien des usages et de bien des expressions de modes de pensée de votre propre langue originelle, que dis-je, de vos langues qui ont le plus grand besoin souvent d'une langue véhiculaire. Et puis, les uns sont plus riches, les autres sont plus pauvres, ou pratiquant des religions souvent différentes, nos modes d'expression, nos intérêts immédiats sont parfois opposés, faisons en sorte qu'ils se découvrent complémentaires. C'est une ambition difficile à réaliser ; en tout cas, sans votre concours, elle serait impossible. Que ces différences, loin de nous séparer, nous rassemblent. Voyez ce que nous sommes ce matin dans cette salle, au point de départ d'une vaste confrontation entre quarante-sept pays répartis sur tous les continents !

Voyez ce que nous sommes ! Nous nous sentons déjà appartenir au même creuset, nos origines parfois se confondent, nous nous prêtons assistance, nous sommes amis, dans un monde où tant de querelles, parfois de guerres, en tout cas de dissensions occupent le devant de la scène. Nous, nous sommes là ! Nous discutons d'intérêts qui nous sont communs, dans une langue qui nous est commune, et nous construisons une histoire qui deviendra, plus encore qu'elle ne le fût, commune ayant conscience du rôle que nous sommes appelés à jouer. Il existe peu de communautés de cette sorte ; il pourrait en exister combien ? deux, trois autres ! Nous avons pris une belle cadence, ne la perdons pas et cherchons au cours de ces journées à nourrir le contenu d'un vaste programme, celui de la Francophonie qui nous vaut, et je répète ma fierté, votre présence à vous tous à Paris.

Je vais maintenant, vous souhaiter un bon travail, en vous disant la joie que j'aurai pendant les heures prochaines, à vous rencontrer de nouveau. Merci !

Allocution
du Président de la République du Sénégal
S.E. M. Abdou Diouf
(Annexe 2)

Il n'est pas indifférent que nous nous retrouvions ici, à Paris, pour ce IV^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du français.

A vous, Monsieur le Président de la République française, je dirai toute notre gratitude pour avoir bien voulu accepter d'accueillir une fois de plus notre Conférence. A travers votre personne, nos remerciements vont à la France, au peuple français, à son Gouvernement. L'hospitalité de la France est toujours somptueuse, chaleureuse surtout lorsqu'il s'agit de recevoir la grande famille francophone qui se consolide et s'agrandit.

Le projet francophone est né ici, dans la capitale de la France où vous-même, Monsieur le Président, nous aviez alors conviés en 1986. Puis, ce fut Québec, à la double invitation du Premier Ministre du Canada et du Premier Ministre du Québec.

A Dakar, enfin, il y a deux ans, c'était le Sénégal, l'Afrique francophone, devrais-je dire, qui recevait la Francophonie du monde. Et vous savez que nous autres Africains, nous attendons beaucoup de ces rencontres.

Ce parcours francophone de la France au Canada et au Québec, du Québec à l'Afrique, pour retrouver aujourd'hui l'Europe, c'est plus que le symbole de la diversité, des contrastes, de l'étendue des espaces de la Francophonie. C'est aussi l'addition de nos forces et des engagements que nous souscrivons, c'est l'approfondissement de notre solidarité.

En cinq ans, le monde a subi des transformations profondes, à la fois politiques, économiques et culturelles. Des tensions vives y ont côtoyé et y côtoient toujours des apaisements soudains. Toute une partie du monde a été entièrement bouleversée et ce bouleversement provoque des reclassements géopolitiques de grande portée.

A côté d'une Europe qui se développe à un rythme accéléré, l'Afrique, elle, s'enfoncé dans une crise profonde qui provoque souvent, chez nos amis du Nord, le doute, l'impatience et la tentation du repli. L'afro-pessimisme semble avoir gagné le monde.

En effet, la crise financière sévit en Afrique et la situation qu'elle entraîne nécessite un long effort d'assainissement. Les cours de nos matières premières restent dangereusement dépressifs. Les phénomènes démographiques prennent de l'ampleur, rendant encore plus difficile la gestion de nos villes et provoquant des mouvements migratoires préoccupants. Dans ce contexte, se creuse davantage le fossé qui nous sépare des pays riches. Soumise par nécessité à des régimes particulièrement austères d'ajustement structurel dont le coût social et humain est très lourd, l'Afrique assiste aujourd'hui, impuissante, à ce que bien des observateurs qualifient de naufrage.

Sans être plus que de mesure alarmiste, j'ai voulu, alors que nous commençons nos travaux, rappeler la situation du continent africain où vivront, en l'an 2000, la majorité des francophones. Mon objectif n'est point de provoquer la commisération mais d'appeler au réveil de notre communauté. Elle a les idées et les ressources pour être présente dans les grands débats, pour être au cœur des enjeux du monde contemporain, pour faire, devant les grands défis de notre temps – et le développement des pays du Sud en est un de taille – des propositions à la fois réalistes et généreuses.

Mais si la Francophonie est un mouvement d'avenir, l'Afrique en est aujourd'hui le Sud. Elle est appelée à en être demain, par le poids de sa démographie, le Centre. Nous devons donc aider l'Afrique à avoir confiance en elle.

Pour ce faire, il nous faut analyser profondément les maux de l'Afrique, ses insuffisances, ses besoins, donner les réponses capables de la sortir de son sous-développement. Dans cet ordre d'idées, nous devons d'abord convenir qu'on ne peut imaginer un développement cohérent de l'Afrique si ce continent ne fonde pas sa vie politique sur le droit. Et, en un an, la démocratie a fait des avancées considérables en Afrique francophone.

Mais qu'il est long, le chemin à parcourir avant d'atteindre, en ce domaine, les normes internationales ! Ceux qui l'ont emprunté ont besoin d'être encouragés et aidés, surtout quand il leur faut, comme c'est souvent le cas, promouvoir, en même temps d'importants objectifs de survie et de développement. Chemin difficile aussi que celui qui conduit à l'Etat de droit. Celui-ci n'est pas un simple slogan ; il ne trouve sa pleine signification que lorsque l'Etat se soumet au droit, faisant du respect de la personne une règle intangible, tirant sa légitimité non de la force mais de l'élection et de la démocratie, acceptant la garantie d'une justice forte et indépendante. Je tire cette définition du Colloque de Cotonou sur « l'Etat de droit au quotidien ». Cotonou, au Bénin, en Afrique, où la démocratie a revu le jour, comme elle la reverra – c'est ma conviction – partout sur le continent !

Voilà qui confirme que l'Afrique ne saurait rester à la traîne du monde. Nous avons été bien inspirés à Dakar d'adopter une résolution sur les droits fondamentaux et d'instaurer, par la coopération juridique et judiciaire, la participation des pays de notre espace à cette dynamique contemporaine. La langue française n'est-elle pas révolte contre l'injustice et l'arbitraire ? N'est-elle pas la langue du droit, de la justice et de la liberté ? L'aménagement d'un espace juridique et judiciaire n'est-il pas la condition première de la Francophonie ? Il faut conforter l'enseignement du droit, la recherche juridique, soutenir les institutions politiques et judiciaires, assurer une bonne formation aux praticiens du droit et leur permettre de se perfectionner. A cet égard, la création future d'écoles régionales de la magistrature va dans le bon sens.

Mais la solidarité des fondements politiques de nos sociétés emporte comme corollaire la solidarité correspondante des bases économiques. L'Etat de droit politique s'accompagne nécessairement d'un Etat de droit économique. Démocratie et liberté politiques vont de pair avec démocratie et liberté économiques.

La construction d'un espace politique, au sens le plus élevé du terme, appelle inévitablement celle d'un espace économique francophone régi, lui aussi, par des règles de droit. L'Afrique doit donc se prendre en main et se reconstruire.

Nous avons, depuis longtemps, perçu cette nécessité et avons même entrepris, dès le milieu des années 1970, d'organiser notre solidarité pour y arriver par le biais de l'intégration économique. La modicité des résultats obtenus jusqu'ici et l'absence d'alternative, au regard de ce qui se passe autour de nous, nous ont conduits à nous engager encore plus résolument dans cette voie, en tirant les leçons du passé et en nous inspirant de l'expérience de ceux qui nous y ont devancés.

Voilà pourquoi nous avons adopté à l'unanimité et signé, à l'occasion du 27^e Sommet ordinaire de l'OUA, tenu en juin dernier, à Abuja, un traité instituant la Communauté économique africaine.

Celle-ci s'appuiera sur les regroupement sous-régionaux considérés comme les piliers de l'intégration africaine. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'une de ces entités et elle apparaît à beaucoup comme étant un modèle. C'est peut-être à cause des idées hardies émises en vue de sa redynamisation, à cause surtout des efforts en cours pour en accroître l'efficacité.

A ce propos, je voudrais redire, en ma qualité de Président en exercice de cette Organisation, combien nous sommes déterminés, en Afrique de l'Ouest, à faire désormais coïncider notre volonté d'intégration et nos comportements, en matière d'intégration : nous sommes résolus à éviter que les objectifs communautaires soient systématiquement sacrifiés sur l'autel d'intérêts nationaux.

Dans cet esprit, nous accorderons aux grands projets intéressant plusieurs pays toute l'attention qu'ils méritent ; ces projets ont le double avantage d'être intégrateurs et de permettre aux pays amis du Nord de nous aider de façon plus rationnelle et, sans nul doute, plus efficace.

La mise en œuvre d'un schéma de libéralisation de nos échanges et l'allègement des procédures des échanges et des investissements vont dans le même sens. Mais c'est sans nul doute une bonne politique communautaire en matière d'information et l'implication de nos peuples dans l'entreprise d'intégration qui nous fera faire les pas les plus importants. En particulier, pour ce qui est nos peuples, le Parlement communautaire que nous voulons mettre sur pied devrait assurer leur pleine participation à la conception des politiques d'intégration.

Je n'oublie pas la libre circulation des personnes et des biens et ce qu'elle suppose comme infrastructures en matière de transport et comme efforts d'harmonisation au plan juridique.

A cet égard, la Francophonie pourrait constituer un puissant facteur intégrateur en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest et du Centre. Déjà quatorze pays francophones, qui ont l'avantage d'avoir le même système juridique et les mêmes traditions administratives, sont regroupés dans deux unions monétaires rattachées à une même zone monétaire : la zone franc ; ils mettent ainsi en perspective une union économique réglementée, disciplinée et attractive pour les investisseurs.

Il convient de préserver les acquis irremplaçables nés de cette situation. Mais, fidèles à l'esprit d'ouverture et à la générosité qui figurent parmi les caractéristiques les plus marquantes de notre langue commune — j'allais dire de notre civilisation — nous devons d'étendre ces acquis à d'autres pays auxquels l'Histoire tout autant que la géographie nous lie, des pays qui ont, de surcroît, les mêmes rêves et les mêmes ambitions que nous.

Au demeurant, nos partenaires du Nord en Francophonie nous ont montré que les différences linguistiques et la multiplicité des systèmes juridiques, pas plus que les disparités physiques, ne sont des obstacles insurmontables. Mon souhait de Président en exercice de la CEDEAO est que leur réalisme, qui ne les a pas empêchés d'être ambitieux et même souvent hardis, nous inspire et nous aide à progresser vite et sûrement. Je me rends compte, chaque jour, que ce souhait est partagé non seulement par les autres Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, mais que nous bénéficions aussi de l'adhésion et du soutien de nos peuples singulièrement de nos jeunes, pour le réaliser. J'imagine qu'il en est également ainsi dans les autres sous-régions du continent.

Je viens d'évoquer la jeunesse d'Afrique. Son nombre va croissant ; ses besoins aussi. Revenant à la Francophonie, j'ajoute que c'est un projet qui doit assurer à tous les jeunes francophones, à ceux du Sud en particulier, un espace d'épanouissement personnel, de travail et de progrès.

Aussi, devons-nous tout mettre en œuvre pour faire de l'espace francophone un espace de culture et d'éducation avant tout. Il faut notamment arrêter en Afrique la dégradation du français qui entraîne celle des systèmes éducatifs. C'est par l'éducation au profit du plus grand nombre que seront restaurés l'esprit de compétition, la qualification des emplois, l'excellence et la recherche.

Tel est l'enjeu formidable dans cette construction d'une communauté où la langue continuera d'être un ciment, l'outil indispensable de nos échanges, de notre entente, de notre solidarité.

En offrant à l'immense jeunesse africaine, avide de liberté, de savoir et d'idéal, les instruments de son éducation et de son épanouissement social, nous lui donnerons – ce qu'elle n'a pas aujourd'hui – le sentiment d'appartenir à la Francophonie, c'est-à-dire une communauté de peuples différents, mais reliés entre eux par une même langue et unis par les valeurs d'un humanisme fait de liberté et de respect de l'autre. La Francophonie devrait lui transmettre ce message d'espoir. Mais pour s'ancrer dans la conscience des peuples et, durer, elle se doit d'être désirée, utile et innovatrice et, pour le monde de demain, constituer un laboratoire d'idées généreuses.

Espace de démocratie et de droit, de développement économique, d'éducation, de formation et de recherche, la Francophonie apparaît de plus en plus comme un espace privilégié de communication, plus spécialement de communication télévisuelle.

A cet égard, le développement de TV5 en Europe et au Maghreb, au Canada et au Québec a été spectaculaire. Demain, TV5 Afrique apparaîtra sur les écrans africains. Les réunions qui viennent de se tenir à Ottawa, Dakar et Paris ont produit des résultats encourageants. Je voudrais ici me réjouir que la Francophonie ait bien voulu rouvrir cet important chantier. Il nous faut tous adhérer avec enthousiasme à ce programme de la télévision multilatérale francophone. Elle seule peut sauvegarder nos cultures identitaires tout en nous permettant d'accéder à l'autre. Une politique de l'image doit être conduite dans ce sens.

Voilà pourquoi, je me félicite de l'existence d'une émission comme « Espace francophone », son rôle dans le rapprochement de nos peuples, à travers une meilleure connaissance mutuelle mérite d'être salué. Je souhaite que son succès serve à susciter d'autres émissions inspirées du même esprit.

Par ailleurs, il me semble indispensable que nous soutenions davantage la production d'images du Sud. Cela signifie aussi, à mes yeux, aider le Sud à produire des images qui soient adaptées au goût du public, qui stimulent l'esprit et présentent de l'intérêt pour les publics du Nord. Il en est de même en matière de productions radiophoniques. En un mot, il faut que le Sud, qui déjà écoute le Nord, sache aussi lui parler. En évoquant les émissions radiophoniques, je me dois de saluer les performances de RFI qui s'affirme de plus en plus comme une grande chaîne de la Francophonie.

Le pluralisme de l'information qui est ainsi assuré est un puissant facteur de progrès. Il figure parmi les principaux outils de la démocratie autour de laquelle doit se bâtir et se consolider notre ensemble francophone.

Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Gouvernement et de Délégation,

Devant la complexité des problèmes et les coûts importants qu'ils impliquent pour les résoudre, il nous faut inventer une nouvelle coopération où le multilatéral deviendra la règle en Francophonie, le bilatéral gardant, par ailleurs, toutes ses vertus. Car c'est par le multilatéral que s'affirmeront la démocratie et les droits de l'homme, que se constitueront les bases d'un nouveau développement permettant des échanges multiples, que sera réhabilitée l'éducation généralisée et permanente, que sera restauré l'environnement, que le développement sera soucieux des grands équilibres naturels, sociaux, politiques, économiques et culturels.

Ces objectifs dégagés et les moyens définis, il convient de donner à la Francophonie un cadre institutionnel simple et transparent, souple et cohérent, qui corresponde à notre façon de travailler.

Le Sommet de Dakar m'avait demandé de rester attentif à l'évolution de l'institutionnel francophone. Ce que j'ai fait. Nos ministres des Affaires étrangères se sont mis d'accord sur une proposition qui simplifie et consolide l'existant, en rapprochant les deux logiques de Paris et de Niamey, celles des Sommets et de l'ACCT pour être plus précis.

Mais il faudra achever le travail, et je me tourne tout naturellement vers le Président François Mitterrand à qui il appartiendra, en sa qualité de Président en exercice, d'y mettre la dernière main. J'avais pensé qu'un Comité des Sages pourrait éviter au futur Conseil permanent de la Francophonie de s'éterniser dans des débats institutionnels sans doute fort intéressants, mais qui risqueraient à la longue de le détourner de ses objectifs de développement. Ce Comité pourrait également être saisi de toute autre question délicate.

Avant de conclure, je ne voudrais pas manquer de féliciter tous les acteurs de la Francophonie. Ils ont œuvré pendant le suivi du Sommet de Dakar avec une conscience qui ne s'est jamais démentie ; ils l'ont également fait avec compétence et passion.

Le CIS a rempli son office et nos représentants personnels ont été à la hauteur des responsabilités qui étaient les leurs.

L'ACCT s'est affirmée et confirmée comme un grand opérateur, couvrant l'ensemble du Sommet, gérant au mieux les fonds qui lui avaient été confiés. Elle a ouvert, pendant le Suivi du Sommet de Dakar, de grands chantiers qui donneront au projet francophone une configuration originale.

L'AUPELF-UREF, l'opérateur privilégié pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, a apporté avec efficacité son concours précieux à nos universités, à nos chercheurs, à nos professeurs et à nos étudiants. Je l'encourage à poursuivre son œuvre pour la construction d'un véritable espace scientifique francophone.

TV5 poursuit sa marche. Elle est la vitrine de la Francophonie dans le monde. Il faut la soutenir fortement.

Je ne saurais oublier tous ceux, nombreux, qui apportent leur concours à nos trois opérateurs : la CONFEMEN et la CONFESJES qui s'affirment de plus en plus comme la CIRTEF et l'ICAF dont les compétences devront, avec celles des professionnels du Sud, contribuer à la promotion d'une véritable politique audiovisuelle francophone.

Quant à l'université Senghor d'Alexandrie, elle connaît le succès. Elle est au service du développement africain. Il faut l'aider à se consolider.

Je n'oublie jamais les élus dans mes interventions au Sommet de la Francophonie. Une fois de plus, je saluerai l'action des parlementaires et des maires de langue française.

Ils sont et restent les acteurs déterminants de la démocratie et de l'Etat de droit. La résolution n° 10 avait reconnu le rôle particulièrement important de l'AIPLF. Le Sommet de Chaillot ne peut que le confirmer et l'approfondir par la concertation avec le Conseil permanent de la Francophonie.

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Premiers Ministres,
Mesdames, Messieurs les Ministres, Chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

J'arrive au terme du mandat que vous m'aviez confié à Dakar. Pendant nos travaux, nous aurons l'occasion de juger le bilan de Dakar à partir du rapport du CIS.

Qu'il me soit permis de remercier très fortement tous les Etats, ceux du Nord qui contribuent à la réalisation du projet francophone, en le finançant, et ceux du Sud dont l'adhésion et la participation se renforcent chaque jour davantage.

Les attentes sont immenses. Faisons bien ce que nous avons à faire et le reste nous viendra de surcroît, serais-je tenté de dire. Notre intérêt à tous réside cependant dans la vision ample et dynamique que nous avons imprimée à la Francophonie. Plus que jamais, elle est, comme aime à le répéter le Président Senghor, un humanisme de différence et de liberté. Je constate qu'elle inspire d'autres communautés linguistiques.

Alors ! Nous qui l'avons inventée, donnons-lui le souffle que mérite toute aventure.

Allocution
du Président de la République du Cameroun
S.E. M. Paul Biya
(Annexe 3)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Messieurs les Chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du peuple camerounais,
et en mon nom propre,
je remercie très sincèrement la grande famille francophone qui a bien voulu accueillir en son sein le Cameroun comme membre à part entière.

Merci à vous, Monsieur le Président, pour vos marques d'estime et d'hospitalité envers ma délégation et moi-même, nouveaux arrivants dans votre groupe d'amitié et de coopération.

La participation du Cameroun aux activités de la Communauté francophone est un honneur pour mon pays, en même temps qu'un engagement profond.

Nous ressentons votre accueil comme une manifestation tangible de la confiance que la Communauté francophone toute entière place dans le Cameroun.

Et notre adhésion est l'aboutissement logique d'une démarche amorcée depuis plusieurs années.

Le Cameroun, en effet, a toujours manifesté un grand intérêt pour les activités de la Communauté francophone :

- membre fondateur à Niamey, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique, il a pris part à tous ses travaux avec le statut d'Etat associé ;
- nos universités sont membres actifs de l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française et de l'université des Réseaux d'expression française ;
- le Cameroun est membre de l'association internationale des parlementaires de langue française ;
- en 1989, le Gouvernement camerounais a participé au Sommet francophone de Dakar, en qualité d'observateur ;
- aujourd'hui, nous nous associons pleinement à vos travaux.

Par cette adhésion, le peuple camerounais tient à manifester sa ferme volonté de contribuer au rayonnement de la Francophonie dans le monde, et d'œuvrer au renforcement du dialogue Nord-Sud en vue d'un ordre économique mondial plus juste, donc plus propice à la paix.

En cette fin de vingtième siècle, un nouvel ordre politique mondial est né.

Nous pouvons nous réjouir ensemble de ses nombreux aspects positifs, parmi lesquels je citerai :

- la transition démocratique en Europe de l'Est et en Afrique ;
- la fin de la guerre du Golfe ;
- le net recul de l'apartheid en Afrique du Sud ;
- l'accord de paix sur l'Angola ;
- ou la conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient.

Malheureusement d'autres sujets d'inquiétude persistent :

- les conséquences économiques entraînées par le nouvel ordre politique, ne doivent-elles pas être prises en considération, afin d'en éviter les effets dans les pays du Sud ?

- avec la fin de l'affrontement Est-Ouest, ne risquons-nous pas d'assister à un affrontement Nord-Sud ?
- la menace d'une guerre à l'échelle de la planète a diminué ; mais, avec la montée des puissances régionales, ne peut-on pas craindre une multitude de conflits localisés, dans les pays du Sud ?
- la pauvreté et le sous-développement croissants des pays du Sud ne sont-ils pas, à terme, une menace pour l'équipement fragile de la paix dans le monde ?
- et si les problèmes restent sans solution, l'axe Nord-Sud qui est aujourd'hui celui de la solidarité et de l'amitié, ne risque-t-il pas de devenir un jour celui de l'incompréhension et de l'hostilité.

On peut se demander si le Nord et le Sud, évoluent bien dans le même sens,... celui du développement...

Ne risquent-ils pas un jour d'évoluer dans des directions **diamétralement opposées** ?

Les signes précurseurs sont déjà là,... inquiétants !

Au Nord la démographie est contenue, au Sud elle est galopante et très souvent non maîtrisée.

Le Nord s'enrichit toujours plus, le Sud s'appauvrit de manière dramatique.

Dans le Nord on parvient à s'organiser dans des ensembles tels que la CEE. Dans le Sud, partout, les divergences persistent et aggravent les déséquilibres.

Déséquilibres économiques, déséquilibres sociaux, donc déséquilibres politiques,... autant de risques pour la paix mondiale.

La France s'est toujours distinguée pour ses choix de liberté et de respect des droits de l'homme.

Pour sa volonté de faire respecter la paix.

Pour son courage.

Pour ses positions fermes face à l'injustice et aux abus.

La France représente pour les autres pays francophones un exemple à suivre.

Le Cameroun, comme d'autres, s'est **résolument engagé sur le chemin difficile de la démocratie**.

Nous avançons chaque jour un peu plus.

Car nous savons que notre économie ne pourra survivre que dans un contexte politique favorable.

Mais pas simplement à notre niveau.

Il en va de même au plan mondial.

Pour cela, nous comptons sur vous.

Nous attendons tous que l'espace francophone soit le tremplin d'un nouvel ordre économique plus juste.

Il y va de notre avenir et de notre sécurité à tous !

Je vous remercie.

Allocution
du Président de la République du Bénin
S.E. M. Nicephore Soglo
(Annexe 4)

Messieurs les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis à nouveau à Paris pour la quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Au nom de la nation béninoise et en mon propre nom, je voudrais adresser mes très vifs remerciements au Président de la République française, Monsieur François Mitterrand, et au Gouvernement français pour la qualité de l'accueil qui nous a été réservé depuis notre arrivée en terre française toujours aussi hospitalière.

Au Président Abdou Diouf, je rends un hommage appuyé pour son action dynamique et efficace pendant les deux années passées à la tête de notre communauté.

Depuis le dernier Sommet de Dakar, en mai 1989, des événements importants et des mutations profondes se sont produits sur la scène internationale, et plus particulièrement en Europe centrale et orientale et en Afrique, qui ont aussi affecté l'espace francophone.

Le continent africain continue d'être le théâtre d'un vaste mouvement de démocratisation des structures du pouvoir, se traduisant notamment par l'avènement du multipartisme, l'organisation d'élections véritablement libres, l'instauration progressive d'un Etat de droit, d'une société civile, la sauvegarde des libertés individuelles et collectives. Le Bénin ne peut qu'applaudir à cette évolution positive porteuse d'avenir et gage certain de justice et de paix. Sans doute ne saurions-nous prétendre qu'il existe un modèle imposable à tous, quelque chose comme un « prêt-à-porter démocratique ». Nous n'en restons pas moins persuadés au Bénin que, si le courage, la dignité et l'esprit de responsabilité sont au rendez-vous, la conférence nationale est un cadre approprié pour opérer des mutations décisives et pacifiques dans une société en quête d'un souffle nouveau. Car elle reste à nos yeux l'alternative aux affrontements meurtriers et à la guerre civile.

Telle est du moins la conviction des Béninois qui, depuis février 1990, s'efforcent patiemment de construire le renouveau démocratique. C'est le lieu pour moi d'adresser ma profonde gratitude aux pays membres de la Francophonie qui nous ont apporté, et continuent de nous apporter, leur soutien dans cette difficile entreprise, de même qu'à ceux qui suivent avec tant de sympathie le processus de consolidation de la démocratie au Bénin.

C'est devenu un lieu commun d'affirmer qu'il ne saurait y avoir de démocratie durable sans développement ni de développement réel sans démocratie. Ce truisme prend une résonance particulière dans un contexte où les populations se sont battues, souvent au péril de leurs vies, pour l'instauration du processus démocratique, et inclinent, de ce fait, à vouloir tout, tout de suite, avec une impatience bien compréhensible. Pour elles, la mise en place d'institutions démocratiques doit se traduire immédiatement par un mieux-être économique et social de leur vécu quotidien. Face à cette exaspération, qui pourrait déboucher sur une remise en cause du processus démocratique, il convient que partenaires au développement et autorités responsables des pays concernés prennent des mesures propres à favoriser et à accompagner le développement et la consolidation de l'environnement démocratique.

Messieurs les Chefs d'Etat,
de Gouvernement et de Délégation,
Mesdames, Messieurs,

Après l'agriculture et l'environnement, l'énergie, la culture et la communication, les industries de la langue, l'information scientifique et le développement technologique, le Sommet de Dakar a décidé, à l'initiative du Président Abdou Diouf, de retenir comme domaine d'intervention prioritaire l'Education et la Formation.

La pertinence de cette décision est évidente. L'homme, à la fois auteur et finalité du développement, est au centre de nos préoccupations. C'est pourquoi, il devient hautement souhaitable qu'il soit approfondi le programme de Dakar. Il s'agira d'abord, bien entendu, de développer l'enseignement primaire et l'éducation des adultes, afin d'enrayer progressivement l'analphabétisme et d'ouvrir à la plus grande majorité des citoyens l'accès à la connaissance. Mais il s'agira aussi de renforcer, en l'améliorant et en l'adoptant, l'enseignement secondaire et supérieur où se forment, non seulement les maîtres de l'enseignement primaire et secondaire, mais aussi les cadres moyens et supérieurs dont nos économies ont encore besoin. Il s'agira enfin de donner à la recherche scientifique et technologique, trop longtemps négligée, la place qui lui revient dans un processus de développement cohérent.

Le présent Sommet, le Sommet de Chaillot, doit être celui de la consolidation et de l'approfondissement des liens de coopération dans l'espace Francophone, cela implique une meilleure coordination et rationalisation de nos actions communautaires, une simplification des structures et des mécanismes de coopération de la Francophonie. A cet égard, le « projet de résolution relatif à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie » soumis à l'examen de notre sommet va dans le bon sens. Toutefois, il serait fort utile de préciser clairement la place centrale qu'occupe l'Agence de coopération culturelle et technique, notre seule institution intergouvernementale dans la galaxie francophone.

Notre souhait serait aussi de voir ce Sommet prendre en compte les conclusions du troisième Forum francophone des affaires qui s'est tenu à La Rochelle les 28, 29 et 30 octobre 1991, et celles de l'important colloque international tenu à Cotonou, du 11 au 14 septembre 1991, sous l'égide de l'ACCT, sur « l'Etat de droit au quotidien : bilan et perspectives dans l'espace francophone ».

On a pris l'habitude de parler de culture d'un côté, de l'économie de l'autre, comme si l'économie n'était pas un des éléments prépondérants de la culture ! Domine le monde aujourd'hui, la culture du pays le plus puissant économiquement. Voilà pourquoi l'espace francophone sera ce que sera son économie. Or, est-il besoin de le dire ? Le maillon le plus faible de cette économie reste le sous-ensemble formé par les pays de l'Afrique au sud du Sahara, ces pays qui ont payé pendant quatre siècles le lourd tribut que l'on sait à la prospérité du monde occidental, en se vidant de leur substance la plus vivifiante : cent millions d'hommes et de femmes, a dit le Président Senghor ; peut-être plus. En tout cas, la plus grande déportation de l'histoire humaine. Il s'agit d'un simple rappel, pour fixer les idées.

Après la Seconde Guerre mondiale, nous apprend une étude de la Banque mondiale, les Etats-Unis d'Amérique ont mis à la disposition de l'Europe ruinée par ce conflit, l'équivalent de 1 % de leur PNB, soit 47 milliards de dollars de 1981, sous forme de dons qui n'étaient soumis qu'à une conditionnalité : privilégier les projets régionaux, permettant ainsi un regroupement qui devait déboucher sur le Marché commun et sur une réconciliation des Nations, hier encore ennemies.

Au même moment, pour faire pièce à la poussée soviétique qui semblait irrésistible en Asie, le Japon fut contraint de se démocratiser, et des investissements massifs en firent un allié et un rempart. Au nom de la théorie des « dominos » et de « l'endigement », les Américains complétèrent leurs dispositifs dans les points stratégiques d'Asie : Corée du Sud, Formose (Taïwan), Philippines, Indonésie. Pendant ce temps, les Anglais verrouillaient, avec le plan de Colombo, Hong Kong, Singapour, la Malaisie et aussi l'Inde. La Thaïlande enfin, base arrière pour les bombardiers américains pendant la guerre du Vietnam, se voyait dotée d'infrastructures économiques routières, portuaires et aéroportuaires sans précédent. Il n'y a donc, à vrai dire aucun **miracle** à l'éclosion des nouveaux pays industriels d'Asie familièrement dénommés « dragons ». C'est bien le cas de dire, s'agissant de ces pays, qu'à quelque chose malheur est bon : d'avoir été pris, à leur corps défendant, dans le jeu stratégique des grandes puissances, leur aura permis, en contrepartie, de se doter, en un temps record, des bases et autres infrastructures d'un développement durable.

L'Afrique, et singulièrement l'Afrique au sud du Sahara, n'a eu ni cette chance ni cette malchance. Restée longtemps à l'écart de cette lutte de titans qui a ravagé la planète au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle demeure, à ce jour, le continent le moins développé du monde. Il est temps, cependant, de remédier à ce déséquilibre criard, d'autant plus injuste que l'Afrique a tout de même payé elle-aussi, en son temps, un lourd tribut au développement mondial. Il suffit de se rappeler, avec l'historien britannique Basil Davidson dans *Mère Afrique*, le rôle joué par l'horrible commerce triangulaire dans la révolution industrielle en Europe et dans les Amériques, pour voir à quel point est inacceptable la situation économique actuelle de l'Afrique.

Aujourd'hui, cependant, avec la fin de la guerre froide, tous les espoirs devraient être permis. Mais il reste encore à craindre que, dans ces circonstances nouvelles, l'Afrique, au lieu d'être l'objet d'un vaste programme mondial de réhabilitation solidaire, ne soit au contraire de plus en plus marginalisée et laissée pour compte.

Notre conviction est que le dénuement actuel du continent noir interpelle la conscience mondiale, que cette pauvreté, et cette misère, loin d'être natives, sont en réalité un produit de l'Histoire, que par conséquent, ici comme en d'autres lieux et temps, la solidarité internationale doit se réveiller et intervenir massivement. A défaut d'un plan Marshall, qu'appelaient de leurs vœux, et à juste titre, des voix autorisées, comme celle du Président Abdou Diouf, qu'au moins la communauté internationale s'efforce de dégager, au profit de cette Afrique déshéritée, généralement soumise à un ajustement structurel sévère, des ressources suffisantes pour atténuer les effets négatifs de cet ajustement sur les couches les plus vulnérables et permettre une programmation à moyen et long terme, au lieu de cet engluement dans la gestion du quotidien, qui obstrue l'horizon.

Il faut en outre mettre en place une nouvelle forme de partenariat entre le Nord et le Sud, et faire en sorte que soit correctement rémunéré, à un niveau qui leur permette une vie décente, le travail des populations du Sud. Il faut à cet effet, pour une fois, depuis le temps que le Sud n'a cessé de mettre en garde contre la détérioration des termes de l'échange, il faut enfin se résoudre à agir sérieusement sur les mécanismes actuels de fixation des prix des matières premières. C'est une question d'équité et de dignité.

Enfin, face aux menaces précises qui pèsent aujourd'hui sur la planète Terre, la communauté humaine, dans son ensemble, se doit de mettre en place, pour sa propre survie, une gestion collective de l'environnement, plus responsable que par le passé. Il faut initier, à cet effet, des actions énergiques pour mettre fin à l'utilisation éhontée des pays du Sud comme poubelles, dépotoirs des déchets toxiques et nucléaires des pays industrialisés. Il

faut aussi, dans la même foulée, aider solidairement les uns et les autres à lutter contre la désertification, la pollution, et tous autres processus qui risqueraient, à terme, de mettre en danger l'habitat humain.

Quant à l'espace francophone, il n'aura de chance de se pérenniser, que si cette Afrique au sud du Sahara devient un partenaire économiquement fort. Au-delà de 1993, quand chacun des pays du Marché commun sera devenu une province européenne, que restera-t-il du français, cette belle langue qui nous rassemble, si les pays africains au sud du Sahara ne devenaient à leur tour, pour paraphraser Voltaire, qu'un « arpent de terre » livré à lui-même, à la merci de la culture dominante ?

La langue anglaise s'est solidement implantée dans le monde, en Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans beaucoup de pays d'Afrique dont le grand Nigéria ; l'espagnol en Amérique latine et le portugais au Brésil. Tant mieux car, de cette diversité des cultures naîtra peut-être l'universel, à condition que le français, qui fut longtemps la langue de la diplomatie, ne se voie pas réduit à l'hexagone, qu'il continue d'être parlé en Afrique subsaharienne et à Madagascar. Les jeunes générations vietnamiennes ne le comprennent plus, et c'est dommage.

Notre Sommet, plus que par le passé, devra accorder toute l'attention requises aux problèmes économiques auxquels est confrontée l'Afrique au sud du Sahara, notamment les problèmes de la dette, mais aussi les difficultés de se regrouper en un espace économique viable. Il devra aussi examiner concrètement les moyens de renforcer et de consolider, de manière à le rendre irréversible, le vaste mouvement de démocratisation en cours dans l'espace francophone. Tant il est vrai, comme le dit à juste titre la Déclaration de Cotonou adoptée par les experts internationaux en septembre dernier au Colloque de l'ACCT, qu'il ne suffit pas de proclamer du bout des lèvres l'instauration d'un régime légal, mais que le plus difficile est de traduire dans les faits, dans la vie quotidienne du citoyen, les droits universels de l'homme et de la femme et les principes fondateurs de toute démocratie.

De ce point de vue, le Sommet de Chaillot devrait examiner des mesures propres à renforcer la coopération juridique et judiciaire dans l'espace francophone. Mieux, si certaines organisations du système des Nations unies ont cru devoir se fixer entre autres objectifs, « la santé pour tous en l'an 2000 », « l'éducation pour tous en l'an 2000 », le présent Sommet pourrait faire date en disant clairement, sur le mode de l'interpellation collective, son engagement concret en faveur de « l'Etat de droit pour tous en l'an 2000 ».

Monsieur le Président de la République française,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Gouvernement,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Comme tous, les peuples du monde, le peuple béninois est profondément épris de paix. Mais il a eu en outre la chance, contrairement à d'autres peuples, de pouvoir d'extrême justesse, échapper à ce qui aurait pu, autrement, devenir résistance armée à la tyrannie, guerre civile.

Notre peuple a eu la chance de pouvoir, à un moment critique de son histoire, économiser la violence. Cette chance, nous voulons la cultiver, et, si possible, la partager. Nous réapprenons tous les jours les difficiles équilibres qui conditionnent, la paix sociale ; la

nécessité, notamment, de concilier fermeté et dialogue, exigence de justice et volonté de pardon. Le pari n'est pas, ne sera jamais définitivement gagné. Mais si vous nous aidez, si la divinité et les mânes de nos ancêtres sont avec nous, nous réussirons, et cette réussite, nous le savons, sera celle de tout l'espace francophone.

Venez donc partager notre expérience. Venez avec nous, redécouvrir l'espérance.

Messieurs les Présidents, Excellences, Mesdames et Messieurs, le Bénin aurait été heureux, si vous l'aviez souhaité, d'abriter dans deux ans, en l'an de grâce 1993, le V^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays francophones. Mais nous sommes patients.

La route est encore longue, il faut la parcourir ensemble. C'est la route de la solidarité et de la fraternité. La Francophonie peut devenir une force et jouer un rôle considérable en ce monde déchiré, si, en respectant les langues et les cultures nationales, en aidant chaque peuple à affirmer sa personnalité distinctive, elle parvenait en même temps à développer chez chacun et chez tous, ce sens d'une « commune destinée, cette volonté de partage dont dépend aujourd'hui, pour une grande part, la survie de l'humanité ».

Je vous remercie.

Allocution
du Président de la République démocratique populaire lao
S.E. M. Kaysone Phomvihane
(Annexe 5)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Messieurs les Chefs de la Délégation,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

En saluant chaleureusement l'heureuse initiative de la France d'accueillir en sa capitale le IV^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, je tiens, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, à rendre hommage à Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République française pour l'ampleur et la qualité du rôle qu'il a joué dans l'organisation et la tenue de cette Conférence. De l'homme de vision large, de rigueur intellectuelle et de décision rapide que vous êtes, un tel résultat, remarquable en tous points, n'a rien pour nous surprendre.

A travers vous, Monsieur le Président de la République, je remercie le gouvernement et le peuple de France pour l'accueil chaleureux dont moi-même et ma délégation avons été l'objet dès notre arrivée dans votre belle et prestigieuse capitale.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour exprimer mes respects et ma profonde appréciation à Son Excellence Monsieur Abou Diouf, Président de la République du Sénégal, qui avait dirigé le précédent Sommet avec compétence et dévouement.

Je salue amicalement les éminents délégués de plus de quarante nations souveraines, réunis ici par un lien ancien, fort et profond qu'est l'usage d'une même langue et qui apportent à ce forum, avec leur bonne volonté, les messages de leurs civilisations, de leurs visions originales du monde et de leurs précieuses expériences.

Monsieur le Président de la République,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Fidèles aux décisions prises lors de notre première rencontre de Paris sur le principe de réunions périodiques, nous, chefs d'Etats et de Gouvernement des pays entièrement ou partiellement de langue française, nous sommes rassemblés aujourd'hui pour la quatrième fois.

Ce sommet nous réunit à un moment où le monde est en pleine mutation ; l'atmosphère de dialogue qui règne a permis de résoudre certains conflits majeurs internationaux, et la coopération a connu un nouveau degré de développement. L'espoir le plus profond de l'humanité pour un monde sans menace nucléaire a enfin commencé à germer.

Cependant, dans notre monde actuel, subsistent encore de nombreux facteurs de préoccupation et d'importants problèmes qui ne sont pas encore résolus comme la pauvreté, l'arriération, la famine et autres, et qui exigent de la part de la communauté internationale des efforts conjoints. La stabilité du monde ne tient pas uniquement aux relations politiques, mais aussi et surtout à la création des conditions propres à garantir une prospérité

économique équitable pour tous les pays. Ainsi, pour établir la paix et la stabilité du monde et pour garantir la prospérité des peuples, il serait judicieux de créer un nouvel ordre international fondé sur la participation équitable de tous les pays membres des Nations unies.

Monsieur le Président de la République
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre présente rencontre au plus haut niveau constitue une fois de plus une occasion privilégiée pour la poursuite d'un dialogue franc et ouvert, pour la concertation sur des enjeux majeurs et des sujets d'intérêt commun de nature politique ou économique. C'est aussi une occasion de renforcer la coopération, d'œuvrer ensemble pour un monde meilleur, plus solidaire, tout en préservant notre identité culturelle et notre indépendance – qui sont notre raison d'être en cet univers.

En vérité, ce qui nous unit essentiellement ce n'est pas seulement l'usage d'une même langue : langue maternelle pour les uns, langue officielle pour les autres ou langue de communication internationale. Venus de cinq continents, que nos pays soient riches ou pauvres, industrialisés ou en voie de développement, nous sommes des partenaires égaux, liés par une même volonté de contribuer au renforcement de nos relations, d'amorcer des actions communes, d'entreprendre des réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel, de créer un bel exemple de rapports Nord-Sud, rapport de collaboration et de coopération fructueuse.

C'est dans cette perspective que, consciente de la nature du lieu qui nous unit et réunit, et convaincue de l'importance et de la portée de notre interdépendance, de notre solidarité et de notre coopération, la République démocratique populaire lao qui est représentée à nos rencontres dès leurs débuts, y participe désormais en sa qualité de membre à part entière au sein de cette communauté francophone.

Dans mon pays, la République démocratique populaire lao, la politique du renouveau a été mise en application dès 1986 et en vertu de laquelle le mécanisme d'ajustement structurel orienté vers l'économie de marché a été utilisé et les relations avec les pays étrangers élargies. En même temps, nous avons encouragé la démocratie, et façonné progressivement le système politique. Tout récemment, la première constitution de la République garantissant les droits, les libertés et l'égalité des citoyens lao a été adoptée. Tout cela constitue un pas important dans la gestion des affaires de l'Etat et de la société par les lois, et dans la transformation progressive du pays en un Etat de droit selon les particularités progressive du pays en un Etat de droit selon les particularités et les conditions objectives de la société lao.

La mise en œuvre, dans tous les domaines, de cette politique du renouveau vise, en effet, à affranchir progressivement le pays du sous-développement, à promouvoir la démocratie populaire dans la vie sociale sous tous les aspects et à garantir la stabilité politique, l'ordre et le bien-être social.

Dans cet esprit et mu par le désir ardent de vivre dans la paix, notre peuple ne ménagera aucun effort pour promouvoir l'amitié avec tous les peuples, conformément à sa politique étrangère de paix, d'indépendance, d'amitié et de coopération avec tous les pays, sans distinction de leur régime politique et social sur la base de l'égalité, du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté et des avantages réciproques. Avec la France, un

nouveau pas a été franchi. Ma visite à Paris, il y a deux ans, a marqué un jalon important sinon historique dans les relations d'amitié et de coopération entre le peuple lao et le peuple français et a permis de conclure plusieurs accords dont celui de la coopération scientifique, technique et culturelle. A travers cet accord, nous espérons que la langue française, délaissée pendant un temps, reprendra, avec l'aide de vous tous, la place qui est la sienne.

Monsieur le Président de la République,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'avenir de la Francophonie dépend largement de notre participation à l'entreprise qui nous réunit aujourd'hui et de la volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à nous.

Une langue, si belle soit-elle, ne survit pas uniquement par elle-même. Les motifs intellectuels et affectifs que nous avons de l'utiliser, et même de la préférer à d'autres langues, pourraient ne pas être partagés par d'autres générations, soucieuses d'embrasser dans toutes leurs dimensions les réalités de leur époque. C'est l'utilité qui aura le dernier mot.

Aussi, la vocation de la langue française se doit-elle d'être aussi bien un facteur de progrès scientifique et de coopération au développement économique et technologique qu'un instrument de dialogue des cultures et de rapprochement des peuples. Et la Francophonie d'être conçue en tant que nouvel espace de solidarité et d'enrichissement mutuel d'un ensemble de pays du Nord et du Sud de notre planète.

Monsieur le Président de la République,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je terminerai en exprimant les vœux les plus chaleureux pour la réussite des travaux de cette conférence qui, sans aucun doute, contribuera considérablement à renforcer les liens d'amitié, de solidarité et de coopération entre tous les pays participants.

Merci de votre attention.

Allocution
du Premier Ministre du Canada
le Très Honorable Brian Mulroney
(Annexe 6)

Le Sommet de la Francophonie revient à Paris, d'où il a jailli, il y a, à peine et déjà, cinq ans. Et nous sommes rassemblés à nouveau, aujourd'hui, autour de celui qui, un des premiers, a senti et voulu tout ce que nous pourrions accomplir ensemble et que nous sommes déjà en train de réaliser. J'ai eu l'occasion, hier, en d'autres circonstances, de remercier le Président Mitterrand de cette nouvelle marque de fidélité et de confiance envers une institution dont il a toutes les raisons de se sentir personnellement très fier.

La France qui nous accueille, est le berceau de la liberté, la mère-patrie des droits de la personne. Et, ce retour aux sources, devrait nous être d'autant plus salutaire que nous prenons de plus en plus conscience que, sans démocratie véritable, il ne peut y avoir de développement durable, et que, sans développement soutenu, il ne peut y avoir de démocratie solide.

Notre hôte à Dakar, le Président Diouf, avait d'ailleurs évoqué « ...ce ressourcement aux idéaux les plus élevés de liberté et de justice, véhiculés par le français ». Le rappel de ces paroles, le souvenir de ces sentiments, donnent un sens singulier à la participation à cette conférence du père Jean-Bertrand Aristide, le président démocratiquement élu d'Haïti, qui témoigne, avec dignité et courage, des dangers que la démocratie court encore. C'est dire que le monde a changé depuis le Sommet de Dakar, qu'il a changé rapidement et profondément, qu'il continue de changer vite et beaucoup. Peut-on en avoir de meilleur exemple que la présence parmi nous, aujourd'hui, d'observateurs venus de Roumanie, de Bulgarie et du Cambodge ?

Il nous a semblé tout naturel, il y a cinq ans, que les pays qui ont en commun l'usage de la langue française s'unissent pour s'entraider et développer une solidarité agissante. Il me semble tout aussi naturel que la Francophonie veuille aujourd'hui témoigner de valeurs communes et s'inscrire résolument parmi les forces du changement. La plupart des grandes institutions multilatérales sont devenues, au cours des dernières années, de puissants agents de changement. Il y a quelques semaines, à Rome, l'OTAN a mis sur pied un Conseil de coopération de l'Atlantique Nord qui établira de nouveaux liens avec l'Union soviétique et avec les pays de l'Est, considérés encore récemment comme des ennemis potentiels. Quand le Koweït a été sauvagement attaqué par l'Irak l'an dernier, les Nations unies ont forgé une coalition de vingt-huit pays qui a expulsé l'agresseur et rétabli la souveraineté du Koweït. Le Fonds monétaire international, aussi, a pris acte des nouvelles réalités ; et nous souhaitons qu'il puisse accueillir bientôt comme membres à part entière les nouvelles démocraties qui le souhaitent. La Banque européenne de reconstruction et de développement est devenue, en peu de temps, un acteur important dans la relance des économies de l'Est. Le Commonwealth, qui est, en quelque sorte, notre pendant anglophone, a contribué puissamment à la bataille victorieuse contre l'apartheid. On voit, ici en Europe, un spectaculaire rapprochement des pays et des peuples. Et nous attendons tous avec grand intérêt le prochain Sommet de Maastricht, qui sera une étape marquante dans l'évolution européenne.

La Francophonie est, elle aussi, portée par ce courant de renouveau qui déborde les frontières et touche toutes les régions du monde. Mais, nous pourrions courir un grand danger à nous considérer comme de quelconques passagers, doucement emportés par ce

courant, et attendant d'atteindre les rivages du prochain siècle. La Francophonie doit aller à la rencontre de son destin, qui est de promouvoir la liberté, de créer de nouveaux liens de coopération et d'illustrer la force et le potentiel de la langue française comme outil de solidarité.

Nous, Canadiens, savons bien que la meilleure façon d'aimer sa langue, c'est de lui conférer toute la dignité de son rôle, qui est d'unir les êtres humains. Le Canada a investi des ressources considérables et beaucoup d'espoir dans l'élaboration et la réalisation de projets de coopération identifiés par le Sommet. Nous sommes conscients que nous devons déployer encore de grands efforts pour mener à terme le programme ambitieux de coopération et de développement qui s'est élaboré progressivement lors des sommets de Paris, de Québec et de Dakar. Notre volonté là-dessus demeure aussi ferme qu'aux premiers jours. Mais nous sommes également convaincus que le plus puissant instrument du bonheur des peuples et du progrès des pays est la démocratie. Et, nous devons faire en sorte que la Francophonie exprime, défende et approfondisse les valeurs démocratiques.

A Dakar, j'avais souhaité que la Francophonie, qui a déjà démontré qu'elle a du cœur et du muscle, devienne aussi une conscience respectée à travers le monde. A Paris, nous devons nous donner les moyens d'appliquer nos convictions. Nous aurons l'occasion, au cours de ce Sommet, d'adopter une Déclaration sur la démocratisation et le développement. C'est une étape importante de notre maturation. Pour l'appuyer, le gouvernement du Canada, de concert avec le Québec et le Nouveau-Brunswick, proposera également la création d'une unité de soutien de la démocratisation et d'information sur les droits de la personne.

Nous présenterons aussi un projet visant à combattre les injustices et éliminer les obstacles que rencontrent encore trop de femmes à travers le monde. Les femmes, par exemple, forment la moitié de la population mondiale, mais elles fournissent les deux tiers des heures de travail. Elles produisent la moitié de la nourriture du globe, mais ne reçoivent qu'un dixième de la rémunération et ne possèdent qu'un pour cent des biens.

La Francophonie est une famille, et si un seul de ses membres est brimé dans ses droits, frustré de ses ambitions ou bloqué dans ses possibilités, toute la famille s'en trouve appauvrie. Les droits de la personne, ce n'est pas une notion juridique abstraite ou une théorie politique en vogue dans les pays industrialisés. Ce n'est pas un produit de luxe, mais un outil essentiel du développement. Et le Canada estime logique et juste que son aide au développement soit de plus en plus canalisée vers les pays qui s'efforcent de respecter et qui travaillent à développer les droits de la personne chez eux.

Il va de soi, également, que les développements spectaculaires qui se déroulent à l'Est ne doivent pas nous faire oublier les problèmes languissants du Sud. Ce serait un cruel paradoxe. Ce qu'il faut donc viser, ce qu'il faut absolument atteindre, c'est la justice et le développement, la démocratie et le progrès. Nous savons tous combien cela va nous demander d'efforts. On le mesure facilement d'après les inégalités économiques et sociales criantes qui divisent encore nos pays et qui paralysent les énergies et briment les aspirations de millions d'individus qui sont représentés par leurs gouvernements au sein de cette assemblée.

Car, en même temps que nous découvrons avec fierté l'universalité de valeurs fondamentales, nous devons assumer aussi des responsabilités communes. L'endettement croissant des pays en développement, par exemple, nous appauvrit tous et nous devons ajuster nos politiques et nos objectifs pour corriger cette grave distorsion des rapports économiques. Le

sous-développement, de façon générale, pèse sur des continents entiers et il faut s'y attaquer de façon concertée et soutenue. Le Canada, bien sûr, fera sa part. La dégradation de l'environnement est aussi un problème mondial qui appelle donc des solutions globales.

Nous avons les instruments appropriés à ces tâches ; nous en tenons présentement un entre nos mains : le Sommet de la Francophonie, qui mobilise nos ressources, inspire notre solidarité et canalise nos efforts. Saisissons aujourd'hui cet instrument encore plus fermement. Et redoublons d'énergie et de détermination. Nous sommes à pied d'œuvre, sur le chantier de notre avenir.

Allocution
du Premier Ministre de la République tunisienne
S.E. le Docteur Hamed Karaoui
(Annexe 7)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Messieurs les Chefs de Délégation,
Messieurs et Mesdames les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir, Monsieur le Président, de vous transmettre un message d'amitié, d'estime et de considération du Président Zine El Abidine Ali Ben qui regrette de n'avoir pu répondre personnellement à votre aimable invitation et prendre part à cette quatrième Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Il m'a chargé d'adresser à vous-même, Monsieur le Président, à ses pairs et à l'honorable assemblée, ses salutations amicales et ses vœux chaleureux pour le succès de nos assises.

Je voudrais, également, exprimer à M. le Président Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, nos remerciements fraternels et notre haute considération pour l'éminente contribution qu'il a apporté à la solidarité francophone et pour l'élan qu'il a impulsé à ses institutions durant son mandat à la présidence de notre groupe.

Monsieur le Président,

Après Paris, Québec et Dakar, de nouveau Paris honore la conférence au sommet de la Communauté francophone. Nous voici donc réunis aujourd'hui dans ce pays ami, et sur cette terre de fraternité, de liberté et des droits de l'homme à un moment crucial caractérisé par la recherche d'un ordre mondial nouveau, que nous souhaitons juste et équitable, permettant à l'humanité de progresser dans la paix et la sécurité.

Paris a vu naître en 1986 l'engagement francophone au sein d'une communauté qui n'a cessé depuis de s'élargir et de s'enrichir..., une communauté basée sur une solidarité ouverte à la diversité des traditions, des langues et des cultures des peuples qui la composent, et animée de la ferme volonté de relever le double défi de la démocratie et du développement et d'atteindre ses objectifs civilisationnels et humanitaires.

Monsieur le Président,

Depuis l'accession du Président Zine El Abidine Ben Ali à la magistrature suprême, le 7 novembre 1987, la Tunisie s'est résolument engagée dans la voie d'une démocratie pluraliste qui respecte les droits de l'homme et garantit l'exercice effectif des libertés publiques.

C'est donc depuis quatre années que le processus engagé suit son chemin..., se consolidant et s'approfondissant chaque jour davantage, avec les difficultés inhérentes à la nature de l'entreprise mais aussi avec les résultats qui encouragent à persévérer.

Aussi, est-ce d'expérience que nous sommes à même de mesurer les contraintes qu'impose un tel projet de société, les risques de dérapage auxquels il nous expose, les impatiences qu'il nous faut pouvoir contenir et les attentes légitimes auxquelles il nous faut pouvoir répondre pour assurer à cette grande et exaltante entreprise des chances de réussite.

Cette expérience, somme toute modeste d'une jeune démocratie en marche, dans une conjoncture qui commande la vigilance en raison notamment de l'émergence de certaines formes d'extrémismes qui trouvent malheureusement, auprès de certaines parties en Afrique et ailleurs, des complaisances regrettables, nous permet cependant de constater :

– que la démocratie n'est pas un idéal que l'on atteint rapidement..., une fois pour toutes..., et qui se maintient de lui-même. La démocratie est, au contraire, un combat continu..., une construction de tous les jours..., qui n'est nulle part à l'abri des ralentissements, voire des retournements de situation ;

– qu'ensuite, et pour les pays qui, pendant longtemps, n'ont connu que le régime du parti unique, la pratique de la démocratie nécessite une grande action d'éducation des masses parce qu'il s'agit de réaliser une profonde mutation tant au niveau des mentalités que des comportements sociaux et des pratiques politiques ;

– enfin, que cette démocratie ne peut se maintenir et progresser qu'avec le développement économique du pays. Certaines situations économiques et sociales, telles une démographie galopante, une croissance qui tend vers zéro, un chômage endémique, un endettement accablant, une détérioration alarmante des termes de l'échange et une dégradation dramatique de certaines ressources naturelles vitales, constituent des handicaps que de jeunes démocraties pourraient difficilement supporter.

Monsieur le Président,

Il s'agit donc pour nous de poursuivre avec détermination les nobles idéaux partagés par nos peuples.

Il nous faudra conjuguer nos efforts, concrétiser davantage notre solidarité et mettre en place une collaboration harmonieuse qui érigera nos rapports en une coopération multilatérale modèle.

Cette tâche est d'autant plus urgente qu'avec la fin de la guerre froide, nous constatons de profonds bouleversements sur la scène internationale et nous assistons à des mutations pleines de promesses mais non moins dépourvues de sujet d'inquiétude et de préoccupation.

La fin des antagonismes militaires et idéologiques entre les blocs et les superpuissances a permis l'avènement d'une ère de détente et la levée de certaines hypothèques qui pesaient sur la paix et la sécurité internationale.

Des lueurs confirmant cet esprit nouveau dans les relations internationales nous viennent d'Afrique, d'Europe et d'Asie.

La lutte contre la discrimination raciale et le système de l'apartheid en Afrique du Sud, qui a polarisé et, j'en suis sûr, polarise encore notre attention, connaît quelques succès. Il n'en demeure pas moins que nous devons rester vigilants jusqu'à ce que ce pays adopte un système démocratique qui garantisse à tous, sans distinction de races, l'égalité des droits et des chances.

La volonté de paix et de règlement pacifique des conflits régionaux se concrétise chaque jour davantage et le mouvement de liberté et d'émancipation s'accroît quoiqu'il donne, malheureusement, naissance parfois à des tensions ethniques qui menacent la stabilité de certains Etats ainsi que la paix dans le monde.

Par ailleurs, un autre indice d'espoir que nous voudrions voir se confirmer apparaît au Proche-Orient avec la Conférence de Madrid.

La Tunisie confirme son soutien à l'option de paix. Elle réitère également sa détermination à apporter sa contribution aux efforts déployés pour instaurer une paix juste, globale et durable conformément à la légalité internationale. Une telle démarche exige le respect des résolutions pertinentes des Nations unies et implique la garantie des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à la constitution de son Etat.

Le respect de la légalité internationale, qui a guidé la position de la Tunisie lors de la crise du Golfe, nous commande également de conjuguer nos efforts pour restaurer la confiance, la stabilité et la sécurité dans cette région et effacer les séquelles de cette douloureuse épreuve.

Monsieur le Président,

L'attachement de nos pays au dialogue et à la paix n'a d'égal que leur souci prioritaire de réaliser leurs objectifs de développement. Les performances économiques enregistrées restent cependant en deçà des attentes et des besoins du fait de la persistance de certaines contraintes majeures.

Parmi les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, je citerai en premier lieu la dette extérieure. Son fardeau, exacerbé par la raréfaction des ressources financières et par un renversement vers les pays riches des flux financiers, entrave les efforts de croissance des pays en développement. Des propositions et des mesures d'assouplissement ont été préconisées pour alléger le poids de cette charge. Permettez-moi de réitérer l'idée qui fait peu à peu son chemin et qui, sans exclure aucune catégorie de pays, surtout pas les pays à revenu intermédiaire, consiste à recycler les services de la dette des pays en développement, dans des projets productifs, générateurs d'emplois et servant de catalyseur à un développement préservant l'environnement et l'équilibre écologique qui est l'affaire de nous tous.

Deuxième problème, non moins épineux, conséquence du chômage endémique dans les pays en développement, l'émigration, que certains considèrent comme un droit d'asile économique, ne peut trouver sa solution par la seule fermeture des frontières des pays récepteurs mais plutôt dans l'incitation des candidats à l'émigration à demeurer dans leurs pays en leur offrant sur place des opportunités de travail.

Enfin, la protection de l'environnement mérite une attention prioritaire dans toute perspective de nouvel ordre mondial.

Monsieur le Président,

Mon pays, conscient de l'ampleur de ce problème qui se trouve être l'un des enjeux majeurs de notre temps et convaincu de l'urgence d'une action collective solidaire, assurant

l'avenir des générations et conciliant à la fois les soucis de protection de notre planète et les impératifs de développement économique et social..., mon pays a fait sien le concept « d'environnement et développement durable ». Il a accueilli en avril dernier la première conférence des ministres chargés de l'environnement des pays ayant en commun l'usage du français. Cette réunion a permis l'adoption de la Déclaration de Tunis ainsi que d'un premier plan d'action. Ces documents sont soumis à l'attention de notre conférence et seront d'un apport de qualité à la discussion au Sommet de Rio de Janeiro en juin 1992.

Monsieur le Président,

Nous sommes au seuil d'un nouvel ordre mondial. La Communauté francophone, forte de sa diversité, est en mesure d'éclairer la voie de l'avenir et de faire parler concrètement sa solidarité.

La Tunisie, pour sa part, ne ménagera pas ses efforts pour réaliser un tel dessein et se fera un devoir d'apporter sa contribution au raffermissement de notre coopération.

Je vous remercie pour votre attention.

Exposés liminaires et interventions (31)

SITUATION POLITIQUE INTERNATIONALE (8)

Exposé liminaire
sur la situation politique internationale
par S.E. M. Nguyen Huu Tho,
Vice-Président du Conseil d'Etat de la République socialiste du Vietnam
(Annexe 8)

Son Excellence Monsieur François Mitterrand,
Président de la République française,
Leurs Excellences Messieurs les Chefs d'Etat,
Chefs de Gouvernement et Chefs de Délégation,
Mesdames et Messieurs,

Avant de présenter l'exposé liminaire sur « la situation politique et économique internationale », qu'il nous soit permis au nom de la Délégation de la République socialiste du Vietnam d'adresser avec la plus haute considération ses salutations à Son Excellence Monsieur le Président François Mitterrand, Président de la IV^e Conférence au Sommet des pays ayant en commun l'usage du français.

Nous saluons chaleureusement Leurs Excellences Messieurs les Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement et Chefs de Délégation présents à ce Sommet. Nous saluons le Laos et le Cameroun, qui deviennent membre à part entière du Sommet. Nous saluons également la Bulgarie, le Cambodge, la Roumanie, venus en qualité d'observateur.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre Sommet se tient à un moment où la situation internationale est marquée par des changements profonds et rapides. Il convient pour nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, de passer en revue les événements majeurs survenus depuis le Sommet de Dakar et d'en mesurer les causes et les conséquences.

Ces deux dernières années ont témoigné, sur tous les continents, des développements qui bouleversent les anciens équilibres politiques et stratégiques.

Les profondes mutations dans les pays de l'Europe centrale et orientale ont relégué au passé la scission du continent européen en deux camps antagonistes. Sous la dynamique enclenchée par la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne, a été signée à Paris, il y a un an, la Charte pour une nouvelle Europe. D'un autre côté, on assiste à des tensions entre Etats, groupes nationaux, sociaux et ethniques qui tendent à ranimer de vieux antagonismes et suscitent de vives inquiétudes.

Le continent africain a également connu d'importants bouleversements. En Afrique du Sud, sous la pression de la population noire majoritaire et de la communauté internationale, des mesures ont été prises de nature à faire droit à la justice et aux idées démocratiques et à l'élimination de l'apartheid. L'accession de la Namibie à l'indépendance ; les espoirs nés à Angola de la signature d'accords devant y permettre l'émergence de la paix, de la stabilité ; les efforts des pays africains engagés dans des réformes politiques et économiques en conformité avec les aspirations légitimes nationales, constituent d'autres éléments positifs de la situation politique en Afrique.

Par contre, la poursuite de conflits régionaux, la dégradation économique et ses conséquences sociales, facteurs qui pourraient conduire à la marginalisation du continent et à la misère de dizaines de millions d'habitants, suscitent la plus grande inquiétude.

Le coup d'Etat militaire à Haïti soulève une vive réprobation. La solution, à notre avis, passe par le respect du droit du peuple haïtien de disposer lui-même de son propre destin.

La tenue à Madrid de la Conférence de paix au Moyen-Orient constitue un élément positif dans la mesure où elle a rendu possible l'ouverture des négociations directes entre les parties concernées. Cependant le règlement juste et durable du conflit israélo-arabe et du conflit israélo-palestinien passe par la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à une patrie, du droit de chacun des pays de la région à vivre en paix à l'intérieur des frontières sûres et reconnues.

Les diverses résolutions de solidarité avec le Liban adoptées lors des précédents Sommets amènent, nous le souhaitons vivement, la IV^e Conférence au Sommet à se féliciter des Accords de Taëf et à appuyer le peuple libanais dans sa consolidation de la réconciliation nationale, dans le renforcement de sa sécurité. Elle demande également l'application intégrale de la Résolution 425 de l'ONU afin de rétablir la souveraineté pleine et entière du Liban sur l'ensemble de son territoire.

Neuf mois après la crise du Golfe, les suites de ce conflit demeurent une priorité de l'ONU et attirent encore l'attention soutenue de la communauté internationale.

En Asie, la signature de l'Accord de paix sur le Cambodge, le 23 octobre dernier, ouvre la perspective d'une nouvelle période permettant aux peuples de la région, en particulier les peuples lao, cambodgien et vietnamien, d'édifier une Asie du Sud-Est pacifique, stable, coopérative et prospère.

Enfin, durant les deux dernières années, on assiste à un rôle accru des Nations unies dans le règlement des conflits régionaux, avec les efforts de paix conduits par le Secrétariat général et le Conseil de sécurité. La communauté internationale se félicite de ces efforts tout en rappelant un principe de la Charte actuelle des Nations unies, à savoir le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, indissociables à notre avis de la paix mondiale et de la sécurité internationale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous déplorons, tous, les conséquences tragiques de la famine, de la pauvreté et des désastres causés à l'environnement dus à l'action de l'homme. Nous reviendrons sur ces problèmes au cours des débats sur la « situation économique internationale » et sur « Environnement et Développement ».

Mais il est clair qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité sans développement et de développement sans paix et sécurité. La situation politique est étroitement liée à la situation économique, qui est intimement liée à la situation environnementale, que ce soit au niveau national ou international. La dégradation de l'environnement conjuguée à la détérioration des termes de l'échange est à la fois cause et conséquence de la pauvreté, de la misère.

L'examen de la situation politique internationale, en relation avec la situation économique et environnementale, à l'échelle mondiale depuis le Sommet de Dakar, exige à notre

avis encore plus de responsabilité, de solidarité et d'efforts de la part de tous les pays, sans exception, visant à régler par voie pacifique des conflits, à restructurer les relations économiques internationales, et à instaurer un nouvel ordre économique internationale plus juste et équitable.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre communauté est présente sur tous les cinq continents. La langue française représente, pour des centaines de millions d'hommes et de femmes, l'aspiration de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

Pour terminer notre exposé liminaire, nous voudrions exprimer notre profonde conviction que la Francophonie se consoliderait et s'élargirait davantage si elle savait réaliser plus de synergie entre les coopérations, culturelle, scientifique, technique et économique. Par cette voie, la Francophonie contribuerait au rapprochement des peuples, à la sauvegarde de la paix et de l'environnement de notre planète Terre.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention
de S.E. M. Ion Iliescu
Président de la République de Roumanie
(Annexe 9)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes remerciements pour la possibilité qui m'est offerte, de participer à ce haut forum de la Francophonie. Si la Roumanie s'y trouve aujourd'hui, ce n'est point pour quelque raison circonstancielle, mais pour obéir à son destin profond, tel que l'a révélé toute son histoire moderne. Je prends la parole, au nom d'un pays latin – le pays qui marque la limite orientale de la latinité en Europe –, pour lequel le français devint, durant les derniers siècles, un levier historique, une véritable patrie du progrès spirituel.

C'est pour nous, donc, un devoir solennel, de rendre un vif hommage au peuple français, qui sut, aux grands carrefours de notre devenir, nous tendre une main solidaire et efficace. C'est la France qui a donné un style universel et un souffle puissant à l'affirmation des libertés civiques, à la lutte pour les valeurs de la démocratie. Dès le début du XIX^e siècle, de jeunes Roumains étudiaient à Paris, et en 1847 l'Association des étudiants roumains de France élut son président d'honneur en la personne de Lamartine, qui s'engagea pleinement, comme Michelet ou Edgar Quinet, à défendre la cause du renouveau et l'espoir d'avenir de notre peuple. La France a fourni une contribution majeure à la formation de notre élite intellectuelle et, par cela même, à la modernisation de l'Etat roumain. Voilà pourquoi la langue et la culture française font partie intégrante de notre émancipation intellectuelle, du développement de notre culture en consonance avec la culture européenne. Pour nous, Roumains, la langue française n'a jamais été un simple moyen de **communication**, mais bien une façon de **communier** avec le monde, dans de qu'il garde de plus généreux et plus largement exemplaire.

Ce quatrième Sommet des Etats ayant en commun l'emploi de la langue française a lieu après les changements politiques fondamentaux survenus, il y a deux ans, en Europe centrale et de l'Est. Il me semble hautement symbolique que ces transformations aient été déclenchées l'année même où l'on célébrait le bicentenaire de la Révolution française.

Lorsque, tout de suite après la Révolution roumaine de décembre 1989, la France s'offrit de nouveau à appuyer la Roumanie, cela renouait avec une noble tradition de notre histoire commune. Témoignage d'inoubliable sollicitude, le Président Mitterrand, lui-même, est venu en Roumanie afin de rehausser par son prestige cette solidarité avec le peuple roumain. L'écho durable de sa visite exprime les profonds sentiments qui unissent nos peuples : cet alliage précieux, qu'un grand ami de la France, notre célèbre diplomate Nicolae Titulescu, définissait merveilleusement devant un auditoire de jeunes, à Paris : « ...Quand il s'agit de la France et de la Roumanie, il est difficile de séparer le cœur de la raison ».

Comme il est impossible de séparer, dans ces liens, la dialectique de l'Un et du Multiple, le **respect** pour une communauté agissante, à travers le français, et le **souci** des

identités nationales. A nos yeux, la Francophonie n'exclut nullement l'expression de notre originalité en tant que Roumains.

Sorti depuis deux ans d'une dictature totalitaire, notre pays se propose d'entrer pleinement dans le monde du pluralisme fécond, qui sache reconnaître la valeur des traditions créatrices propres à chaque peuple. La Roumanie entretient par ailleurs de bonnes relations avec la plupart des Etats francophones ; ces rapports diversifiés constituent d'ores et déjà une tradition.

Nous partageons les préoccupations des pays africains en ce qui concerne le phénomène du sous-développement et de l'élargissement de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres du monde, phénomène que mon voisin, le Président du Bénin, a présenté d'une manière assez convaincante. Nous pensons que de ce point de vue, le rapprochement des pays de l'Est et de l'Ouest d'Europe, l'annulation des séquelles de la guerre froide, doivent contribuer aussi à augmenter le rôle et le poids de l'Europe dans le dialogue Nord-Sud et dans le soutien des efforts des pays en voie de développement de dépasser leurs difficultés.

Pour nous, le français et la Francophonie ont cessé depuis longtemps d'être un simple dépôt de valeurs consacrées ; nous y voyons précisément un grand laboratoire de recherches et d'expériences novatrices, le chantier d'un dialogue plein de franchise, capable de donner des impulsions lucides à l'économie, à la technique, à la science et à la culture. Participer à la Francophonie, à ce climat stimulateur, représente pour la Roumanie une occasion d'espoir responsable et de légitime gratitude.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention
de S.E. le Lieutenant Colonel Amadou Toumani Touré
Président de la République du Mali
(Annexe 10)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

Notre rencontre se tient à un moment, où des changements profonds ont bouleversé le paysage politique et économique du monde.

En Afrique, le phénomène marquant a été l'émergence, sur le continent, de jeunes démocraties désireuses de s'assurer de nouvelles solidarités, pour consolider leur développement.

Le pays que j'ai l'honneur de représenter, n'est pas resté en marge de cette mutation qualitative ; et nous sommes heureux de pouvoir prendre part aux travaux de cette Conférence au Sommet, pour faire part, dans une brève allocution, des préoccupations essentielles du Mali du renouveau.

Le 26 mars 1991, le peuple malien est parvenu, sous l'impulsion de la jeunesse, des femmes, des forces démocratiques civiles et militaires, à se défaire d'un régime totalitaire et de son instrument privilégié : le Parti unique.

Ce résultat, fort apprécié par tous les pays amis du Mali et tous les hommes épris de paix et de justice, à travers le monde, a été atteint, hélas ! aux prix d'immenses sacrifices en vies humaines, et de la destruction quasi totale du tissu économique du pays.

Face au défi pour la reconstruction du pays et l'amélioration du bien-être des populations, notre peuple a choisi de bâtir un Etat de droit, basé sur une société de démocratie et sur le multipartisme intégral, pour susciter l'apport intellectuel, physique et matériel de tous les fils du pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Consacrant cette aspiration légitime à la démocratie, la Conférence nationale du Mali, tenue du 29 juillet au 12 août 1991, s'est penchée de manière sereine et responsable, sur toutes les préoccupations du pays, et a adopté les projets de textes de la Constitution, du Code électoral et de la Charte des partis.

Le Comité de transition pour le salut du peuple – émanation légale du Mouvement démocratique – et le Gouvernement de transition, fidèles à leurs engagements solennels de conduire rapidement le pays vers une démocratie véritable, ont établi un échéancier des consultations nationales. A cet effet, il convient de rappeler que l'armée nationale regagnera les casernes, dès la mise en place d'un régime démocratiquement élu, afin de se consacrer aux missions traditionnelles de défense et de sécurité, sous l'égide des institutions républicaines.

Le coût des opérations électorales constitue néanmoins un handicap pour le peuple malien, qui a payé un lourd tribut à une gestion désastreuse de vingt-trois ans.

L'économie malienne déjà éprouvée a aussi subi, au cours des insurrections populaires de janvier et mars 1991 qui ont abouti à la chute de l'ancien régime, une détérioration

considérable de son tissu économique, dont la seule réhabilitation nécessite une somme de plus de 30 milliards de francs CFA.

La nécessité s'impose donc d'agir au plus vite, afin de répondre à l'attente des travailleurs longtemps spoliés, des jeunes et des femmes qui constituent des couches aussi dynamiques que vulnérables.

Les problèmes d'alimentation, de santé, d'éducation, de formation et d'emploi, voire de survie auxquels ces groupes sociaux sont confrontés, constituent à notre sens, le plus grand défi à relever par les responsables et les décideurs d'aujourd'hui que nous sommes.

Le Mali, pour sa part, avec 52 % de sa population âgée de moins de 18 ans, connaît les problèmes de la jeunesse et de l'enfance, dans toute leur complexité et leur acuité.

C'est le lieu pour nous de réaffirmer notre adhésion aux recommandations du Sommet mondial pour les enfants, que nous avons coprésidé en 1990, et de lancer un vibrant appel au Sommet de la Francophonie, pour qu'il apporte tout son appui au suivi et à la mise en œuvre de ses recommandations.

Le Mali se trouve aussi confronté au douloureux problème du Nord qui, au-delà de son aspect de réintégration d'une jeunesse touareg révoltée, est aussi et surtout un problème de développement des régions concernées, qui risque d'hypothéquer sérieusement le processus démocratique en cours.

C'est ainsi, qu'en plus des effets constants en faveur d'un dialogue constructif entre autorités de la transition et différentes fractions touareg, le concours et l'assistance solidaires des partenaires au développement, singulièrement ceux de la communauté francophone, sont vivement sollicités.

Les domaines d'actions prioritaires sur lesquels pourrait porter ce concours de nos partenaires sont :

- la reconstruction du tissu économique afin de relancer l'appareil administratif et économique ;
- le renforcement et la consolidation des infrastructures scolaires et sanitaires pour apporter la quiétude aux couches les plus sensibles de la société ;
- la mise en place des infrastructures nécessaires au fonctionnement de la nouvelle région de Kidal, à l'extrême nord du pays ;
- l'appui à la mise en œuvre du processus de décentralisation et du programme prioritaire de développement économique et social, en cours d'élaboration, des régions nord du pays ;
- la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines du pays, notamment celles se trouvant à l'extérieur et qui, de par leur nombre élevé, leur force de travail et souvent leur potentiel économique et financier, constituent un facteur de développement non négligeable. Dans cette perspective, et dans le cadre d'un processus à long terme, l'aide de nos partenaires et pays amis, pour la formation de nos ressortissants émigrés, en vue de leur réinsertion planifiée dans notre économie, nous paraît une stratégie viable. A court terme, l'assistance aux populations ayant fui les zones de combat des régions du Nord, permettra leur retour et partant, leur participation au processus démocratique en cours dans le pays.

A cet égard, le Comité de transition pour le salut du peuple et le Gouvernement de transition, voudraient saisir cette occasion pour adresser, au nom du peuple malien, leurs remerciements sincères, au Gouvernement français, pour sa compréhension amicale, dans la gestion du dossier des Maliens déboutés du droit d'asile.

Ils ne doutent pas que cette disponibilité renforcera l'élan de solidarité, devant conforter une solution heureuse aux nombreux problèmes liés au dossier en question.

Ils expriment également leurs remerciements à tous les Chefs d'Etat, qui ont manifesté un intérêt soutenu à l'évolution démocratique du Mali nouveau.

Le Comité de transition pour le salut du peuple et le Gouvernement de transition, conscients des rapports privilégiés de solidarité au sein de la grande famille de la Francophonie, renouvellent l'adhésion du Mali à la Déclaration de Dakar, contenue dans la Résolution n° 18, qui réaffirme la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement, « de continuer à développer au sein de notre espace commun de solidarité et de coopération des actions concrètes et significatives ».

Il en est de même, en ce qui concerne la Résolution n° 6 relative à l'appel des Chefs d'Etat et de Gouvernement « au respect des droits de la personne comme au respect du droit au développement ».

Compte tenu de tout ce qui précède, nous lançons un appel à la Communauté francophone, afin qu'elle aide la jeune démocratie malienne, tant dans la mise en place des institutions républicaines que dans la reconstruction du tissu économique.

Je vous remercie !

Intervention
de S.E. M. Jeliou Jeleu
Président de la République de Bulgarie
(Annexe 11)

Monsieur le Président de la République française,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant tout, d'exprimer ma profonde satisfaction de pouvoir participer à la quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. La Bulgarie se présente à la rencontre de Chaillot avec la nette conscience que la Francophonie est, avant tout, l'organisation d'une sensibilité, la transmission des idées et des valeurs, l'héritage d'une noblesse de l'homme. Elle ne connaît pas de nations mineures, elle ne connaît que des nations fraternelles. Nous nous joignons maintenant à une Francophonie moderne – plurielle et tolérante – qui ne constitue pas un risque d'absorption dans un moule, au contraire, elle nous offrira la possibilité et la chance de maintenir et de développer notre propre identité, d'affirmer notre spécificité, d'encourager l'expression de nos différences.

La Bulgarie s'est engagée résolument dans la voie des réformes démocratiques et les Bulgares en sont fiers. Un parlement à majorité non communiste, issu des élections pluralistes et libres, un gouvernement non communiste, le premier depuis 45 ans, un Président de la République appartenant aux milieux démocratiques, des réformes libérales en cours – voilà le bilan de deux ans d'efforts, de sacrifices, de persévérances ayant suivi la chute de l'ancien régime totalitaire. Cette démocratie naissante nous rend optimistes quant à la possibilité de notre pays de réintégrer sa place traditionnelle au sein des pays ayant en commun l'usage du français.

De solides liens séculaires unissent la Bulgarie à la France et à la langue française, à toute la civilisation francophone. La parenté idéologique des tendances sociales dans les deux pays pendant le Moyen Age, l'intérêt manifesté par les grands penseurs français pour le devenir de la nation bulgare au moment où sa souveraineté était brutalement atteinte, en fournissent la preuve éclatante. Des politiciens et des intellectuels français avaient soutenu, au cours du dernier siècle, les mouvements de libération nationale. Lors de la constitution du jeune Etat bulgare, le législatif et l'exécutif ont largement puisé dans la riche expérience de plusieurs Etats francophones européens.

La langue française a toujours été la langue étrangère la plus répandue, surtout pendant la période entre les deux guerres mondiales. A l'époque, le français était la première langue étrangère. De nombreux jeunes Bulgares faisaient leurs études supérieures dans les pays francophones de l'Europe occidentale, la grande littérature française circulait en version originale et traduite, des collègues français formaient les adolescents bulgares. Les années totalitaires avaient cassé l'élan à la liberté, avaient brisé le contact avec les grandes valeurs de l'humanité, mais la langue française gardait toujours son image de prestige et de symbole de notre identité européenne, de notre appartenance à la civilisation humaniste. Actuellement 40 % des étudiants apprennent le français aussi bien dans le secondaire que dans les universités (n'oublions pas les 16 lycées d'enseignement en français) ; des milliers de Bulgares écoutent RFI, regardent TV5, chantent et admirent la belle chanson française, heureux de vivre « les francofolies » en Bulgarie. Mais les chiffres ne sauront jamais

illustrer l'essentiel : c'est que le vent des changements a ramené dans nos cœurs la liberté de communier, d'échanger, l'esprit de fraternité, de solidarité ; il a fait revivre l'ancien rêve d'égalité – des valeurs qui s'expriment en français dans le monde entier.

D'où notre aspiration légitime de réintégrer les pays francophones qui, répartis dans cinq continents, constituent par leur diversité géopolitique, économique et culturelle, un microcosme reflétant l'essentiel des problèmes mondiaux. Nous sommes persuadés que la communauté francophone saura redéfinir un nouvel ordre culturel, condition d'un nouvel ordre de solidarité.

Cette solidarité qui est à la base même de l'action francophone, va s'enrichir d'échanges nouveaux et la Bulgarie y participera, car elle pourra apporter au patrimoine commun la richesse de ses traditions et de son propre génie. La Francophonie sera nourrie par nos propres authenticités.

Nous entendons développer et rationaliser nos rapports avec le monde associatif francophone, avec les collectivités régionales, avec les institutions nationales et avec les organisations internationales. Vous comprendrez sûrement notre impatience de coopérer à toutes ces actions. Merci d'avoir ouvert devant la Bulgarie la voie de la Francophonie. Merci d'avoir manifesté la volonté de nous accueillir dans cette famille pacifique.

La Francophonie est le grand rendez-vous des amoureux de la liberté !

La Francophonie est un message de paix !

Intervention de S.E. M. René Felber
Vice-Président du Conseil fédéral
Chef du département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse
(Annexe 12)

Depuis le dernier Sommet de Dakar, le monde a considérablement changé. Des murs sont tombés, des régimes totalitaires, et l'idéologie qui les portait, se sont effondrés ; de nombreux peuples font maintenant l'apprentissage de la démocratie, avec ses promesses et ses exigences, et découvrent en même temps de nouvelles solidarités. En contrepoint, des foyers de crise demeurent, et de nouveaux naissent par le jeu croisé du dénuement et des passions partisans. En bref, l'inégalité et l'injustice continuent de marquer le destin de millions d'hommes.

Si la Suisse salue l'évolution positive de la démocratie, là où elle se produit, elle continuera d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour que les droits de l'homme soient de mieux en mieux respectés, dans l'espace francophone aussi bien que de par le monde.

C'est aujourd'hui pour nous un honneur et un plaisir de siéger parmi vous. Nous vous sommes particulièrement reconnaissants, M. le Président, d'avoir réuni dans votre capitale, sous la bannière de la Francophonie, ce vaste rassemblement qui regroupe un quart des Etats de la Communauté mondiale, aux origines, aux conceptions et aux moyens si divers. Notre mouvement francophone doit permettre, à travers le prisme de la langue commune, d'évoquer les solidarités nécessaires et de définir mieux les moyens de coopération entre nous, et tout particulièrement entre les pays du Nord et du Sud.

A cet égard, je crois utile de dire ici que, si mon pays s'est engagé dans d'importants programmes d'aide aux pays d'Europe centrale et de l'Est, il est hors de question que cet effort se fasse au détriment de notre coopération au développement avec les pays du Sud, parmi lesquels figurent bien entendu en bonne place les pays francophones d'Afrique et d'autres continents.

Lors des Sommets précédents, nous avons indiqué que nous n'entendions pas nous lier aux résolutions de nature plus spécifiquement politique concernant en particulier des Etats tiers. En réitérant ici cette réserve, je voudrais répéter en même temps notre volonté d'être pleinement dans la famille francophone.

Notre Communauté possède un caractère éminemment original, puisque nous sommes réunis ici entre pays ayant en commun l'usage du français. Permettez-moi de vous dire qu'à mon sens c'est cet usage qui doit seul continuer à fonder notre Conférence. La langue française, dont nous nous réclavons par notre histoire, notre culture et nos sensibilités, devra, peut-être plus encore que par le passé, se voir dotée des moyens d'assurer son rayonnement. Il ne s'agit pas, bien entendu, de lutter contre le développement d'autres langues. Souvenons-nous que la Suisse en parle quatre. Non, il s'agit de maintenir celle qui nous unit vivante et puissante, afin que dans le monde pluriculturel que nous vivons se réalise une approche qui garantisse à toutes les cultures une chance de s'affirmer. Même si dans de nombreux domaines, et je pense ici en particulier à l'environnement, les problèmes qui nous sont posés requièrent des solutions globales, leur évocation au travers de l'outil privilégié que constitue notre langue contribuera à une meilleure prise de conscience des enjeux.

Afin que les actions lancées par les Sommets puissent bénéficier de l'attention prioritaire de tous, conservons en même temps à notre Conférence des structures aussi légères et souples que possible.

Pour ce qui nous concerne, pays membre à part entière des Sommets depuis Dakar, nous suivons avec confiance nombre d'actions mises sur pied par les opérateurs de la Francophonie — et là nous sommes heureux d'avoir vu Genève, ville francophone, être choisie comme antenne par le principal d'entre eux — et nous continuerons dans notre pays tout entier, de considérer le mouvement de la Francophonie comme un instrument précieux de la concertation et de la coopération internationales.

Intervention
du Très Honorable Brian Mulroney
Premier Ministre du Canada

(Annexe 13)

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat,
Messieurs les Chefs de délégation,

Le Sommet d'Helsinki entre les Présidents Bush et Gorbatchev, en septembre 1990, a sonné le glas des luttes d'hégémonie entre les grandes régions du monde.

Les superpuissances ne se livrent plus par procuration des guerres meurtrières en Angola ou dans la Corne de l'Afrique.

Les appels aux luttes de classes Nord-Sud nous apparaissent particulièrement stériles, en rétrospective, et ne suscitent plus guère de réactions.

Maintenant que la guerre froide est terminée, la coopération multilatérale n'est plus simplement un idéal ; elle est la condition préalable de la paix et la condition essentielle du progrès économique.

Si nous voulons que les Nations unies deviennent un instrument efficace, en cette période bouleversée de notre histoire, le Conseil de sécurité aura besoin des pouvoirs et des moyens nécessaires pour intervenir dans les situations d'urgence, au nom de la communauté mondiale.

Et le Secrétaire général aura besoin d'appuis pour prendre les décisions d'action concrète.

Des secousses politiques aussi profondes ouvrent des perspectives de paix et de projets économiques comme nous n'en avons probablement jamais connus.

Et pourtant, je sais que beaucoup d'entre vous craignent que, paradoxalement, la brusque désintégration de l'Empire soviétique nuise à vos peuples au lieu de les aider.

Vous avez raison de vous inquiéter.

La question la plus difficile qu'on puisse se poser aujourd'hui en politique étrangère est sans doute la suivante : comment financer le nouvel ordre international ?

Les fonds manquaient même avant l'éclatement de l'Empire soviétique.

Et depuis la guerre du Golfe persique, on ne parle plus guère des « vastes dividendes de la paix ».

L'effondrement du communisme en Europe de l'Est a créé de nouveaux besoins urgents.

Et le retour à des idées nationalistes dépassées pose de nouveaux dangers très graves, comme en témoigne le conflit qui fait rage en Yougoslavie.

Une guerre en Europe de l'Est pourrait prendre des proportions catastrophiques, mesurées en misère humaine et en ressources gaspillées, et avoir de profondes répercussions sur l'effort mondial de développement.

Mais répondre aux besoins de l'Europe de l'Est n'implique pas qu'on doive négliger les besoins des pays représentés autour de cette table.

Nous ne devons jamais consentir à créer des échelons dans la dignité humaine.

Les gens du monde entier sont tous égaux, et tous ceux qui ont faim doivent être nourris ; l'humanité est indivisible.

Il ne faut pas interrompre l'aide au développement.

Autant par souci humanitaire que dans son propre intérêt, la communauté mondiale doit veiller à ne pas marginaliser les pays pauvres d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

Mais les pays en développement doivent également veiller à ne pas se marginaliser eux-mêmes, à ne pas s'écarter de la tendance qui se dessine à l'échelle mondiale, et où s'imposent les droits de la personne, le pluralisme politique et l'économie de marché.

Dans cette perspective, la Francophonie aura un rôle important à jouer en tant que catalyseur des changements et des espoirs des peuples.

Car, au-delà des différences culturelles, on peut discerner l'émergence de valeurs, de normes et de pratiques communes.

C'est pourquoi, il nous faudra repenser l'interprétation de certains principes bien établis dans les pratiques internationales.

L'interdépendance et la croissance des institutions multilatérales ont créé un nouvel état de fait qui a passablement ébréché l'exercice de la souveraineté nationale.

Le principe si longtemps intouchable de non-ingérence dans les affaires intérieures commence à faire l'objet d'un examen critique sans complaisance.

Il y a des principes dont la portée universelle ne peut être limitée et dont l'application n'est plus une question strictement domestique.

La démocratie, le respect des droits de la personne, l'obligation de secourir les populations en détresse figurent au premier rang de ces principes.

La déclaration sur la démocratisation et le développement que nous serons appelés à adopter, constitue un élément essentiel de la contribution de la Francophonie à l'élaboration de ce nouvel ordre international que nous souhaitons tous.

J'aurai l'occasion d'y revenir lorsque nous discuterons plus précisément de cette déclaration.

Mais d'ores et déjà, je voudrais laisser savoir que le Canada souhaite, pour mettre le discours en corrélation avec les gestes, proposer la création d'une « cellule sur la démocratisation et les droits de la personne » qui, au sein de l'ACCT, servira de structure d'accueil aux requêtes des pays membres, en matière d'information, de missions d'observation, d'élection et de formation.

Sur ce point précis, et avec votre autorisation, Monsieur le Président, j'aimerais passer la parole au Premier Ministre du Québec, Monsieur Bourassa, qui entend ajouter une brève déclaration sur ce point particulier.

Intervention
de l'Honorable Robert Bourassa
Premier Ministre du Québec
(Annexe 14)

Monsieur le Président,

Nous avons été invités, au cours de ce IV^e Sommet, à porter une attention particulière aux droits de la personne et aux institutions démocratiques.

Il est heureux que nous consacrons à ces thèmes une part importante de nos échanges.

La reconnaissance des droits de la personne par nos Etats constitue, à n'en pas douter, l'un des facteurs essentiels du développement de nos sociétés. Plus que jamais, elle conditionne l'exercice des pouvoirs qui sont les nôtres.

Pour tous nos Etats, au Nord comme au Sud, les droits fondamentaux sont un objet de préoccupation constante et nos populations nous interpellent. Il faut nous réjouir de leur vigilance.

Le Premier Ministre du Canada a suggéré aujourd'hui la création, au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, d'une cellule chargée d'accueillir et de traiter les demandes d'assistance afférentes aux droits de la personne et aux institutions démocratiques.

Je voudrais donner mon appui à cette proposition qui m'apparaît tout à fait opportune.

Au cours de la dernière année, le Québec pour sa part a reçu de nombreuses requêtes en provenance de pays appartenant à l'espace francophone. Ces pays exprimaient le désir d'adapter leurs pratiques démocratiques au nouveau cadre constitutionnel qu'ils ont choisi d'édifier.

La nature de ces requêtes faisait appel à l'expérience que nous avons acquise dans la conception et dans la mise en œuvre de telles pratiques démocratiques.

Nous avons au Québec une loi sur le financement des partis politiques qui apparaît aux yeux de plusieurs comme une des plus progressistes.

Aussi, le Québec propose-t-il d'apporter également sa contribution à l'effort collectif, en offrant de créer chez lui, et aussitôt que possible en 1992, un programme spécial de formation et de perfectionnement qui serait accessible à l'ensemble des pays membres de notre Conférence.

Si le Sommet de Chaillot donnait son aval à cette proposition, l'Ecole nationale d'administration publique du Québec, en association avec le Directeur général des élections du Québec, serait en mesure, d'ici quelques mois, de soumettre un projet détaillant les diverses composantes de ce programme de formation.

Soucieux de respecter les traditions propres des pays intéressés et en consultation avec les administrations gouvernementales, parlementaires et académiques de ces pays, cette formation aurait un double objet :

- répondre aux besoins d'expertise dans la conception et l'organisation de consultations électorales ;

– faciliter l'échange de connaissances et d'expériences dans toute matière reliée aux droits de la personne et au développement des institutions démocratiques.

Il me plaît de penser que ce programme pourrait s'inscrire dans les suivis du Sommet de Chaillot.

Une telle proposition n'exclut pas, bien évidemment, les initiatives que d'autres Etats pourraient proposer et qui pourraient servir des fins complémentaires. Les besoins sont grands et les expériences multiples.

Monsieur le Président, afin de faciliter l'élaboration de ce programme, mon Gouvernement serait disposé à affecter des ressources additionnelles aux travaux menés par le Directeur général des élections du Québec et par l'Ecole nationale d'administration publique, ainsi qu'à la tenue, au printemps 1992, d'un premier séminaire de formation.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention
de S.E. le Colonel Idriss Deby
Président de la République du Tchad
(Annexe 15)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Messieurs les Chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs,

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour me joindre à tous les orateurs qui m'ont précédé pour adresser à son Excellence, Monsieur le Président de la République française mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux dont nous sommes l'objet, ma délégation et moi, depuis notre arrivée à Paris. Je lui adresse par la même occasion mes vives félicitations pour son élection à la présidence de notre conférence. Nous sommes convaincus que son expérience d'homme d'Etat constitue un gage de succès pour toutes nos actions futures.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à son prédécesseur, Monsieur le Président Abdou Diouf, qui par son dynamisme, son talent et son sens élevé des responsabilités a su rehausser la renommée de notre organisation.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

La Conférence qui nous réunit tous les deux ans est une tradition louable pour la consolidation des liens au sein de notre famille et pour l'échange des idées et des expériences si variées et pourtant si proches.

Ce forum est devenu un cadre de plus en plus dynamique où mûrissent des principes repris même par d'autres pays hors de notre cercle. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français attire un fort courant de sympathie de la part de nos populations parce qu'elle a su intégrer ou plutôt parce qu'elle reflète parfaitement leurs aspirations.

Je crois que la Francophonie, c'est d'abord un acte de foi qui se manifeste par la volonté de vivre ensemble et dans le respect mutuel dans un monde où l'isolement serait fatal à tous ceux – grands et moins grands – qui voudraient céder à la tentation orgueilleuse de la solitude.

Le terme de Francophonie recouvre une réalité, celle des peuples libres, ou qui parviennent quasiment à la consécration pleine et entière de leur identité, et qui ont trouvé dans le concept de Francophonie le point d'appui de leur aspiration à la reconnaissance et à la dignité. Car la grande vertu de cette idée, c'est qu'elle n'étouffe ni n'abolit les réalités profondes et imprescriptibles des peuples qui l'ont adoptée.

Une idée aussi forte et aussi généreuse que la Francophonie permet d'avoir confiance et d'espérer même face aux difficultés matérielles comme celles de nos Etats. Nous faisons confiance à tous nos partenaires qui partagent le sentiment d'appartenir à une communauté d'élection, fondée d'abord sur la pratique d'une langue dont nous sommes fiers. Cette langue nous permet d'entrer en communication avec tous ceux qui, dans le monde, sont en mesure de préparer le perfectionnement de l'humanité et donc de bénéficier de leur savoir

dans le domaine des sciences et des techniques et souvent de la sagesse et de l'esprit que des siècles de pensée ont forgés.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

A travers la communauté de la langue, nous partageons implicitement des pensées, des comportements et des principes dont l'évocation est liée au français. Pour ne citer que les préoccupations les plus immédiates, la liberté et les droits de l'homme si chers à nos cœurs sont de ces principes qui ont galvanisé les peuples depuis des siècles et qui font rêver aujourd'hui nos pays en développement. C'est ce souffle qui anime aujourd'hui les pays de tous les continents. Certains de nos peuples découvrent à peine les droits élémentaires tels que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la liberté d'association... D'autres goûtent au jeu du pluralisme politique ou se préparent à le faire. J'ai pu mesurer depuis moins d'un an l'enthousiasme de mes compatriotes par exemple qui ont découvert le droit de critiquer, qui ont découvert une presse indépendante, donc globalement le droit de penser différemment.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

Les libertés et la démocratie ont longtemps été présentées par les esprits occultes comme un luxe inaccessible aux pays pauvres. Dans leur essence, elles relèvent pourtant de la logique la plus naturelle, puisqu'elles sont la manifestation du respect de la valeur humaine. Mais il est incontestable que l'organisation et la sauvegarde des libertés nécessitent un minimum de moyens et d'infrastructures, en particulier un appareil d'Etat bien articulé. C'est à cette tâche que s'attèlent plusieurs Etats de notre famille, dont le Tchad, en transition vers la démocratie et dont les programmes visent à définir de nouveaux cadres institutionnels ou à mettre en place des organes régulateurs. Les chartes précédant les constitutions, les organes consultatifs en attendant les parlements ou encore les états généraux et les conférences nationales sont des outils provisoires conçus à cet effet. Il reste à mettre en place les organes politiques et les structures crédibles d'Etats modernes qui assureront la continuité de la démocratie tant souhaitée.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

La volonté est certaine, partout, de répondre aux aspirations du peuple. Mais tous les pays ne disposent pas des mêmes moyens pour y parvenir. Certains sont sérieusement handicapés. Comme dans d'autres domaines où leur aide est toujours très précieuse, je ne doute pas que les pays développés de notre grande famille francophone viendront en aide une fois encore à leurs alliés moins nantis pour la mise en place de structures nouvelles conformes à leurs espérances. C'est donc un appel solennel que je lance à la grande famille francophone pour qu'elle appuie, par la coopération bilatérale ou à travers les mécanismes tel le fonds de solidarité, nos efforts pour le progrès politique, économique et social.

Je vous remercie.

SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE (3)

**Exposé liminaire
sur la situation économique mondiale
par S.E. M. Amadou Cheiffou
Premier Ministre, Chef du Gouvernement de transition
de la République du Niger**

(Annexe 16)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Messieurs les Chefs de Délégation,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

L'honneur m'échoit d'introduire le point de l'ordre du jour consacré à la situation économique mondiale.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, avant toutes choses, d'exprimer au Président de la République française, au Gouvernement et au peuple français, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, nos très vives félicitations et notre profonde gratitude pour le soin tout particulier qu'ils ont apporté dans la préparation et l'organisation de ce IV^e Sommet, ainsi que pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dans cette belle ville de Paris qui a eu le privilège d'abriter le premier Sommet de notre communauté en février 1986.

Nos remerciements vont également au Président Diouf de la République du Sénégal, Président sortant de notre Conférence, pour la manière efficace avec laquelle il a assuré la mise en application des décisions issues du Sommet de Dakar.

Le Niger, comme vous le savez, est un des pionniers de la Francophonie. Et, malgré la date récente de notre investiture au poste de Premier ministre, nous avons tenu à participer aux travaux de ce IV^e Sommet, démontrant par là-même l'intérêt particulier que nous attachons à l'idéal francophone.

Depuis le dernier Sommet à Dakar, de nombreux changements sont intervenus sur la scène internationale qui rendent plus indispensable que jamais une démarche fondée sur l'interdépendance, le respect des valeurs démocratiques et la nécessité d'intégrer effectivement les pays en voie de développement au sein de l'économie mondiale.

En effet, l'économie mondiale a été caractérisée pour les pays industrialisés par un ralentissement des activités et une diminution de la production en 1990.

On note, cependant, un redressement des économies de ces pays par une absorption progressive des impacts négatifs de la guerre du Golfe.

Pour les pays en développement, la persistance des difficultés économiques et financières ainsi que les incertitudes liées aux négociations commerciales internationales, les condamnent à relever de graves défis.

Il importe plus que jamais pour ces pays, en particulier ceux du monde francophone, de mener des politiques de redressement et de réformes courageuses, tout en préservant les couches sociales les plus défavorisées.

De telles réformes dépendent beaucoup de l'aide internationale nécessaire et complémentaire à leurs propres efforts internes.

S'agissant du commerce international, on constate que l'Uruguay Round n'a pas encore abouti, de même que les cours des principaux produits de base continuent de baisser, pénalisant ainsi les producteurs les plus dépendants.

A ce titre, les accords de produits doivent être réactivés et le fonds commun pour les produits de base mis en œuvre d'urgence.

A cet égard, la signature de la 4^e Convention de Lomé devrait améliorer l'accès au marché communautaire des pays ACP.

La situation en matière d'aide au développement reste préoccupante et sa réorientation vers l'Europe centrale et orientale pourrait porter préjudice au pays du Sud.

C'est pourquoi le programme d'action pour un nouveau partenariat entre riches et pauvres mis sur pied lors de la 2^e Conférence des Nations unies sur les PMA tenue en septembre 1990 à Paris et les perspectives qui se dessinent dans le cadre de la réunion de la 8^e CNUCED devraient concourir à une meilleure expansion des flux d'échanges, d'investissements et de capitaux en faveur des pays en développement.

L'épineux problème de la dette continue d'hypothéquer la croissance de bon nombre de nos pays.

Les décisions adoptées à ce sujet à Dakar, et l'amélioration des conditions dites de Toronto récemment aménagées de façon plus favorables à la suite du Sommet de Londres devraient être étendues et concrétisées rapidement.

Des actions doivent être également menées avec le concours des institutions financières internationales, notamment en vue d'aboutir à des réductions importantes des dettes commerciales.

Enfin, le respect de l'environnement prend aujourd'hui une importance déterminante dans la vie internationale.

Ainsi donc des progrès significatifs ont été accomplis depuis notre dernière rencontre avec l'application du protocole de Montréal, la création dans le cadre de la Banque mondiale d'un fonds intitulé « Facilité globale de l'environnement », la mise sur pied de l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'engagement de la négociation effective dans le cadre de l'ONU des conventions sur le climat et la diversité biologique.

Nos Ministres de l'Environnement, réunis pour la première fois à Tunis en avril dernier, ont adopté une Déclaration et un Plan d'action, actes majeurs qui permettront à la Francophonie d'apporter une contribution de premier plan à la réflexion mondiale. La Conférence « Environnement et Développement », qui se tiendra au Brésil en 1992, examinera ces problèmes dans leur ensemble pour assurer à nos pays un développement durable.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les quelques idées que je livre à votre réflexion en souhaitant plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

Intervention
de S.E. M^{me} Edith Cresson
Premier Ministre de la République française
(Annexe 17)

Monsieur le Premier ministre du Niger vient de rappeler les défis économiques auxquels sont confrontés nos pays et les difficultés que rencontrent les pays en développement pour assurer leur croissance.

La résolution qui va être adoptée aujourd'hui met bien en exergue le rôle que peuvent avoir ensemble les pays ayant en commun l'usage du français pour faire émerger un vrai partenariat économique entre pays industrialisés et pays en développement.

Je voudrais pour ma part souligner l'importance croissante du problème de l'environnement dans le développement. Il est désormais une dimension supplémentaire de la coopération internationale.

Je suis convaincue que, dans cette perspective, les prochains mois seront décisifs :

- une réponse collective s'impose de manière urgente, face aux phénomènes qui menacent notre planète ;
- les pays francophones ont un rôle déterminant à jouer pour mobiliser la Communauté internationale ;
- des objectifs et des instruments concrets devront avoir été adoptés d'ici la Conférence de Rio.

1. Les phénomènes qui menacent notre planète appellent une réponse collective

C'est un fait, nous sommes solidaires quand il s'agit de l'état de notre planète. Les phénomènes qui la menacent ne connaissent pas de frontières ; et nous sommes vraiment menacés :

- par l'effet de serre d'abord, dû à l'augmentation de la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère. Il faut inverser aujourd'hui cette tendance, si nous voulons éviter des bouleversements climatiques qui auraient demain des conséquences catastrophiques pour l'humanité toute entière ;
- par la déforestation et la désertification qui aujourd'hui gagnent trop de terrain. Chaque hectare perdu est une entaille dans notre patrimoine commun, dans nos richesses naturelles qu'il nous faudra un jour payer. Laisser se poursuivre ces destructions, c'est tirer une traite sur l'avenir ;
- enfin, par la détérioration de l'eau et de l'air qui devient insupportable. Pour les pays riches elle est coûteuse mais elle rend encore plus difficiles les conditions de vie dans les plus pauvres d'entre eux.

Nous devons avoir conscience que nos enfants, les générations futures, nous jugeront sur l'état de la planète que nous leur léguerons. Notre patrimoine, nous le savons maintenant, n'est pas inépuisable : il ne peut plus y avoir à l'aube du troisième millénaire, de croissance forte et durable aux dépens de l'équilibre écologique. Les pays d'Europe, à l'Ouest, mais plus encore à l'Est, font aujourd'hui l'expérience du coût et de la difficulté de restaurer un environnement devenu invivable. A moyen terme, cette nécessité prend le pas sur le seul impératif de croissance.

Mais il n'y a dans ce domaine aucune fatalité, j'en suis convaincue : nous avons bien les moyens de conjuguer croissance et maîtrise du cadre de vie ; le concept de développement durable doit devenir une réalité. Mais il faut pour cela que nous travaillions ensemble.

2. Les pays francophones doivent avoir une position commune à Rio

Pour atteindre cet objectif, la Conférence de Rio va être décisive. Pour la première fois, la plupart des pays du monde vont être réunis pour débattre ensemble et s'entendre sur les conditions qui doivent permettre de concilier le développement et l'environnement.

C'est là une chance historique, et nous avons le devoir de préparer cette échéance, qui doit compter pour la maîtrise de notre cadre de vie collectif tout en répondant en priorité aux besoins élémentaires de l'humanité.

Je suis persuadée que les pays francophones ont un rôle décisif à jouer dans la préparation de la Conférence de Rio : notre communauté culturelle ne nous rend pas moins représentatifs de la diversité des situations et des intérêts des pays de la planète. Si nous parvenons à nous entendre, nous donnerons l'exemple de ce qui peut être fait pour créer les conditions d'un développement durable qui ne sacrifie ni la croissance économique ni la protection de l'environnement.

Les premiers jalons sont déjà posés : la Conférence des Ministres de l'Environnement de Tunis, en avril dernier, a déjà permis aux pays francophones de définir des positions communes pour les instances préparatoires à la Conférence de Rio. Nous devons continuer dans cette voie.

La résolution sur l'environnement que nous adoptons maintenant soutient la mise en œuvre du plan de Tunis. Au-delà des efforts des Gouvernements, les organisations non gouvernementales ont aussi un rôle déterminant à jouer dans ce domaine, et elles doivent être associées à ces actions.

3. Pour amener la Communauté mondiale à s'engager sur des objectifs et des instruments concrets

Les **pays industrialisés**, qui sont les principaux responsables des pollutions de toutes natures doivent s'engager sur des objectifs de réduction et des instruments économiques crédibles. C'est vrai en particulier pour nos émissions de gaz carbonique. Dans ce domaine, la Communauté européenne s'est mise au travail ; elle s'est engagée sur une stabilisation de ces émissions d'ici à l'an 2000 et discute en ce moment des outils économiques à mettre en place pour y arriver.

Il faudra aussi dégager des ressources additionnelles pour aider les pays en développement à prendre en compte les questions d'environnement. Je dis bien des ressources additionnelles : il serait, en effet, inacceptable que le souci de l'environnement aboutisse à pénaliser le développement des pays pauvres alors que les principaux pollueurs de la planète sont, de loin, les pays riches.

Le fonds pour l'environnement mondial dont nous sommes l'un des initiateurs, constitue à nos yeux le mécanisme financier pour traiter des questions d'environnement mondial dans les pays en développement.

Les questions d'**environnement local** doivent être, quant à elles, intégrées dans les projets d'aide au développement bilatéraux et multilatéraux. Il faut naturellement adapter cette aide en conséquence.

Nous devons, de même, multiplier les **échanges de technologies et les programmes de formation** : car il n'y aura pas de développement durable sans une diffusion rapide des techniques et des savoir-faire.

Enfin, il faudra bien créer des **centres communs d'observation** des phénomènes qui menacent notre planète : c'est la condition d'une mobilisation efficace.

L'Observatoire du Sahara et du Sahel en est un bon exemple. La France est à l'origine de la création de cet observatoire, mais elle souhaite que d'autres partenaires s'y associent dès maintenant.

L'échéance la plus rapprochée est la négociation sur la convention relative aux changements climatiques. Ce sera là le premier test de notre capacité à nous engager sur des objectifs et des instruments opérationnels. Je souhaite vivement que, dans cette négociation, les pays francophones présentent des positions aussi convergentes que possible et jouent un rôle de locomotive dans les débats. Il faut trouver un accord sur ce terrain avant la Conférence de Rio.

Pour la France, la promotion du développement durable est un enjeu prioritaire. Notre pays fera face à ses responsabilités. Mais je souhaite aussi que l'ensemble des pays francophones montre la voie à suivre à la Communauté internationale. Nous devons nous mobiliser pour que partout la raison et le souci de l'intérêt de tous l'emportent sur les intérêts particuliers, qui sont d'ailleurs des intérêts à courte vue : tout le monde a intérêt, à moyen terme, à la protection de l'environnement.

La Francophonie est une communauté de culture et c'est pour moi très émouvant de me trouver ici avec vous dans ce grand rassemblement des francophones où nous allons discuter, nous retrouver, et souvent parachever des relations personnelles qui se nouent à travers le monde sur des sujets de première importance.

Cette préoccupation de préservation de notre planète doit être au cœur de notre réflexion commune. Elle fonde notre souci commun de contribuer à l'avenir. Nos liens sont anciens, historiques, culturels. Ils sont importants, et représentent toute une histoire très diverse, quelque fois difficile, et aujourd'hui une grande amitié. C'est sur cette base de l'amitié que je souhaite voir aborder un problème qui est crucial pour l'ensemble de l'humanité. Nous pourrions être fiers si les francophones, en cette matière si importante qui prépare tant l'avenir, donnaient l'exemple.

Intervention
de S.E. M^{me} Edwige Avice
Ministre de la Coopération et du Développement
de la République française
(Annexe 18)

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Ministre de la Coopération et du Développement du Gouvernement français, je n'ai pas manqué d'être très attentive aux propos qui viennent d'être tenus. En même temps, je pensais aux efforts que la France et d'autres pays avaient accomplis pour la renégociation des accords de Lomé et aussi dans toutes les instances où cette discussion se tient, pour qu'il y ait une véritable organisation des marchés internationaux. C'est un débat qui continue : je tenais à le dire en introduction.

Puisque je dois intervenir sur des sujets économiques, j'apporterai un autre éclairage sur ces questions à partir d'une analyse de l'économie mondiale, je serai brève, rassurez-vous, et apporterai peut-être quelques éléments de réflexion qui ne sont pas exactement sur les mêmes thèmes que ce qui vient d'être exprimé.

Tout d'abord, je pense qu'il est important de définir les deux notions de coopération et de développement. La Coopération, elle, est faite entre partenaires égaux qui partagent des valeurs communes, elle est l'expression de la solidarité internationale pour le développement. Le Développement, c'est l'enjeu fondamental de la décennie 1990 pour soulager les souffrances résultant de la pauvreté et satisfaire les besoins prioritaires des populations. Un dialogue franc entre pays du Nord et du Sud comme celui auquel nous participons aujourd'hui, contribue à renverser les tendances négatives qui ont pu être observées ici et là et à définir les conditions d'une croissance durable. Bien sûr il n'y a pas de remèdes miracles. Mais je voudrais revenir sur certains points.

Tout d'abord, il faut procéder à un constat réaliste de l'environnement mondial et des perspectives de croissance. Vous m'excuserez de vous infliger la rigidité de quelques chiffres. Les prévisions pour 1992, établies par les experts du Fonds monétaire international, font preuve d'un optimisme modéré. L'économie mondiale est sur la voie d'une amélioration mais la reprise ne sera pas rapide et franche. La croissance dans les pays industrialisés devrait être proche de 3 % contre 1,3 % en 1991. La progression du chiffre est tout de même intéressante. Celle des pays en voie de développement – je sais qu'il s'agit d'un agrégat, c'est-à-dire qu'à l'intérieur de ce chiffre il y a de fortes disparités – devrait être de près de 5 % en 1992 soit près du double du chiffre de 1991. L'inflation mondiale devrait diminuer. Enfin, les taux d'intérêt qui exercent une influence décisive sur l'expansion économique sont orientés, de l'avis des experts, à la baisse tant à court qu'à moyen terme, encore qu'il faille être très prudent sur un tel sujet. En effet, face à ces éléments positifs, une contrainte majeure que vous connaissez bien s'exercera cependant pour plusieurs années. C'est la pénurie généralisée de l'épargne, à cause des déficits publics, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, ainsi que les besoins financiers exprimés par les pays du Sud et de l'Est qui limiteront forcément la baisse des taux. Je voudrais dire sur cette question de l'épargne, à titre d'illustration, que la capacité

de financement global des pays de l'OCDE s'est dégradée de près de trois points de produit national brut dans les années 1980 et que ce phénomène va se poursuivre. Les perspectives sont donc mitigées et impliquent de la part de tous une meilleure attribution des ressources financières qui se font plus rares ainsi qu'une meilleure coordination des bailleurs de fonds. On comprend mieux aussi l'importance des politiques qui tendent à alléger la charge trop lourde de l'Etat, à améliorer ses ressources, à faire sortir l'épargne d'une économie informelle pour qu'elle aide au financement du développement.

Regardons maintenant certains aspects du redressement économique des pays du Sud. Chacun ici connaît les aspects dramatiques de la pauvreté, les effets de la dette accumulée, la difficulté des populations. Cependant il y a des éléments d'espoirs. Il ne s'agit pas de faire ici une comparaison entre continents, elle serait très artificielle car chaque continent a sa spécificité. Mais un tour d'horizon est tout à fait nécessaire. Les pays d'Asie du Sud-Est ont connu, au cours des dix dernières années, un taux de croissance moyen de 7 % grâce à la mise en œuvre de politiques monétaires et budgétaires rigoureuses, conjuguées à des politiques structurelles privilégiant la diversification, l'ouverture des marchés et la promotion de l'initiative. Je sais que ce matin même on a fait remarquer que certains d'entre eux avaient reçu de fortes ressources. Mais il faut aussi ajouter que l'agriculture a été fortement encouragée pour assurer l'autosuffisance alimentaire et l'industrie également. En Amérique latine et dans les Caraïbes, des progrès ont été accomplis dans le traitement de la dette. Les restructurations économiques profondes qui les ont accompagnés ont permis que reviennent les flux de capitaux publics et privés dans plusieurs pays. En Afrique, avec une situation très diverse, les pays qui ont suivi des stratégies de croissance et entamé des politiques de diversification ont également enregistré des progrès importants. Les annulations de la dette dont ont bénéficié les plus pauvres d'entre eux, ont soutenu cet effort et il faut s'en féliciter. Enfin et surtout une réflexion de fond a été engagée sur les politiques régionales comme support de l'investissement et des échanges et le Forum francophone des affaires à la Rochelle est revenu très positivement sur cette question. Ce tour d'horizon rapide montre qu'il ne faut pas céder au pessimisme. La leçon qui peut être tirée en tout cas c'est que les progrès ont été obtenus grâce à la coopération entre les parties prenantes. Etats concernés du Nord et du Sud, institutions multilatérales, mais aussi agents économiques du secteur privé, les efforts de coopération et d'intégration régionale ont également exercé leurs effets positifs mais cela n'aurait pas permis de réussir s'il n'y avait pas eu aussi la mobilisation importante des populations par rapport au problème du développement.

Quel est dans ce contexte l'objectif que nous cherchons à atteindre ?

L'objectif fondamental, c'est d'enrayer l'appauvrissement des pays qui résulte de l'augmentation plus rapide du taux de croissance démographique par rapport à celui de l'économie. La Conférence sur la population et la démographie qui s'est tenue à Paris au début du mois de septembre, a établi qu'il fallait tirer avantage des ressources potentielles pour que l'écart soit comblé grâce à une croissance plus forte. A cet égard, nous souscrivons pleinement à l'objectif que se sont fixées, pour la décennie 1990, les Nations unies, objectifs relayés à Bangkok par la Banque mondiale, qui est la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes et le renforcement de l'action en faveur des ressources humaines. La réflexion économique, en effet, ne peut se passer d'une recherche et d'une application sur la formation des hommes et des femmes. Ceci suppose que nous fassions tous preuve d'imagination pour faire face à ce défi. Les domaines d'actions sont multiples : santé, éducation, protection sociale, emploi et réhabilitation des infrastructures économiques. C'est une démarche déterminée qu'il faut adopter, quitte parfois à remettre en cause les idées reçues. Un seul exemple pour illustrer cette interrogation et mon propos : aujourd'hui, nul n'est en mesure d'imaginer les gains de productivité qui peuvent être

obtenus en matière de production vivrière si une recherche adéquate est mise en œuvre. Ainsi, le spectre des famines pourra être sans doute écarté. Dans cet objectif la coopération doit être renforcée et la Francophonie est un vecteur privilégié de cette coopération pour le développement.

Je voudrais maintenant, en conclusion, évoquer les moyens à mettre en œuvre. L'expérience que l'on peut retirer des trois dernières années est, tout d'abord, que les mouvements de démocratisation ont profondément modifié les rapports Est-Ouest comme les rapports Nord-Sud. En second lieu, les méthodes d'ajustement économique ont généralement donné des résultats utiles, mais il faut encore les améliorer en conciliant davantage ajustement et développement, car quelquefois aussi l'effort a été très difficile pour les pays auxquels il s'appliquait. Le discours prononcé par le Président de la République française à la Baule, en juin 1990, a exposé notre analyse et les moyens à mettre en œuvre. Je vous les rappelle brièvement : la création objective d'un Etat de droit, première condition d'un redressement économique durable, en assurant la transparence, la rigueur de la gestion budgétaire et de l'environnement légal permettant aux initiatives de s'épanouir. Cette transformation du rôle de l'Etat est primordiale. C'est d'ailleurs une des questions abordées dans les réunions préparatoires et dans les travaux de notre Sommet. Il peut ainsi se concentrer sur les domaines où son intervention est indispensable : la sécurité, l'éducation, la santé, la protection sociale, l'environnement et l'établissement de règles assurant le fonctionnement efficace des marchés. La mise en œuvre de politiques économiques saines offrant des perspectives économiques à moyen terme est une seconde condition. C'est à ce prix que l'épargne nécessaire au financement des investissements productifs pourra aider des filières agricoles et industrielles réhabilitées et que sera assurée l'ouverture sur l'extérieur. A cet égard, il convient de promouvoir et de soutenir le processus d'intégration économique régional, expression des solidarités réelles de voisinage. Il faut également assurer les conditions d'un commerce international permettant à chaque Etat de faire valoir ses avantages comparatifs. La conclusion rapide des négociations du cycle de l'Uruguay est considérée, aujourd'hui, comme un préalable par beaucoup de pays. Enfin, de nouvelles mesures d'allègement de la dette demeurent indispensables notamment s'agissant des pays à revenu intermédiaire, mais j'ai bien retenu au passage la définition qu'en donnait le Président Houphouët Boigny.

En conclusion, renforçons la coopération internationale et l'expression de la solidarité fondées sur des intérêts communs comme la Francophonie. Les principes de la Baule et la décision de porter l'aide publique au développement à 0,57 % du produit intérieur brut en 1992 témoignent de l'engagement de la France dans cette voie vers un développement équitable. Au moment où les ressources financières mondiales deviennent rares, il est du devoir de tous d'en rechercher la meilleure répartition possible et une orientation plus équitable des flux. Il en va des équilibres mondiaux et nous en sommes tous responsables.

Je vous remercie.

COOPERATION MULTILATERALE (19)

Exposé liminaire
sur l'espace de la culture et de la communication
par S.E. M. Valmy Feaux,
Ministre-Président de la Communauté française de Belgique
(Annexe 19)

Je vous parle d'un pays où les francophones sont minoritaires. Nous n'en éprouvons ni frustration amère, ni fierté ombrageuse. Bien qu'étant minoritaires, nous ne nous sentons pas mineurs.

Cette position minoritaire nous oblige à nous définir en tant que francophones de Belgique et on sait qu'il faut d'abord se reconnaître soi-même pour pouvoir connaître les autres et dialoguer avec eux.

Et nous attendons de ce dialogue qu'il nous façonne en retour dans un échange fécond.

Etre minoritaire apprend à ouvrir les yeux sur toutes les autres minorités, à pratiquer le pluralisme, à influencer sur ces débats sans être tenté par l'hégémonie.

Je vous parle d'un pays où le pluralisme connaît des tensions mais s'exprime pacifiquement. Nous savons que ce n'est ni naturel ni évident...

Etre minoritaire et parler le français nous donne cette chance inouïe d'être immunisés contre toute tentative d'enfermement, de définition de soi-même, exclusion ou négation des autres.

Nous avons cette chance extraordinaire d'être singuliers mais dans le même mouvement solidaire, presque naturellement.

C'est en cela que nous sommes un espoir et un recours contre les dérives qui écarteraient le Nord du Sud.

Pour paraphraser une image devenue célèbre : nous faisons tous partie de la maison commune de la Francophonie dont le Président Mitterrand a justement souligné qu'elle a vocation à s'ouvrir et s'élargir, sûrement pas à se transformer en forteresse car nous savons que rien n'est plus fragile qu'une citadelle prétendue invincible.

La proposition de programmation et d'affectation budgétaire préparée par l'ACCT rappelle d'emblée en introduction que « c'est d'abord autour de la culture que les francophones du monde se sont rassemblés voilà vingt ans à Niamey ».

Ce rappel n'est pas inutile.

Vingt ans après, la culture est toujours le ciment de la Francophonie.

Et, aujourd'hui plus que jamais, la culture – et singulièrement la culture francophone, parce que la langue de Condorcet résonne encore sur la planète comme un appel aux droits de l'homme – la culture est le ciment de la démocratie.

C'est dire que, à l'heure où la démocratie constitue un enjeu fondamental pour les nations du Nord comme du Sud, nos programmes culturels révèlent une importance

capitale. Le dialogue culturel est la condition minimale qui permettra, par les conditions de liberté qu'il crée, de surmonter les nombreux obstacles pour établir des coopérations là où subsistent encore aujourd'hui langue de bois et esprit de confrontation.

Nous sommes la seule institution politique internationale dont le fondement est et reste la culture.

Dans la restructuration du monde qui est en cours, la culture éclairée et partagée est un facteur d'union et d'ouverture. L'obscurantisme et le rejet s'affublent parfois d'oripeaux culturels qui peuvent créer une illusion, mais toute démarche contre la démocratie est une démarche contre la culture.

Il est bon de revendiquer la primauté culturelle dans un espace politique parce que tout ne peut être ramené à l'aune économique.

Certains pensent que l'union culturelle est une faiblesse. Je pense au contraire que nous en faisons une force qui mobilise davantage que les mots, puisque les actes sont posés, des budgets sont prévus.

Ce caractère essentiel du projet culturel commun a été souligné, il y a un an, lors de la Conférence de Liège des Ministres de la Culture.

Organisée à la suite du Sommet de Dakar, elle était la deuxième de ce type après celle de Cotonou en 1981 – presque dix ans ! – et elle nous a permis de dessiner nettement les lignes de force de l'action culturelle de la Francophonie.

Non seulement elle a abouti à un impressionnant programme d'actions à entreprendre, mais les Ministres présents ont tenu à signer une Déclaration dite de Liège qui donne les grandes orientations et les références de base de ce programme.

Pour qu'il se réalise, il faut encore que nos institutions francophones soient effectivement transparentes et démocratiques. Les espoirs dont elles sont porteuses l'exigent.

Je me réjouis des décisions qui ont été prises et qui vont dans ce sens. Depuis Dakar, la Francophonie a fait d'énormes progrès. Reste que ces nouvelles impulsions – aussi prometteuses soient-elles – doivent encore, pour aboutir réellement, être relayées et reprises en charge par tous les partenaires de la Francophonie, en particulier du Sud.

En culture, cette prise en compte doit tout d'abord s'attacher à établir un échange réel. Comme on le dit pour la diffusion de la télévision par câble, il faut prévoir la « voie retour » donc la communication dans les deux sens, du Nord vers le Sud, du Sud vers le Nord, mais aussi du Sud vers le Sud.

Si la Francophonie se veut espace de dialogue, elle doit permettre à chacun de mieux connaître les racines profondes de l'autre.

Cette connaissance passe par une mise en valeur, le développement et la diffusion des ressources culturelles de la Francophonie.

Cette diffusion permet en principe l'échange et la connaissance de l'espace culturel le plus varié et le plus riche de la planète. Mais nous devons aussi, surtout les francophones du Nord, nous interroger sur les risques de standardisation. N'allons-nous pas, alors que nous sommes si sensibles aux effets de la culture « anglo-saxonne », exporter à notre tour la prédominance d'un seul repère culturel. L'enjeu est effectivement complexe puisqu'il faut à

la fois permettre aux créateurs de toutes les régions francophones de participer au marché des industries culturelles et, en même temps, préserver absolument la richesse de leurs identités et de leurs spécificités.

C'est là notre défi : promouvoir un modèle culturel pluriel qui intègre une norme commune humanitaire.

C'est pourquoi nous sommes d'accord de mettre « cultures » au pluriel.

C'est dans ce contexte que nos actions doivent s'inscrire.

Plusieurs des programmes préalablement décidés à Liège ont été évalués et les Ministres m'avaient chargé, avec l'ACCT, d'en assurer le suivi. Certains de ces programmes se sont avérés positifs, d'autres moins. Ne nous reprochons rien. Nous devons inventer notre fonctionnement et tous les mécanismes nécessaires n'étaient pas en place.

A ce point de vue, la réforme de l'ACCT et la réaffirmation de sa place pivot dans la construction francophone est un volet indispensable.

Mais en regard, la reconnaissance et le dialogue avec des structures professionnelles réellement représentatives des créateurs francophones en est un autre.

Aujourd'hui, ce sont nos propres instances politiques qui ont été précisées avec la création du Conseil permanent de la Francophonie.

Les outils sont donc là : essentiel trépied qui permettra le bon fonctionnement de notre démocratie interne. Nous n'avons plus d'excuse institutionnelle pour les retards et les blocages.

Si nous avons avancé dans la clarté et la cohérence, il serait paradoxal que, sur le plan culturel, nous soyons en retrait. Les Ministres de la Culture ont montré leur volonté d'aller de l'avant. Leurs rencontres sont donc capitales et doivent pouvoir se faire à intervalles réguliers, tous les deux ans par exemple, et en tout cas avant chaque Sommet, de manière à mettre à disposition de ces Sommets des idées et des textes clairs et d'y créer une impulsion supplémentaire. C'est la recommandation que je formule en reconnaissance du travail remarquable fourni par tous les collègues et dont le résultat nous est communiqué aujourd'hui.

La programmation qui nous est soumise tient largement compte des résolutions de la Conférence de Liège. Elle favorise le dialogue culturel et les réseaux de production/distribution. Elle met également l'accent sur l'impérieuse nécessité du droit à l'expression.

Comment aujourd'hui en effet admettre que des pays francophones restent coupés du monde parce que les télécommunications ne fonctionnent pas, parce que le courrier est lent ou parce que la liberté de la presse n'est pas garantie ?

En développant le projet TV5, la Francophonie s'est mise à partager une histoire, ses désirs et aussi ses révoltes.

Après TV5 Europe et TV5 Canada/Québec, une première étape dans la mise en œuvre de TV5 Afrique nous est proposée. Enfin, dirais-je ! après avoir longtemps tourné autour de l'idée depuis Dakar, nous en avons reparlé à Liège. Enfin, la Conférence des Ministres responsables de TV5 nous a fait franchir le cap du concret : nos experts nous proposent aujourd'hui comment diffuser, comment constituer les programmes, comment renforcer la production du Sud et combien nous pouvons investir.

Le moment est donc venu de passer à l'acte et de se dire que le prochain Sommet aura de quoi évaluer le travail entrepris. TV5 Afrique favorisera la diffusion des images, pas seulement les images du Nord au Sud, mais aussi, je devrais dire mais surtout, la diffusion des images du Sud au Nord. Ce projet devra donc être accompagné de programmes de formation et de renforcement des aides à la production d'images télévisuelles du Sud.

Un mot encore sur la communication. Si la télévision peut aider les échanges culturels, à mettre en contact nos cultures et rapprocher nos peuples, la radio reste un outil plus souple, moins coûteux, plus répandu et véritablement populaire.

Les Ministres responsables de TV5 en ont parlé à Ottawa, sur base d'une note que j'avais présentée, l'idée étant de créer une sorte de Radio 5, réellement multilatérale comme l'est TV5.

Nous savons que de nombreux professionnels du Sud sont très favorables à ce projet et que plusieurs partenaires souhaitent s'y associer. Il va de soi que quels que soient les partenaires gouvernementaux qui mettraient en œuvre ce projet, il est, il doit être, ouvert à ceux qui accepteraient de la soutenir et d'aider à son développement. L'histoire de TV5 nous montre qu'il faut à un moment donné commencer. J'ai le grand plaisir de vous faire savoir que le Canada et la Communauté française de Belgique ont décidé conjointement de mettre les premiers éléments de ce projet en place et d'étudier immédiatement les conditions concrètes de sa mise en œuvre en coopération avec le Cirtef.

Comme je l'ai dit, nous pouvons lancer l'opération mais elle ne prendra son amplitude réelle qu'avec la participation d'un maximum de partenaires et dans un esprit réellement multilatéral.

En dehors de ces deux programmes essentiels, il nous est proposé d'adopter une programmation précise issue, comme je l'ai déjà souligné, des travaux de la Conférence des Ministres de la Culture.

De cet ambitieux programme d'action, l'ACCT nous propose de retenir les actions prioritaires suivantes :

- la création d'un marché des arts et du spectacle africain et la diffusion du spectacle francophone ainsi que le soutien aux associations professionnelles ;
- le développement du réseau des centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural. Le programme a fait ses preuves et recueille un intérêt unanime. Son développement doit et mérite d'être encouragé ;
- la présence francophone aux salons et foires du livre ainsi que le soutien à la coédition ;
- le renforcement du fonds de soutien aux productions audiovisuelles (télévision) du Sud et leur diffusion ;
- l'extension d'un autre programme qui a fait ses preuves et qui doit être amplifié : la radio rurale ;
- le soutien aux offices des langues nationales ainsi qu'au Fidelca.

A côté de ces priorités, il faut encore citer :

- la poursuite du programme de circulation des personnels de radio et de télévision ;
- l'harmonisation des dispositifs législatifs ;
- l'appui qu'il convient d'apporter à la chanson.

Enfin, je veux mettre l'accent sur un point qui a, au cours de la Conférence des Ministres de la Culture, fait l'objet d'un débat particulier. Il concerne la situation préoccupante des musées du Sud.

Il ne s'agit pas de développer, encore moins de créer, de nouvelles entités mais bien de sauvegarder ce qui existe et de contribuer à préserver notre histoire et notre mémoire. C'est un plan d'urgence ; il est donc essentiel parce que la projection vers l'avenir est d'autant plus forte que la mémoire reste vivace. Là aussi, il s'agira de passer à l'acte.

Nous sentons un élan culturel qui nous pousse au-delà des tentatives et des balbutiements.

Au travers de l'énumération concrète que je viens de faire rapidement, transparait de plus en plus clairement le dessein culturel de la Francophonie.

Je crois que nous sommes prêts à assumer l'ambition que nous nous donnons en adoptant ces textes. Le dessein peut devenir destin.

Je vous remercie.

Intervention
de S.E. M^{me} Catherine Tasca,
Ministre délégué à la Francophonie de la République française
sur l'action de la France en matière d'audiovisuel
(Annexe 20)

1. C'est autour de la culture que se sont d'abord rassemblés les pays qui constituent « la famille francophone ».

2. Aujourd'hui, c'est là une évidence, l'audiovisuel est devenu le vecteur dominant de transmission et d'échange des cultures ; demain ceux qui n'auront pas accès à ce vecteur seront totalement submergés par les « images venues d'ailleurs ».

3. L'existence d'un espace audiovisuel francophone répond en fait à une exigence qui transcende le seul espace francophone : constituer une alternative à la banalisation et à l'uniformisation dans le domaine audiovisuel.

4. La Francophonie ne peut prétendre constituer une alternative que si elle prend garde à ne pas reproduire en son sein ce qu'elle veut précisément éviter à l'échelle de la planète, à savoir un déversement unilatéral d'images et de sons. Or, actuellement, au sein de l'espace francophone, l'échange d'images et de sons est inégal, quasi unilatéral.

5. L'objectif global de notre action commune dans le domaine audiovisuel me paraît devoir être de rompre ce déséquilibre. C'est d'autant plus nécessaire que la liberté de communication a partie liée avec la démocratisation. Tout effort accompli dans ce domaine renforce l'ancrage de la démocratie dans les pays francophones.

En terme d'actions, cela signifie qu'il faut développer, encourager le partenariat et l'échange à tous les niveaux, de la formation des hommes à la diffusion des œuvres, de l'information à la production et la création.

C'est de plus en plus clairement l'objectif de notre politique multilatérale francophone. C'est aussi celui de la politique de la France.

En premier lieu, la France, qui déjà contribue pour 134 MF au budget de TV5 qui atteint 176 MF en 1992, apportera aussi tout son soutien à l'extension de la diffusion de TV5 en Afrique et à l'accroissement de la part des programmes du Sud dans la grille de TV5. Ce sera une première étape, une première réponse à la soif d'images en Afrique, une première « fenêtre » pour les images du Sud qui pourront ainsi être vues et au Nord et au Sud.

Aujourd'hui, la recherche de partenariats est un objectif pour l'ensemble des vecteurs opérateurs internationaux français de diffusion qu'il s'agisse de RFI, de CFI ou de la SOFIRAD engagée dans de vrais partenariats avec des entreprises à capitaux du Sud, MEDI 1, Africa n° 1, la SOMERA, Canal Horizons.

Ce projet « TV5 Afrique » n'a de sens que si des images du Sud, en quantité et en qualité suffisantes, émergent. L'enjeu véritable de notre action est là : aider à la production d'images du Sud. C'est pourquoi, la France doublera sa participation au fonds d'aide aux productions audiovisuelles et cinématographiques des pays du Sud géré par l'ACCT et le CIRTEF et s'associera à l'amélioration de ces procédures. Vous connaissez nos projets multilatéraux, qui ont d'ailleurs déjà fait l'objet de réflexions approfondies dans le cadre du groupe d'experts TV5 et qui ont été bien évoqués par la conférence ministérielle.

Cependant, ces efforts ne suffiront pas à combler le déficit d'images du Sud. C'est pourquoi, dans le même esprit et pour relayer le travail du fonds ACCT, la France va, au plan national, améliorer les mécanismes existants. En outre, nous allons créer une fondation, « Ecrans du Sud ». Réunissant des professionnels du Nord et du Sud, elle interviendra pour faciliter tous les stades de la production (repérage des projets, mise en forme, réalisation, promotion, diffusion), soit directement grâce à une enveloppe d'intervention d'une vingtaine de millions de francs, soit en mobilisant les autres mécanismes français d'aide publique, soit encore en faisant appel à des capitaux privés.

Des passerelles seront instituées entre la fondation et le mécanisme d'aide ACCT. Des contacts ont été déjà pris pour œuvrer dans ce sens et assurer la meilleure synergie.

Enfin, il n'y aura de partenariat véritable dans le domaine des communications, que si les professionnels de l'espace francophone s'emparent de ce thème. Ce sont eux qui sont les moteurs les plus puissants de la construction de cet espace médiatique. C'est pourquoi la réunion des premières Assises francophones de la communication, à la veille de notre sommet, a été une étape très importante. Les réflexions formulées dans ce cadre nous seront très utiles. Les Assises ont élaboré des projets de résolution qui formalisent leurs propositions. Ces textes vont être distribués aux Délégations et le Conseil permanent de la Francophonie pourra procéder à leur examen*.

Pour que les professionnels du Nord comme du Sud puissent se rencontrer, parler sur un pied d'égalité, nous devons soutenir les actions de formation et d'échange de personnel mises en place par l'ACCT et le CIRTEF et aussi tous les contacts et échanges non institutionnels qui se créent entre professionnels.

Le vrai objectif de toutes ces coopérations, c'est de constituer enfin, progressivement, entre pays francophones un espace médiatique original d'expression plurielle et de reconnaissance mutuelle offrant une alternative à l'uniformisation des modes de pensée et des programmes à l'échelle planétaire, et un appui au processus en cours de démocratisation.

* Concernant l'espace radiophonique, ils ont appuyé, par une résolution, l'action d'Africa n° 1 qui à leurs yeux pourrait devenir la radio multilatérale francophone, ce qui impliquerait non seulement le développement de sa diffusion au Sud mais aussi sa diffusion au Nord.

Exposé liminaire
de S.E. le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré
Président de la République du Mali
sur l'espace éducatif, jeunesse et sports
(Annexe 21)

Dans ce domaine, le sommet de Dakar a marqué une priorité majeure, traduisant ainsi l'inquiétude grandissante de nos Etats devant la montée des flux d'élèves et le déséquilibre, déjà notoire, qui s'amplifie entre les besoins de la croissance démographique et les moyens que des pays, affaiblis par la crise économique, parviennent de plus en plus difficilement à consacrer à un secteur néanmoins qualifié de clé pour le développement.

Les finalités mêmes de l'enseignement, considéré ici aux seuls niveaux du primaire et du secondaire, semblent de moins en moins répondre aux nécessités de l'emploi, au point que l'on a pu parler de faillite des systèmes éducatifs au Sud.

C'est dans ce contexte que la Conférence des Ministres de l'Education nationale, notre CONFEMEN, a élaboré un plan d'action et des propositions qui se retrouvent dans la programmation proposée par l'ACCT. Ce plan d'action mérite d'être pris en considération, d'abord par son contenu. A partir d'une analyse serrée des dysfonctionnements de nos systèmes éducatifs, il trace les perspectives d'une coopération multilatérale francophone, non plus seulement préoccupée de leur amélioration quantitative, mais désormais soucieuse de leur évolution structurelle et fonctionnelle.

De manière neuve, la CONFEMEN préconise que les Etats membres disposent des meilleurs outils d'analyse pour élaborer des politiques nationales plus pertinentes, qu'ils veillent prioritairement à l'éducation de base, à son expansion et à ses consensus et qu'ils s'attachent aussi à la qualité des enseignements secondaires.

De fait, le plan d'action enrichit les trois programmes prioritaires que nous avons retenus à Dakar, qui concernaient langue et enseignement, formation et production de matériels didactiques, de thèmes nouveaux tels que l'analyse des systèmes éducatifs, l'alphabetisation, les formations techniques et professionnelles, ou encore la promotion de la condition féminine et l'éducation à l'environnement. Mais ce sont les trois premiers objectifs, que nous avons dégagés à Dakar, qui devraient continuer en premier lieu de mobiliser notre attention.

Pour ce faire, nous devons soutenir l'Agence dans ses efforts pour la formation d'abord, celle des personnels de l'éducation comme celle que dispensent les filières techniques et professionnelles, mais aussi pour l'appui à l'enseignement du français, grâce à l'amélioration des systèmes éducatifs ou à la production de matériel.

Il convient d'autant plus de suivre cette voie que nous allons demander à nos Ministres de l'Education de se réunir l'an prochain au Canada et au Québec, que je me plais à remercier de leur invitation, et que nous devons de leur confirmer notre intérêt pour qu'ils puissent approfondir fructueusement ces orientations. Et de leur confirmer aussi notre souhait que la CONFEMEN, dans cette perspective, s'élargisse à l'occasion de sa 44^e session à l'ensemble des pays participant à notre conférence.

Je ne voudrais pas omettre, enfin, l'effort significatif qui a déjà été fait depuis notre première réunion, à Paris en 1986, pour faciliter l'accueil de nos enfants dans les établisse-

ments français hors de France. Il me paraîtrait équitable que cet effort repose sur une plus large participation de nos Etats ou Gouvernements, car il est essentiel que cette mesure se développe dans le monde entier et que nous tous puissions continuer à en bénéficier.

Et, puisqu'il s'agit de nos enfants, je terminerai en rappelant combien il est nécessaire que nous déterminions une véritable politique francophone pour la jeunesse, en invitant l'ACCT à y consacrer une part accrue de sa réflexion. Là aussi, une Conférence institutionnelle de la Francophonie, notre CONFEJES, a tracé la voie. Elle s'est fixée un projet à long terme, l'organisation d'un Forum international de la jeunesse dont il nous faut approuver le principe tout en sachant que plusieurs années seront nécessaires à sa mise en œuvre.

Mais nous avons d'abord un rendez-vous beaucoup plus proche avec les II^e Jeux de la Francophonie, qui se tiendront, quatre ans après ceux du Maroc, en 1993, dans le département de l'Essonne, en France. Je vois là une heureuse perspective, celle de la rencontre de la jeunesse de l'espace francophone, soit plus de 2 000 jeunes, 1 500 athlètes et 500 artistes, qui auront pendant dix jours à témoigner de leur créativité culturelle et à affirmer leurs performances sportives.

Je vous remercie.

Intervention
de l'Honorable Monique Landry
Ministre des Relations extérieures et du Développement
et Ministre chargé de la Francophonie du Canada
sur l'espace éducatif, jeunesse et sports
(Annexe 22)

Monsieur le Président,

Je suis profondément convaincue que l'éducation et la formation sont d'une importance primordiale pour la Francophonie. L'une et l'autre constituent en effet les premiers facteurs de développement et de progrès dans le monde, et plus encore dans les pays en voie de développement où sévit encore trop souvent l'analphabétisme et le sous-emploi.

C'est pourquoi la partie canadienne partage pleinement la décision prise lors du Sommet de Dakar de valoriser ce secteur d'activité et entend soutenir pour la prochaine intersession l'ensemble des actions entreprises jusqu'à maintenant, et plus particulièrement celles du **Consortium international francophone de formation à distance (CIFFAD)**.

Proposé conjointement par le Canada et le Québec lors du Sommet de 1987, le CIFFAD est devenu, à toutes fins pratiques, un programme de la Direction générale éducation/formation de l'ACCT qui en assure la coordination par le biais d'un comité consultatif multilatéral.

Nouvel instrument de développement et de coopération, de partage et de mise en commun des ressources de formation, les projets du CIFFAD se déploient présentement dans plus de 15 pays de la Francophonie et couvrent des sujets qui vont de l'enseignement du français à la formation des formateurs, de la formation technique et professionnelle des responsables de l'entretien du matériel électronique à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, et jusqu'à celle, non formelle, de milliers de jeunes en voie de perdre leur scolarisation parce qu'ils évoluent dans des milieux qui n'en permettent pas la mise en valeur. La partie canadienne souhaite, pour sa part, réserver 500 000 \$ aux activités du CIFFAD pour l'intersession à venir.

Outre le CIFFAD, la partie canadienne se propose de reconduire, pour une période de trois ans, le **programme canadien de bourses de la Francophonie**. Initié à l'occasion du premier Sommet de Paris, ce programme s'est développé par la force des choses à l'extérieur des programmes multilatéraux de la Francophonie, mais répond néanmoins et avec beaucoup de succès au besoin d'assurer une formation avancée à un nombre significatif de jeunes dans des domaines de pointe.

En 5 ans, plus de 450 boursiers et boursières, provenant de 33 pays, ont pu poursuivre des études de premier, deuxième et troisième cycle universitaire dans des domaines correspondant aux priorités nationales des pays bénéficiaires.

La phase I de ce programme aura coûté un total de 30 M \$ sur 5 ans. La phase II, qui débutera avec la rentrée universitaire de 1992 et se déroulera sur 5 ans, entraînera cette fois un déboursé équivalent à plus de 50 M \$.

Nous sommes tous bien au fait du fossé profond qui existe trop souvent entre l'enseignement formel et les besoins réels de l'économie. Cet écart a pour résultat de laisser sans emploi des milliers de jeunes qui disposent d'une éducation de base obtenue au prix

d'efforts énormes, tandis que le développement de leur pays se trouve paralysé par l'absence de techniciens et de gestionnaires compétents, et par le manque de spécialistes dans les secteurs essentiels.

Afin de corriger tant soit peu cette situation et répondre aux besoins nationaux les plus urgents, nous avons proposé, à la demande du Président Diouf, la création d'un nouveau programme de bourses Sud/Sud de **formation technique et professionnelle de courte durée**. Grâce à une mise initiale du Canada de 500 000 \$, la collaboration de l'Agence et l'implication toute spéciale sur le terrain de la Commission sénégalaise de la Francophonie, ce programme est déjà amorcé dans les secteurs de l'imprimerie, de la radio et de l'informatique. Nous espérons qu'il s'étendra à l'ensemble des pays de l'Afrique francophone pour devenir l'un des programmes majeurs de la direction générale de l'éducation/formation.

J'estime en outre que notre contribution à l'avancement de l'éducation doit désormais s'engager dans de nouveaux sentiers dont celui, en particulier, de la production de matériel didactique commun à plusieurs Etats.

Ce projet initié par la Conférence des Ministres de l'Education (CONFEMEN), grâce à l'harmonisation des programmes au primaire, pourrait permettre d'atteindre l'objectif que nous recherchons « **d'un livre par élève en l'an 2000** ». Nous sommes tous conscients que la situation qui existe actuellement se caractérise par une pénurie de manuels et cause un préjudice majeur à la qualité de l'enseignement.

Il est possible aujourd'hui de s'engager dans une politique générale de production du livre scolaire, à commencer par le primaire, en y associant les pays membres, les bailleurs de fonds, l'Agence, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres encore.

Compte tenu de l'importance de l'enjeu, la partie canadienne soutiendra le projet de création d'un **Fonds d'aide à l'édition** par une mise de fonds initiale de 500 000 \$, et le cas échéant, par des dons de papier. Elle partage pleinement les objectifs de l'Agence et de la CONFEMEN d'amener, par le truchement de ce Fonds :

- une réduction significative des coûts du livre scolaire au primaire ;
- une production endogène du matériel didactique ;
- le développement de liens privilégiés entre éditeurs du Nord et du Sud afin d'assurer, au profit du Sud, un transfert de savoir-faire et la formation d'une main-d'œuvre spécialisée dans l'édition ; enfin, et surtout, de contribuer par ce programme à élever le niveau de l'alphabétisation.

C'est par l'ensemble de ces encouragements, Monsieur le Président, que le Canada entend marquer son plein appui aux initiatives de ce secteur.

Intervention
de S.E. M. Honoré Rakotomanana,
Président de la Haute Cour constitutionnelle de la République démocratique
de Madagascar sur l'espace éducatif, jeunesse et sports
(Annexe 23)

J'aimerais avant toute chose souligner que la Francophonie est comme une grande lueur, surgie du fond de la nuit, qui grandit et brusquement s'épanouit dans la clarté de la communauté internationale. Car les difficultés de tout acabit demeurent en ce monde devenu dur. Mais en dépit de l'âpreté de la route, de la longueur du chemin, la volonté cimentée par l'union et la concorde qui rassemblent aujourd'hui les plus Hauts Responsables des différents pays membres de la Francophonie pour améliorer la coopération Nord-Nord, Nord-Sud, Sud-Sud est garante que nous triompherons des quotidiennes batailles pour un mieux-être de nos peuples. Cette ferme volonté commune de coopérer est pour nous, pays en voie de développement, un précieux stimulant à nos énergies ; elle doit nous donner le courage de la lutte quotidienne pour un lendemain meilleur, celui d'assurer un mieux-être et le maintien des traditions sacrées de solidarité. Un proverbe de mon pays ne dit-il pas : « Ceux qui s'unissent sont forts comme un roc, ceux qui se désunissent sont faibles comme le sable » ; quels que soient nos opinions, nos différences, nos stades de développement, la Francophonie nous rassemble sous sa bannière qui conduit à une aspiration commune, celle de « bouter » hors de nos pays respectifs le sous-développement sous toutes ses formes. Elle nous donne une leçon d'unanimité, la première sans doute et combien éclatante.

Les anciens qui respectaient profondément les forces inconnues, dont le contrôle nous échappe, et qui cherchaient à réunir tous les signes favorables sur les objets qu'ils aimaient, marquaient d'une pierre blanche les jours heureux au cours desquels tout avait concouru à créer une atmosphère favorable. Pour marquer ce jour d'une telle pierre, je me permettrai, Monsieur le Président, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation de soumettre à votre réflexion quelques propositions au nom de mon pays.

Je me féliciterai d'abord d'avoir le plaisir de constater que dans le cadre de ses activités, la Francophonie s'est efforcée de répandre davantage les bienfaits de l'enseignement et de la culture, action qui prime certainement les autres, étant inséparable des grands principes démocratiques dont nous sommes tous imbus. Une telle action a été déjà magnifiée par Cicéron, il y a deux mille ans, lorsqu'il disait : « Toutes les spéculations de la philosophie, quand on les compare aux œuvres effectives des hommes d'Etat, ont moins offert d'avantages réels au progrès humain qu'une distraction aux loisirs de ces philosophes ».

J'adresserai ensuite mes compliments à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite des travaux de coopération internationale dans cette voie, j'y joins particulièrement l'ACCT. Ils ont réalisé un travail remarquable. Il vient d'être décidé de mettre à profit cette dynamique pour que tout le progrès en matière de communication, né du génie des hommes de sciences, soit mis pleinement au service de la culture, de l'éducation, satisfaisant ainsi les grands devoirs de morale sociale qui s'imposent à la conscience moderne, notamment au pays de Descartes pour que « l'esprit domine toujours la matière ». Les possibilités techniques de la communication par satellite devraient profiter à tous les Etats membres de la Francophonie, surtout dans les pays en voie de développement.

Une telle action répondrait à un besoin depuis longtemps exprimé qui permettrait en même temps de former une jeunesse connaissant le métier qu'elle aura choisi, mais également de dispenser une culture générale des plus étendues. Il est en effet plus que nécessaire, dans le monde actuel où les peuples mènent la plus âpre bataille pour leur survie, que les produits les plus sophistiqués, fruits de la hardiesse des techniciens, soient au service, à travers l'espace, de la connaissance partagée, créant ainsi un « pont du savoir » reliant les pays ici représentés.

Est-il meilleure illustration de l'esprit domptant la matière ?

Nombre de pays aspirent à puiser aux sources de la connaissance des pays développés grâce à l'immense pouvoir de la technique moderne qui fait qu'en quelques secondes on prend conscience par le son et l'image des caractéristiques d'un pays, voire d'un peuple, de régions qui nous sont inaccessibles et qui, à défaut de l'audiovisuel, nous demeureraient étrangères et inconnues.

Et j'en viens maintenant à la programmation dans le cadre de l'éducation/formation. Je me permets de vous exposer que la première Conférence des Ministres des Affaires étrangères préparatoire au Sommet de Chaillot a approuvé la programmation présentée par l'AUPELF/UREF, notamment les projets spécifiques qui se situent dans un cadre régional concernant un certain nombre de pays.

Y était mentionnée la création du bureau régional de l'AUPELF/UREF pour l'océan Indien à Madagascar qui servira également d'appui à la coopération régionale dans le cadre de la Commission de l'océan Indien dans les domaines suivants : diplomatie, économie et commerce, agriculture, pêche maritime et conservation des ressources et des écosystèmes, culture, sciences, justice et technique de l'éducation.

Lors de la première Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COI, tenue à Antananarivo le 16 mars 1991, la proposition de création d'une université francophone de l'océan Indien a été lancée par le Chef d'Etat malgache dont l'initiative a recueilli l'approbation de ses pairs.

Une Conférence des Ministres de l'Education de la COI qui s'est tenue à Madagascar, en avril 1991, a inscrit dans son ordre du jour l'examen de ce projet.

Un groupe d'experts régionaux a été alors chargé d'étudier la faisabilité de ce projet et dont le rapport sera déposé au Bureau du Comité permanent de la Francophonie dès le mois de janvier 1992.

Monsieur le Président,
Messieurs Les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,

Compte tenu du caractère d'intégration régionale dudit projet, Madagascar se permet d'appeler l'attention de notre Communauté pour qu'elle apporte son soutien à cette initiative originale.

Je vous remercie Monsieur Le Président.

Intervention
de S.E. M. René Felbert
Vice-Président du Conseil fédéral
Chef du département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse
(Annexe 24)

Le Sommet de Dakar, il y a deux ans, a défini le secteur « Education et Formation » comme l'une de ses nouvelles priorités. Ce choix, parfaitement justifié, rappelle qu'il n'y aura pas de développement durable sans l'éducation et que ce secteur constitue à la fois l'enjeu prioritaire de ces prochaines années et le défi posé à l'ensemble du monde, qu'il soit non francophone ou francophone. Pour la Francophonie, l'éducation et la formation représentent un secteur d'intervention particulièrement adapté puisqu'elles allient tout naturellement le renforcement des structures – particulièrement dans les pays du Sud – et l'échange culturel facilité par l'usage commun d'une même langue.

Nous apportons donc le soutien de la Suisse – et de ses cantons que nous représentons ici – aux programmes qui nous sont proposés. En mettant l'accent à la fois sur l'enseignement et la promotion de la langue française, sur la formation des enseignants, sur l'édition scolaire et sur l'appui à la restructuration des systèmes éducatifs, ces programmes, concentrés sur un nombre limité d'actions, visent réellement les objectifs fondamentaux de notre coopération francophone.

En mars dernier, à Djibouti, la Suisse est devenue membre à part entière de la CONFEMEN, marquant ainsi sa volonté d'élargir et de renforcer son engagement au sein de la grande famille francophone. Nous voudrions souligner ici, comme l'a fait le Président Abdou Diouf lors de la séance solennelle d'ouverture de ce Sommet, l'importance et la nécessité d'une étroite concertation, dans la conception des programmes et dans leur mise en œuvre, entre les divers opérateurs de la Francophonie et particulièrement entre la CONFEMEN et l'ACCT. Seules la conjonction des efforts et l'addition des ressources seront à même d'assurer la cohérence des engagements et de permettre une réelle multiplication des effets sur le terrain, en évitant le parallélisme des actions et la dispersion des forces.

Nous constatons également avec plaisir que le projet des Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural est appelé à se renforcer et à s'étendre, puisqu'il vise l'installation, au cours des deux prochaines années, de 60 nouveaux centres, passant ainsi des 78 opérationnels actuellement à 138 à la fin de 1993. Dès le Sommet de Dakar, les cantons de Suisse romande ont largement soutenu ce projet. J'ai le plaisir de vous annoncer que notre pays va non seulement poursuivre cet engagement mais le renforcer substantiellement ces prochaines années.

En aidant les pays bénéficiaires à promouvoir leurs cultures locales et leurs traditions populaires, en permettant aux populations rurales l'accès aux livres et aux moyens d'information, les CLAC nous paraissent à même de promouvoir efficacement l'éducation, l'alphabétisation et la littérature francophone, mais également de soutenir les efforts en matière de santé, d'agriculture ou de technique, apportant ainsi – au carrefour de la culture et de l'éducation – une contribution significative aux efforts entrepris en vue d'un développement global réel et durable.

Exposé liminaire
sur l'espace scientifique francophone
par S.E. M. Boutros Boutros-Ghali,
Vice-Premier Ministre pour les Relations étrangères
de la République arabe d'Égypte
(Annexe 25)

L'espace scientifique francophone est dominé par deux axes. Un axe Nord-Sud dont le cadre institutionnel est constitué par l'AUPELF et qui dispose depuis le Sommet de Québec d'un nouveau support grâce au programme de l'université des Réseaux d'expression française, et un axe Sud-Sud qui dispose pour le moment de deux organismes : l'Institut international de recherche scientifique pour le développement en Côte-d'Ivoire, l'université de Saint-Louis au Sénégal et l'université Senghor en Égypte. Ceci en marge de la coopération traditionnelle bilatérale Nord-Sud ou Sud-Sud des pays francophones.

L'université des Réseaux d'expression française repose sur un système des réseaux institutionnels et thématiques de recherche, ou réseaux spécifiques d'appui, qui rassemblent 240 universités avec plus de 150 000 enseignants et un million et demi d'étudiants – édition, bourses d'excellence, recherche, formations partagées, rencontres scientifiques internationales, etc. L'activité de l'AUPELF est trop connue pour que je m'étende sur ce sujet.

La coopération Sud-Sud dans l'espace scientifique par contre est moins connue puisque plus récente. Cette décentralisation de la Francophonie à l'échelle de la planète mérite de retenir notre attention pour plus d'une raison.

D'abord les pays africains se connaissent peu, ce qui rend la coopération francophone Sud-Sud difficile dans la mesure où le continent souffre du micronationalisme, une cinquantaine de souverainetés.

En second lieu, la plupart des États africains francophones n'ont ni la diversité économique, ni la taille de développement : États enclavés, séparés de la mer par plus de mille kilomètres et États sous-peuplés qui doivent coopérer entre eux s'ils veulent réaliser leur décollage économique.

En troisième lieu, l'Afrique francophone est menacée par la désertification. L'ampleur du phénomène est telle que c'est seulement au niveau interafricain qu'il faut inscrire la lutte contre la désertification. C'est tout l'avenir biologique de l'Afrique qui se trouve menacé.

Autant d'arguments qui militent en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud par le biais de la Francophonie. C'est dans cet ordre d'idées qu'a été créée à Alexandrie l'université internationale de langue française au service du développement africain – cette université de troisième cycle dont la formation est étalée sur deux ans est à dominante pratique. Elle comprend trois départements, nutrition-santé, administration-gestion et environnement. Elle assemble plus de 300 auditeurs originaires de 20 pays.

Il faut citer ensuite l'Institut international de recherche scientifique pour le développement en Côte-d'Ivoire. Cet acquis scientifique de haut niveau doit être valorisé et il lui faut l'apport de notre coopération multilatérale pour atteindre un niveau de développement international.

Il serait illusoire de concevoir ce développement comme confiné dans le domaine universitaire. La coopération scientifique doit aussi se pencher sur la formation profession-

nelle et le recyclage des cadres. Permettez de citer ici un bel exemple de coopération Sud-Sud dans le cadre de la Francophonie, je veux parler de la contribution de l’Egypte qui a recyclé durant ces dix dernières années des centaines et des centaines de cadres africains : diplomates, officiers de police, infirmiers, pilotes de navigation, ingénieurs agronomes gestionnaires de coopératives agricoles, speaker à la radio et à la télévision. Tous ces cours de formation dans un pays arabophone ont été donnés en français. Dans le même ordre d’idées, l’Egypte a envoyé des centaines et des centaines d’experts dans les pays africains francophones.

Pour conclure, il faut non seulement conforter les efforts du Nord pour diffuser dans les pays du Sud toute l’information scientifique et technique, mais il faut aussi aider les pays du Sud à mieux se connaître. Le véritable enjeu doit être, pour nous, d’assurer la diffusion des techniques de connaissances, des données bibliographiques de banques, des données scientifiques et juridiques du Nord vers le Sud, mais aussi du Sud vers le Nord et du Sud au Sud.

Notre ambition doit être de permettre une osmose en profondeur de tous les champs de recherche et de formation.

Exposé liminaire
sur le droit au service du développement et de la démocratie
par S.E. le Major Pierre Buyoya
Président de la République du Burundi
(Annexe 26)

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs,

Prenant la parole pour la première fois au cours de notre conférence, je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer à mon tour, au peuple et au Gouvernement français, la profonde gratitude de ma délégation et de moi-même pour la chaleureuse hospitalité dont nous bénéficions depuis notre arrivée dans cette prestigieuse capitale de la France, et pour la qualité exceptionnelle de l'organisation de nos travaux. Je profite de la même occasion pour rendre hommage au Président Diouf pour la diligence avec laquelle il a veillé aux décisions arrêtées à notre dernier Sommet de Dakar.

Monsieur le Président,

Après les brillantes introductions liminaires et les riches débats sur les différents points de l'ordre du jour de notre Sommet, l'honneur et le plaisir m'échoient de vous présenter le volet « Le droit au service du développement et de la démocratie ». La coopération multilatérale francophone initiée par les Sommets depuis 1986 s'était concentrée sur les secteurs traditionnels de l'ACCT, à savoir l'éducation, la culture, la communication, les sciences et techniques.

La Conférence des Ministres de la Justice des pays francophones réunis ici à Paris en janvier 1989, a posé les premiers jalons pour identifier les besoins et les projets prioritaires pour la coopération judiciaire.

Et c'est à l'occasion du Sommet de Dakar, que nous-même avons décidé d'instaurer un programme de coopération juridique et judiciaire, et avons adopté une résolution sur les droits fondamentaux qui comportent non seulement les droits civils et politiques garantissant à tous les citoyens le droit à la vie, aux libertés individuelles de mouvement, d'opinion, d'association, de culte et d'entreprise, et à la participation à la gestion des affaires publiques, mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels assurant un minimum de conditions décentes à toutes les couches de la population.

La résolution adoptée au Sommet de Dakar constitue l'expression de notre foi en la primauté de droit telle qu'elle a été reconnue dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

Mais, hélas, beaucoup de raisons ont fait que jusqu'ici la réalisation des idéaux de cette Déclaration ne semble pas avoir donné beaucoup de satisfaction dans la plupart des pays du monde, y compris ceux de notre communauté, et le droit dans son entière acceptation n'a pu jouer pleinement son rôle dans la vie des institutions nationales et dans les relations internationales.

Aujourd'hui, avec la recherche de nouveaux équilibres et les mutations qui s'opèrent à travers le monde, particulièrement en Afrique et en Europe de l'Est, des aspirations légitimes des peuples à de meilleures conditions de vie et à l'instauration ou au renforcement de la démocratie se sont exprimées d'une manière qui interpelle tout un chacun de nous, pour la protection et la promotion, des droits de la personne humaine qui cherche son plein épanouissement tout en garantissant la sécurité et le développement harmonieux à la collectivité.

Parallèlement, un nouvel esprit de dialogue et de nouveaux cadres de concertation ont donné lieu dans beaucoup de pays, à l'élaboration de nouvelles chartes ou constitutions qui réservent une place de choix aux droits et libertés fondamentales, à de nouveaux aménagements des textes de lois sur les élections, les partis et la presse, à la création des associations de défense et de promotion des droits de la personne, et à l'organisation de nombreux séminaires et colloques relatifs, dont le dernier en date est celui de Cotonou, organisé en septembre dernier dans le cadre de notre communauté, sur le thème « L'Etat de droit au quotidien ». Les recommandations issues de ce Colloque méritent de notre part un suivi approprié. Nous restons convaincus, quant à nous, que c'est dans la mesure où l'ensemble des règles de droit qui s'élaborent dans nos pays respectifs et leur mise en œuvre effective concourent à l'épanouissement intégral de nos concitoyens par le respect et la promotion de leurs droits fondamentaux, et l'exploitation rationnelle de nos ressources aussi bien dans le cadre national, régional qu'international à travers l'intégration et le partenariat de nos Etats, que le droit peut constituer un outil précieux pour le développement et la démocratie de nos pays.

En effet, les institutions ne seront véritablement démocratiques que lorsqu'elles assureront plus de participation populaire au processus de développement et de transformation. De même, la démocratie ne permettra une meilleure gestion de la chose publique que dans la mesure où elle s'assurera la participation de la population dans l'élaboration des lois à travers, bien sûr, ses représentants, mais aussi dans la prise de décisions à tous les niveaux.

Monsieur le Président,

Le programme qui est soumis à notre attention, sous l'intitulé « Le droit au service du développement et de la démocratie » par le Comité international préparatoire et l'Agence de coopération culturelle et technique auxquels j'adresse mes félicitations pour la qualité de leurs propositions semble répondre à cet objectif.

Celles-ci visent notamment l'amélioration des conditions d'exercice de la justice, la collecte et la diffusion de textes de lois, la diversification et le renforcement des flux d'échanges et de concentration, l'appui aux activités des institutions spécialisées en matière de protection des droits de la personne humaine, et de promotion du droit en général, l'aide aux processus de démocratisation, la coopération interparlementaire et une meilleure formation des différents acteurs de la justice et de tous les agents publics à l'application quotidienne de la loi.

Les actions peuvent paraître modestes, au regard de l'ampleur des besoins à satisfaire et l'idéal recherché, mais elles ont le mérite de répondre dans un premier temps aux attentes urgentes de nos pays, et d'initier un programme indispensable à l'instauration d'un Etat de droit, préalable à un développement durable et harmonieux, et à une véritable démocratie.

C'est sur ces mots que je voudrais terminer, Monsieur le Président, mon introduction au débat que je souhaite riche et fructueux, sur le thème qui nous a été proposé, à savoir « Le droit au service du développement et de la démocratie ».

Je ne manquerai pas, M. le Président, de me réjouir que des précédents orateurs, dont les Premiers Ministres du Canada et du Québec, aient déjà proposé des mesures concrètes pour faire du droit un véritable pilier de la démocratie. Il s'agit de propositions qui appellent le soutien de notre conférence.

Je vous remercie.

Intervention
de S.E. M. Roland Dumas
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République française
sur le droit au service du développement et de la démocratie
(Annexe 27)

Messieurs les Présidents,
Messieurs les Chefs de Délégation,
Mesdames et Messieurs,

En janvier 1989 se réunissait à Paris sur l'initiative de mon pays une conférence des Ministres de la Justice des pays de l'espace francophone. Quelques mois plus tard, à Dakar, lors de la troisième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, le Président Abdou Diouf pouvait dire « Il me plaît de saluer la qualité des travaux des Ministres de la Justice... le projet de coopération juridique et judiciaire vise à ancrer davantage notre communauté dans le respect fondamental des libertés de l'homme et des peuples tout en préservant la souveraineté des Etats », et il concluait : « Ce ressourcement aux idéaux les plus élevés de liberté et de justice véhiculés par le français est le meilleur moyen de consolider le socle sur lequel est en train de prendre corps et vie le droit au développement que nous prônons pour nos peuples ». La France a contribué pour 70 % au financement de ce programme de coopération juridique et judiciaire confié à l'ACCT qui, dans le souci de bien remplir sa mission, a pris l'initiative très heureuse de créer une délégation auprès du Secrétaire général.

Dans l'impossibilité de se rendre à Cotonou où l'ACCT organisait en septembre dernier un colloque sur l'Etat de droit au quotidien dans l'espace francophone, le Ministre de la Francophonie a adressé aux participants un message où elle insistait sur le fait que l'Etat de droit ne pourrait jouir du respect ni revendiquer l'autorité dont il avait besoin si la législation, la formation des juges, l'administration de la justice ne pouvait répondre, faute de moyens, aux aspirations des peuples et des citoyens d'aujourd'hui.

Depuis le discours du Président de la République française à La Baule qui saluait certaines évolutions alors à peine engagées, des progrès réels ont été accomplis dans l'évolution vers des régimes réellement démocratiques, chacun à son rythme et en fonction de son histoire et de sa culture. Il importe qu'ensemble les francophones apportent à ces démarches un accompagnement nécessaire. Il importe que le Sommet de Chaillot amplifie le programme intitulé le Droit au service du développement et de la démocratie. La France, convaincue que les progrès de la démocratie et du développement sont étroitement liés, participera à ce programme ambitieux en augmentant sa participation.

Dans la déclaration de Chaillot que nous adopterons solennellement demain, nous réitérons notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'homme, expression à laquelle nous sommes très attachés car elle est chargée d'histoire. Je rappellerai qu'à Dakar, déjà, il y a deux ans, nous avons adopté une résolution sur les droits fondamentaux et décidé d'en appeler au respect de ces droits comme au respect du droit au développement. Il s'agit, dans cet esprit, de prendre des mesures concrètes. C'est là l'objet même du grand programme de soutien à la démocratisation.

Qu'il me soit permis, en terminant, de citer Francis Bebey, ce grand poète africain, membre du Haut Conseil de la Francophonie :

« La démocratie, c'est quoi, chantait-il. Est-ce une maladie ?

– Non, répondait-il. La démocratie c'est la guérison. »

Intervention
de S.E. M^{me} Anne-Marie Lizin,
Secrétaire d'Etat à l'Europe 92 du royaume de Belgique
sur le droit au service du développement et de la démocratie
(Annexe 28)

Plus que jamais, après 45 ans de politique mondiale marquée par les conséquences de la Deuxième Guerre mondiale et par la guerre froide, les évolutions, en Europe et en Afrique en particulier, ces deux dernières années, ont fait éclater le cadre rigide dans lequel la réflexion politique au sein de chacun de nos Etats évoluait, la logique d'affrontement Est-Ouest.

Les vieux réflexes de ce conflit, dans lequel chaque partie cherchait des alliés, s'estompent. D'autres visions de la sécurité mondiale s'imposent lentement : celles d'une participation de tous à un « meilleur-être ». Aujourd'hui, les objectifs réels des politiques étrangères et de développement de nos Etats, se doivent de coller aux objectifs avoués, mais rarement mis en œuvre : le développement du bien-être des hommes et des femmes, bien-être compris en un sens politique, économique, social et culturel. Il n'y a d'ailleurs pas d'ordre de priorité dans cette énumération, tous les domaines se conditionnant en effet entre eux.

Face aux déchirements de certaines parties du monde, y compris en Europe, au nom des convictions nationalistes, ethniques ou religieuses, la Belgique est porteuse d'une expérience pacifique. Mon pays n'est certes pas un modèle à copier tel quel, mais l'expérience belge est une source de réflexion sur les moyens pacifiques de résolution de conflits complexes, par le droit et la politique, et cela dans un contexte qui reste toujours démocratique, et sans handicaper – bien au contraire – le développement économique.

Il n'y a cependant à la résolution de ces conflits, ou, au début de résolutions de ceux-ci, aucun autre prérequis qu'une volonté politique réelle de toutes les parties, d'avancer vers des équilibres pacifiques.

Cette volonté ne résoudra rien par elle-même. Elle est néanmoins indispensable pour permettre l'émergence des solutions, en cela qu'elle crée les conditions en dehors desquelles la situation des populations entre dans un cycle infernal d'appauvrissement.

Le vrai danger, en effet, est que l'absence de structures étatiques solides conduise à la confiscation du pouvoir politique et du bien-être économique et social, soit par une minorité, soit par une majorité. Il n'y a en effet, pas plus de légitimité démocratique à opprimer une minorité qu'à imposer à une majorité de citoyens un pouvoir dont elle ne voudrait pas. Il n'y a pas de « droit à l'exploitation ». Aucune structure juridique ne peut la justifier.

Dans ce contexte, les Etats ont un rôle essentiel à jouer, pour empêcher les débordements des collectivités, et pour permettre le débat politique sur les moyens économiques d'assurer l'amélioration de la vie, demain.

Ce débat ne peut avoir lieu que dans un cadre juridique suffisamment pluraliste et représentatif de tous. Il y a de plus en plus, j'en suis convaincu, des critères minima de respect des droits de l'homme et de la démocratie qui s'imposent à toutes les collectivités dans ce monde, quel que soit, aujourd'hui, leur état de développement.

Même l'économie de marché, nouveau credo qui a remplacé les mirages révolutionnaires entretenus par l'URSS, même cette économie, surtout cette économie, requiert, pour bien fonctionner, des institutions respectées et des règlements respectueux des droits de l'homme, de sa liberté économique et politique. L'Histoire nous rappelle que, même en Europe, des dictatures qui s'affichaient franchement capitalistes dans les années 30, n'ont connu leur véritable essor économique qu'à dater de leur démocratisation. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'y a de développement durable que de développement participatif, assurant à chacun une part – et pas nécessairement identique – dans l'accroissement du bien-être.

Tout cela suppose une coopération plus grande entre francophones dans le domaine juridique : nous partageons souvent des concepts techniquement proches ; il s'agit d'un avantage comparatif dont nous pouvons nous réjouir et dont nous devons chercher à tirer avantage.

Le Droit a donc une double tâche au service du développement et de la démocratie. Dans sa dimension publique d'abord, il doit structurer la vie sociale et politique selon un modèle admissible par tous, en tenant compte des spécificités nationales. Ces structures doivent prévoir des arbitrages indépendants du pouvoir politique, qui ne soient pas inféodés à un clan, à une ethnie, à un parti politique.

Mais la dimension privée du Droit a aussi une part essentielle à jouer : il doit, et c'est capital pour le développement économique et une croissance fondée sur des échanges intérieurs, permettre épanouissement de la production et du commerce, qui repose sur des règles simples, soumises elles aussi à des arbitrages objectifs.

Pour conclure, je souhaite réitérer l'engagement de la Belgique (et de la Communauté française en particulier) de mener une action dont les fondements sont démocratie et développement. Des institutions saines sont indispensables pour permettre ce développement. C'est un combat politique constant dans tous les pays que le maintien de celles-ci en bon état de fonctionnement.

Entre francophones, nous pouvons faire du bon travail, en ce sens.

Intervention
de S.E. le Général Juvénal Habyarimana
Président de la République du Rwanda
sur le droit au service du développement et de la démocratie
(Annexe 29)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Présidents et Chers Collègues,
Messieurs les Premiers Ministres,
Mesdames, Messieurs les Chefs de Délégation,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Je voudrais tout d'abord m'associer à toute la Communauté francophone présente aujourd'hui à Paris pour exprimer à Son Excellence Monsieur le Président de la République française et au peuple français, combien ma délégation et moi-même, nous sommes heureux de participer à nouveau au Sommet de la Francophonie et de redire la fierté du Rwanda d'appartenir à cette grande famille que raffermissent tant la culture et l'usage en commun de la langue française.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les sujets en discussion inscrits à l'ordre du jour de ce Sommet de Chaillot suffisent à eux-mêmes, pour prouver au monde la vivacité de notre communauté et la place de choix qu'elle est appelée à occuper dans les relations internationales.

Tous ces thèmes sont d'une importance capitale pour nos pays et pour notre famille francophone. J'aurais souhaité joindre la voix du Rwanda au débat mené sur chacun d'eux.

L'importance de ce thème d'actualité se passe de commentaires au moment où plusieurs de nos Etats s'interrogent sur la voie la plus appropriée pour réussir au mieux la consolidation de la démocratie basée sur le multipartisme. Nos débats **sur le thème « La problématique de la démocratie et du développement dans l'espace francophone »** sont d'autant plus importants que chaque citoyen de nos pays nous interpelle, car il attend de la société que nous nous sommes engagés à bâtir et de la démocratie que nous avons entrepris de consolider, l'essentiel de son espoir et de nouveaux horizons plus prometteurs.

L'expérience du Rwanda dans la consolidation de la démocratie pluraliste s'est accélérée depuis le Sommet franco-africain de la Beaulieu.

Il y a trente ans, le Rwanda recouvrait son indépendance, après s'être défait d'un régime monarchique et féodal qui avait guidé la vie politique nationale pendant plus de 400 ans.

Le Rwanda a, dès lors, instauré un régime républicain, caractérisé, sur le plan politique par une démocratie pluraliste.

Malheureusement les partisans nostalgiques de la monarchie, à l'intérieur, avec l'aide de leurs alliés à l'extérieur, ont étouffé cette démocratie naissante, qui a basculé dans le

système à parti unique. Ce dernier qui a connu ses années de gloire s'est avéré inadapté, au cours des dernières années. Force a donc été d'adapter nos concepts de démocratie et de prendre leçon des expériences menées ailleurs.

Je me félicite de ce que nos rencontres ont contribué aux réflexions que nous continuons à mener, pour que la démocratie pluraliste soit effective dans notre pays.

Au Rwanda, nous avons mis sur pied, depuis septembre 1990, une Commission nationale de synthèse qui, composée de représentants de toutes les catégories sociales et de toutes les sensibilités nationales, a reçu mission de provoquer et d'animer un débat national sur le type de société adapté à notre temps, ainsi que sur les institutions qu'il convenait de mettre en place, pour mieux traduire les aspirations démocratiques du peuple rwandais.

Malgré la guerre insensée imposée au Rwanda, depuis le 1^{er} octobre 1990 à partir de l'Uganda, **le processus multipartite s'est accéléré**. Après avoir récolté les avis diversifiés et suffisamment représentatifs de l'opinion nationale, la Commission nationale de synthèse a élaboré ses projets de constitution et de loi sur les partis politiques. Ces deux projets ont été adoptés par le Parlement rwandais et promulgués respectivement les 10 et 22 juin 1991.

Aujourd'hui nous assistons à l'éclosion **d'une presse privée et indépendante**, de telle sorte que nous comptons à l'heure qu'il est, une cinquantaine de publications. Sept partis politiques ont une existence légale et sont à pied d'œuvre. **Le Rwanda vit ainsi le multipartisme** et se prépare **activement aux élections pluralistes**.

Comme le prévoit la Constitution du 10 juin 1991, un Premier Ministre a été nommé le 12 octobre 1991, pour former un gouvernement de transition, élargi à diverses sensibilités politiques, de façon à ce que la gestion de cette transition soit la mieux concertée possible et que chaque parti politique soit associé à la préparation d'élections libres et transparentes, avec le concours d'un organisme indépendant de l'administration et, éventuellement, en présence d'observateurs étrangers qui le souhaiteraient.

Intervention
de S.E. M. Kokou Joseph Koffigoh
Premier Ministre de la République du Togo
sur le droit au service du développement et de la démocratie
(Annexe 30)

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais avant toute chose, exprimer mes félicitations au peuple de France, au Président de la République française, Son Excellence Monsieur François Mitterrand et à son Gouvernement, pour les excellentes conditions de séjour qui nous sont offertes et toutes les marques d'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette magnifique cité qu'est Paris.

Le travail effectué par le comité d'organisation, qui a mis un soin particulier à préparer cette rencontre, est digne également d'éloges et de compliments.

Six ans après la 1^{re} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage de la langue française, nous voici de nouveau à Paris pour confirmer notre engagement irréversible pour la concrétisation de nos aspirations communes à la paix et à la prospérité équitablement répartie.

Essentiellement fondée, au départ, sur les affinités linguistiques et culturelles que crée l'usage d'une langue commune, la Francophonie s'affirme en effet, aujourd'hui, comme un symbole d'ouverture et de vecteurs de développement mettant à contribution les promesses de la technologie dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'énergie, la communication, l'agriculture, l'environnement, etc. De ce fait, elle est susceptible de contribuer à l'instauration des conditions les plus propices pour le développement et le bien-être de nos peuples. Défendant des valeurs universelles, elle enrichit le dialogue entre nations en même temps qu'elle imprime un nouvel élan à la coopération internationale.

Il apparaît donc que, par-delà les enjeux culturels auxquels toute communauté à caractère linguistique fait à juste titre penser, les ambitions de la Francophonie sont plus larges. Cela s'explique aisément compte tenu de la grande disparité des niveaux de développement des pays membres, disparité qui recèle une multitude de défis pour la cohésion et la survie de notre Communauté.

Pour être viable, l'entreprise francophone doit relever ces défis en allant au-delà des objectifs purement politiques pour devenir un instrument de développement, de coopération économique et de transfert de technologie. Elle doit acquérir une dimension de développement à la mesure des besoins vitaux de nos peuples, et permettre l'engagement d'un dialogue multilatéral fondé sur la complémentarité nécessaire entre les diverses nations.

En un mot, la Francophonie doit contribuer à promouvoir un nouvel ordre économique international, première préoccupation des pays du tiers monde.

C'est dans le cadre de cet élargissement d'objectifs, qu'il convient de souligner que ce quatrième Sommet se tient alors que le monde évolue dans un climat d'optimisme caractérisé par la disparition des antagonismes entre l'Est et l'Ouest, et que s'affirme chaque jour

d'avantage, la détermination de la Communauté internationale à promouvoir les droits de l'homme, l'émergence d'une société démocratique et le respect des minorités.

Cette évolution positive de la situation politique internationale est particulièrement marquée par la volonté inébranlable des peuples à travers le monde, notamment en Afrique, à accéder à la démocratie dans le respect des droits de l'homme et à assumer pleinement leur destin.

A cet égard, les difficultés de l'entreprise ainsi que les entraves que continuent de lui opposer les forces antidémocratiques exigent, compte tenu de l'interdépendance des nations qui caractérise le monde contemporain, que la Communauté internationale se mobilise pour renforcer son soutien aux processus en cours.

Pour sa part, le peuple togolais, après avoir réclamé et conquis le droit de décider en toute souveraineté de son destin, s'est désormais engagé, de façon irréversible, dans un processus de démocratisation intégrale qui appelle la participation de tous et de chacun à la vie de la nation dans la liberté et la justice.

Ainsi en appelle-t-il aux pays de l'ensemble francophone pour l'aider dans ses efforts pour asseoir sa jeune démocratie sur des bases solides, en particulier au cours du processus électoral qui débutera dans moins de trois mois.

Par ailleurs, démocratie et développement étant étroitement liés, le processus de démocratisation engagée dans nos pays sera continuellement entravé tant qu'il n'y aura pas une démocratisation correspondante de l'ordre international.

C'est pourquoi il importe que la Communauté francophone œuvre énergiquement dans le sens d'une démocratisation du système international en vue de l'instauration d'un nouvel ordre qui tienne compte des exigences et des aspirations légitimes des pays en développement.

C'est le lieu ici de rappeler à l'aimable attention de cette auguste assemblée la décision prise par le Colloque international sur le thème : « Comment gérer la démocratie en Afrique », tenu à Lomé du 18 au 20 avril 1991, de créer un Observatoire panafricain de la démocratie. Le Togo appuie fermement cette heureuse initiative et requiert le soutien actif de la Communauté francophone à ce projet.

Ce soutien à l'Observatoire s'inscrit dans la même logique d'appui aux structures régionales tels que le Centre panafricain de formation coopérative (à Cotonou), l'Institut international de recherche scientifique pour le développement et le Centre international de recherche économique et social (en Côte-d'Ivoire), le projet de bourses de formation technique et professionnelle (à Dakar).

Intervention
de S.E. M. Jean-Blaise Kololo,
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République populaire
du Congo sur le droit au service du développement et de la démocratie
(Annexe 31)

Excellences,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,

Ce quatrième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commune l'usage du français revêt pour nous une signification importante. Il constitue l'espoir renouvelé en vue de raffermir nos échanges socioculturels et économiques.

En effet, notre communauté vit une accélération du processus démocratique, de la reconquête des libertés, d'interdépendance des Etats pour le codéveloppement, qui nous font penser que l'humanité entière est en marche vers la civilisation universelle.

La Francophonie n'aura droit de cité que si l'élan de solidarité recherché se réalise.

Si les pays francophones du Nord ne soutiennent pas réellement ceux du Sud, où règne encore le spectre de la tentation totalitaire, alors la Francophonie perdra toute sa substance.

Le Congo tout entier est partie prenante pour un ordre réellement nouveau dans lequel l'interaction démocratie-développement doit être effective afin d'assurer une coopération dynamique et saine, au service de la paix et de la sécurité collective. Il entend donc y participer davantage par sa présence dans les instances de la Francophonie. A cet égard, il importe que notre conférence soutienne la proposition de son Excellence M. le Premier Ministre du Canada, qui vise la mise en place d'une cellule de soutien à l'évolution démocratique à laquelle notre pays souscrit.

A propos de l'interaction démocratie-développement, comme l'a si bien souligné son Excellence Monsieur le Président de la République du Bénin, le Congo vient de vivre l'exaltante expérience des Assises de la Conférence nationale souveraine.

L'objectif ayant été de poser les bases d'un redressement économique salutaire et réel du pays, dans un Etat de droit, dans la démocratie et la paix.

C'est un pari qu'il nous faut tenir jusqu'à la mise en place des institutions démocratiques. La période transitoire actuelle devra nous y conduire. Mais la marche vers cette ère nouvelle de la gestion démocratique de l'Etat et des citoyens dans des pays comme les nôtres, dont les soubassements sociaux-économiques sont fragiles, ne saurait aller sans de sérieuses difficultés dues essentiellement aux résistances au changement.

C'est pour cela qu'il est indispensable que la communauté francophone manifeste sa solidarité, en nous appuyant sur le processus de développement économique et de mises en œuvre de nouvelles règles démocratiques.

Il importe de savoir que toute conquête démocratique est une richesse en soi, qu'il faut préserver, et qui mérite d'être efficacement accompagnée par des mesures d'ensemble aux plans national et international.

C'est ainsi que nous pensons, pour être clair, qu'il est nécessaire et fort important qu'il soit mis en place et à titre exceptionnel, un suivi financier, un accompagnement économique sûr, afin d'installer, la démocratie, l'Etat de droit et consolider cet ensemble.

Au Congo, comme vous le savez, nous avons tout mis en œuvre avant, pendant et après la Conférence nationale souveraine pour qu'aucune goutte de sang ne coule, qu'aucun coup de feu ne soit tiré.

Nous lançons un appel à toute la Communauté francophone pour qu'elle prenne conscience de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve mon pays.

Aujourd'hui consolider la démocratie, la paix et la liberté au Congo, c'est aider l'espace francophone à être conforté du fait que la liberté, la démocratie, n'est plus un vain mot. Là se trouve l'espoir d'un monde plus juste, plus équitable doublé d'un support socio-économique plus équilibré, dans un véritable Etat de droit.

Pour ce faire, nous proposons d'organiser dans l'immédiat un colloque universitaire sur « la Démocratie, l'Etat de droit et quelles perspectives pour l'Afrique ».

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Président,

il reste qu'il est impérieux que la communauté francophone comprenne qu'un peuple, quel qu'il soit, ne se nourrit pas que de la démocratie, il doit se loger, se vêtir et manger à satiété.

Bref, c'est aussi cela la démocratie.

Je vous remercie.

Intervention
de l'Honorable Frank McKenna
Premier Ministre du Nouveau-Brunswick
sur « Environnement-Développement »
(Annexe 32)

Monsieur le Président,

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'apporter ma contribution modeste à ce sujet des plus importants.

L'appartenance à la grande famille humaine comporte un certain degré d'acceptation, de tolérance et de respect. Afin de s'assurer que les relations entre les Etats et les individus demeurent saines, certaines règles de conduite doivent être comprises et acceptées par tous.

A l'échelle mondiale, les Nations unies ont établi des règles, visant à faciliter les relations saines et la croissance entre ses Etats membres, et au sein même de ces Etats. Cet ensemble de règles est regroupé dans la Charte internationale des Droits de l'homme.

En sa qualité d'Etat membre des Nations unies, le Canada a accepté de respecter et de promouvoir ces règles. Comme partie de l'Etat fédéral canadien, le Nouveau-Brunswick est aussi lié par cette Charte internationale.

Sur le plan de la Francophonie, la résolution sur les droits fondamentaux, adoptée par la Conférence de Dakar, marque aussi une étape importante en matière de respect des droits de la personne.

En sa qualité de Gouvernement participant aux instances de la Francophonie, le Nouveau-Brunswick a accepté de respecter l'esprit de cette résolution, et d'en assurer la promotion sur son territoire.

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, comme celui du Canada, considère que le développement économique est lié à la protection des droits de la personne ; au processus de démocratisation ; à l'égalité entre les hommes et les femmes ; ainsi qu'à la mise en place d'un système judiciaire, capable de bien répondre aux besoins des individus.

Nous joignons notre voix à celle du Premier Ministre canadien, l'Honorable Brian Mulroney. Lors de la dix-huitième (18^e) Assemblée générale de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, qui a eu lieu à Ottawa, le 3 septembre 1991, il affirmait que « le plus puissant instrument du bonheur des peuples et du progrès des pays a toujours été, et sera toujours, la démocratie ».

Nous appuyons, sans hésitation, l'idée lancée par le Gouvernement canadien de former une structure d'appui aux droits de la personne et à la démocratisation.

Lors du Sommet de Dakar, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé la création du Centre international de la Common Law en français, auprès de l'Ecole de droit de l'université de Moncton.

Dans un monde où l'interdépendance des Nations est devenue impérative, le Centre vise, entre autres, à encourager l'accroissement des rapports entre les juristes du monde francophone.

Unique en son genre, le Centre a pour but de diffuser au sein de la Francophonie, par la formation, la recherche, les échanges et la publication, les connaissances et la compétence acquises en matière de Common Law en français.

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, à l'occasion de ce sommet, désire poursuivre ses efforts dans la promotion des droits de la personne, et plus précisément à la valorisation du rôle des femmes dans toute société.

Le rôle des femmes dans le développement économique d'un pays n'est plus à remettre en question. Elles sont, dans plusieurs cas, le moteur principal du système économique. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, les femmes entrepreneuses représentent une force importante dans la création d'emplois et dans l'établissement des petites entreprises.

Malheureusement, trop souvent leur contribution vitale au processus économique est mal ou peu reconnue. De plus, les femmes sont souvent les premières à souffrir des inégalités qui existent. Cette situation doit changer.

Nous croyons que la femme doit participer activement à la définition des priorités, et à l'élaboration des stratégies en matière d'économie.

En s'inspirant du proverbe burkinabé : « Quand tu élèves une femme, tu élèves une nation », le Nouveau-Brunswick veut, dans le cadre du IV^e Sommet de la Francophonie, présenter un projet s'adressant tout particulièrement aux femmes. C'est ainsi, Monsieur le Président, que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick désire annoncer un projet qui inclut le plus grand nombre possible de femmes, en leur offrant un appui, afin de les soutenir dans des initiatives à caractère économique.

Ce nouveau projet d'échange vise à aider les femmes dans des initiatives qu'elles auront identifiées comme prioritaires. Il vise, également, à créer des partenariats entre les femmes de pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, et des groupes de femmes du Nouveau-Brunswick.

Par l'entremise de cette initiative, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick poursuit ses efforts dans la promotion de la condition féminine, et des droits de la personne.

Exposé liminaire
sur « Environnement-Développement »
par S.E. le Docteur Hamed Karaoui
Premier Ministre de la République tunisienne
(Annexe 33)

Monsieur le Président de la République française,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Messieurs les Chefs de Délégation,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'égale préoccupation de nos pays quant à la préservation de l'environnement a fait de ce thème une des priorités de nos rencontres.

Au Sommet de Dakar, l'environnement a été au centre des débats. Il y a été décidé de réunir une conférence ministérielle pour préparer une participation solidaire à la Conférence mondiale des Nations unies sur l'environnement, prévue à Rio en 1992.

A n'en pas douter, l'écologie constitue, de plus en plus, l'un des principaux centres d'intérêt politique, économique, culturel et stratégique de nos sociétés en cette dernière décennie du vingtième siècle, tant il est vrai que l'homme est désormais confronté à la raréfaction de ressources naturelles d'autant plus précieuses qu'elles sont en grande partie non renouvelables.

Et il est tout aussi évident que la nature et la complexité des problèmes liés à l'environnement et au développement exigent, à la fois, une approche commune et des actions concertées.

La réunion des Ministres de l'Environnement des pays ayant en commun l'usage du français, tenue à Tunis en avril 1991, avait justement pour objectifs majeurs, de développer une réflexion approfondie et globale sur ce sujet et de mettre au point une véritable stratégie de concertation, de coopération et, par conséquent, d'action solidaire.

Réunissant des pays appartenant à des aires géographiques différentes et couvrant, par la diversité de leurs écosystèmes un spectre représentatif de la plupart des zones climatiques de la planète, la Conférence pouvait apporter une contribution, à la fois, originale et efficace, au traitement de cette question.

A l'issue des travaux de cette Conférence, deux documents ont été adoptés. Le premier, sous forme de déclaration solennelle, rappelle les principes fondamentaux relatifs aux droits légitimes de nos peuples et de nos citoyens à un environnement sain et propice à un développement durable et harmonieux.

Cette même déclaration met aussi en exergue les engagements que nos pays respectifs doivent prendre en matière de coopération, de mobilisation de ressources et de transfert de technologie pour la protection de l'environnement et l'application effective des conventions relatives au déchets dangereux, telles les conventions de Bâle et de Bamako.

Outre cette déclaration dont la portée est, pour l'essentiel éthique, la conférence des Ministres de l'Environnement a adopté un « Plan d'action » qui, proposant une stratégie pratique, identifie les domaines de coopération, savoir, la collaboration au sein des organi-

sations internationales, la formation des cadres, la recherche scientifique, la communication et l'organisation de séminaires et de conférences.

La conférence de Tunis s'est aussi penchée, bien évidemment, sur les préparatifs de la prochaine Conférence de Rio et a arrêté un certain nombre de recommandations afin que nos pays se concertent et adoptent des positions en harmonie avec notre approche commune.

De fait, les préoccupations qui sont les nôtres procèdent de notre souci constant de préserver les équilibres globaux de l'environnement, de confiner les phénomènes de pollution dans les limites tolérables et d'appréhender ensemble les problèmes urgents en matière de préservation des ressources naturelles, de lutte contre la pollution de l'eau, de l'air ou de l'atmosphère et de faire en sorte que nos pays s'attaquent avec succès aux phénomènes de la désertification ou de l'appauvrissement des terres agricoles.

Il va de soi que les déchets industriels, plus particulièrement les déchets toxiques, constituent l'un des problèmes auxquels nos pays sont confrontés. Nous sommes tous préoccupés par ces nuisances dont les risques sont énormes pour la santé, voire pour la survie de certaines espèces. Or, comment assurer la sauvegarde de nos contrées si une vigilance accrue ne s'exerce pas afin de contrôler ce qu'il est convenu d'appeler les mouvements transfrontières des déchets et d'éviter que des transferts clandestins de ces déchets ne viennent à mettre en danger les populations, les animaux et les terres ?

Aussi est-il impératif que la convention de Bamako qui prohibe ces mouvements soit respectée et appliquée par tous nos pays.

Monsieur le Président,

La Tunisie, ce pays qui s'honore d'avoir donné le jour à des hommes comme Magon ou Ibn Chabbat, savants connus par leur dévouement pour la faune et la flore en tant que patrimoine commun de l'humanité, la Tunisie dont le symbole, à l'instar d'autres pays méditerranéens, est l'olivier, est bien consciente que nos écosystèmes constituent un don de la nature ; un don qu'il est de notre devoir de protéger. Aussi souhaite-t-elle ardemment qu'une coopération audacieuse et originale lie nos Etats pour le bien de tous.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que mon pays vient d'entamer récemment la procédure législative nécessaire pour l'adoption de la convention de Bamako. Il a également intégré le secteur de la protection de l'environnement parmi les priorités de son Plan de développement économique et social. De même, plusieurs mesures législatives ont été prises pour concrétiser cette option. Un Ministère de l'Environnement a été créé. Il est appelé à se consacrer à cette tâche et à suivre la réalisation des programmes nationaux et régionaux retenus dans ce domaine ; ce qui exige, notre pays en a grandement conscience, une coopération multilatérale étroite et constamment soutenue ; car les problèmes qui se posent à l'environnement sont à l'échelle de la planète.

Monsieur le Président,

Par la voix de son Président, mon pays a lancé, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, un appel pour une action de codéveloppement et a suggéré, notamment, le financement des programmes de protection de l'environnement grâce au recyclage d'une partie de la dette extérieure des pays en développement.

Cette formule a déjà été testée, avec succès, en coopération avec des pays amis. La Communauté francophone peut certainement l'examiner pour promouvoir des projets associant le développement à la sauvegarde de l'environnement.

En matière d'environnement, comme en matière de développement, nos pays sont en effet également concernés ; car notre avenir est solidaire et les enjeux sont les mêmes pour tous. Il est heureux que nous soyons tous, dans cet espace francophone, conscients de cet impératif de concertation et de solidarité. Il est heureux aussi que nous nous soyons engagés à agir dans le cadre d'une charte commune et d'un plan d'action prometteur et respectueux de nos intérêts respectifs, de notre vision commune d'une terre plus propre, plus saine.

Monsieur le Président,

Nos pays entendent mener, au sein de l'ensemble francophone, comme au sein des autres groupes régionaux auxquels ils appartiennent, une action concertée afin que les générations futures puissent jouir d'un environnement encore plus sain. Les mesures qui sont proposées à l'assentiment de notre Assemblée constitueront sans doute, une contribution de qualité que la Francophonie pourrait offrir en exemple afin que la défense de l'environnement soit l'un des aspects, le meilleur, d'un nouvel ordre plus juste.

Intervention
de S.E. M. Albert Lienard,
Ministre des Relations extérieures de la région wallonne
sur « Environnement-Développement »
(Annexe 34)

La **Francophonie**, comme l'a défini le premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, est un espace de culture et de communication. L'utilisation d'une langue commune est en effet un ferment unificateur qui, au-delà des différences, permet de mieux se connaître, de mieux se comprendre dans un climat de confiance et une certaine communauté d'esprit.

Mais son avenir, à long terme, est à mes yeux conditionné par l'aménagement d'un **espace économique** qui lui est propre et qui aura à surmonter les énormes contrastes économiques et sociaux pour jouer pleinement la carte du rééquilibrage et de la remise en situation de développement des pays du Sud.

A cet égard, les notions essentielles de **partenariat** et de **décentralisation** que la Wallonie pratique depuis quelques années déjà dans son action en faveur de l'Afrique, seront à valoriser dans le cadre de projets de développement précis, donnant la réponse la plus adaptée aux besoins spécifiques et s'intégrant dans le tissu local.

Il ne faut pas perdre de vue que l'un des objectifs fondamentaux de la Francophonie tient à l'**amélioration de la qualité de vie** des peuples et des citoyens, par une **approche participative**.

La Francophonie est, par ce biais, à considérer aussi comme un vaste réseau où les hommes se connaissent bien parce qu'ils communiquent facilement, échangent leurs expériences et se dotent de structures conjointes appelées à faciliter leur coopération et à favoriser le **développement humain**.

La volonté de concourir à l'amélioration du niveau de vie des peuples francophones doit s'inscrire dans une perspective de **développement durable** qui est à mes yeux une condition essentielle pour assurer la survie et le bien-être d'une population mondiale sans cesse en augmentation.

Il est clair en effet que de nouvelles relations d'interdépendance s'instaurent entre environnement et économie.

La restauration des conditions de développement de nos partenaires du Sud et la poursuite de notre propre développement ne seront possibles qu'en investissant dans la **conservation des ressources** et en modifiant profondément nos façons de les exploiter et de produire.

La Francophonie, qui s'est mobilisée pour l'**environnement**, dans le cadre de sa Conférence ministérielle de Tunis, d'avril dernier, s'est déclarée soucieuse « de la satisfaction des besoins fondamentaux des peuples, de l'amélioration de leur qualité de vie et de sauvegarder les **équilibres écologiques** », et a manifesté sa volonté de travailler sans mettre en péril les possibilités d'existence et de bien-être des générations futures.

La Wallonie participe à des actions, telles la création d'un Centre de documentation environnementale à Labé, en Guinée, ou à la mise au point d'une méthode de caractérisa-

tion, par télédétection, des ressources du sol au Sahel – ce qui nous impliquera dans le projet d'Observatoire du Sahel évoqué hier par Madame Cresson, ou encore à la lutte contre la désertification et la valorisation des ressources alimentaires. Par là, elle concourt à la réalisation des objectifs essentiels d'amélioration de la qualité de vie des peuples et de développement écologiquement durable, mais s'inscrit aussi dans la perspective de la **Francophonie multilatérale**.

Au titre de la coopération multilatérale, la Wallonie a consacré 70 M FB aux projets menés dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie et des industries de la langue, de même qu'elle a mobilisé dans ses relations bilatérales avec des partenaires du Sud des ressources financières, de l'ordre de 65 M FB, sans compter les appuis que nous apportons au partenariat industriel Nord-Sud et notre souhait de pouvoir compter, au niveau de chaque pays francophone, sur un environnement juridique stabilisant ce type de partenariat. Il ne convient en effet pas de limiter l'analyse économique aux seuls mouvements commerciaux de marchandises.

Je voudrais aussi souligner que le développement dans cette perspective multilatérale, et tel que chacun le recherche ici par les projets qu'il soutient, nécessite une décentralisation et le soutien à des **centres d'appui efficaces**.

J'entends ici par centre d'appui, L'ACCT qui doit remplir une mission fédératrice mais aussi des **foyers de développement** visant à soutenir techniquement, dans des zones déterminées, des actions traduisant l'esprit de la **Francophonie multilatérale et solidaire**.

Cet esprit peut au moins s'illustrer par deux caractéristiques majeures :

- **Pouverture** de ces centres d'appui à **tous** les membres de la Francophonie, tant au niveau des financements, qu'au niveau de la contribution en expertise ;
- le **rayonnement géographique** de ces centres sur plusieurs pays francophones, en adaptant leur expérience au contexte local et en recherchant activement les synergies possibles.

La Wallonie, par l'expression internationale dans le cadre du fédéralisme belge, tient à intervenir de manière de plus en plus nette dans la problématique du développement.

L'efficacité et l'amitié l'amène à concentrer ses efforts et ses moyens sur des pays francophones du Sud.

La Wallonie a introduit récemment une demande d'adhésion à L'ACCT en qualité de gouvernement participant, statut similaire à celui de nos amis du Québec.

L'aboutissement de cette démarche nous permet d'accorder la priorité au multilatéralisme dans le cadre de la Francophonie et de contribuer au fonctionnement efficace de ses organes conjoints.

Intervention
de l'Honorable Robert Bourassa
Premier Ministre du Québec
(Annexe 35)

La protection et la sauvegarde de l'environnement constitue sans aucun doute un des plus grands défis à l'humanité qui se posent aujourd'hui et pour l'avenir.

Le Québec partage cette préoccupation et il a déjà souscrit aux grands principes énoncés dans le rapport Brundtland sur le développement durable.

Depuis quelques décennies déjà, le Québec cherche à concilier concrètement son développement social et économique aux exigences environnementales qu'imposent la sauvegarde de notre planète.

Son vaste territoire renferme une part significative des ressources naturelles du globe, notamment ses forêts et sa réserve d'eau douce. Ces ressources sont des ensembles écologiques fragiles et précieux qui doivent être préservés, non seulement pour le bénéfice des Québécois mais aussi pour le maintien de l'équilibre écologique mondial.

Le Québec est résolument engagé dans la voie du développement durable et son action à cet égard a pris des formes multiples.

Depuis 1986, le Québec s'est doté d'un régime forestier avant-gardiste dont l'objectif fondamental est de léguer aux générations futures des forêts saines. En matière énergétique, le Québec a choisi de développer ses ressources hydrauliques et ce, dans un souci constant d'assurer la sauvegarde de l'environnement et le respect des peuples autochtones. Le Québec s'est doté, en matière d'environnement, d'une législation qui reconnaît le principe de pollueur-payeur. Le Québec, l'Etat de New York et du Vermont ont signé un protocole d'entente afin de protéger leurs eaux frontalières. L'entente internationale sur la protection de la couche d'ozone porte d'ailleurs le nom de « Protocole de Montréal ». Doté d'un fonds multilatéral, il est administré par un secrétariat ayant son siège social à Montréal.

Dans le cadre de la Francophonie multilatérale, nous avons appuyé la déclaration adoptée à Dakar en mai 1989 visant à promouvoir le développement durable. Nous avons signé la Déclaration de Tunis en avril dernier où le Québec s'engageait aux côtés de ses partenaires francophones à apporter sa contribution à la solution des problèmes planétaires et régionaux en matière d'environnement. Nous avons initié, conjointement avec le Canada, la publication de la revue *Ecodécision* qui favorise la circulation d'informations scientifiques en matière d'environnement.

Et c'est dans cette perspective que dans tous les grands projets de développement de ses ressources, le Québec attache une toute première importance à s'assurer que ces initiatives de développement de ses ressources contribuent à la valorisation du milieu environnemental et à la qualité de vie de la population impliquée. Ces gestes concrets que je viens de porter à votre attention témoignent d'un engagement véritable du Québec en matière environnementale.

La sauvegarde de l'environnement ne peut être assurée par des débats ou des déclarations stériles basés sur des faits non fondés ou des données inexactes. Dans cette matière, comme dans toute matière où l'homme doit dépasser les frontières du monde connu, la rigueur, la quête de la vérité et le sens de la mesure sont la seule voie à suivre.

Intervention
de l'Honorable Frank McKenna
Premier Ministre du Nouveau-Brunswick
sur « Environnement-Développement »
(Annexe 36)

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat,
Messieurs les Chefs de Délégation,
Mesdames, Messieurs,

S'il existe un domaine pour lequel nous devons tous intervenir, c'est bien celui de l'environnement.

Nous sommes tous conscients que le développement socio-économique passe par la protection de l'environnement. C'est pour cette raison que le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit qu'il est possible, et rentable, d'atteindre des objectifs économiques tout en s'efforçant de promouvoir la qualité de l'environnement.

A titre d'indication, nous avons adopté des mesures législatives, pour assurer la protection de l'eau. Nous mettons, également, l'accent sur des programmes de recyclage et de gestion des déchets.

C'est avec ouverture que nous désirons nous pencher sur des idées nouvelles.

D'ailleurs, à ce sujet, nous avons créé, au Nouveau-Brunswick, un Centre de conservation des sols et de l'eau. Le Centre se veut un réseau d'information et de communication, qui favorise l'adaptation de la technologie. Nous souhaitons le mettre à la disposition des pays du Sud, pour les aider à atteindre un environnement durable.

Nous espérons que cet intérêt, manifesté par notre province, reflète les initiatives par l'ensemble des membres de la Communauté francophone.

Soucieux de réaliser des progrès, nous désirons réitérer notre appui à ces efforts. A cet effet nous offrons, en particulier, notre expertise dans la formation de mini-pépinières aux pays du Sahel, touchés par la désertification.

Au nom du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, je désire également souligner mon appui sincère aux propositions de la Conférence des Ministres francophone de l'Environnement tenue à Tunis en avril dernier.

Il est important, à mon avis, de se rappeler des propos de Monsieur Hamed Karoui, Président de la Conférence, et Premier Ministre de la Tunisie. Il affirmait que « l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français se fonde sur une solidarité ouverte à la diversité des traditions, des langues et des cultures, et porte la volonté de relever en commun les grands défis du développement et de la modernisation. »

C'est là, monsieur le Président, un pas dans la bonne direction puisque l'environnement et l'économie vont de pair.

Merci, Monsieur le Président.

Intervention
de S.E. M^{me} Danielle de Saint-Jorre
Ministre du Plan et des Relations extérieures
de la République des Seychelles
sur le thème « Environnement-Développement »
(Annexe 37)

Monsieur le Président,

Nous avons écouté avec grand intérêt les propos concernant l'environnement.

La Déclaration de Tunis sur l'environnement fait état et résume parfaitement tous les principes qui nous tiennent à cœur et que nous soutenons fortement.

Nous sommes heureux de constater l'engagement des pays francophones – or, il nous semble que beaucoup d'engagements pris de part et d'autres dans ce domaine tardent à se concrétiser et il se pourrait que la dégradation des systèmes écologiques aille trop vite par rapport au financement des remèdes préconisés – et en fin de compte nous cherchons en vain les collines et les parcs marins à protéger.

La Déclaration de Tunis invite les Etats à consacrer 5 % de leurs territoires pour la sauvegarde du patrimoine. Les seychelles ont depuis longtemps consacré 40 % de leur territoire à cet effet.

Or, il est grand temps que la solidarité francophone se manifeste de façon plus concrète dans nos Etats.

**Allocution de présentation
de la « Déclaration de Chaillot »
par S.E. M. François Mitterrand
Président de la République française
(Annexe 38)**

Nous avons ouvert mardi matin notre quatrième rencontre, au palais de Chaillot. Ce lieu – si on en appelle à l'Histoire – me paraît particulièrement symbolique, puisque c'est ici que furent accueillies dans l'immédiat après-guerre les délégations des premières assemblées générales des Nations unies. C'est également au palais de Chaillot que fut adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Je suis heureux que l'occasion nous soit donnée d'inscrire dans la même ligne le texte de la « Déclaration de Chaillot » qui nous est soumis aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord souligner combien ce texte témoigne à mes yeux de la vitalité et de la maturité politique de notre communauté. Il nous est donné aujourd'hui de réaffirmer notre foi dans les valeurs fondées sur le respect, celui des droits de l'homme, celui des minorités, celui des libertés fondamentales et l'Etat de droit.

Prenons acte des évolutions en cours et saluons à leur juste valeur les efforts qui s'accomplissent en direction de la démocratie. A l'occasion de nos travaux, vous avez été nombreux à le célébrer.

Nous ne devons pas oublier les causes structurelles des difficultés économiques des pays en développement, tout particulièrement d'Afrique. Comme aime à le dire le Président Houphouët-Boigny : « La démocratie ne fait pas bon ménage avec la misère ». Si la démocratie devait être synonyme de baisse du niveau de vie, comment espérer qu'elle entraîne l'adhésion de tous, et qu'elle rejoigne l'espérance ? Comment se satisfaire de la détérioration des termes de l'échange et des contraintes que la dette extérieure fait souvent peser sur vos finances publiques ? Comment admettre que des pays en développement remboursent aujourd'hui aux institutions financières multilatérales des sommes qui sont supérieures à celles qu'ils en reçoivent ?

A ceux qui progressent à travers ces écueils, à la recherche de ces difficiles équilibres, en quête de repères dans leur marche vers la démocratie, le dialogue entre les francophones offre un cadre dans lequel s'expriment nos solidarités. J'ai pu constater tout au long de cette rencontre que ce dialogue était fécond. Je crois que nous pouvons – tous ensemble – en être fiers.

**Discours et allocutions
de clôture (3)**

Intervention
de l'Honorable Robert Bourassa
Premier Ministre du Québec
(Annexe 39)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres et les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici au terme de notre quatrième rencontre fraternelle. Vous avez eu l'amabilité, Monsieur le Président, de m'inviter, en tant que rapporteur, à dégager la synthèse des travaux que nous avons menés depuis trois jours. A la lumière des résultats, je n'hésiterais pas à qualifier le Sommet de Chaillot de Sommet de la consolidation et de la maturité.

En effet, certains auraient pu croire, après la tenue de trois Sommets très rapprochés dans le temps, que la Francophonie avait fait le plein de dynamisme.

Paris 1986, le Sommet des retrouvailles, nous avait permis de jeter les bases de notre coopération sous le signe d'un véritable partenariat et du travail en réseau.

Québec 87 avait été l'occasion d'adopter une ambitieuse programmation pour les années précédant le troisième millénaire.

A Dakar, en 1989, nous avons poussé plus loin, si je puis dire, jusqu'à ouvrir de nouveaux chantiers dans les domaines stratégiques de l'éducation, de l'environnement et de la coopération juridique et judiciaire.

Nos travaux qui s'achèvent témoignent que nous avons réussi à approfondir, à consolider et à mieux structurer ce que nous avons entrepris ensemble.

Au chapitre de la situation politique internationale, nous avons pris conscience avec plus d'acuité des grandes mutations qui bouleversent notre monde actuel.

Nous avons su y incarner nos orientations et inscrire nos décisions dans les préoccupations de nos populations respectives. Nous avons été collectivement sensibles aux appels pour la liberté et la démocratie et nous nous sommes engagés à y donner suite concrètement.

Nous avons réaffirmé avec force que le développement véritable se réalise dans un espace démocratique fondé sur l'Etat de droit. A cet égard, notre conférence a salué les progrès observés en Afrique et nous accompagnons de toutes nos énergies les efforts déployés par les Nations unies et les puissances concernées pour amener une paix durable au Proche et Moyen-Orient.

Notre conférence se félicite aussi des évolutions politiques positives qui ont permis d'instaurer un climat de paix au Cambodge.

Pour concrétiser nos vœux, nous venons d'adopter la Déclaration de Chaillot assortie de six résolutions.

Dans le domaine de l'économie mondiale, nos préoccupations ont porté notamment sur l'endettement des pays du Sud. Comme nous l'a rappelé avec beaucoup d'à-propos notre doyen, le Président Houphouët-Boigny de la Côte-d'Ivoire, cet endettement demeure lié aux cours trop souvent injustes des matières premières, ce dont nous avons parlé au Sommet de Québec.

En matière d'environnement, nous sommes convenus qu'il fallait tout mettre en œuvre pour lutter contre la dégradation de l'environnement et réduire le gaspillage des ressources. Il nous est apparu évident que nous devons accroître notre partenariat afin de renforcer notre espace économique.

Les trois textes que nous avons adoptés à cette fin témoignent de notre détermination, soit la Résolution sur la situation économique internationale, la Déclaration sur l'environnement et la Résolution sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants, ceux-ci étant souvent les premières victimes de situations par trop déplorables.

Au chapitre de la coopération, les résultats de nos travaux méritent également notre attention. Après avoir adopté le rapport du Comité international du suivi du sommet de Dakar, nous avons réformé notre dispositif institutionnel avec le double objectif de le simplifier et de le consolider.

Nos ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie et nos représentants personnels disposent désormais de l'autorité politique nécessaire à une meilleure articulation de nos institutions dont l'Agence de coopération culturelle et technique constitue l'instance charnière.

A cette fin nous avons fait nôtre la résolution de nos ministres avec son exposé des motifs ainsi que le texte établissant le mandat, le nombre et l'intitulé des Comités de programmes.

Notre souci de rationalisation nous a permis de cibler nos efforts sur des projets mobilisateurs répondant aux besoins de nos populations. Nous pensons à juste titre que la programmation de base adoptée nous permettra d'éviter l'éparpillement. En nous fixant des objectifs précis pour accroître les crédits non liés de cette programmation, nous renforçons le multilatéralisme de notre coopération.

Nous avons confirmé notre appui au programme de l'université des Réseaux d'expression française (UREF) placé sous la responsabilité de l'AUPELF, ainsi qu'à l'université Senghor d'Alexandrie. Le démarrage de TV5 Afrique, prévu pour le deuxième trimestre de 1992, permet d'étendre ce vaste projet fédérateur à une région essentielle pour le devenir de la Francophonie.

Vous me permettrez, Monsieur le Président, de nous féliciter pour le travail considérable accompli afin de nous permettre d'atteindre de tels résultats. Je me dois aussi de mettre en lumière les efforts consentis par plusieurs Etats et Gouvernements pour appuyer financièrement des projets plus visibles et plus utiles.

Enfin, je souligne le choix unanime de l'île Maurice pour accueillir notre prochaine Conférence. Il nous reviendra d'y pousser encore plus loin notre solidarité et d'y affirmer davantage la personnalité et le rôle de notre communauté.

J'ai la ferme conviction qu'ensemble, grâce à la langue que nous partageons et dans le respect de nos identités propres, nous saurons être à la hauteur des nouveaux défis que nous nous sommes fixés. Parmi ceux-ci retenons tout particulièrement :

- la mise en place de conditions favorables à l'émergence de l'Etat de droit ;
- une concertation plus grande en matière d'environnement ;
- le renforcement de notre coopération économique ;
- une programmation de base plus concentrée, financée par un Fonds multilatéral unique ;
- la simplification et la consolidation de nos institutions.

Merci, Monsieur le Président.

Allocution
de l'Honorable Sir Anerood Jugnauth
Premier Ministre de l'île Maurice
(Annexe 40)

Monsieur le Président,
Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Distingués Représentants des Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Distingués Délégués,

L'île Maurice est heureuse, fière et honorée d'avoir été choisie par acclamation pour abriter les assises de notre cinquième Sommet.

Au nom du Gouvernement et du peuple de l'île Maurice et en mon nom personnel, je voudrais exprimer nos sentiments de profonde gratitude à vous tous, Excellences, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement et Distingués Représentants des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour la confiance que vous avez bien voulu placer en mon pays.

Cette grande et bonne nouvelle pour l'île Maurice sera, je vous assure, accueillie comme il se doit par cette ancienne Isle de France qui a su jalousement préserver au fil des années la langue et la culture française dont s'enorgueillissent tous les Mauriciens.

Dans son impatience de vous accueillir, l'île Maurice s'attellera à la tâche de tout mettre en œuvre dès maintenant afin d'assurer le succès total de notre cinquième Sommet en y ajoutant ce petit « plus » qui a fait d'elle une terre d'accueil par excellence.

Naturellement, il va sans dire, que nous comptons sur votre collaboration à tous et à tous les niveaux.

L'île Maurice libre et démocratique, exemple de la coexistence pacifique et fraternelle, vous souhaite déjà la bienvenue.

Je vous remercie encore une fois de votre choix.

Discours de clôture
de S.E. M. François Mitterrand
Président de la République française
(Annexe 41)

Mesdames, Messieurs,

Nous allons maintenant clôturer nos travaux.

Je ne reviendrai pas en détails sur leurs résultats, puisque cela vient d'être fait dans l'excellent rapport présenté par M. Bourassa.

Nous avons arrêté une liste de projets. Ils forment un ensemble tout à fait substantiel et cohérent, qui marque un grand pas en avant. Je m'en félicite, comme je me félicite que nous ayons été en mesure de définir pour la première fois une programmation d'ensemble du Sommet.

Comme d'habitude, nous avons débattu avec franchise des thèmes essentiels qui nous tiennent à cœur. Nous l'avons fait dans nos séances plénières. Nous l'avons fait aussi dans les rencontres bilatérales qui ont pu avoir lieu en marge du Sommet lui-même.

Ce Sommet restera dans l'histoire de notre communauté à la fois comme le Sommet de l'élargissement et celui de la maturité.

A Québec déjà, puis à Dakar, de nouveaux membres s'étaient joints à nous. L'accueil du Cambodge, de la Roumanie et de la Bulgarie marque une étape nouvelle dans le rayonnement de la Francophonie.

Est-il nécessaire de souligner que l'arrivée parmi nous de nouveaux partenaires sera source d'enrichissements mutuels et ne portera en rien atteinte à nos solidarités traditionnelles ? L'Afrique est au cœur de la Francophonie.

Nous allons poursuivre ensemble notre tâche.

Nous serons mieux à même d'y faire face, grâce à la simplification de nos institutions et à l'amélioration de nos méthodes de programmation.

Le texte adopté clarifie les fonctions respectives de chacune des instances politiques et techniques. L'Agence de coopération culturelle et technique est confirmée dans ses missions d'animation et de coordination. Unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, elle assurera, en outre, conformément à sa vocation, le secrétariat de toutes nos instances. L'AUPELF-UREF, opérateur privilégié pour l'enseignement supérieur et la recherche, préside en conséquence le Comité de programme chargé de ce secteur.

Dans le même esprit, nous avons pris les décisions indispensables à la mise en œuvre effective de principes que nous avons affirmés dès le Sommet de Dakar :

- resserrement des programmes, même si je reste convaincu qu'il nous paraît possible d'aller encore plus loin dans ce sens ;
- création d'un Fonds multilatéral unique. La part des crédits que nous y affectons, actuellement de 40 %, devra augmenter progressivement jusqu'à atteindre l'objectif de 70 % que nous nous sommes fixé ;
- projets régionaux qui favorisent le développement des échanges Sud-Sud.

Communauté solidaire, la Francophonie s'affirme toujours davantage sur la scène internationale en menant des actions concrètes portant sur des enjeux essentiels : développement, éducation, santé, environnement, communication...

Communauté de langue, de valeurs et de libertés, elle s'affirmera d'autant mieux qu'elle saura accompagner la marche de tous ceux qui la composent vers la démocratie et renforcer les solidarités qui les unissent.

Notre prochain Sommet se tiendra à l'île Maurice. J'en suis très heureux.

Je voudrais dire à M. Jugnauth qu'il pourra compter sur l'aide de la France et sur votre aide à tous, j'en suis sûr, pour que celui-ci marque une nouvelle étape dans le développement de la communauté francophone.

**Textes d'interventions distribués en séance
ou déposés auprès du secrétariat
de la Conférence (6)**

Intervention
de l'Honorable Frank McKenna
Premier Ministre du Nouveau-Brunswick
sur « Environnement-Développement »
(Annexe 42)

Depuis 1986, la Francophonie internationale semble bien engagée sur la voie de l'efficacité et des grandes réalisations. A l'aube de la quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, le temps est propice à des vœux de chance, de franc succès et de bonne coopération dans le cadre de la réalisation de nos objectifs, et conséquemment, de cette conférence.

En 1986, c'est Paris qui avait eu l'honneur de nous convier à un rassemblement historique. Digne de son histoire et mère patrie de cette belle langue française, la France fut le début d'un grand rassemblement. Après avoir défini, en terre française, les créneaux et les axes de développement de cette jeune institution, la Francophonie internationale a pu ainsi prendre son envol avec des escales à Québec, en 1987, et à Dakar, en 1989, pour retourner temporairement là où elle avait pris le grand départ.

C'est avec honneur et enthousiasme que la province du Nouveau-Brunswick désire participer à l'épanouissement de tous les peuples francophones. Nous désirons également souligner que l'Acadie, premier bastion francophone en Amérique, est très fière de participer activement à cette rencontre. La communauté acadienne désire exprimer à haute voix, du moins en fierté, ce lien historique avec le peuple français.

De Caraquet à Dakar, de Québec jusqu'à Madagascar, ou de Lafayette jusqu'à la vallée de la Loire, tous les motifs sont bons pour faire de ce Forum une grande réussite.

Etant à la fois soucieux et conscient de ses responsabilités, à titre de Gouvernement participant aux instances de la Francophonie internationale, notre province, le Nouveau-Brunswick, a mis sur pied un mécanisme de consultation ainsi qu'une structure des plus efficaces afin de s'assurer une plus grande participation en vue de ce Sommet.

Compte tenu de ses expériences au sein de la Francophonie dans le passé et bénéficiant d'atouts qui lui sont bien particuliers, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a voulu donner suite à ses engagements et ainsi entreprendre une vaste série de consultations, que ce soit auprès des Ministères sectoriels, des organismes acadiens et francophones ou tout autre corps jugé important.

Par ailleurs, grâce à une collaboration étroite avec le Gouvernement du Canada, le Nouveau-Brunswick entend offrir sa contribution dans l'élaboration de plusieurs initiatives. Notre contribution internationale, aussi considérable qu'elle puisse l'être, présente des avantages à maints égards. Non seulement est-elle un soutien important à l'aide humanitaire, mais aussi un investissement signe de prospérité dans le futur.

Mais là ne s'arrêtent pas pour autant nos objectifs et nos intérêts, car depuis 1986 notre participation aux Sommets de la Francophonie est venu raffermir notre statut de province officiellement bilingue au Canada et, de fait, consolider l'apport de la Francophonie néo-brunswickoise.

Le dynamisme de cette communauté est depuis toujours intimement lié à notre patrimoine. De par la place qu'elle occupe, la communauté francophone du Nouveau-Brunswick

s'est dotée d'institutions diverses pouvant lui assurer un plus grand pouvoir politique et une plus grande participation au développement socio-économique de la province.

La place privilégiée qui nous est accordée à ces Sommets fait en sorte que la Francophonie de chez nous peut aspirer à de nouveaux horizons, à de nouveaux défis et à de nouveaux projets. C'est en outre grâce à cette position dont nous jouissons que les Acadiens et les Acadiennes du Nouveau-Brunswick sont à même d'apporter une contribution plus significative à la Communauté francophone internationale.

Cette ouverture sur le monde n'est pas sans marquer un point culminant et significatif pour notre province. Ne serait-ce que pour démontrer notre implication au niveau international ; c'est plus précisément en 1977 que la province du Nouveau-Brunswick marqua de façon définitive son bon vouloir à établir des liens formels avec le monde francophone. Grâce à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) plusieurs projets ont vu le jour. Notamment, en matière d'éducation et de culture, domaines fortement liés à nos champs de compétence. D'autres implications sont également à retenir, entre autre notre adhésion en 1969 à la Conférence des Ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN) et celle, en 1974, des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES), au sein desquelles notre contribution n'est pas moins effective.

Comme cela n'est pas le fruit d'un hasard, mais bien d'un choix, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied, en 1988, un Ministère des Affaires intergouvernementales chargé d'élaborer davantage la position de la province sur le plan national et sur le plan international. C'est là, une fois de plus, le reflet de notre contribution à l'essor et au rayonnement de cette Francophonie en pleine expansion.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président, la province du Nouveau-Brunswick attache beaucoup d'importance à cette participation d'envergure internationale. Cette année encore notre statut de gouvernement participant va nous permettre d'intervenir dans des domaines que nous jugeons pertinents pour notre province, du même droit que nous nous sommes assurés de répondre aux besoins exprimés par les pays participants. Les secteurs de l'agriculture, des pêches, de la forêt, de la formation et des communications sont tous des secteurs parmi lesquels le Nouveau-Brunswick est disposé à partager ses expériences et ses expertises.

De plus, nous avons identifié des sujets qui visent à améliorer les conditions de vie et de justice, sujets qualifiés comme étant très importants pour la coopération et le développement international. Étant donné que ces aspirations exigent des investissements intellectuels et matériels, nos centres de formation intellectuelle et technique, ainsi que nos centres de recherche, nous permettent d'intervenir de façon plus efficace.

Plus particulièrement, au nombre des sujets auxquels nous désirons attirer votre attention, il y a la question des droits de la personne. Le Nouveau-Brunswick, conscient des progrès de la démocratie dans le monde, désire réitérer son appui et sa contribution à cet égard. Nous appuyons l'idée que la démocratie est au cœur même d'une répartition plus équitable des ressources matérielles et humaines. Elle est aux priorités économiques, ce que la liberté est à la dignité des hommes et des femmes.

Si la question de la démocratie est de plus en plus liée au développement économique, la place des femmes s'avère tout aussi importante. C'est pour cette raison que notre province attache beaucoup d'importance à la condition féminine. Nous désirons souligner et

encourager une plus grande participation des femmes et favoriser leur intégration dans les réseaux économiques de leur pays. Les femmes ont trop souvent été relayées à des rôles de second plan. Il est maintenant temps de leur faire une place entière, qui d'ailleurs leur revient.

Le développement durable est un autre secteur qui nous intéresse. Nous possédons une vaste expérience dans les domaines des pêches et de l'agriculture. En plus de l'Ecole des pêches, d'ailleurs très connue, nous avons maintenant un Centre de conservation des sols et des eaux. L'Ecole de foresterie du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet, répond aux besoins de l'une de nos plus grandes richesses naturelles, la forêt.

L'environnement est un domaine qui se doit d'être pris en considération par toute la Communauté francophone. Avec le Centre de recherche en sciences de l'environnement de l'université de Moncton, le Nouveau-Brunswick dispose d'un outil pouvant lui permettre de gérer efficacement ses propres ressources. Bien que cela peut paraître contradictoire, notre Gouvernement est convaincu que la protection de l'environnement et l'économie sont des facteurs complémentaires dans le cadre du développement.

Nous désirons souligner également l'importante contribution de l'Ecole internationale de Bordeaux qui, par ses stages de formation, fournit l'occasion à tous nos peuples de partager des connaissances dans des domaines divers. C'est là un point important en vue d'une plus grande solidarité internationale. Chaque année, notre province reçoit des étudiants et des experts de partout à travers le monde qui, grâce à cette école et à la collaboration de nos experts, participent activement au développement et reçoivent une formation pouvant leur permettre d'acquérir de l'expérience facilement transmissible dans leur pays respectif.

Le Centre international de Common Law en français met en relief les ressources de notre province. Grâce à la contribution du gouvernement fédéral, ce Centre a vu le jour et il permettra, aux personnes qui le désirent, de recevoir une formation adaptée pour traiter avec les pays utilisant le droit anglais. C'est là une marque des succès de Dakar. La mise en place de ce Centre vient ainsi consolider cet établissement qui forme des hommes et des femmes capables de pratiquer la Common Law en langue française. Ajoutons que ce Centre abrite également un Centre reconnu de traduction juridique.

Dans le domaine de la culture et des communications, le Nouveau-Brunswick et sa communauté francophone sont également bien vivants. Nous ne saurions oublier de souligner l'importance de la promotion de la musique et de la chanson comme expertise de développement. Par la musique et la chanson, toutes les communautés peuvent espérer se développer dans leur langue. La promotion, de plus en plus importante dans le milieu culturel de notre province, nous permet du même coup un rapprochement des pays francophones. Véritables satellites pour la Francophonie internationale, la musique et la chanson doivent continuer à se développer. A l'heure de la globalisation et de la disparition des cultures autochtones, le secteur des communications ne saurait être laissé pour compte si la francophonie désire se perpétuer dans les quatre coins du globe.

En guise de conclusion, je désire affirmer que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick réitère son appui à l'Agence de coopération culturelle et technique. Nous souhaitons que cette Agence puisse continuer d'apporter son appui et sa collaboration, notamment dans le cadre des Conférences des Ministres de l'Education nationale (CONFEMEN) et des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES). Elle se présente également aux Sommets comme un outil indispensable et central dans la poursuite de nos objectifs.

Nous avons donc dressé une liste de sujets et de préoccupations auxquels le Gouvernement du Nouveau-Brunswick attache beaucoup d'importance. Le Nouveau-Brunswick ose ainsi espérer participer dans la réalisation de plusieurs projets au sein de l'espace francophone mondial. Sachez tous combien nous tenons en haute estime ce privilège. Que ce quatrième Sommet international de la Francophonie puisse servir d'exemple pour les années à venir, nous le souhaitons.

Je voudrais, par la même occasion, souligner le travail exceptionnel du Comité international préparatoire qui, sous l'habile direction de Monsieur Jean-François Bastide, nous permet de vivre une autre période historique. Nous voulons également témoigner notre profonde reconnaissance et notre gratitude à Monsieur François Mitterrand et au peuple français. Pussions-nous saisir l'occasion de nous réjouir de voir s'émerger toute la Francophonie.

Allocution
de S.E. M. Nguyen Huu Tho,
Vice-Président du Conseil d'Etat de la République socialiste du Vietnam
(Annexe 43)

Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République française,
Leurs Excellences Messieurs les Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement et Chefs de
Délégation,
Mesdames et Messieurs,

La Délégation de la République socialiste du Vietnam adresse avec la plus haute considération ses salutations à S.E. Monsieur le Président François Mitterrand, Président de la IV^e Conférence au Sommet des pays ayant en commun l'usage du français. A cette occasion, elle formule pour le peuple français ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Nous saluons chaleureusement leurs Excellences Messieurs les Chefs d'Etat, Chefs de Gouvernement et Chefs de Délégation présents à ce Sommet. Nous saluons le Laos et le Cameroun qui, à partir de maintenant, deviennent membres à part entière du Sommet. Nos salutations vont également à la Bulgarie, au Cambodge et à la Roumanie, venue en qualité d'observateur.

Leurs Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre Sommet se tient à un moment où la situation internationale est marquée par de profonds changements.

La paix et la coopération sont devenues une tendance de plus en plus prépondérante des peuples de notre planète. De nombreux conflits régionaux prolongés ont été réglés ou sont en train de l'être par voie de négociations. Toutefois, à côté de cette évolution positive, existent des éléments qui pèsent sur la paix mondiale, sur la sécurité internationale, toutes les deux indissociables du respect du droit des peuples de disposer de leur propre destin.

La situation économique des pays en développement, dans son ensemble, continue à se détériorer. Le problème de l'endettement, l'inégalité dans les termes de l'échange, le prix excessivement élevé de l'information, du transfert des connaissances, des technologies, creusent de plus en plus le fossé qui sépare les mondes du Nord et du Sud et qui, dépassant une certaine limite, constituera une source d'instabilités pour l'équilibre mondial.

La baisse continue et désastreuse du prix des matières premières à l'exportation entraîne pour une grande part l'exploitation démesurée des ressources naturelles dans les pays en développement ; pour régler les services de la dette d'abord et pour le développement ensuite, l'obligation d'importer des technologies polluantes poussent ces pays à se noyer de plus en plus dans un environnement asphyxiant.

S'il y a des relations de cause à effet entre l'écart des niveaux scientifique et technologique et celui des niveaux de développement économique et social, la dégradation de l'environnement conjuguée à la détérioration des termes de l'échange est aussi à la fois cause et conséquence de la pauvreté, de la misère.

Tous ces problèmes politique, économique et environnemental à l'échelle de la planète exigent responsabilité et efforts de la part de tous les pays, sans exception, visant à régler par voie pacifique les conflits régionaux et à réduire la tension sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales ; à restructurer les relations économiques internationales et à instaurer un nouvel ordre économique mondial plus juste et équitable.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Communauté que nous sommes a pour dénominateur commun l'usage du français, une langue universellement connue pour sa beauté et sa concision, mais qui représente encore pour des centaines de millions d'hommes et de femmes, l'aspiration à la Liberté, à l'Egalité et à la Fraternité.

Depuis la première Conférence au Sommet de la Francophonie qui a eu lieu dans cette même capitale, il y a six ans, des réalisations significatives ont été obtenues, suivant les axes prioritaires définis à Paris, à Québec puis à Dakar.

A notre avis, notre Communauté, présente dans tous les cinq continents, se consoliderait davantage si elle savait réaliser plus de synergie entre la coopération culturelle, scientifique et technique et les échanges économiques et industriels ; si elle savait décider à valoriser, en les associant, situation géopolitique bien comprise, capital et technologies des uns, main-d'œuvre et matières premières des autres. Par cette approche, la Francophonie aurait tout à gagner en même temps qu'elle contribuerait au rapprochement des peuples, à la sauvegarde de l'environnement de notre planète Terre.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La signature de l'Accord de paix sur le Cambodge, le 23 octobre dernier, ouvre une belle perspective pour une nouvelle période et permet aux peuples de la région d'édifier une Asie du Sud-Est pacifique, stable, coopérative et prospère. Le Vietnam œuvre dans cette direction et souhaite que notre Communauté soutienne tous les efforts visant à réaliser cet objectif.

A cette occasion, nous tenons à réaffirmer notre appréciation du rôle actif de la France, coprésident de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge. Nous nous félicitons de la politique française consistant à promouvoir des relations multiformes avec le Vietnam ainsi que des efforts qu'elle a déployés avec le soutien des autres pays dans le groupe d'appui pour aider le Vietnam à normaliser ses relations avec les organisations financières et monétaires internationales.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Vietnam pratique depuis cinq ans une politique de renouveau dans tous les domaines, afin de mobiliser toutes les forces de la nation dans l'édification du pays. Malgré de nombreuses difficultés, nous avons obtenu les premiers résultats dans la réforme économique et le maintien de la stabilité politique. Le niveau de vie du peuple a été amélioré. En matière de politique extérieure, le Vietnam souhaite d'être un ami pour tous

les pays de la communauté internationale, et d'œuvrer pour la paix, l'indépendance et le développement.

Le Vietnam est conscient des ses responsabilités en tant que membre de la Francophonie et estime que notre Communauté peut jouer un rôle plus important dans la vie internationale. C'est pour cette raison que nous soutenons tout effort de simplification et de consolidation des mécanismes institutionnels de la Francophonie tendant à les rendre plus efficaces dans l'intérêt de la Communauté.

Le Vietnam réaffirme son attachement à la Francophonie et fera tout son possible pour sa consolidation et pour son élargissement, s'engageant à être le pont de la Communauté en Asie-Pacifique, en particulier en Asie du Sud-Est.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention
de S.E. M. Khatchick Babikian
Ministre de la Justice de la République libanaise
(Annexe 44)

Je voudrais exprimer nos remerciements au CIP et au groupe de travail qui ont fait une part très large, dans leur rapport sur la politique internationale, à la situation au Liban, et ont salué les efforts du gouvernement de mon pays pour rétablir la paix, ainsi que la souveraineté pleine et entière sur son territoire national.

Ces développements heureux, permettent au Liban de reprendre son rôle primordial dans la promotion de la Francophonie. Est-il nécessaire de rappeler, ici, combien mon pays a été au rang des pionniers de ce mouvement francophone, avec les grands visionnaires comme le Président Leopold Senghor ? A toutes les étapes, le Liban a été présent depuis les fonts baptismaux de l'AIPLF et l'ACCT et tant d'autres organismes internationaux francophones dont il a été cofondateur.

Plus tard, il a contribué à faire évoluer la Francophonie de sa dimension purement culturelle, à sa fonction de solidarité entre pays francophones, et enfin à sa nouvelle dimension économique, si importante pour le développement de nos pays membres.

Un Liban pacifié, souverain et maître de ses destinées est donc une nécessité pour la Francophonie, un Liban promoteur avec ses autres partenaires du monde arabe ici présents, de tous les liens culturels économiques et de solidarité que nous prônons ici.

Une résolution sur le Liban vous est proposée et je voudrais remercier d'avance tous ceux qui la voteront avec nous.

J'y reviendrai si nécessaire lors de son adoption. Mais je voudrais, dès à présent, vous dire combien il est nécessaire pour la paix et la restauration de l'indépendance et la souveraineté de l'Etat libanais de fermer la plaie qui saigne dans le Sud par l'application immédiate et intégrale de la Résolution 425 des Nations unies.

Intervention
de l'Honorable Frank McKenna
Premier Ministre du Nouveau-Brunswick
sur « Environnement-Développement »
(Annexe 45)

Monsieur le Président,

Le domaine des communications est un secteur où défis et enjeux prennent une importance considérable. D'ailleurs, le Sommet de Dakar nous a préparé, en laissant bien entendre que les communications sont la pierre angulaire du développement des cultures francophones.

Comme le rappellent les actes de cette Conférence, c'est dans le domaine des industries de la culture et des communications que va se jouer, pour l'essentiel, l'avenir de la langue et des diverses cultures francophones.

C'est donc les communications qui vont bâtir le monde francophone de demain. Réunis pour ce quatrième Sommet, nous devons considérer que le domaine des communications est celui qui évolue le plus rapidement. C'est là une raison de plus pour ne pas demeurer passif, face aux situations qui se présentent.

De plus en plus, grâce aux développements technologiques, nous avons la chance de bénéficier de la mondialisation. Nous devons, ainsi, nous assurer que nous possédons tous les éléments essentiels pour progresser. Tout retard en matière de communication ne saurait être rattrapé.

Ce goût pour la communication n'est pas sans nous rappeler que certains peuples ont moins de chance que d'autres de se projeter au-delà de leurs frontières.

Les échanges doivent créer une certaine solidarité. Il faut que les communications prennent leur importance en faveur de toutes les composantes de la Francophonie, du Nord comme au Sud.

Du fait que les peuples moins favorisés auront accès aux ressources de ceux qui les développent, les communications prendront une dimension sans pareil. Nos sociétés prendront ainsi part au développement économique, en créant des entreprises, en générant des revenus et des profits, et en créant des emplois.

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a déjà pris en considération toutes ces questions. Nous désirons nous engager sur une voie qui favorisera l'épanouissement de la Francophonie.

De façon plus particulière, nous voulons promouvoir la chanson et la musique de chaque pays, en la rendant plus accessible aux radios locales. L'objectif essentiel est de soutenir la production de matériel et d'organiser sa distribution dans les radios locales.

De concert avec le Gouvernement du Canada, nous avons le plaisir d'annoncer un projet pour la production de cassettes et de disque compacts, incluant les principales chansons francophones de chaque pays. Ces cassettes et disques seront, alors, distribués gratuitement aux radios rurales des pays participants.

Etant donné la difficulté d'accès aux marchés de la musique, tous les pays où s'implantent des radios rurales locales, et des radios communautaires, pourront ainsi bénéficier de cet outil de promotion.

Merci, Monsieur le Président.

Intervention
de S.E. M. Césaire Rabenoro
Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique de Madagascar
sur le Droit au service du développement et de la démocratie
(Annexe 46)

Les nombreux changements qui secouent le monde, intervenus depuis le Sommet de Dakar, ont propulsé la démocratie au premier plan des exigences de l'opinion internationale.

Dans beaucoup de pays, l'alternative politique est revendiquée au nom de la démocratie et des droits de l'homme.

S'il est apparu un engagement plus poussé en faveur de la transition démocratique et de la promotion et protection des droits de l'homme, la quête de l'instauration d'instruments démocratiques a occulté, dans la plupart des cas, les difficultés tant économiques que financières.

En effet, dans le préambule de la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples, il est stipulé : « La satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels garantit la jouissance des droits civils et politiques ».

L'établissement de la démocratie pluraliste et l'édification d'un Etat de droit, sauvegarde du respect des libertés fondamentales, doivent être assortis de mesures instaurant la réalisation plus appropriée des droits de la personne humaine et du citoyen.

La satisfaction du droit à l'éducation, à la santé, au logement, au travail, bref le droit au service du développement sont autant de priorités légitimes qui s'imposent à chaque Etat.

Les perspectives de nos pays demeurent cependant inquiétantes. Certes, la responsabilité de notre développement nous incombe, en dernière analyse. Toutefois, la satisfaction de ces besoins fondamentaux propres à tout individu au sein de nos sociétés ne pourra se concevoir sans l'appui d'un système économique et financier efficace. En d'autres termes, un environnement économique international né d'un nouvel ordre mondial doit pouvoir favoriser une véritable reprise économique de nos pays.

Les questions telles que :

- l'allègement du fardeau de la dette,
 - le flux d'échanges commerciaux équitables,
 - la mobilisation internationale pour la défense de l'environnement,
 - le partenariat économique régional et international,
- restent les bases de progrès économique sans lequel toute démocratie demeure vulnérable, sinon une utopie.

Voilà les défis que la Communauté francophone se doit de relever pour affirmer sa solidarité et sa complémentarité.

Intervention
de l'Honorable Robert Bourassa
Premier Ministre du Québec
(Annexe 47)

Monsieur le Président,

Nous venons d'examiner le projet de résolution qui permet d'adopter notre programmation d'ici le prochain Sommet.

Le Québec est satisfait des propositions qui ont été faites. Elles répondent à des défis communs et s'inscrivent dans une perspective d'ensemble. Les interventions prévues sont resserrées afin de les rendre plus visibles et plus utiles.

Nous adoptons ensemble une programmation de base constituée d'une trentaine de programmes mobilisateurs. Cette approche est celle de la maturité et de la consolidation.

Je me réjouis aussi de constater que la stratégie proposée repose sur l'action en réseaux autour de ce pôle central que constitue l'ACCT. J'avais d'ailleurs proposé cette approche lors de notre première conférence, à Paris, en 1986.

Nous sommes également tous convenus de favoriser un financement délié, seule façon, à terme, de donner à nos décisions un caractère multilatéral. Nous acceptons cependant que cet objectif soit atteint progressivement.

Outre le soutien que j'ai annoncé hier dans le cadre de l'appui au développement des institutions démocratiques, le Québec versera annuellement 1 million de dollars en fonds non liés, réservés à la programmation de base proposée par l'ACCT et adoptée par la Conférence ministérielle.

A cette somme, le Québec ajoutera un montant de 750 000 \$ ventilés sur objectifs.

Je confirme que nous maintiendrons nos engagements à l'égard du programme UREF et que nous accorderons quelques bourses d'études à l'université Senghor d'Alexandrie. Enfin, le Québec est prêt à participer à la mise en place de TV5 Afrique sur les bases financières habituelles applicables au réseau TV5.

Par ailleurs, la résolution générale sur l'économie adoptée hier mandate l'ACCT pour conduire une réflexion sur le partenariat économique entre francophones. Elle souligne à cet égard l'excellence du travail accompli par le Forum francophone des affaires.

Il y a quelques semaines, à Paris et à La Rochelle, se tenaient les 3^e Assises de ce Forum. Une fois de plus, les gens d'affaires et les industriels francophones ont démontré leur entrepreneurialité et leur volonté d'agir ensemble.

Ils ont alors adopté un mémorandum soumis aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et comportant entre autres la recommandation de créer un Observatoire économique que mettrait en place le secrétariat international de Montréal.

Cet Observatoire offrirait aux agents économiques francophones des informations utiles pour accroître entre eux les échanges commerciaux et les transferts de technologie.

Afin d'amorcer la réalisation concrète d'un tel projet, je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement du Québec y contribuera pour une somme de 100 000 \$. Cet apport transitera pas l'ACCT.

Des entreprises privées et des sociétés parapubliques sont prêtes à s'associer à cet effort. C'est ainsi qu'Hydro-Québec international versera une somme équivalente à la nôtre.

Afin d'assurer une complémentarité et une synergie dans la consolidation de l'espace économique francophone, je forme le vœu que l'ACCT, prenant appui sur le Forum francophone des affaires, propose à l'attention du V^e Sommet une programmation en matière de coopération économique.

Dans un autre domaine, je suis heureux de confirmer que Montréal accueillera la 44^e session de la Conférence des Ministres de l'Éducation (CONFEMEN) en 1992.

En terminant, Monsieur le Président, je voudrais rappeler l'attachement du Québec à la coopération multilatérale et la haute priorité que nous attachons à la Francophonie.

En choisissant d'assurer son développement en français dans le respect des diverses composantes de sa société, le Québec a aussi choisi de le faire en solidarité étroite avec tous ceux qui, comme lui, se servent de la langue française pour soutenir leur développement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Déclarations (2) et Résolutions (16)

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE
(n° 1)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

CONSTATANT	avec satisfaction l'évolution positive du processus de démocratisation en cours en Afrique,
CONSCIENTS	que la gravité de la crise économique du continent africain est susceptible de remettre en cause ce processus et de conduire à la marginalisation du continent,
CONVAINCUS	qu'il est nécessaire que la Communauté internationale en général, et la Communauté francophone en particulier, apporte leur soutien aux efforts des pays africains engagés dans des réformes politiques et économiques,
SALUANT	les efforts d'intégration régionale en Afrique et prenant acte de la signature récente du traité instituant la Communauté économique africaine (Abuja 1991),
SE REJOUISSENT	des progrès du processus de démocratisation en cours en Afrique,
EXPRIMENT	leur soutien aux pays africains engagés dans les réformes politiques et économiques,
DEMANDENT	instamment à la Communauté internationale de soutenir le processus de démocratisation et les efforts de réformes politiques et économiques amorcées par les pays africains en conformité avec leurs aspirations nationales,
S'ENGAGENT	à œuvrer pour la prise en compte, dans les instances internationales, des besoins du continent africain.

RESOLUTION SUR LA CORNE DE L'AFRIQUE
(n° 2)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

SE FELICITANT	de la fin de la guerre civile en Ethiopie,
PREOCCUPES	par la persistance des conflits internes dans la Corne de l'Afrique,
APPUIENT	les efforts de plusieurs pays, et notamment de la république de Djibouti, en faveur du rétablissement de la paix en Somalie,
ET APPELLENT	les acteurs des conflits à entamer ou poursuivre des négociations pour la paix dans la région.

RESOLUTION SUR LE CONFLIT ISRAELO-ARABE
(n° 3)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- CONVAINCUS** de l'urgence d'un règlement global de paix au Proche-Orient qui assurerait la sécurité des Etats et les droits légitimes des peuples,
- CONSIDERANT** que le rétablissement de la légalité internationale dans le Golfe impose de rechercher plus que jamais une solution juste et durable au conflit israélo-arabe et à la question palestinienne, fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, le principe d'échange des territoires contre la paix et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien,
- APPORTENT** leur soutien aux efforts engagés par les Etats-Unis, l'Union soviétique, les pays de la Communauté européenne et d'autres pays concernés et intéressés ; expriment leur appréciation pour l'accueil positif que les parties leur ont réservé et se félicitent de la réunion à Madrid de la Conférence de la paix au Moyen-Orient qui a rendu possible l'ouverture de négociations entre celles-ci,
- INVITENT** les parties à faire preuve de l'esprit constructif qui permettra de saisir cette occasion historique de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe et du conflit palestinien,
- LES INVITENT** dans cet esprit à adopter les mesures de confiance équilibrées et réciproques qui permettraient de créer un climat favorable à la négociation, en particulier la cessation de la politique d'implantation de colonies israéliennes dans les territoires occupés et du boycott arabe,
- SE DECLARENT PRETS,** dans la mesure de leurs moyens, à contribuer au développement de la coopération régionale qui suivra le retour de la paix.

RESOLUTION SUR LE LIBAN
(n° 4)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- RAPPELANT** les diverses résolutions de solidarité avec le Liban, adoptées lors des précédents Sommets, témoignage de leur intérêt constant pour ce pays, et de leur attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité et l'unité du Liban,
- ENREGISTRENT** avec satisfaction les progrès réalisés tant sur le plan politique que sur le plan de la sécurité depuis la mise en œuvre par le gouvernement libanais des accords de Taëf et notamment pour ce qui a trait à la dissolution des milices et à l'extension de la zone contrôlée par l'armée légale,
- EXPRIMENT** leur appui au gouvernement libanais dans la poursuite de l'application stricte et complète des accords de Taëf en vue de consolider la réconciliation nationale, de renforcer la sécurité, de rétablir la légalité sur tout le territoire national notamment en y déployant l'armée libanaise et de restaurer la souveraineté pleine et entière du Liban,
- INVITENT** la Communauté internationale à agir pour l'application intégrale de la résolution 425 de l'ONU en vue du rétablissement de la souveraineté libanaise sur l'ensemble de son territoire,
- DECIDENT** la reconduction du fonds de solidarité créé par le Sommet de Québec pour la reconstruction des institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières du Liban et appellent les Etats membres à renouveler le financement de ce fonds.

RESOLUTION SUR HAÏTI
(n° 5)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

CONSTATANT	le renversement violent et illégal du Gouvernement démocratiquement élu d'Haïti,
CONSIDERANT	que ces événements ont interrompu le processus démocratique entamé dans ce pays, causé de nombreuses pertes en vies humaines et entraîné des violations répétées des droits de la personne,
TENANT COMPTE	des résolutions MRE/RES 1/91/3 et MRE/RES 2/91/4 de l'Organisation des Etats américains, de la résolution 46/7 de l'Assemblée générale des Nations unies et de la résolution ACP/26/078/91 du groupe ACP en faveur de la démocratie en Haïti,
RAPPELANT	les engagements qu'ils ont pris dans les Déclarations de Dakar et de Chaillot en faveur de la démocratie et du développement,
RECONNAISSANT	qu'il est du devoir de la Communauté internationale de soutenir le développement et le renforcement des institutions démocratiques ainsi que d'aider à lever les obstacles économiques et sociaux qui s'y opposent,
CONDAMNANT	énergiquement ce renversement violent et illégal qui prive le peuple haïtien du libre exercice de ses droits démocratiques,
EXIGENT	le rétablissement de l'Etat de droit et de l'ordre constitutionnel ainsi que la restauration du Président légitime dans ses fonctions,
APPUIENT	les efforts déployés par l'Organisation des Etats américains, les Nations unies et d'autres instances pour restaurer et renforcer la démocratie dans ce pays,
S'ENGAGENT	à respecter ou à recommander l'application des sanctions économiques arrêtées par l'Organisation des Etats américains,
DECIDENT	de suspendre, jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel, la mise en œuvre des accords de coopération convenus entre l'Agence de coopération culturelle et technique et Haïti,
AFFIRMENT	leur volonté, une fois l'ordre constitutionnel rétabli en Haïti, de consolider la coopération économique et financière avec ce pays, afin de soutenir son développement économique, social et démocratique.

RESOLUTION SUR LA SECURITE INTERNATIONALE
(n° 6)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

SE FELICITANT	des progrès réalisés au plan de la réduction et du contrôle des armements en Europe,
EXPRIMANT	leurs vives préoccupations face aux risques que fait courir à la sécurité de la Communauté internationale et la prolifération des instruments de guerre et des armes de destruction massive,
CONVAINCUS	que l'accumulation d'armes conventionnelles au-delà des niveaux nécessaires aux exigences légitimes de la défense favorise l'instabilité et accroît les risques de conflit armé,
CONSCIENTS	qu'une action efficace exige la mobilisation de la communauté internationale,
SALUANT	l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement européens lors du Sommet du Luxembourg des 28 et 29 juin 1991 en ce qui concerne l'exportation d'armes,
AYANT A L'ESPRIT	l'importance prise au cours de la dernière année par l'Organisation des Nations unies et sa contribution irremplaçable à la paix et à la sécurité internationale,
MESURANT	l'ampleur des tâches qui restent à accomplir en vue d'assurer pour l'avenir la paix dans le monde.
	S'ENGAGENT
A SE JOINDRE	à tous les membres de la Communauté internationale pour condamner la prolifération des armes de destruction massive et renforcer les instruments pour combattre efficacement la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que des systèmes balistiques,
A PROMOUVOIR	une plus grande prudence dans le transfert des armes conventionnelles et à assurer une limitation efficace des armes conventionnelles qui permettra l'affectation du plus grand nombre de ressources possibles au développement social et économique de leurs pays.
A SOUTENIR	activement l'action de l'ONU, notamment les efforts de paix conduits par le Secrétariat général, le Conseil de sécurité tout en exhortant les peuples des régions en crises à résoudre leurs conflits par des moyens pacifiques,

A TRAVAILLER

au renforcement de la capacité de l'ONU à agir de manière préventive pour maintenir la paix et la sécurité conformément à la Charte et dans le respect de la souveraineté de chaque nation,

A AMELIORER

les mécanismes de coordination et d'intervention des agences humanitaires de l'ONU et au soutien d'autres organisations multilatérales tel le CICR, afin de rendre plus efficaces les actions de secours aux populations affligées,

A APPORTER

leur appui entier à l'affermissement du rôle et de l'autorité du Secrétaire général.

RESOLUTION SUR LE FRANÇAIS
DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
(n° 7)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- RAPPELANT** la résolution n° 7 du 26 mai 1989 du Sommet de Dakar relative à l'utilisation du français dans les organisations internationales,
- CONSCIENTS** de l'importance prioritaire de cette utilisation de laquelle dépend, pour une large part, en raison du nombre et du rôle croissant des organisations internationales, l'avenir de la Francophonie,
- SOULIGNANT** la nécessité d'une stricte application des résolutions et règlements qui donnent au français le statut de langue de travail et/ou de langue officielle dans la quasi-totalité des organisations internationales universelles et dans un grand nombre d'organisations régionales, et ce, tant pour des raisons de principe, les organisations internationales étant par définition plurilingues et pluriculturelles, que pour des raisons d'efficacité dans leurs relations avec les pays francophones,
- CONFIRMANT** leur appréciation des travaux poursuivis depuis le Sommet de Dakar par le Comité du suivi du Colloque de Paris sur le français dans les organisations internationales et prenant acte de son rapport d'activités,
- SE FELICITANT** du bon fonctionnement du Fonds multilatéral placé auprès de l'ACCT pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et réunions organisées par les ONG, fonds qui doit bénéficier d'un nombre accru de contributions,
- SE FELICITANT** de l'ouverture à Genève d'un bureau de l'ACCT,
- INVITENT** leurs Gouvernements à donner toutes instructions utiles à leurs délégués auprès des organisations internationales en vue d'une action inlassable et concertée, seule susceptible, notamment, de permettre l'adoption, dans les organisations où elles font encore défaut, de résolutions linguistiques à l'exemple des résolutions de l'ONU (en dernier lieu les résolutions n° 42/207 C du 11 décembre 1987 et n° 43 224 D du 21 décembre 1988) et d'assurer le recrutement optimum de fonctionnaires internationaux francophones,

APPELLENT	à la création de groupes francophones dans les organisations internationales pour favoriser l'action francophone,
SOULIGNENT	la nécessité de favoriser par tous les moyens et, notamment par la formation des spécialistes, la qualité de la traduction et de l'interprétation dans les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales,
RECOMMANDENT	la mise en place d'un réseau informatique de détection et de diffusion des termes posant un problème de définition et de traduction en français,
SOULIGNENT	l'importance de la présence des livres et documents français dans les bibliothèques et centres de documentation internationaux, ce qui implique un effort soutenu pour la formation et le recrutement de bibliothécaires et documentalistes francophones, l'accroissement des dons et des échanges en faveur de ces institutions et une politique plus dynamique à leur égard des éditeurs francophones,
RECOMMANDENT	un usage intensif du vade-mecum des délégués et fonctionnaires internationaux de langue française, dont une seconde édition est parue,
SOUHAITENT	qu'aux jeux Olympiques le français conserve sa place de première langue olympique,
DEMANDENT	qu'une concertation régulière entre francophones s'élabore auprès des grandes organisations internationales, en particulier à Addis Abeba, Bangkok, Bruxelles, Genève, Montréal, Nairobi, New York, Paris, Vienne et Washington sur les principaux sujets politiques, économiques et sociaux.

RESOLUTION SUR LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE
(n° 8)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

CONVAINCUS	de la nécessité d'aborder les grands problèmes économiques mondiaux dans leur globalité,
SOULIGNANT	que cette interdépendance croissante entre les Etats et en particulier entre les pays du Nord et du Sud rend plus que jamais nécessaire une solidarité fondée sur le partenariat,
SALUANT	les progrès de la démocratie notamment dans l'espace francophone et convaincus de la relation étroite entre démocratie et développement,
PREOCCUPES	par la persistance des difficultés économiques de nombreux pays en voie de développement, qui subissent au plan mondial le poids de la dette, l'effondrement des cours des matières premières, la stagnation de l'aide publique au développement et la diminution des flux de capitaux privés,
CONSIDERANT	la portée du Sommet de l'Enfance et les engagements souscrits dans ce cadre, afin que les enfants, forces vives des nations, puissent s'épanouir et contribuer pleinement au développement et à l'avenir de tous les pays,
PREOCCUPES	par les graves menaces qui pèsent sur l'environnement de la planète et conscients de la nécessité de promouvoir un développement durable,
RAPPELANT	que le développement de chaque pays relève au premier chef de sa propre responsabilité et que les pays industrialisés développés devraient créer un contexte économique international favorable à la reprise et au développement économique des pays en voie de développement,
SOULIGNENT	que ce développement doit être centré sur la personne,
AFFIRMENT	la nécessité de soutenir les efforts réels des pays qui ont résolument opté pour la mise en place de systèmes politiques démocratiques,
INVITENT	les instances économiques multilatérales et la Communauté internationale dans son ensemble à davantage tenir compte des données nouvelles de la situation des pays en développement pour mieux respecter, dans les programmes d'ajustement structurel et les modalités de remboursement de la dette, les impératifs de la poursuite de la modernisation des secteurs productifs et les besoins d'équilibre de secteurs sociaux,

APPELLENT	la Communauté internationale à soutenir les efforts des pays en voie de développement, en particulier par la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert et stable, tenant compte des besoins spécifiques de ces pays. A cet égard, ils soulignent la nécessité d'une assistance urgente en faveur des Etats africains. Le Forum francophone des affaires représente un exemple à encourager,
APPORTENT	leur plein appui aux efforts d'intégration sous-régionale et continentale en Afrique et prennent acte de la signature du Traité instituant la Communauté économique africaine (Abuja 1991),
SOULIGNENT	l'importance particulière que revêtent pour la plupart des pays en voie de développement les recettes d'exportations tirées des produits de base et des matières premières – notamment énergétiques – qui rend nécessaire un renforcement de la concertation internationale et la mise en œuvre effective du Fonds commun pour les produits de base,
APPELLENT	les pays industrialisés qui ne l'ont pas fait à atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB recommandé par les organisations internationales, et à accroître l'efficacité de cette aide,
REAFFIRMENT	la nécessité de prendre en compte les problèmes spécifiques des pays les moins avancés. Ils se félicitent à cet égard du programme d'action adopté par la Conférence de Paris de septembre 1990, dont ils suivent attentivement la réalisation,
APPELLENT	en saluant les initiatives prises au Sommet de Londres et les décisions intervenues au Club de Paris, à un approfondissement de la stratégie internationale en vue de l'allègement du fardeau de la dette pour les pays les plus pauvres comme pour les pays à revenu intermédiaire,
PRENNENT	acte de la Déclaration de la Conférence des Ministres de l'Environnement de la Francophonie tenue à Tunis en avril 1991 et décident de mettre en œuvre le Plan d'action arrêté à cette occasion, contribution de premier plan à la réflexion mondiale dans le cadre de la Conférence « Environnement/Développement » qui se tiendra au Brésil en 1992,
DECIDENT	d'établir une étroite collaboration lors des différentes négociations multilatérales en cours auxquelles ils participent, notamment au sein du GATT,
S'ENGAGENT	à conduire des actions communes qui favoriseront l'avènement d'un véritable partenariat économique entre francophones. A cet effet, l'ACCT est mandatée pour amorcer la réflexion à ce sujet et développer, le cas échéant, quelques programmes économiques dans les créneaux propres à la coopération multilatérale, soit la concertation, l'information, la formation et la communication.

DECLARATION SUR L'ENVIRONNEMENT
(n° 9)

Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- PREOCCUPES** par les menaces subsistant sur l'environnement global, en particulier les atteintes portées à la qualité de l'air et l'augmentation de l'effet de serre, les conséquences désastreuses de la sécheresse et de la désertification, l'aggravation de la déforestation, le dépeuplement des forêts, la baisse de la diversité biologique ainsi que la dégradation des ressources en eau douce comme des milieux marins,
- DESIREUX** de promouvoir un développement durable, intégrant protection de l'environnement et croissance économique, en prenant en compte les besoins actuels des populations tout en préservant les ressources nécessaires aux générations futures,
- CONSCIENTS** des conséquences du sous-développement et de la pauvreté sur l'environnement naturel et urbain notamment dans le contexte actuel de croissance démographique trop rapide,
- SOUHAITANT** accroître leurs efforts pour promouvoir la coopération internationale en matière d'environnement,
- REAFFIRMANT** les principes adoptés par le Sommet de Dakar et rappelant les actions engagées ainsi que leur volonté de voir les pays ayant en commun l'usage du français adhérer au protocole de Montréal,
- NOUS FELICITONS** des conclusions de la Conférence des Ministres et des autorités chargés de l'environnement des Etats et des Gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français, réunis à Tunis les 22 et 23 avril 1991,
- FAISONS NOTRE** la Déclaration de Tunis, annexée à la présente déclaration,
- DECIDONS** de mettre en œuvre le premier Plan d'action joint à cette déclaration,
- NOUS ENGAGEONS** à respecter et à appliquer les principes adoptés au titre des conventions ou accords mondiaux ou régionaux tendant à la protection de l'environnement,
- NOUS ENGAGEONS** à contribuer activement à la préparation de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement et à y participer dans un esprit de solidarité active,

SOUHAITONS

que la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement permette l'adoption d'une convention-cadre sur le changement climatique et d'une convention sur la diversité biologique, ainsi que d'une déclaration de portée politique sur la forêt mondiale,

RAPPELONS

que les organisations internationales sont tenues de respecter les principes d'égalité des langues officielles et des langues de travail, premier garant de l'universalité de leurs travaux et de l'efficacité de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et émettons le vœu que la préparation comme le déroulement de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement en tiennent pleinement compte,

RECONNAISSONS

que les problèmes d'environnement global justifient qu'une aide financière additionnelle soit accordée par les bailleurs de fonds aux pays en développement qui prennent des engagements spécifiques au titre des conventions actuellement négociées,

ESTIMONS

que la protection de l'environnement sera favorisée par la mise en œuvre de technologies adaptées à chaque région du monde dont il convient de négocier les transferts à des conditions acceptables par les pays en développement,

NOUS ENGAGEONS

à faciliter l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales en tenant compte des besoins, de suggestions et des actions de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, en favorisant la participation locale et en développant des institutions adéquates.

Annexe**DECLARATION DE TUNIS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les Ministres et autorités chargés de l'Environnement des Etats et Gouvernements ayant en commun l'usage du français, réunis à Tunis les 22 et 23 avril 1991, représentant des pays qui couvrent par leur étendue géographique les systèmes écologiques les plus variés d'Europe, d'Amérique du Nord, des Caraïbes, du Bassin méditerranéen, d'Afrique, d'Asie, de l'océan Indien et du Pacifique,

RAPPELLENT

la résolution adoptée à Dakar en mai 1989 par leurs chefs d'Etat et de Gouvernement dans laquelle ils s'engagent à promouvoir le développement durable,

MARQUENT	leur volonté de réaliser cet engagement qui lie les préoccupations d'environnement de chaque pays à celles de la planète et les objectifs de protection à ceux du développement, en visant le bien-être des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures,
AFFIRMENT	leur aspiration à un respect universel de l'environnement, à une plus grande solidarité, et leur attachement aux droits et obligations des Etats et des populations en matière d'environnement, reflétant les valeurs des communautés de l'espace francophone,
EXPRIMENT	la volonté de concevoir leur action dans le respect de leur diversité culturelle,
CONSCIENTS	de l'impérieuse nécessité pour chaque Etat et Gouvernement concernés de définir sa politique d'environnement, affirment leur soutien et leur adhésion aux principes fondamentaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> – le droit des citoyens à bénéficier d'un environnement de qualité ; – la participation des populations aux processus de prise de décisions en matière d'environnement ; – le devoir de prévention et de précaution ; – la nécessité d'évaluer les impacts sur l'environnement, y compris les impacts transfrontaliers, à chaque étape du développement ; – la responsabilité de ceux qui portent atteinte à l'environnement ; – l'obligation pour chaque pays de prendre les mesures requises pour éviter de polluer l'environnement d'autres Etats ; – l'application du principe pollueur-payeur ; – la responsabilisation de l'utilisateur des ressources naturelles ; – l'exploitation des ressources renouvelables selon des pratiques et des normes qui en assurent la pérennité,
RECONNAISSANT	que la dégradation de l'environnement, conjuguée à la détérioration des termes de l'échange et à la pression démographique dans les pays en développement, est à la fois cause et conséquence de la pauvreté ; conscients, par ailleurs, des contraintes que pose l'endettement aux politiques de développement, affirment leur solidarité : <ul style="list-style-type: none"> – en s'engageant à mobiliser, dans la mesure du possible, les ressources additionnelles nécessaires aux pays en développement pour faire face aux menaces globales sur l'environnement ; – en adoptant le principe de conversion de la dette et en promouvant ce principe dans les instances internationales appropriées, afin de réorienter le maximum de ressources pour la protection de l'environnement des pays en développement ;

- en favorisant une meilleure maîtrise de la croissance urbaine, en harmonie avec le développement de l'espace rural, une gestion rationnelle du littoral et du milieu marin, et une lutte contre les disparités régionales ;
- en veillant au respect des conventions internationales et régionales, notamment celles relatives aux déchets dangereux et à la pollution marine, et en coopérant pour leur application,

DECIDENT

- d'œuvrer en vue de concrétiser les actions suivantes :
- élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'action pour l'environnement, conditions nécessaires pour un développement durable, et mobiliser, à cette fin, des ressources nationales et internationales ;
 - contribuer à la solution des problèmes planétaires et régionaux en participant activement aux travaux en cours et futurs les concernant ;
 - consacrer, collectivement, au moins 5 % de leurs territoires pour la sauvegarde du patrimoine dans le but d'y privilégier la conservation des écosystèmes et la diversité des espèces dans le contexte du développement durable ;
 - renforcer les institutions nationales chargées de l'environnement ;
 - appuyer les politiques de gestion rationnelle des patrimoines et notamment des ressources naturelles rares ;
 - coopérer pour la maîtrise et le transfert de technologies respectant l'environnement ;
 - mettre en place une procédure de notification et de consultation dans le cas où l'environnement d'un autre Etat est susceptible d'être touché par un projet de développement ;
 - améliorer les conditions de participation des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités décentralisées ou locales ;
 - encourager l'introduction dans les programmes scolaires et universitaires d'enseignements relatifs à l'environnement-développement, aider à l'élaboration de programmes extra-scolaires visant à sensibiliser, informer et former les populations, les planificateurs et les décideurs et promouvoir la recherche et les études en la matière,

S'ENGAGENT

à renforcer leur coopération avec le système des Nations unies, notamment dans la perspective de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement de 1992 et des conventions et accords internationaux préparés dans ce contexte,

SONT ATTENTIFS

aux différentes instances mondiales et régionales concernées et à toutes celles qui sont ou pourraient être engagées dans des négociations liées à l'environnement,

ADOPTENT

le premier Plan d'action joint à cette Déclaration.

**RESOLUTION SUR LE SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS
(n° 10)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- RAPPELANT** l'adoption à Dakar de la résolution n° 17 décidant de soutenir l'idée de réunir un Sommet mondial de l'Enfance,
- SE FELICITANT** de la tenue à New York, les 29 et 30 septembre 1990, du Sommet mondial pour les enfants,
- AYANT A L'ESPRIT** la déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, qui assigne à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement des tâches pressantes en faveur de l'enfant, ainsi que le Plan d'action du Sommet pour la mise en œuvre de ladite Déclaration,
- TENANT COMPTE** de la contribution positive des pays francophones au succès du Sommet, ainsi qu'à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action,
- SOULIGNENT** l'importance accordée par les pays francophones aux conclusions du Sommet, et les invitent à adopter des mesures concrètes de suivi aux plans national, régional et sous-régional,
- REAFFIRMENT** leur engagement en faveur de l'application par tous les Etats des décisions issues du Sommet,
- INVITENT** tous les pays de la Communauté internationale à accorder une priorité particulière à l'enfant dans leurs programmes de coopération,
- ENGAGENT** les Etats à appuyer tout particulièrement les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les objectifs définis lors du Sommet et promouvoir les activités de suivi menées au plan international, principalement celles initiées par les organismes compétents des Nations unies,
- CONVIENNENT** de renforcer la concertation entre pays francophones, afin d'œuvrer de concert pour tout ce qui concerne l'adoption de mesures spécifiques destinées à répondre aux besoins particuliers des enfants,
- DECIDENT** la convocation d'une Conférence des Ministres francophones chargés de l'enfance en vue d'adopter une stratégie pour la mise en œuvre en Francophonie du plan d'action adopté lors du Sommet mondial pour les enfants.

**RESOLUTION RELATIVE A LA SIMPLIFICATION
ET A LA CONSOLIDATION DES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE
(n° 11)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français, conformément à leur volonté exprimée au Sommet de Dakar de « rester attentifs à l'évolution de l'institutionnel et d'en tirer les conséquences qui s'imposent » (Résolution n° 10),

CONSTATANT	qu'à cet égard il y a lieu de poursuivre la simplification et la consolidation des mécanismes institutionnels de la Francophonie en vue de renforcer la cohésion entre les instances politiques et les opérateurs, et en vue de garantir la solidarité qui lie les Etats et les Gouvernements partenaires,
RAPPELANT	leur souci de conforter la dimension multilatérale de la Francophonie, de conserver la pluralité des opérateurs, et d'assurer un regroupement des programmes et une évaluation de leur mise en œuvre,
CONSCIENTS	de la nécessité de donner au « volet politique et économique » du Sommet un suivi plus actif tout en préservant l'équilibre traditionnel avec le « volet coopération »,
CONSTATANT	par conséquent qu'il y a lieu de préciser certaines dispositions de « la résolution n° 10 du Sommet de Dakar relative à l'avenir des institutions francophones et aux mécanismes du suivi »,
RENOUVELANT	l'expression de leur attachement à la Convention de Niamey relative à l'Agence de coopération culturelle et technique ainsi qu'à la Charte qui la régit,
CONFORTANT	l'Agence de coopération culturelle et technique dans sa qualité d'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie et, comme opérateur principal du Sommet, dans ses rôles d'animation, de consultation et de concertation du monde francophone,
DESIREUX	toutefois de voir s'exercer une impulsion et un contrôle politiques permanents sur les budgets et les programmes de la Francophonie,
CONVAINCUS	que la simplification et la consolidation des institutions de la Francophonie seront acquises par le rapprochement et par la synergie entre les instances politiques issues, d'une part, de la Convention de Niamey et, d'autre part, de celles des Sommets successifs de Paris, Québec et Dakar,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport du Comité international du suivi et du rapport du Comité international préparatoire sur la simplification et la consolidation des Institutions,

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation décident ce qui suit

A. La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF)

1. Il est institué une Conférence ministérielle de la Francophonie. Elle réunit, ordinairement une fois par an, les Ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie de tous les Etats et Gouvernements partenaires.

2. Organe commun du Sommet et de l'Agence, la Conférence ministérielle de la Francophonie siège :

a) comme « Conférence ministérielle » du Sommet ; elle assure le suivi politique et la préparation du Sommet, elle veille à la coordination, elle est responsable des programmations et de leurs budgets, conformément aux impulsions données par les Sommets ;

b) comme « Organe suprême de l'Agence » ; elle siège comme Conférence générale ou comme Conseil d'administration, au sens des articles 7 et 11 de la Charte régissant l'ACCT.

3. La Conférence ministérielle de la Francophonie est présidée par le Ministre représentant l'Etat ou le Gouvernement hôte du dernier Sommet et chargé d'en assurer le suivi.

B. Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF)

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français créent un Conseil permanent composé de leurs représentants permanents. Le Conseil permanent de la Francophonie est composé de quinze pays. Tout autre membre du Sommet peut y désigner un représentant.

La composition du Conseil doit refléter la diversité de l'espace francophone et garantir, au lendemain de chaque Sommet, une rotation significative des Etats ou Gouvernements représentés.

2. Il se réunit au moins quatre fois par an.

3. Le Conseil permanent de la Francophonie est présidé par le représentant de l'Etat ou du Gouvernement hôte du dernier Sommet et qui a reçu la charge d'en assurer le suivi, puis le représentant du pays qui a reçu la charge de préparer le Sommet suivant. La transition s'effectue au lendemain de la Conférence ministérielle intermédiaire entre deux Sommets.

Le Conseil permanent peut élire des vice-présidents.

4. Le Conseil permanent de la Francophonie est un organe commun au Sommet et à l'Agence :

a) comme organe permanent de la Francophonie chargé de la préparation et du suivi du Sommet : il est l'animateur politique, le coordinateur et l'arbitre, tant en ce qui concerne le « volet politique » et le « volet économique » que le « volet coopération » ; il examine et approuve les projets ; il choisit les opérateurs ; il procède aux évaluations ; il décide des

affectations du Fonds multilatéral unique, accueilli par l'Agence de coopération culturelle et technique, et en contrôle l'exécution ; il fait rapport à la Conférence ministérielle ;
b) comme bureau élargi de l'Agence, il exerce les attributions prévues par la Charte et les textes réglementaires de l'ACCT.

5. Le Conseil permanent de la Francophonie est une instance politique collégiale de décision. Un règlement intérieur établit ses modes de fonctionnement.

Le Président du Conseil permanent est le porte-parole du Conseil et recherche avec ses membres les meilleurs accords possibles entre tous les partenaires de la Francophonie, qu'il s'agisse des Etats et Gouvernements ou des opérateurs. Il œuvre pour que les décisions soient prises par consensus.

Afin de permettre au Président du Conseil permanent d'assumer pleinement son mandat, l'ACCT met à sa disposition un secrétariat particulier.

Le Président du Conseil permanent participe de plein droit aux séances de la Conférence ministérielle, avec voix consultative.

C. L'Agence de coopération culturelle et technique

1. L'Agence exerce les fonctions qui lui ont été dévolues par la Charte qui la régit et, sous réserve des dispositions adoptées par la présente résolution, par la résolution n° 10 du Sommet Dakar.

Elle est notamment confirmée, en sa qualité d'opérateur principal, dans son mandat de proposition, de programmation générale et d'affectation budgétaire, pour les projets décidés dans le cadre des orientations arrêtées par le Sommet et par les autres instances politiques de la Francophonie.

2. Le Secrétaire général participe de plein droit, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence ministérielle de la Francophonie et du Conseil permanent de la Francophonie.

3. L'Agence assure le secrétariat de l'ensemble des instances.

D. Comités de programme et fonction d'évaluation

1. Arrêtée par le Sommet, précisée par la Conférence ministérielle de la Francophonie et par le Conseil permanent de la Francophonie, la programmation se nourrit des propositions émanant des Comités de programme.

2. Ces Comités de programme sont institués par le Conseil permanent. Ils sont mis en place et présidés par des opérateurs chefs de file, désignés par le Conseil permanent à savoir principalement l'Agence, et les autres opérateurs directs de la Francophonie.

3. Le Conseil permanent détermine la composition des Comités de programme dont les membres sont nommément désignés par l'opérateur chef de file et donne son approbation. Les Comités de programme reflètent la volonté multilatérale et sont composés dans le souci d'une large représentation de l'espace francophone. Ils s'articulent autour des grands domaines d'intervention, arrêtés par la Conférence ministérielle de la Francophonie.

4. Les Comités de programme désignent en leur sein un rapporteur garantissant la clarté des décisions arrêtées.

5. Pour chaque programme, il est prévu un budget d'évaluation destiné à l'engagement d'un consultant extérieur et strictement temporaire, chargé de faire rapport au Conseil permanent après consultation avec l'opérateur et le Comité de programme concernés.

Les consultants extérieurs sont désignés par le Conseil permanent en accord avec le Comité de programme concerné. Le Conseil permanent évalue la réalisation des programmes après avoir entendu les opérateurs et les évaluateurs.

E. Les Conférences ministérielles sectorielles et les Conférences ministérielles spécialisées et permanentes

1. L'Agence de coopération culturelle et technique est chargée de la préparation et du suivi des Conférences ministérielles sectorielles convoquées dans le cadre du suivi des Sommets sous l'autorité du Conseil permanent de la Francophonie. Le Président du Conseil permanent fait partie du bureau de la Conférence.

2. Conformément à la résolution n° 10 du Sommet de Dakar, les Conférences ministérielles permanentes et spécialisées (CONFEJES et CONFEMEN), tout en conservant leur autonomie, sont invitées à collaborer étroitement avec l'ACCT dans le cas de conférences élargies aux autres membres de l'Agence qui ne font pas partie de ces deux conférences permanentes.

F. Le rôle et la place des autres institutions

Les dispositions de la résolution n° 10 du Sommet de Dakar visant les autres opérateurs directs (AUPELF notamment) restent en vigueur. Ces opérateurs reçoivent également un mandat de programmation et de proposition d'affectations budgétaires. Les dispositions de la résolution n° 10 du Sommet de Dakar visant en outre le monde associatif et l'AIPLF restent également en vigueur.

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation,

CONVAINCUS	que cet ensemble de mesures contribuera à la simplification et à une nouvelle consolidation des institutions en vue d'un renforcement du partenariat, de la solidarité et de la multilatéralité qui fondent la Francophonie,
DEMANDENT	à la Conférence ministérielle de leur faire rapport, à l'occasion du cinquième Sommet, sur la mise en œuvre de ces dispositions ;
INVITENT	la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie siégeant comme Conférence générale de l'ACCT, à adopter, conformément à la procédure prévue, les amendements à la Charte de l'Agence qui seraient rendus nécessaires par l'adoption de la présente résolution.

Annexe 1

EXPOSE DES MOTIFS

A plusieurs reprises, a été évoquée l'utilité d'accompagner la résolution de l'île Maurice d'un « exposé des motifs » qui permettrait d'éviter, après le Sommet, toute confusion dans l'interprétation du texte.

Depuis le premier Sommet de Paris, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ont multiplié les efforts pour aboutir à une simplification des institutions de la Francophonie.

La présente résolution constitue un pas important dans cet objectif de simplification.

Elle vise également à renforcer le rôle des autorités politiques dans les institutions francophones et permettre ainsi une coopération intergouvernementale véritablement multilatérale.

Tout en confirmant la pluralité et l'autonomie des opérateurs, le mécanisme proposé met en commun les instances du Sommet et celles de l'ACCT.

A. Les instances politiques

1. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (le Sommet).

2. La Conférence ministérielle de la Francophonie : cette Conférence est une instance commune au Sommet et à l'Agence. Elle est composée des Ministres des Affaires étrangères et/ou de la Francophonie. Elle est, d'une part, Conférence ministérielle des Sommets et, d'autre part, Conférence générale et Conseil d'administration de l'ACCT. Elle constitue, après le Sommet, le niveau le plus élevé de la hiérarchie politique.

3. Le Conseil permanent de la Francophonie : c'est également une instance commune au Sommet et à l'Agence. Il remplace à la fois le Comité international du suivi et le Comité international préparatoire. Il constitue, par ailleurs, le Bureau élargi de l'ACCT.

Le Sommet arrête la liste des 15 Chefs d'Etat et de Gouvernement dont les représentants personnels composent le Conseil permanent de la Francophonie. Tout autre Chef d'Etat ou de Gouvernement peut désigner son représentant personnel pour participer de plein droit à ses travaux.

Les fonctions du Conseil permanent de la Francophonie sont définies à l'article 4 de la résolution ci-jointe.

Compte tenu de sa mission politique, n'assistent à ses travaux que les représentants dûment mandatés. Les représentants non gouvernementaux, éventuellement invités, ne peuvent participer qu'au point de l'ordre du jour pour lequel ils sont requis.

Afin de jouer pleinement son rôle, le Président du Conseil permanent de la Francophonie dispose d'un secrétariat léger.

4. **Les Conférences ministérielles sectorielles** : à la demande du Sommet ou de la Conférence des Ministres, l'Agence organise des Conférences ministérielles sectorielles sous l'autorité du Conseil permanent de la Francophonie.

B. Les instances techniques

1. **L'ACCT**. Compte tenu de son caractère intergouvernemental, l'Agence joue un rôle charnière dans le mécanisme institutionnel. A ce titre, elle assure le secrétariat de toutes les instances de la Francophonie.

Son secrétaire général participe de plein droit, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence ministérielle et à ceux du Conseil permanent de la Francophonie.

2. Comités de programme et évaluation.

– Comités de programme : l'ACCT a mis en place des Comités d'experts à la demande du Sommet de Dakar. Il est apparu opportun de préciser l'insertion dans le dispositif institutionnel et d'améliorer le fonctionnement d'organes techniques de cette nature. Dans cet esprit, la présente résolution institue des Comités de programme. Ils sont présidés par l'ACCT à l'exception du Comité « Enseignement supérieur et Recherche universitaire » présidé par l'AUPELF-UREF. Ces Comités de programme ont une mission consultative. Leurs travaux font l'objet d'un rapport établi par un rapporteur. Il incombe au Président du Comité de programme de transmettre au Conseil permanent de la Francophonie les résultats des travaux du Comité. A la demande du Conseil permanent de la Francophonie les Comités de programme dégagent des orientations à moyen ou à long terme. Les Comités de programmes sont composés d'experts désignés par les Gouvernements. Pour certains points précis, et avec l'accord de son Président, le Comité peut inviter des personnalités extérieures (ex. : représentants d'opérateurs, de conférences ministérielles permanentes, d'ONG...);

– Evaluation : les travaux préparatoires ont souligné l'importance de la fonction d'évaluation. Jusqu'à présent, cette fonction a été peu développée. Il est donc prévu, qu'outre les évaluations réalisées par les Comités de programmes, des budgets nécessaires soient dégagés par les opérateurs pour permettre l'engagement de consultants extérieurs, chargés d'éclairer le Conseil permanent de la Francophonie.

3. **Les autres organes**. Conformément à la résolution n° 10 du Sommet de Dakar, les autres opérateurs privilégiés (AUPELF/UREF, TV5) sont invités à proposer au Conseil permanent de la Francophonie les programmes et les affectations budgétaires relatifs à leurs compétences propres.

C. Recommandation

La mise en commun des instances du Sommet et de l'ACCT implique certaines modifications des textes fondamentaux de l'Agence (notamment sa Charte).

La prochaine Conférence générale de l'ACCT est invitée à procéder aux modifications nécessaires.

Annexe 2

RAPPORT DU COMITE INTERNATIONAL PREPARATOIRE POUR LA REUNION DU BUREAU DE LA 1^{re} CONFERENCE MINISTERIELLE (dimanche 17 novembre 1991)

La 1^{re} Conférence ministérielle, qui s'est tenue à l'île Maurice les 9 et 10 juillet dernier, a donné mandat au CIP d'approfondir la géographie et le contenu des Comités de programme et d'en faire rapport à son Bureau.

En ce qui concerne la géographie des programmes, le Comité international préparatoire a reçu des contributions du Canada, du Québec, du Sénégal, de la France et de l'ACCT. Il en résulte la proposition suivante :

Comités	Opérateurs chefs de file
1. Culture et aménagement linguistique	ACCT
2. Communication et audiovisuel	ACCT
3. Agriculture	ACCT
4. Energie	ACCT
5. Environnement	ACCT
6. Education, formation et jeunesse	ACCT
7. Enseignement supérieur et recherche universitaire	AUPELF/UREF
8. Information scientifique et technique	ACCT
9. Droit au service du développement et de la démocratie	ACCT

Il va de soi que cette géographie des programmes pourra ultérieurement et, en tant que de besoin, être adaptée par le Conseil permanent de la Francophonie.

Sur le contenu des Comités de programme, un consensus s'est établi sur le texte ci-après. « Les Comités de programme, organes consultatifs, ont pour objet :

- d'alimenter une réflexion prospective dans les secteurs d'activité dont ils ont la charge et de veiller à contribuer, pour leur part, à la complémentarité des programmes ;
- d'assister les opérateurs dans la conception de la programmation et la définition de ses modalités de mise en œuvre et de les saisir, le cas échéant, de nouveaux éléments de programmes ;
- d'examiner périodiquement l'état d'avancement des programmes ;
- de recevoir et analyser l'ensemble des évaluations relatives aux opérations mises en œuvre dans les secteurs qui les concernent.

Ils sont un lieu de concertation multilatérale.
La liaison avec le CPF est assurée par l'intermédiaire des présidents des Comités de programme. »

RESOLUTION SUR LA PROGRAMMATION
(n° 12)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français réunis à Chaillot pour le IV^e Sommet,

- CONSIDERANT** les documents de programmation soumis par la Conférence ministérielle au IV^e Sommet, à partir des propositions présentées, conformément à leurs mandats, par l'ACCT, l'AUPELF/UREF et l'université Senghor d'Alexandrie,
- CONSIDERANT** que la coopération francophone doit s'accroître dans les domaines retenus aux Sommets de Paris, de Québec et de Dakar, auxquels s'ajoutent les perspectives liées au développement de la coopération économique,
- CONSIDERANT** que la coopération francophone doit concentrer ses interventions pour être significative et durable ;
- CONSIDERANT** le document sur les grandes orientations de la coopération multilatérale francophone,
- CONSIDERANT** la nécessité d'adopter, pour le prochain biennium, un programme issu de la programmation de la Conférence ministérielle élaborée à partir des propositions de programmation générale de l'ACCT,
- CONSIDERANT** l'utilité de se prononcer sur les contributions consenties à l'AUPELF/UREF et à l'université Senghor d'Alexandrie pour leur permettre d'arrêter leur programmation,
- RECONNAISSANT** aux Etats membres qui le souhaitent, la possibilité d'annoncer, lors du Sommet, de nouveaux projets à vocation multilatérale, assortis d'un financement, sans qu'ils aient été examinés préalablement,
- ADOPTENT** le document sur les grandes orientations de la coopération multilatérale francophone ainsi que la programmation générale confiée à l'ACCT jointe en annexe 1 de la présente résolution,
- CONVIENNENT** que cette programmation sera financée sur les fonds non liés versés au Fonds multilatéral unique, dont le fonctionnement est défini en annexe 2,
- DEMANDENT** à l'AUPELF/UREF et à l'université Senghor d'Alexandrie de soumettre respectivement au Conseil permanent de la Francophonie leur proposition finale de programmation, qui sera intégrée au programme du biennium,

RECOMMANDENT	que les projets nouveaux présentés au IV ^e Sommet (liste jointe en annexe 3), financés par des contributions liées, soient présentés au Sommet suivant pour approbation et éligibilité à un financement multilatéral,
RAPPELLENT	à l'ACCT les mandats que lui attribuent les résolutions sur l'économie mondiale et sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants,
DECIDENT	la tenue, en 1992, d'une Conférence des Ministres francophones de l'Education et demandent à l'ACCT de l'organiser en collaboration étroite avec la CONFEMEN ; ils approuvent, dans cette perspective, le projet d'élargissement de la 44 ^e session de la CONFEMEN à l'ensemble des Etats et Gouvernements participants,
RECOMMANDENT	au Conseil permanent de la Francophonie de créer les conditions favorables pour atteindre, dès le V ^e Sommet, l'objectif fixant à 70 % les contributions non liées.

Annexe 1

PROJET DE PROGRAMMATION GENERALE ET D'AFFECTATION BUDGETAIRE (Budget annuel)

	<i>1.1.</i>	<i>1.3.</i>	
	Financement délié attendu au FMU * (176,065 MF)	Financement lié attendu au FMU ** (63,40 MF)	TOTAL Financement au FMU (239,465 MF)
<i>Pour la création en Francophonie</i>			
Culture			
Création d'un marché des Arts et du Spectacle africain, circulation du spectacle francophone (et associations professionnelles)	7,17	0,32	7,49
Centre de lecture et d'animation culturelle en milieu rural (CLAC)	7,965	1,50	9,47
Présence de la Francophonie aux salons et foires du livre et soutien à la coédition (et associations professionnelles)	6,372	0,66	7,03
Plan d'urgence pour les musées du Sud	0	2,66	2,66
	21,507	5,14	26,65

* Cette somme provient, après les consultations de la Présidence du CIP, du budget programme de l'ACCT alimenté par ses 41 Etats membres et qui sera examiné à la Conférence générale de l'ACCT de décembre 1991 (57,5 MF), des contributions volontaires non liées au suivi du Sommet de Chaillot [78,065 MF : 76,065 MF (programmation générale) + 2 MF (autres projets) équivalent à environ 40 % des contributions totales], des reliquats prévisibles du Sommet de Dakar, sous réserve des avenants aux contrats se poursuivant en 1992 (50 MF).

** Cette somme provient des contributions volontaires liées au suivi du Sommet de Chaillot [83,625 MF : 63,40 MF (programmation générale) + 20,225 MF (autres projets) équivalent à environ 60 % des contributions totales des bailleurs de fonds au FMU].

	<i>I.1.</i>	<i>I.3.</i>	
	Financement délié attendu au FMU * (176,065 MF)	Financement lié attendu au FMU ** (63,40 MF)	TOTAL Financement au FMU (239,465 MF)
Communication			
TV5 Afrique	0	1,75	1,75
Radio 5 Afrique	0	0,50	0,50
Fonds de soutien aux productions audiovisuelles du Sud et diffusion	27,877	0,84	28,72
Développement des radios rurales	4,779	3,1425	7,9215
Conservation des archives audiovisuelles	0	1,375	1,375
Circulation des personnels de radio-télévision	0	1,375	1,375
	32,656	8,9825	41,6385
Aménagement linguistique			
Création et mise en réseau des Observatoires des industries de la langue et développement du Réseau international de néologie et de terminologie (RINT)	0	2,25	2,25
Création d'offices des langues nationales	3,973	0	3,97
Fonds international pour le développement des langues et civilisations africaines (Fidelca)	2,389	0,75	3,14
	6,362	3	9,36
<i>Pour un développement durable</i>			
Agriculture			
Développement des Centres régionaux d'ensei- gnement spécialisés en agriculture (CRESA)	6,362	2,25	8,61
Développement agro-industriel (PME)	5,57	2,875	8,445
Recherche agronomique appliquée	0	0	0
Circulation des connaissances et de l'information par le système francophone d'information agri- cole (SYFIA)	0	4,50	4,50
	11,932	9,625	21,557
Energie ***			
Fonctionnement et programmes de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF)	11,945	2	13,95
Programme international pour la maîtrise de l'énergie (PRISME)	0	0,55	0,55
Applications et démonstrations des énergies nou- velles et renouvelables	0	1,70	1,70
	11,945	4,25	16,20
Environnement			
Appui aux plans nationaux d'environnement et de gestion des ressources naturelles	7,965	4,75	12,72
Formation des décideurs et techniciens de l'envi- ronnement	0	1,9125	1,9125
Circulation de l'information	0	2,725	2,725
Concertation francophone en vue de la Confé- rence mondiale de Rio (1992)	1,593	0,20	1,79
	9,558	9,5875	19,1455

*** Conformément à la réunion du CIP du 14 novembre 1991, si les budgets étaient insuffisants pour les actions de ce secteur, l'IEPF redéploierait son programme pour les intégrer.

	<i>1.1.</i>	<i>1.3.</i>	
	Financement délié attendu au FMU * (176,065 MF)	Financement lié attendu au FMU ** (63,40 MF)	TOTAL Financement au FMU (239,465 MF)
<i>Pour le développement du potentiel humain</i>			
Education			
Production de matériels éducatifs	19,90	0,58	20,48
Soutien à l'enseignement du français et création d'un fonds spécial en faveur de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est	15,93	3,08	19,01
Soutien aux systèmes éducatifs	0	0	0
	35,83	3,66	39,49
Formation			
Formation des personnels de l'éducation	0	6,70	6,70
Formation technique et professionnelle (CA- FED, EIB...)	7,965	1,08	9,05
Soutien aux programmes de formation du Con- sortium international de formation à distance (CIIFAD)	7,965	0,24	8,21
	15,93	8,02	23,95
<i>Pour le développement scientifique et technique</i>			
Production de l'IST et diffusion de l'information scientifique et technique	0	3,80	3,80
Appui aux structures documentaires (BIEF)	5,575	1,00	6,58
Culture scientifique et technique	2,38	0	2,38
	7,955	4,80	12,76
<i>Le Droit au service du développement et de la démocratie ****</i>			
Amélioration des conditions d'exercice de la justice dans les Etats de l'espace francophone	13,53	3	16,53
Appui aux activités des institutions spécialisées en matière de promotion du Droit, de protection des droits de la personne et d'aide à la démocrati- sation	0	0	0
Mise en place de services d'information et d'expertise en matière de Droit et de droits de la personne, au siège de l'ACCT	0	3,08	3,08
Coopération interparlementaire : restructuration des services documentaires des Parlements du Sud ; organisation et fonctionnement des Parle- ments	4,20	0	4,20
	17,73	6,08	23,81
<i>Pour développer la solidarité francophone</i>			
Fonds multilatéral de solidarité	4,66	0,25	4,91
	4,66	0,25	4,91

**** Conformément à la réunion du CIP du 14 novembre 1991, si les budgets étaient insuffisants, l'intitulé du premier projet serait modifié en y ajoutant « en vue de la protection des droits de l'homme et d'appui à la démocratisation ».

AUTRES PROJETS D' ACTIONS

	Proposition juin 1991 (88,2 MF)	Financement lié attendu au FMU (20,225 MF)	Financement délié attendu au FMU (2 MF)
Culture			
Harmonisation des dispositifs législatifs, juridiques, réglementaires en vue d'une meilleure circulation des biens culturels (Conférence de Liège)	1	0,50	0
Fonds de production de vidéo-clips et supports sonores (Conférence de Liège)	2	0	0
Diffusion de la chanson à la radio et frais d'acquisition de droits de diffusion (Conférence de Liège)	0,50	1,35	0
Commercialisation de l'artisanat	1	0	0
	4,50	1,85	0
Communication			
Présence francophone aux marchés du film et des programmes de télévision (Conférence de Liège)	3	0	0
Agence des télécommunications de la Francophonie (ATF)	3	1,125	0
	6,00	1,13	0
Langues			
Fonds d'aide à la publication et diffusion des publications techniques et littéraires dans les langues d'extension internationale (Conférence de Liège)	1	0	0
Formation en industries de la langue (stages en entreprises, séminaires régionaux)	5	0	0
	6,00	0	0
Education			
Fonds de scolarisation des enfants francophones	12,50	12,00	0
Programme d'analyse des systèmes éducatifs	2,20	3,00	0
	14,70	15,00	0
Jeunesse			
Forum international de la jeunesse	10	0	0
II ^e Jeux de la francophonie	45	0	0
Femmes			
Actions à déterminer dans le domaine de l'alphabétisation, de la création d'entreprises...	0	1,50	0
Français dans les organisations internationales			
Fonds d'aide à la traduction dans les conférences internationales	2	0	2
Développement économique			
Actions à déterminer dans le cadre du suivi du Forum francophone des affaires, développement d'indicateurs économiques...	0	0,75	0

Annexe 2

LE FONDS MULTILATERAL UNIQUE

Institué par le Sommet de Dakar, le Fonds multilatéral unique (FMU) recueille les diverses contributions relatives aux décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

1. Le FMU comprend trois catégories de contributions :

- les contributions non liées des Etats et Gouvernements destinées à la mise en œuvre de la programmation générale de l'ACCT. Celles-ci sont ventilées par le Sommet, sur proposition de la Conférence ministérielle, en conformité avec le document sur les grandes orientations de la programmation. S'y ajoutent la partie du budget de l'ACCT affectée par la Conférence ministérielle au suivi des Sommets ainsi que les reliquats des programmes antérieurs. Le Conseil permanent de la Francophonie peut redéployer, entre deux Sommets, sous l'autorité de la Conférence ministérielle, les crédits relatifs à la programmation selon l'évaluation des projets en cours ;
- les contributions spécifiques des Etats et Gouvernements consenties respectivement à l'AUPELF/UREF et à l'université Senghor d'Alexandrie. A l'intérieur de chacun de ces budgets spécifiques, le Conseil permanent de la Francophonie peut redéployer ces crédits, entre deux Sommets, sous l'autorité de la Conférence ministérielle ;
- les contributions liées des Etats et Gouvernements que ceux-ci décident de verser au FMU en appui supplémentaire à la programmation de l'ACCT (que les projets soient retenus ou non dans sa programmation générale) et les contributions qu'ils décident d'affecter aux projets nouveaux.

2. Le FMU est placé auprès de l'ACCT. Celle-ci fournit trimestriellement au Conseil permanent de la Francophonie la situation comptable du Fonds. Les opérateurs précités gèrent les contributions, qu'ils reçoivent du Fonds, selon leurs règles financières propres, et en rendent compte au Conseil permanent de la Francophonie.

**RESOLUTION SUR L'ORGANISATION
DES DEUXIEMES JEUX DE LA FRANCOPHONIE
(n° 13)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement, et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- CONSIDERANT** la demande formulée par le Bureau de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant en commun l'usage du français lors de sa réunion, à Paris, le 8 octobre 1991,
- CONSIDERANT** que les Jeux de la Francophonie, dont la deuxième manifestation aura lieu en juillet 1993 dans l'Essonne (France), sont placés sous le double signe de la solidarité et de l'excellence et constituent un événement majeur pour la jeunesse francophone,
- APPORTENT** leur plein appui à la préparation des deuxièmes Jeux de la Francophonie de juillet 1993.

**RESOLUTION
PORTANT SUR LA RECONDUCTION
DU FONDS DE SOLIDARITE
(n° 14)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

RAPPELANT	la résolution de Québec sur les calamités naturelles,
RAPPELANT	la résolution n° 11 de Dakar relative à la création d'un Fonds de solidarité,
REAFFIRMANT	la solidarité de tous les pays francophones face aux situations des Etats membres de la Communauté frappés périodiquement par des catastrophes naturelles tels les typhons et cyclones tropicaux,
DECIDENT	la reconduction de la résolution n° 11 du Sommet de Dakar relative à la création d'un Fonds de solidarité,
APPELENT	à la contribution volontaire des Etats pour la dotation de ce Fonds,
DEMANDENT	au Conseil permanent de déterminer les modalités opérationnelles de ce Fonds.

RECONDUCTION DU FONDS DE SOLIDARITE (Requête présentée par Haïti)

Nous Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Chaillot,

CONSCIENTS	de l'importance de la démocratie comme facteur politique incontournable de développement économique et de progrès social,
CONSTATANT	les sacrifices immenses consentis par le peuple haïtien, après plusieurs décennies d'une dictature féroce, pour parvenir à des élections libres et à la naissance d'un régime démocratique,
CONVAINCUS	de ce que ce régime peut difficilement survivre sans structures étatiques adéquates et sans moyens financiers suffisants pour satisfaire, par une politique de développement, les besoins de la population, dont 60 % connaissent un état de pauvreté absolue,

CONSTATANT	les efforts du gouvernement légitime pour développer les différents secteurs économiques et asseoir les institutions démocratiques,
PREOCCUPES	par la situation économique désastreuse dont a hérité le gouvernement légitime et les risques de famine qui menacent certaines régions d'Haïti ; risques aggravés par l'arrivée en masse de plusieurs milliers de déportés haïtiens venant de la République voisine,
DECIDONS	au nom des valeurs de la Francophonie, et pour la sauvegarde de la démocratie haïtienne naissante, de constituer un Fonds de solidarité pour permettre au gouvernement de la république d'Haïti de répondre aux urgences de sa politique économique et sociale. Le fonctionnement de ce Fonds est lié au rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la démocratisation en Haïti.

RECONDUCTION DU FONDS DE SOLIDARITE (Requête présentée par le Laos)

Le sommet de la Francophonie,

Rappelant sa résolution de Dakar sur la solidarité entre pays membres de la Francophonie dans des périodes difficiles provoquées par les calamités naturelles,

Notant avec inquiétude que la sécheresse et l'inondation ont causé des dégâts importants à la production agricole et aux biens de la population et que les besoins en riz décortiqué pour la période de soudure de 1992, sont estimés à 177 000 tonnes,

Considérant que les effets de ces récentes calamités naturelles peuvent mettre en péril un grand nombre de population civile,

SE DECLARE	solidaire du Gouvernement lao face aux conséquences dévastatrices de la sécheresse et de l'inondation et se félicite des efforts entrepris par le Gouvernement lao pour rétablir les conditions de vie normale dans le pays,
LANCE	un appel pressant à tous les pays membres de la Francophonie pour qu'ils viennent en aide à la population lao affectée, afin de lui permettre de surmonter les graves difficultés résultant de ces calamités,
PRIE	l'ACCT et le Comité international de suivi de faire en sorte que l'appel soit entendu et l'action effective.

RECONDUCTION DU FONDS DE SOLIDARITE (Requête présentée par le Liban)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- RAPPELANT** les diverses résolutions de solidarité avec le Liban adoptées lors des précédents Sommets, témoignage de leur intérêt constant pour ce pays, et de leur attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité et l'unité du Liban,
- ENREGISTRENT** avec satisfaction les progrès réalisés tant sur le plan politique que sur le plan de la sécurité depuis la mise en œuvre par le Gouvernement libanais des accords de Taëf et notamment pour ce qui a trait à la dissolution des milices et à l'extension de la zone contrôlée par l'armée légale,
- EXPRIMENT** leur appui au Gouvernement libanais dans la poursuite de l'application stricte et complète des accords de Taëf en vue de consolider la réconciliation nationale, de renforcer la sécurité, de rétablir la légalité sur tout le territoire national notamment en y déployant l'armée libanaise et de restaurer la souveraineté pleine et entière du Liban,
- INVITENT** la communauté internationale à agir pour l'application intégrale de la résolution 425 de l'ONU en vue du rétablissement de la souveraineté libanaise sur l'ensemble de son territoire,
- DECIDENT** la reconduction du fonds de solidarité créé par le Sommet de Québec pour la reconstruction des institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières du Liban et appellent les Etats membres à renouveler le financement de ce fonds.

RECONDUCTION DU FONDS DE SOLIDARITE (Requête présentée par le Mali)

Nous Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de la Francophonie réunis à Chaillot, du 19 au 21 novembre 1991,

- CONSIDERANT** l'importance de la démocratie en tant que facteur essentiel du développement économique et du progrès social,
- NOTANT** avec une vive préoccupation les importants dégâts subis par le tissu économique et les infrastructures du Mali, suite aux événements de janvier et de mars 1991 qui ont mis fin à vingt-deux ans de dictature et de ruine du pays,

CONVAINCUS	de ce que la démocratie et l'Etat de droit pourront difficilement se consolider sans les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique de développement véritable en faveur des populations,
CONSTATANT	les efforts louables du Comité de transition pour le salut du peuple et du Gouvernement de transition pour la mise en place des institutions démocratiques, et la création des conditions favorables à une relance des activités économiques, à l'assainissement des finances publiques et à l'instauration de la paix sociale,
DECIDONS	au nom des principes sur lesquels se fondent les grandes valeurs de la Francophonie et le devoir de préservation de la jeune démocratie malienne, de constituer un fonds de solidarité afin de permettre au CTSP, et au Gouvernement de transition de la république du Mali de répondre aux besoins urgents de sa politique économique et sociale.

RECONDUCTION DU FONDS DE SOLIDARITE (Requête présentée par le Rwanda)

CONSTERNES	par les pertes en vies humaines, les destructions et les souffrances résultant de la guerre imposée au Rwanda, qui a causé le déplacement de plusieurs personnes à l'intérieur du pays,
APPRECIANT	les mesures prises à l'échelon national et sous-régional pour ramener la paix dans cette région,
PROFONDEMENT PREOCCUPES	par les dégâts considérables causés notamment aux infrastructures administratives et scolaires,
EXPRIMENT	leur solidarité envers le peuple rwandais,
INVITENT	les parties au conflit à résoudre les problèmes qui se posent par des moyens pacifiques,
PRIENT	la Communauté internationale d'apporter son concours à la recherche d'une solution durable à travers le dialogue politique déjà amorcé sous l'égide de l'OUA,
LANCENT	un appel à tous les Etats francophones pour qu'ils fournissent toute l'aide nécessaire à la reconstruction économique et sociale du Rwanda,

DECIDENT

à cet effet de constituer un Fonds de solidarité pour l'aide aux populations déplacées, pour la reconstruction des infrastructures éducatives, culturelles et administratives, et pour la scolarisation des orphelins de guerre et des enfants des parents démunis par la guerre.

RECONDUCTION DU FONDS DE SOLIDARITE (Requête présentée par le Tchad)

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

RAPPELANT

la résolution n° 12 du Sommet de Dakar reconduisant le fonds de solidarité en faveur du Tchad,

NOTANT

que ce fonds a permis une amélioration du système éducatif du Tchad détruit au cours des dramatiques événements survenus dans ce pays,

DECIDENT

une nouvelle fois la reconduction du Fonds de solidarité en faveur du Tchad.

RESOLUTION
SUR
LE FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES
(n° 15)

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français,

TENANT COMPTE	du memorandum adopté par le 3 ^e Forum francophone des affaires lors de sa réunion du 28 au 30 octobre 1991, à Paris et à La Rochelle,
REAFFIRMANT	l'importance de la mobilisation de l'ensemble des opérateurs économiques pour la structuration de l'espace économique francophone,
CONSTATANT	le succès remporté par les trois rencontres du Forum francophone des affaires et l'utilité des services déjà mis en place par le secrétariat international,
DEMANDENT	aux instances administratives nationales et aux instances multilatérales de la Francophonie, de marquer leur intérêt pour l'ensemble des propositions présentées dans ce memorandum. Ces recommandations portent sur : <ul style="list-style-type: none">- la formation des ressources humaines ;- la mise en place sous la responsabilité du bureau international du Forum d'un observatoire des échanges économiques entre francophones ;- le renforcement de l'action des Etats francophones dans les institutions multilatérales ayant des programmes d'appui au développement économique ;- l'amélioration des conditions d'accueil des investisseurs, notamment par le développement des télécommunications ;- l'organisation des commissions mixtes bilatérales privées à l'occasion des communications mixtes bilatérales publiques ;- l'appui et le renforcement des organisations professionnelles ayant vocation de promotion du commerce, qu'elles soient publiques ou privées,
ENCOURAGENT	le FFA et l'ACCT à travailler en concertation étroite afin d'alimenter la réflexion prospective du V ^e Sommet francophone en matière de coopération économique.

**RESOLUTION
SUR
LES TELECOMMUNICATIONS EN FRANCOPHONIE
(n° 16)**

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- SOULIGNANT** l'importance que revêtira, pour la structuration de l'espace francophone, la disponibilité de systèmes de communication publics et privés,
- RAPPELANT** la résolution relative aux télécommunications présentée par le Liban au Sommet de Québec,
- SOUHAITENT** que le secteur des télécommunications, déjà considéré dans le domaine des communications de la coopération multilatérale francophone, fasse l'objet d'une attention particulière au cours du prochain biennium,
- INVITENT** l'ACCT :
- à poursuivre le programme de formation et d'échanges déjà engagé dans le cadre du programme de l'Agence des télécommunications de la Francophonie ;
 - à diligenter toute étude permettant d'arrêter au V^e Sommet un programme plus élaboré de coopération multilatérale en matière de télécommunications, l'étude pouvant notamment porter sur les perspectives d'infrastructures satellitaires pour la Francophonie et la création de l'Agence des télécommunications de la Francophonie,
- ENCOURAGENT** une approche concertée de la Communauté francophone à l'occasion de la Conférence administrative mondiale de Radio-Communication qui doit se tenir, après 20 ans, en 1992, à Torremolinos.

RESOLUTION
RELATIVE A L'AVENIR DES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE
(n° 17)

Passage relatif à l'AIPLF
(cf. Résolution n° 10 du Sommet de Dakar)

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement tiennent à reconnaître solennellement le rôle éminent que l'AIPLF (l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française), seule organisation interparlementaire des pays francophones, joue dans la construction et le développement de la Francophonie. La représentation des parlements qu'elle constitue, l'influence qu'elle exerce sur l'opinion, ainsi que les actions de coopération qu'elle a menées, sont un élément important de stimulation pour le succès des projets décidés par les Sommets.

Aussi recommandent-ils de renforcer la concertation et l'information entre l'AIPLF et les organes des Sommets. A cet effet, ils invitent le Conseil permanent de la Francophonie à rencontrer l'AIPLF en ses instances pour l'informer du suivi du Sommet et pour intensifier le dialogue francophone.

DECLARATION DE CHAILLOT
(n° 18)

Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

- REUNIS** pour affirmer une fois de plus notre solidarité et notre ferme volonté de concourir activement à façonner ensemble un avenir meilleur pour nos peuples et pour la communauté internationale,
- NOUS FELICITONS** des progrès de la démocratie constatés dans le monde entier, saluons tout particulièrement la contribution déterminante des peuples à cette évolution, et sommes convaincus qu'il appartient à chaque peuple de déterminer les voies les plus appropriées à l'affermissement de ses institutions démocratiques,
- REITERONS** notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales,
- CROYONS** fermement qu'une plus grande participation des peuples à leur développement passe par le libre exercice des libertés fondamentales et l'avènement de l'Etat de droit,
- CONVAINCUS** qu'il n'existe pas de développement sans liberté, ni de véritable liberté sans développement,
- DEPLORONS** les conséquences tragiques de la famine, de la pauvreté, des calamités naturelles et des désastres dus à l'action de l'homme. A notre époque marquée par le souci de solidarité et de partenariat, la persistance intolérable du sous-développement exige une mobilisation de la Communauté des nations et requiert d'imprimer un nouveau cours à notre coopération,
- PERSUADES** que le développement économique, responsabilité première de chacun de nos pays, passe par le maintien, voire l'accroissement, des flux d'aide, la poursuite de la concertation économique dans les grandes instances internationales et le renforcement des efforts pour l'intégration économique mondiale et régionale, nous engageons à l'avènement d'un véritable partenariat économique fondé sur l'établissement d'un dialogue renouvelé entre nos pays,

CONVAINCUS

que la démocratie est au cœur d'une répartition plus équitable des ressources matérielles et humaines et qu'elle est aussi fondamentale pour la prospérité économique des peuples que la dignité de l'homme, prenons l'engagement de faire avancer le processus de démocratisation, de consolider les institutions démocratiques et décidons de développer des programmes appropriés dans ce sens,

Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation réunis à Chaillot, entendons ainsi faire face à nos responsabilités historiques et répondre aux aspirations légitimes de nos peuples dans un contexte international nouveau.

Composition du Conseil permanent de la Francophonie

(Annexe 48)

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) est constitué des représentants personnels des Chefs d'Etat ou de Gouvernement :

de la Communauté française de **Belgique**,

du **Bénin**,

du **Canada**,

de la **Côte-d'Ivoire**,

de la **France** (présidence),

du **Gabon**,

du **Liban**,

de **Madagascar**,

du **Maroc**,

de **Maurice**,

du **Québec**,

du **Sénégal**,

du **Togo**,

du **Viêt-nam**,

du **Zaire**.

Le Fonds multilatéral unique

(Annexe 49)

La coopération multilatérale francophone est financée par les contributions des Etats membres :

- soit statutaires dans le cadre du budget de l'Agence de coopération culturelle et technique ;
- soit volontaires au titre de programmes particuliers ou de manière indifférenciée.

L'ensemble de ces contributions alimente un Fonds multilatéral unique qui comprend trois chapitres :

- les crédits « déliés » (titre 1.1.) ;
- les crédits spécifiques (titre 1.2.) correspondant au financement des programmes présentés par des opérateurs autres que l'ACCT : AUPELF-UREF, université Senghor d'Alexandrie ;
- les crédits « liés » ouverts sur objectif (titre 1.3.).

Le fonctionnement du FMU, placé sous l'autorité du Conseil permanent de la Francophonie, fait l'objet de l'annexe 2 à la Résolution sur la programmation.

Synthèse budgétaire (Budget annuel)

Programme générale de l'ACCT			
	Fonds multilatéral délié		176,065
	Fonds multilatéral lié		63,395
			239,460
Autres projets d'actions confiés à l'ACCT			
	Fonds multilatéral délié		2
	Fonds multilatéral lié		20,225
			22,225
TOTAL	FMU délié	(1.1.)	176,065
			2
			178,065
	Université d'Alexandrie	10	
	AUPELF-UREF	(1.2.)	64,2
	FMU lié	(1.3.)	63,395
			20,225
			83,620
GRAND TOTAL FMU			261,685
TOTAL crédits spécifiques (1.2.)			74,2

Financement du fonds multilatéral unique
(Budget annuel)

	Crédits déliés (non affectés)	Crédits liés	TOTAL
ACCT Budget statutaire Reliquats Sommet Dakar	57,50 50 107,50		
France	49	46,65	95,65
Canada	11,90	20,41	32,31
Canada/Québec	5,20	3	8,20
CFB	1,64	1,36	3
Région wallone (Belgique)	0	6,35	6,35
Monaco	0,50	0	0,50
Canada/Nouveau -Brunswick	0,125	0	0,125
Suisse	2,20	5,85	8,05
	70,565	83,62	154,185
TOTAL	178,065	83,62	261,685

Fonds multilatéral lié

	France	Canada	Québec	CFB	RW	Suisse	TOTAL
Culture							
Marché des arts	0	0	0	0,32	0	0	0,32
CLAC	1,50	0	0	0	0	0	1,50
Salons du livre	0	0,66	0	0	0	0	0,66
Musées	2	0,50	0	0,16	0	0	2,66
	3,50	1,16	0	0,48	0	0	5,14
Communication							
Radio 5	0	0,50	0	0	0	0	0,50
TV5 Afrique	0	1,75	0	0	0	0	1,75
Fonds de soutien	0	0,60	0	0,24	0	0	0,84
Radios rurales	0	0,5625	0	0,08	0	2,50	3,1425
Archives	1	0,375	0	0	0	0	1,375
Echanges de personnel	1	0,375	0	0	0	0	1,375
	2	4,1625	0	0,32	0	2,50	8,9825
Langues							
Observatoires	0	0,25	0,50	0	0,50	1	2,25
Offices des langues nat.	0	0	0,	0	0	0	0
Fidelca	0,75	0	0	0	0	0	0,75
	0,75	0,25	0,50	0	0,50	1	3
Agriculture							
CRESA	2	0,25	0	0	0	0	2,25
PME	0	1,875	0	0	1	0	2,8750
Recherche	0	0	0	0	0	0	0
SYFIA	4	0	0	0	0,50	0	4,50
	6	2,125	0	0	1,50	0	9,625

	France	Canada	Québec	CFB	RW	Suisse	TOTAL
Energie							
IEPF	0	0	0	0	0	2	2
PRISME	0	0,55	0	0	0	0	0,55
Energies nouv. et ren.	0	0	0,20	0	1,50	0	1,70
	0	0,55	0,20	0	1,50	2	4,25
Environnement							
Plans nationaux	3	0,50	0	0	1,25	0	4,75
Formation	0	1,5625	0	0	0	0,35	1,9125
Information	0	0,625	0,50	0	1,60	0	2,725
Concertation	0	0	0,20	0	0	0	0,20
	3	2,6875	0,70	0	2,85	0,35	9,5875
Education							
Production matériels	0	0,50	0	0,08	0	0	0,58
Enseignement du français	3	0	0	0,08	0	0	3,08
Systèmes éducatifs	0	0	0	0	0	0	0
	3,00	0,50	0,00	0,16	0,00	0,00	3,66
Formation							
Formation personnel	6,50	0	0,20	0	0	0	6,70
Technique et profes.	0	1	0	0,08	0	0	1,08
CIFFAD	0	0	0	0,24	0	0	0,24
	6,50	1	0,20	0,32	0	0	8,02
Développement scientifique							
Production IST	3,30	0	0,50	0	0	0	3,80
BIEF	0	1	0	0	0	0	1
Culture scientifique	0	0	0	0	0	0	0
	3,30	1	0,50	0	0	0	4,80
Droit							
Amélioration	3	0,	0	0	0	0	3
ONG	0	0	0	0	0	0	0
Service d'information	0	0	3	0,08	0	0	3,08
Coopération parlement.	0	0	0	0	0	0	0
	3	3	0	0,08	0	0	6,08
Solidarité							
Fonds solidarité	0	0,25	0	0	0	0	0
	0	0,25	0	0	0	0	0,25
SOUS-TOTAL	31,05	16,685	2,10	1,36	6,35	5,85	63,395
Autres projets							
Harmonisation	0	0,25	0,25	0	0	0	0,50
Diffusion chanson	0,60	0,60	0,15	0	0	0	1,35
ATF	0	0,625	0,50	0	0	0	1,125
Fonds traduction	0	0	0	0	0	0	0
Fonds scolarisation	12	0	0	0	0	0	12
PASEC	3	0	0	0	0	0	3
Femmes	0	1,50	0	0	0	0	1,50
Dév. économique	0	0,75	0	0	0	0	0,75
	15,60	3,725	0,90	0	0	0	20,2250
TOTAL LIE	46,65	20,41	3	1,36	6,35	5,85	82,62

Messages adressés aux Chefs d'Etat et de Gouvernement (13)

**Résolution du Conseil de l'université
des Réseaux d'expression française (UREF)
adoptée à l'unanimité à Paris le 16 novembre 1991**

(Annexe 50)

Au Sommet de Paris, en 1986, le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, invitait la communauté universitaire d'expression française à se rassembler sous l'égide de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française pour « permettre à la communauté des chercheurs francophones de travailler ensemble sans se couper de leurs réalités nationales, faire progresser le français scientifique et technique et créer en français ».

Répondant à cet appel, l'AUPELF a proposé la création de l'université des Réseaux d'expression française et, au Sommet de Québec en 1987, l'UREF devenait un programme majeur des Sommets.

Le Sommet de Dakar a confirmé la mission de l'AUPELF et a accru ses moyens. La résolution n° 10 précise « que le mandat spécifique confié à l'AUPELF lui confère la qualité d'opérateur multilatéral privilégié du programme majeur UREF concernant la recherche universitaire et l'enseignement supérieur ».

De plus, le Sommet de Dakar recommandait à l'AUPELF d'adapter ses statuts et ses structures à son mandat d'opérateur direct des Sommets. Ceci a été fait lors de l'Assemblée générale de Paris, en décembre 1990. Ces nouveaux statuts sont conformes à l'accord intervenu à Sainte-Adèle (Canada-Québec) le 28 novembre 1989 entre le Comité international du suivi (CIS) et l'AUPELF.

Ainsi, dans le respect de l'autonomie universitaire, les engagements pris ont été tenus. L'AUPELF s'est donné, par sa réponse statutaire, sa réorganisation administrative et scientifique, le caractère strictement multilatéral de ses instances, les moyens d'exercer pleinement sa responsabilité d'opérateur du Sommet.

La Conférence des Ministres des Affaires étrangères préparatoire du Sommet de Chaillot, en juillet dernier à l'île Maurice a, dans l'esprit de la résolution n° 10, réaffirmé le mandat de l'AUPELF. Ce mandat est celui d'un opérateur lié par contrat et rendant compte directement aux Sommets.

Compte tenu du bilan positif reconnu par le Comité international du suivi, le Conseil de l'université des Réseaux d'expression française souhaite à l'unanimité que le mandat d'opérateur direct des Sommets conféré à l'AUPELF soit confirmé.

**Recommandations déposées par les experts TV5
du Nord et du Sud concernant TV5 Afrique**

(Annexe 51)

Au terme d'un long processus de concertation, d'études et de négociations techniques, entamé à la demande des Ministres francophones de la Culture, réunis à Liège le 5 novembre 1990, les experts du Nord et du Sud ont remis leurs conclusions après une dernière rencontre tenue à Paris le 18 novembre 1991.

Le principe de la mise en place de « TV5 Afrique » est réaffirmé comme objectif à terme à atteindre par étapes en fonction, notamment, du développement nécessaire des capacités de production africaines.

Une première étape peut être entamée, dès le début du 2^e trimestre 1992, avec l'extension de TV5 Europe sur l'Afrique et une présence accrue des programmes africains sur TV5 Europe et TV5 Québec-Canada qui seront ainsi, également accessibles à l'ensemble des pays du Nord couverts par les deux chaînes.

Pour la réalisation de cette première étape les experts recommandent :

- 1 - la diffusion simultanée des programmes de TV5 Europe, actuellement assurée par le satellite européen Eutelsat II F1, sur un satellite panafricain. Mandat de négociation est donné à TV5 pour conclure un accord de location d'un transpondeur adapté à la réception la meilleure et la plus accessible sur la zone concernée, et ceci dans les limites de l'enveloppe budgétaire annuelle globale. L'utilisation des signaux de TV5 sera laissée à l'initiative des pays concernés en fonction de leur législation nationale et avec l'accord de la chaîne ;
- 2 - le développement de la présence africaine sur la chaîne qui, de 1 heure hebdomadaire actuellement, passerait à 2 heures en 1992 dès la diffusion des images en Afrique, et à 4 heures hebdomadaires en 1993. La gestion de cette « fenêtre africaine » sera confiée au Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) qui regroupe l'ensemble des diffuseurs francophones du Nord et du Sud.

La réalisation de ce premier objectif doit nécessairement se traduire par :

- 1 - le renforcement des moyens financiers mis directement à la disposition du CIRTEF pour son fonctionnement, l'acquisition des programmes africains et leur habillage ;
- 2 - l'augmentation significative des moyens du Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud géré par l'ACCT et le CIRTEF, la réorganisation de son Comité de sélection, l'ajustement de ses critères de sélection en fonction des besoins prioritaires de la grille de TV5 et de la nécessité de multiplier les coproductions de qualité ;
- 3 - l'accès à des mécanismes d'aide pour le doublage ou le sous-titrage en français d'émissions produites dans des langues nationales ;
- 4 - la réorientation des programmes de formation de l'ACCT, en particulier ceux de l'Ecole internationale de Bordeaux, en tenant compte des besoins de développement de TV5 Afrique, notamment pour préparer et assister les personnels engagés dans les productions du Sud et les coproductions Nord-Sud ;
- 5 - l'accueil et le perfectionnement dans les structures de TV5 (à Montréal et à Paris) de collaborateurs des télévisions africaines.

Les coûts financiers de cette première phase (location du satellite, fonctionnement, acquisition des droits et habillage des productions du Sud) sont fixés à un maximum de : 12,5 MF en 1992 (d'avril à fin décembre) ; 18 MF en 1993.

Ces estimations ne prennent pas en considération :

- le coût des équipements au sol qui restent à la charge des utilisateurs potentiels ;
- les aides à dégager pour stimuler la production du Sud et atteindre une diffusion annuelle par TV5 de 200 heures (ce qui pourrait représenter environ 24 millions de FF, sur la base des aides moyennes actuellement consenties par le Fonds de soutien ACCT-CIRTEF).

Le financement de cette première étape sera assuré essentiellement par les partenaires actuels de TV5, dans les proportions qu'ils fixeront, avec des contributions des pays du Sud.

Pour le suivi institutionnel du projet, il est recommandé, pour cette première étape, de s'inscrire de façon pragmatique dans les règles actuelles de fonctionnement des deux TV5 :

- des représentants politiques du Sud seront invités, dans la continuité de ce qui s'est passé à la Conférence d'Ottawa du 13 septembre 1991, à participer aux réunions des ministres responsables de TV5 ;
- le CIRTEF représentera les organismes du Sud au Comité de programme de TV5 Europe.

Recommandations des Assises de la Communication

(Annexe 52)

ATELIER 1. RESOLUTION FINALE

Considérant que tout pays qui ne garantit pas dans son cadre constitutionnel et juridique, notamment par le biais de tribunaux indépendants, et qui n'autorise pas dans la pratique l'exercice de la liberté de la presse est présumé se mettre en situation de forte atteinte à toutes les libertés.

Les participants à l'atelier n° 1, tout en constatant avec satisfaction les progrès réalisés dans le monde francophone au chapitre de la liberté de la presse,

CONDAMNENT	les pratiques qui portent atteinte à la libre circulation de l'information, tel l'assassinat et l'emprisonnement de journalistes, la fermeture de journaux, etc.,
RECOMMANDENT	que les Etats francophones qui ne l'ont pas fait ratifient les conventions internationales, tel le pacte international relatif aux droits civils et politiques, et les autres instruments pertinents ; que les autres Etats mettent en place un cadre constitutionnel et juridique qui permette le développement d'une presse nationale, indépendante et pluraliste, y compris dans le secteur de l'audiovisuel, et tout particulièrement en radio,
CONSIDERENT	que l'aide francophone en matière de communication, saurait difficilement être accordée aux Etats qui bafouent la liberté de la presse qui, si elle n'est pas supérieure aux autres libertés publiques, en favorise l'exercice et le développement,
SUGGERENT	que les associations professionnelles indépendantes et les autres organismes défendant la liberté de la presse puissent activement participer à la définition et au suivi des politiques de coopération en matière de communication.

Les participants s'entendent enfin sur la nécessité de distinguer les cadres juridiques et déontologiques en matière de presse et affirment que la déontologie est une affaire qui relève des professionnels et qui devrait faire l'objet, tout en s'inscrivant dans le cadre des libertés fondamentales, d'un débat permanent entre eux tant au Nord qu'au Sud.

ATELIER 1. RESOLUTION ADOPTEE EN SEANCE PLENIERE : CREATION D'UN OBSERVATOIRE DES LIBERTES DE LA PRESSE

L'ensemble des ateliers s'est indigné des atteintes répétées aux libertés de la presse. Ils ont convenu qu'il n'y aura jamais assez d'organismes en première ligne pour la défense de ces libertés.

Afin que les professionnels de la presse participent plus activement encore à la défense de ces libertés :

- les Assises acceptent le principe de la création d'un observatoire des libertés de la presse ;
- cet observatoire devra être aussi peu étatique que possible ;
- les Assises donnent mandat au comité de suivi afin de réunir les organisations de défense des libertés de la presse déjà existantes pour étudier les modalités de mise en place de cet observatoire.

ATELIER 2. RESOLUTION FINALE

Préambule

L'atelier n° 2, consacré à la presse écrite a examiné les problèmes liés à la collecte de l'information, à la fabrication, à la gestion et à la diffusion des journaux et autres supports écrits.

L'atelier a salué la part prépondérante prise par la presse écrite dans les processus de démocratisation dans les pays du Sud. Plus que jamais, cette presse écrite par son rôle pionnier est le garant de l'expression des aspirations des citoyens à plus de liberté, de justice et de dignité.

Malgré ce rôle que tout le monde lui reconnaît aujourd'hui, la presse écrite reste le parent pauvre dans la répartition des aides aux moyens de communication.

Compte tenu du rôle primordial joué par la presse écrite et par la radio auprès des populations dans le cadre du pluralisme de la communication, les Assises francophones recommandent de donner à ces médias toute leur importance.

L'atelier note avec regret le manque d'intérêt de la presse du Nord, pour le processus démocratique en cours au Sud dont elle ne reflète qu'une image caricaturale.

Il ressort des discussions de l'atelier un certain nombre de préoccupations prioritaires concernant les problèmes suivants :

Formation professionnelle

Identifier les besoins en formation et y répondre de manière adéquate, notamment par le renforcement, en l'adaptant au contexte nouveau, des capacités des structures existantes : CESTI de Dakar, ESTI de Yaoundé, CAPJC de Tunis, etc.

Instituer des mécanismes permettant aux associations professionnelles et aux entreprises du Sud un accès direct aux filières de formation offertes par le Nord.

Privilégier la formation, le recyclage et le perfectionnement sur place par les professionnels de la presse écrite, en tenant compte des besoins des praticiens et des entreprises de presse du Sud.

La formation doit nécessairement inclure la gestion, le marketing, la promotion, la publicité, la distribution et les nouvelles technologies de conception et de fabrication des supports écrits.

Circulation de l'information

L'atelier propose la création d'une base de données et d'une bourse francophones listant les différents types de matériels disponibles — neuf et d'occasion — afin de permettre aux entreprises de presse du Sud des acquisitions de matériels fiables et à moindre coût. Cette base de données devra également permettre de fournir aux entreprises de presse le papier et autres consommables selon des circuits fiables, et sur la base d'une péréquation garantissant des prix compétitifs et équitables.

Coopération et échanges

L'atelier souhaite la généralisation des jumelages, parrainages, et partenariats entre entreprises, associations et structures de formation professionnelle du Sud entre elles, et avec le Nord.

L'atelier demande à tous les Etats de ratifier et d'appliquer sans restriction la convention de l'Unesco, adoptée à Florence en 1950, sur les importations d'objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel, afin de lever tous les obstacles d'ordre douanier et fiscal ainsi que les taxes internes qui pénalisent le développement d'une presse pluraliste viable.

Les exonérations prévues dans cet accord doivent s'étendre aux télécommunications de presse entre les pays du Sud et entre le Nord et le Sud. Des tarifs réduits de téléphone, de télécopie et de télex favoriseraient non seulement la collecte et la circulation de l'information, mais aussi toutes formes de coopération entre les organes de presse francophones.

De la même manière, les Etats sont invités à promouvoir un système d'aides directes et indirectes à la presse, condition indispensable à l'émergence et à la consolidation du pluralisme. Ces aides devront être dispensées selon des principes et des critères de transparence et d'équité respectant rigoureusement l'indépendance et la liberté des bénéficiaires.

L'atelier presse les Etats de favoriser un environnement juridique propice à l'expression du pluralisme et de la démocratie, notamment avec la levée des monopoles sur l'audiovisuel et l'accès aux sources d'information, la suppression de toutes les formes de pression, de censure et d'agression.

Pour atteindre tous ces objectifs, dont dépend l'essor d'une presse démocratique et pluraliste, l'atelier préconise la création d'une fondation francophone pour le soutien et le développement de la presse écrite qui coordonnera les efforts publics et privés. La fondation aura également pour mission de promouvoir et d'étudier pour le compte des organes de presse, tout problème technique, économique, juridique, commercial ou autre. Ouverte à l'ensemble de la profession et gérée par elle, cette fondation redistribuerait les fonds de la Communauté francophone destinée à la presse écrite. L'atelier souhaite la mise sur pied d'une mission d'étude préparant la constitution rapide de cette fondation.

ATELIER 3. RESOLUTION FINALE

L'atelier n° 3, consacré à la radio a dégagé cinq thèmes principaux : le financement, la formation, le partenariat, la fin des monopoles et la libéralisation des ondes, enfin les perspectives technologiques.

Moyens de financement

L'atelier a constaté le déséquilibre croissant dans la répartition des budgets d'investissement de la télévision et de la radio en défaveur de cette dernière.

L'atelier recommande donc aux participants du Sommet qu'il soit mis un terme à cet appauvrissement de la radio par un rééquilibrage et un partage plus équitable des ressources publiques et de l'aide internationale. Pour ce faire, l'atelier suggère que la radio et la télévision soient séparées dans les pays où les deux médias constituent encore une organisation unique.

S'agissant de l'aide internationale, cette augmentation du financement de la radio devrait pouvoir se réaliser sans nécessaire référence à la notion dominante du « label » de développement.

L'ensemble des intervenants s'est également accordé pour demander aux Chefs d'Etat un effort public accru en faveur des radios rurales. Ces radios sont, en effet, très écoutées sur le plan local mais sont insuffisamment prises en considération par les pouvoirs publics.

Dans la recherche de ressources supplémentaires, la pratique du publi-reportage a été dénoncée par l'atelier qui l'assimile à de la publicité déguisée. Dans ce domaine, les participants ont vivement conseillé la mise au point de règles déontologiques très strictes.

Formation

Considéré comme primordial, ce point a fait l'objet de propositions très précises :

- l'élaboration de plans de formation impliquant totalement les directeurs de ressources humaines ;
- une meilleure formation des formateurs ;
- le développement rapide de la formation de base sur place faisant plus largement appel aux formateurs du Sud ;
- le maintien des stages à l'étranger, pour le recyclage et le perfectionnement des cadres et agents spécialisés ;
- la mise au point de structures permettant d'assurer le suivi de toute formation reçue.

Partenariat

Se référant au projet de création par la France d'une fondation « Ecrans du Sud » (cinéma et télévision), l'atelier propose qu'une réflexion soit engagée par les Gouvernements francophones sur un projet similaire dans le domaine radiophonique.

L'atelier ayant été informé qu'un projet de « radio multilatérale francophone » devrait être présenté au Sommet de Chaillot, il recommande aux chefs d'Etat de donner la priorité à la formation ainsi qu'à la production et à l'échange de programmes, notamment en provenance du Sud.

Les participants aux Assises ont insisté sur la nécessité de réduire les déséquilibres dans les flux Nord-Sud et Nord-Est de sons et d'images. Ils considèrent qu'au nom de la réciprocité et d'une conception des différents supports médiatiques comme lieu d'échanges et de dialogue des cultures, les pays du Nord doivent recommander à leurs instances de régulation une ouverture de leurs fréquences aux radios du Sud ou de l'Est. A titre d'exemple, ils souhaitent que soit étendue l'autorisation de diffusion d'Africa n° 1 en France.

Fin des monopoles et libéralisation des ondes

L'atelier souhaite sur cette question faire un préambule soulignant deux points :

- les gouvernements doivent faciliter l'accès des sources d'information aux journalistes, particulièrement en ce qui concerne leurs relations avec les administrations ;

– compte tenu de leur droit d'accès à l'information, les journalistes ne doivent pas hésiter à rechercher des informations par tous les moyens compatibles avec l'exercice de leur profession.

Pour prendre en compte les évolutions démocratiques dans les pays du Sud, l'atelier propose :

- que les monopoles d'Etat se transforment en véritables services publics indépendants du pouvoir politique et que les radios privées soient autorisées dans les pays où elles n'existent pas, dans le cadre d'une réglementation appropriée ;
- afin de mieux maîtriser cette évolution, l'atelier souhaite que l'accès aux textes et documents de base sur les expériences originales des pays du Nord soit élargi et facilité.

Une demande expresse est faite au CIRTEF et à tout autre organisme compétent pour qu'il fasse une synthèse de ces textes, qui devra être largement diffusée.

Perspectives technologiques

Dans le domaine de la technologie radiophonique, l'atelier recommande que les résultats des recherches profitent plus largement aux pays du Sud. L'ensemble des radios du monde francophone devra avoir accès aux technologies les plus récentes.

ATELIER 4. RESOLUTION FINALE

Point 1

L'atelier n° 4 consacré à la télévision, recommande que la communication audiovisuelle soit considérée comme un facteur de développement politique, économique, social et culturel.

Pour permettre à la télévision de jouer pleinement ce rôle, il faut :

- assurer aux télévisions nationales une plus grande autonomie de gestion ;
- accroître et diversifier leurs sources de financement ;
- leur permettre de bénéficier de fonds traditionnellement réservés aux projets de développement ;
- encourager la création de sociétés de prestations et de production privées éventuellement en partenariat avec les télévisions nationales, dans un cadre multilatéral (Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Est...).

Point 2

Les participants de l'atelier télévision soutiennent les propositions de création de la fondation « Ecrans du Sud » et de renforcement du fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud pour permettre une présence plus significative sur les écrans du Nord des images du Sud.

Une telle décision favoriserait également les coproductions de qualité Nord-Sud, Sud-Sud, Sud-Nord, Nord-Est..., tout en permettant de conduire des expériences fructueuses en matière de formation professionnelle.

Point 3

L'atelier soutient le projet TV5 Afrique. Toutefois, ce projet devra impulser une production originale, pour une programmation correspondant aux attentes des auditoires africains, et susceptible de constituer une vitrine dans les pays du Nord.

Point 4

La formation joue un rôle capital dans la mise en œuvre d'un véritable partenariat et d'un professionnalisme confirmé dans l'Espace audiovisuel francophone. L'atelier télévision recommande :

- d'adapter les programmes et actions de formation aux besoins identifiés par les organismes bénéficiaires concernant tous les métiers de la télévision ;
- de favoriser la formation au contact d'équipes multilatérales ;
- de développer les formations de base et la formation continue *in situ*, dans une perspective nationale, sous-régionale, et régionale, en vue d'une spécialisation des structures de formation ;
- de poursuivre la formation de haut niveau dans les pays offrant les infrastructures et les expertises nécessaires ;
- d'affiner et de soutenir toutes les actions de formation francophone ;
- d'apporter une assistance significative aux structures francophones de formation du Sud et de l'Est.

Point 5

Considérant la nécessité de promouvoir les échanges d'informations en provenance et vers toutes les zones géographiques de la Francophonie (actualité, magazines, documentaires), l'atelier télévision recommande :

- le renforcement des structures opérationnelles et de l'expérience en cours (AFROVISION), pour les inscrire dans une perspective multilatérale plus adaptée aux aspirations et besoins de la francophonie ;
- la conduite d'une étude d'opportunité (juridique, financière et technique) concernant ces développements à partir des besoins clairement exprimés par les utilisateurs potentiels à l'intérieur et à l'extérieur de la Francophonie, sous l'égide d'un organisme multilatéral francophone.

ATELIER 5. RESOLUTION FINALE

« Le dernier colloque du genre »

Les présentes Assises francophones de la communication, comme les rencontres qui les ont précédées, procèdent d'une logique de la discussion.

Les rencontres à venir devront également se placer dans une logique de l'action. Il devra s'agir de rencontres interprofessionnelles au cours desquelles des bilans de santé du métier seront établis.

Ils devront permettre de monter des opérations communes. L'atelier recommande que des mesures qui ont fait leurs preuves dans certains pays soient généralisées dans l'espace francophone :

- tarifs postaux préférentiels ;
- tarifs réduits pour les télécommunications ;
- création de coopératives d'achats (papier, équipements lourds) ;
- ratification de l'Accord de Florence.

Suivi

1. L'atelier recommande instamment la tenue périodique d'Assises francophones de la communication.

2. Il recommande également la mise en place d'un Comité de suivi, regroupant des professionnels de la communication. Son rôle sera de veiller à l'aboutissement des recommandations issues de ces Assises et d'en convoquer de nouvelles.

3. Recommande la création d'une Fondation pour le pluralisme de l'information dans l'espace francophone, qui sera destinée à :

- favoriser le professionnalisme de l'information dans les trois types de médias (presse écrite, radio, télévision) ;
- appuyer l'émergence et la viabilité d'organes de presse indépendants (presse écrite, radio, télévision).

Conférence des Ministres africains de la Fonction publique
(« Initiative de Cotonou »)
(Annexe 53)

Les Ministres africains chargés de la Fonction publique réunis à Cotonou les 3, 4 et 5 novembre 1991 ont discuté des deux rapports présentés par leurs experts, consacrés respectivement à « Fonction publique et Etat de droit » et « Fonction publique et Développement », et ont pris connaissance des rapports nationaux, ainsi que des conclusions du colloque organisé par l'ACCT à Cotonou au mois de septembre 1991 sur « l'Etat de droit au quotidien ». Ils ont exprimé leur ferme volonté de prendre l'initiative de définir un cadre de concertation.

Ils font leur constat sur l'état des Fonctions publiques dans leurs pays et sur les lignes générales des actions qu'il conviendrait d'entreprendre pour remédier à la situation actuelle et améliorer les performances des fonctionnaires au service du développement, dans le respect de la règle de droit.

Ils constatent qu'en dépit de la diversité des situations dans les pays représentés, les systèmes de Fonction publique rencontrent en Afrique de sérieuses difficultés.

Ces difficultés s'expliquent par l'héritage de l'histoire, le poids des contraintes démographiques et économiques et par l'inadaptation des structures à l'environnement socioculturel dans lequel doit se mouvoir l'administration.

Les difficultés suivantes sont constatées :

- difficultés de gestion liées à une administration du personnel se réduisant à la formalisation des actes juridiques qui accompagne le déroulement mécanique des carrières et un traitement des données relatives aux rémunérations sans que l'on prenne suffisamment en compte la dimension « Gestion des ressources humaines » ;
- difficultés d'organisation, compte tenu de la lourdeur, de la complexité des procédures administratives existantes, de la concentration et de la centralisation excessives des pouvoirs de décisions qui sont les principales causes de l'absence d'efficacité de l'administration ;
- difficultés financières, compte tenu de la part excessive prise par les dépenses de personnel dans les budgets des Etats, d'où la nécessité pour la plupart d'entre eux de prendre des mesures de maîtrise de leur masse salariale ; ce qui s'est traduit par un système de contrôle plus rigoureux des recrutements et de l'évolution des rémunérations ;
- difficultés de communication que reflète la méfiance réciproque dans les relations « administration-usagers » ; l'image de marque de l'administration étant souvent discréditée, il s'ensuit un défaut de collaboration des citoyens qui empêche l'administration de remplir efficacement ses missions essentielles de service public.

Mais ces difficultés atteignent aujourd'hui une intensité qui suppose une action concertée entre tous les intervenants pour remédier aux graves insuffisances des systèmes.

Compte tenu de ce constat les Ministres se fixent les objectifs suivants :

- améliorer l'efficacité et la crédibilité des administrations. La réalisation de ces objectifs passe par la poursuite d'une politique rigoureuse de maîtrise de l'évolution de la masse salariale et de gestion des ressources humaines, assortie d'une programmation prévisionnelle ;
- promouvoir une politique développant le sens des responsabilités et la motivation des agents, ce qui ne sera acquis que si leurs droits et devoirs sont clairement affirmés, leur formation sensiblement améliorée, et leurs mérites pris en compte dans le déroulement de leur carrière ;

- mettre en œuvre des mesures concrètes permettant de retrouver la confiance des usagers du service public et de renforcer la crédibilité de l'Etat à l'intérieur comme à l'extérieur. La mise en place d'une administration efficace, au service des citoyens, transparente, prévisible et contrôlable, servie par des agents intègres, doit être systématiquement recherchée pour que cette crédibilité soit assurée dans le respect de l'Etat de droit ;
- redéfinir le rôle et le domaine d'intervention de l'Etat et des collectivités publiques.

Les Ministres, conscients de la gravité des problèmes qui se posent aux Fonctions publiques dont ils ont la charge, décident d'engager une concertation permanente entre eux pour analyser ces problèmes et y apporter des solutions, en bénéficiant des expériences de chacun.

Ils estiment indispensable que, dans le respect des souverainetés de chaque Etat, soient définies en commun les lignes directrices d'une politique de rémunération, d'une politique des effectifs et d'une réforme des systèmes de gestion administrative et financière des agents de l'Etat.

Ils affirment également leur attachement à une meilleure gestion individuelle des carrières, notamment dans ses aspects de formation et de respect de la déontologie. Ils s'engagent à promouvoir l'évaluation des politiques publiques et à régionaliser les cadres de leurs actions, notamment en matière de formation. Ils soulignent que le renforcement de l'Etat de droit implique nécessairement une administration intègre, loyale et efficace.

Dans ce contexte, ils jugent nécessaire, pour entreprendre des réformes en profondeur, que soit établi un diagnostic des administrations afin de prendre les mesures adaptées.

Par ailleurs, ils souhaitent, quant au contenu de l'ajustement, que la maîtrise des coûts ne nuise pas à l'efficacité des administrations, et qu'il existe une véritable adéquation entre ajustement et développement.

Enfin, compte tenu des conditions auxquelles est subordonné le PAS, ils suggèrent une réflexion en profondeur sur la mise en œuvre de programmes d'action pour les Fonctions publiques, à laquelle ils souhaitent s'associer de façon concertée.

C'est en ce sens qu'ils soumettent aux bailleurs de fonds ces trois points, afin de procéder avec eux à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes adaptés.

Parallèlement, afin que la réflexion se prolonge au-delà de la présente conférence, ils estiment nécessaire la mise en place d'un mécanisme de suivi. A cet effet, ils décident la création d'un Comité de suivi de l'initiative de Cotonou, composé de huit Ministres africains et de neuf experts africains.

Ce Comité de suivi sera chargé notamment :

- de veiller à la réalisation du projet de création de l'Observatoire des Fonctions publiques africaines (OFPA) ;
- de proposer des actions régionales notamment en matière de formation et de l'harmonisation des statuts, des échanges de fonctionnaires ;
- de solliciter en tant que de besoin l'expertise technique des bailleurs de fonds dans le montage des programmes et projets.

Les Ministres africains de la Fonction publique remercient tous les experts et conseillers africains, et tous les représentants des organismes internationaux et bailleurs de fonds, et particulièrement le Ministère de la Coopération et du Développement de la République française pour la qualité de leur contribution à la réussite de cette conférence.

Motion de création de l'Observatoire des Fonctions publiques africaines

Ils proposent la mise en œuvre d'un projet de création de l'Observatoire des Fonctions publiques africaines qui comprendra :

- un Conseil d'administration (composé de Ministres) ;
- un Comité technique (composé d'experts africains, de différents bailleurs de fonds et d'experts internationaux).

L'OFPA aura pour fonctions :

1. de collecter les informations sur l'état de nos Fonctions publiques ;
2. d'identifier les problèmes communs à nos Fonctions publiques et de réfléchir à des solutions adaptées ;
3. d'identifier des programmes ou projets régionaux tendant à une meilleure intégration de nos Fonctions publiques, notamment en matière de formation, d'harmonisation des statuts et d'échanges périodiques de fonctionnaires ;
4. de produire des rapports ou une revue périodique permettant un meilleur échange de l'information.

Cet Observatoire pourrait éventuellement être implanté à Abidjan.

Mémorandum du III^e Forum francophone des affaires

(Annexe 54)

Le troisième Forum francophone des affaires s'est tenu successivement à Paris et à la Rochelle du 28 au 30 octobre. Il a rassemblé plus de 500 délégués de 32 pays, gouvernements et communautés linguistiques, ayant en commun l'usage de la langue française.

L'espace économique francophone totalise 200 millions de consommateurs spécifiques et environ 420 milliards de francs d'échanges extérieurs. Cette zone économique transversale s'appuie sur des pôles de présence : en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique et en Asie. Les délégués ont pris acte des mutations profondes en cours dans les relations internationales.

Le troisième Forum a accueilli une importante délégation roumaine, témoignant d'un élargissement de sa relation économique. La relation Nord-Sud en Afrique francophone est majoritaire, dans les échanges francophones.

les relations multiples dans le sens Nord/Nord – Nord/Est – Nord/Sud – Sud/Sud ont été retenues, comme base générale de la promotion des échanges, entre les partenaires francophones.

Le troisième Forum précise, que l'action à long terme des partenaires francophones privilégie les orientations suivantes :

1. la promotion des échanges commerciaux, industriels et technologiques ;
2. la promotion des investissements directs ;
3. l'appui aux coopérations Nord/Sud – Sud/Sud et Nord/Est.

Le troisième Forum a rappelé l'importance qu'il attache au maintien d'une priorité Nord/Sud dans l'appui multilatéral au développement, ceci, dans les justes équilibres à maintenir avec les autres régions du monde, tenant compte notamment des besoins nouveaux Nord-Est.

L'appui public au développement (multilatéral et bilatéral) est facteur d'encouragement et d'entraînement, à la croissance des flux privés au développement.

Le groupe régional africain du III^e Forum a particulièrement insisté sur les trois préoccupations suivantes :

1. l'importance des banques d'affaires, à procédures rapides, pour le développement du partenariat ;
2. la mise en place d'un fonds de garantie régional, d'appui aux investissements de partenariat ;
3. le besoin de programmes de formation de jeunes africains issus de l'immigration, favorisant leur intégration à part entière dans l'économie de leur pays ;
4. la promotion de la femme chef d'entreprise, dans les pays du Sud.

Le III^e Forum a retenu les préoccupations suivantes, portées à l'attention du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage de la langue française.

1. Les ressources humaines

- Encouragement à des politiques de stagiaires réciproques dans les entreprises.
- Encouragement à la circulation des personnes et simplification des formalités administratives et des visas.
- Renforcement des grilles d'équivalence des diplômes dans l'espace francophone.

2. Observatoire économique

- Mise en place d'une cellule d'observations statistiques sur les flux et les échanges extérieurs francophones, sous la responsabilité du Bureau internationale du Forum, en liaison avec les Comités nationaux.

3. Institutions multilatérales

- Renforcer l'action des Etats francophones, dans les institutions multilatérales.
- Réduire les tensions et les incompréhensions dans l'exécution des procédures multilatérales entre les logiques francophone et anglo-saxonne.

4. Conditions d'accueil des investisseurs

- Renforcement de l'appui public aux infrastructures d'accueil, notamment dans les secteurs : transports – télécommunications et fonctionnement postal – énergie.
- Clarification des régimes de propriété des sols et mise à disposition de terrains pour l'investisseur étranger.
- Généralisation des guichets uniques d'accueil et d'appuis financiers particuliers, des investisseurs (relations Nord/Sud et Nord/Est notamment).
- Encouragement à la création d'agences locales de promotion des investissements.
- Renforcement des instances d'arbitrages amiables pour contentieux administratifs (relations Nord/Sud notamment).
- Protection des biens des personnes, en cas de troubles politiques graves.

5. Commissions mixtes bilatérales

- Organisation de commissions mixtes bilatérales privées, parallèlement à la tenue des commissions mixtes bilatérales publiques.

6. Organisations professionnelles

- Renforcement du rôle d'animation économique des organisations, nationales, consulaires et professionnelles (relations Nord/Sud notamment).
- Reconnaissance des logiques spécifiques de fonctionnement des chambres de commerce (systèmes différents relations Nord/Nord et Nord/Sud).
- Renforcement de l'association des organismes professionnels et consulaires au Forum francophone des affaires, sur l'objectif commun de développement économique.

7. Communication

- Lancement de programmes de communication publics et privés, en faveur de la promotion générale de l'espace francophone.
- Lancement de programme de communication économique publics et privés en faveur de la promotion de l'espace économique francophone (relation Nord/Sud, dont continent africain, notamment).

Les participants au III^e Forum francophone des affaires ont marqué, par leurs travaux, l'étape de consolidation de leur initiative.

Ils réaffirment leur volonté de continuer l'action engagée en faveur de la promotion continue de l'espace économique francophone, au service du développement économique et social des nations et des communautés concernées.

**Projet de résolution relative
au Centre panafricain de formation coopérative
(Annexe 55)**

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, réunis à Paris les 19, 20 et 21 novembre 1991,

- CONSIDERANT** la déclaration de Dakar faisant de la Communauté francophone un espace de dialogue et de coopération multilatérale exemplaire au travers d'actions concrètes et significatives,
- PRENANT EN COMPTE** la situation de crise économique généralisée que traversent la plupart des pays en développement,
- CONSCIENTS** du désengagement progressif de l'Etat des activités de production au profit des collectivités et des organisations à la base dans le processus d'un développement de plus en plus démocratique et endogène,
- CONVAINCUS** du rôle irremplaçable que joue le mouvement coopératif dans ce processus en tant que, d'une part, secteur potentiel de création d'emplois et, d'autre part, outil privilégié de développement des capacités intrinsèques des populations à concevoir, réaliser, gérer et contrôler leurs propres projets d'activités rentables,
- RECONNAISSANT** que malheureusement le mouvement coopératif n'a souvent pas su disposer des ressources humaines, tant en quantité qu'en qualité, nécessaires pour impulser un vrai développement à la base dans les pays du Sud,
- PERSUADES** que le Centre panafricain de formation coopérative de Cotonou dispose depuis 1985 d'un programme dynamique de formation des cadres supérieurs et moyens de l'action coopérative au profit des pays africains francophones et des organisations coopératives,
1. **PRENONS** solennellement l'engagement d'œuvrer collectivement pour la relance d'un mouvement coopératif authentique et démocratique dans les pays en développement,
2. **DECIDONS** d'inscrire le Centre panafricain de formation coopérative de Cotonou parmi les institutions spécialisées de formation de la Francophonie et de lui apporter l'assistance nécessaire à son épanouissement en tant que centre d'excellence en matière de formation en économie coopérative ;
3. **INCITONS** l'Agence de coopération culturelle et technique, les autres institutions francophones et, par-delà, tous les partenaires au développement, à soutenir moralement, matériellement et techniquement le Centre panafricain de formation coopérative dans ses activités de formation.

Forum des associations francophones

(Annexe 56)

Le forum des associations francophones, organisé par l'Association francophone d'amitié et de liaison et présidé par M. Xavier Deniau, sous le haut patronage de M^{me} Tasca, Ministre délégué chargé des Affaires francophones, a réuni les 14 et 15 novembre 1991, au Centre des conférences internationales, les représentants de soixante associations, provenant de nombreux pays ou communautés francophones.

Les représentants de ces associations ont présenté et approuvé onze résolutions sur divers sujets intéressant le mouvement associatif et la Francophonie, qui ont été transmises aux instances compétentes, en vue de leur communication aux délégations officielles participant au Sommet de Chaillot.

La résolution numéro un, ci-jointe, prévoyant une procédure d'agrément des associations par le Conseil permanent de la Francophonie, est publiée comme document annexe.

Parmi les autres résolutions figurent notamment les conclusions du Colloque sur le thème « Francophonie, associations, échanges, dans les relations avec l'Europe centrale et orientale », ainsi qu'une recommandation relative à la création de l'Institut du monde francophone à Chamarande.

L'ensemble des résolutions ainsi communiquées, qui n'ont pas pu toutes être insérées faute de place, fera par ailleurs l'objet d'une publication à la diligence de l'AFAL.

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE AUX ASSOCIATIONS FRANCOPHONES INTERNATIONALES

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

CONSCIENTS	de la nécessité de relayer l'action des Etats et des Gouvernements par des actions et des réseaux vivants, concrets sur le terrain, dits de coopération décentralisée,
RECONNAISSANT	l'action menée depuis de nombreuses années par les associations francophones, et leur rôle souvent précurseur dans des domaines comme l'éducation, la culture et l'entraide entre les peuples francophones,
DESIREUX	d'aider la solidarité, l'organisation et la cohérence de cette action multidimensionnelle et partenariale,
CONSTATANT	par conséquent qu'il y a lieu de préciser les relations entre les Sommets des Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation ayant en commun l'usage du français d'une part, et les associations francophones d'autre part,

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation décident ce qui suit :

1. les Sommets de Chefs d'Etats, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français souhaitent établir des relations avec les associations francophones internationales exerçant des activités dans les domaines de la compétence des Sommets ;
2. ces relations sont destinées, d'une part, à permettre aux Sommets de disposer des informations, conseils et avis des associations et, d'autre part, à permettre à ces associations de faire connaître les points de vue de leurs membres ;
3. ces relations ont pour but de promouvoir les objectifs des Sommets en leur assurant le plus large concours de la part des associations dans la préparation de leurs décisions, notamment en leur confiant des missions d'étude, des rapports et des enquêtes.

Les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation, donnent mandat au Conseil permanent de la Francophonie

D'ETABLIR	les critères et conditions auxquels doivent satisfaire les associations francophones internationales avec lesquels les Sommets entretiendront les relations prévues par la présente résolution,
DE DETERMINER	les différentes catégories d'organisations non gouvernementales (ONG) de la Francophonie, et d'assurer leur accréditation,
DE PREVOIR	un forum de ces ONG francophones qui se tiendra dans le cadre de chaque Sommet,
DE DEFINIR	les modalités et les formes d'association concrètes selon lesquelles les associations francophones internationales pourront participer aux travaux des Sommets.

**Contribution des ONG francophones
« Environnement et Développement »**

(Annexe 57)

Nous, ONG des pays ayant en commun l'usage du français, remercions l'assemblée des Chefs d'Etats et des Gouvernements de nous donner accès à la tribune.

1. Quelles perspectives ?

Choisir le développement durable, lutter contre la pauvreté et pour un partage plus équitable des richesses, garantir à chaque personne humaine les droits élémentaires à un environnement de qualité et au minimum de bien-être : voilà les objectifs qu'aucun gouvernement, au Nord comme au Sud, aucune organisation de la société civile ne peut atteindre seul. Nous avons besoin de vous et vous avez besoin de nous, car si les Etats peuvent – et doivent – faire beaucoup, l'initiative, le savoir-faire, la mobilisation des populations sont la clef de la réussite.

Au Nord comme au Sud, les modèles de développement gaspilleurs de ressources ont fait leur temps. Pour que les populations du Sud aient accès à plus de bien-être, ou simplement qu'elles survivent, il faudra bien que le Nord consomme moins, et différemment. Mais il faut, aussi, qu'au Sud le développement prenne un autre visage. C'est un enjeu économique et, indissociablement, culturel. Sans une réelle solidarité internationale, les ressources humaines, les technologies nouvelles ou traditionnelles nécessaires ne pourront être efficacement mobilisées.

On ne peut taire la dette historique contractée par les pays du Nord envers les ressources naturelles de la planète et, en particulier celles des pays du Sud. Difficiles à estimer, elle dépasse sûrement l'endettement actuel du Sud. Aujourd'hui, les comptes doivent être faits.

Que voulons-nous, en réalité ? D'abord, les moyens de travailler efficacement avec vous. Ensuite, la garantie, là où elle n'est pas encore réalisée, du droit d'association, le plein exercice des droits démocratiques et l'adoption et le respect d'un droit de l'environnement national et international.

Sans contrôle des populations sur leurs ressources et leur propre développement, il n'est guère de chance pour le droit de l'environnement. Sans démocratie à la base, il n'y aura pas de développement durable à l'échelle locale.

Les règles nationales ou internationales, élaborées sans consultation des populations et de leur organisation, ne seront guère comprises, et peu suivies. Pour que les peuples de la planète se sentent solidaires et responsables de la gestion des ressources, il faut qu'ils participent à la production de ce nouveau droit. Sans démocratie internationale, il n'y aura pas, dans le long terme, de développement à l'échelle globale.

Enfin, beaucoup reste à faire sur le terrain économique. A l'heure des ajustements fondés sur le court terme et les équilibres immédiats, il est grand temps que la communauté francophone propose des politiques économiques qui intègrent le temps long du développement et de la gestion des ressources, et rompent le cercle de l'appauvrissement et de la surexploitation du milieu naturel.

2. Quels engagements ?

Espérant de Rio, non pas des discours, mais des engagements, nous, ONG, attendons des gouvernements un pas décisif vers un développement durable. Pour notre part, nous sommes déterminés à infléchir ou à préciser nos objectifs et nos méthodes : quelques exemples peuvent en témoigner.

Ainsi, nous nous engageons à soutenir des jeunes chercheurs et à appuyer des « chercheurs aux pieds nus ». Mais, par ailleurs, nous insistons pour que, d'une part, les universités donnent la priorité aux recherches tournées vers le développement durable et pour que au moins 20 % des thèses ou mémoires y soient consacrés, et, d'autre part, que 2 % du temps des experts internationaux soient mis à la disposition des ONG.

Dans le même esprit, nous allons étendre les expériences faites par diverses ONG pour former les intervenants à une gestion responsable de l'environnement et nous insistons pour que d'urgence, à tous les niveaux, se généralise l'éducation environnementale.

Nous nous engageons, aussi, à inclure systématiquement l'information dans nos programmes et à l'échanger. En même temps, nous souhaitons l'appui le plus large des médias à l'action des ONG et à l'émergence de nouvelles cultures à partir des divers enracinements, 1 % d'accès gratuit pour les ONG du Sud aux programmes télédiffusés et le soutien des systèmes d'informations associatifs.

Comme nous avons commencé à le faire, nous allons, plus largement qu'auparavant, appuyer financièrement des partenaires et des programmes s'inscrivant dans le long terme.

Et parallèlement, nous demandons que, de plus en plus, les organisations non gouvernementales aient un accès direct aux financements internationaux pour la gestion de l'environnement et pour la lutte contre la pauvreté, et qu'elles participent à la définition des critères de choix des projets de développement.

Pour notre part, nous renforcerons à la fois nos actions pour l'environnement et celles contre la pauvreté : dans les zones de guerre, aires de sécheresse, forêts en destruction, les bidonvilles... Mais pour que cet effort accru ait son sens, il est nécessaire que les décideurs soient déterminés à lier indissociablement les politiques d'environnement, de développement et de lutte contre la pauvreté.

Comme conséquence de ce choix, nous nous engageons à appuyer les efforts des gouvernements pour de nouvelles relations internationales, tout en soulignant que, au-delà du GATT, le monde a besoin d'un véritable « accord général sur la solidarité ».

Une décennie suffirait pour que l'effort conjoint des populations, des associations et des gouvernements modifie, de manière significative, la situation présente.

Voilà des pistes de réflexions et d'actions proposées aux responsables politiques afin d'apporter quelques éléments d'un nouveau contrat de société dans nos différents pays, et entre eux, pour un développement durable.

Rapport d'activité (1989-1991)
du Comité du suivi du Colloque de Paris
sur le français dans les organisations internationales
(Annexe 58)

Par sa résolution n° 7 du 26 mai 1989, le Sommet de Dakar a confirmé, en en confiant la tâche, en liaison avec le CIS, au Comité international du suivi du Colloque de Paris, la volonté des pays ayant en commun l'usage du français de travailler au maintien et à la promotion du français dans les organisations internationales. L'action internationale se développant aujourd'hui, dans une large proportion, sinon majoritairement, à travers ces organisations, c'est, en fait, la place du français, langue diplomatique qu'il s'agit ainsi d'assurer. C'est, en même temps, par l'usage renforcé du français dans les organisations internationales que les pays francophones sont en mesure de participer plus activement à la vie internationale et d'y exercer leur influence.

C'est à ces fins qu'agit le Comité international du suivi dont le rôle est, avant tout, d'information et d'alerte vis-à-vis des organisations internationales, ainsi que des Etats eux-mêmes et de leurs délégations, qui sont, en définitive, seuls en mesure, par leur action coordonnée auprès des organisations, de donner à la communauté internationale un langage français et une substance francophone.

Seront étudiés successivement ci-dessous : la résolution présentée par le Comité du suivi au Sommet, le statut juridique du français dans les organisations internationales, les interventions du Comité concernant le recrutement des fonctionnaires internationaux, les bibliothèques et centres de documentation des organisations internationales, la traduction, l'interprétation et les problèmes de terminologie, la création du secrétariat de l'ACCT à Genève, la participation des délégués et fonctionnaires francophones à la vie culturelle francophone, enfin, pour ce qui touche aux organisations non gouvernementales, le français, langue olympique, et l'action du Fonds multilatéral d'aide à la traduction et à l'interprétation (FAT).

1. Résolution présentée au Sommet

Le Comité du suivi, – qui s'est réuni, à Paris, en moyenne tous les deux mois depuis le Sommet de Dakar – a pris l'initiative de préparer et de soumettre au Sommet, et, auparavant, à la Conférence ministérielle de Maurice, une nouvelle résolution sur le français dans les organisations internationales. Se fondant sur la résolution n° 7 de Dakar, ce texte passe en revue les principales actions à entreprendre dans ce domaine. Ses dispositions essentielles précisent que les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation, attachés, pour des raisons de principe et d'efficacité, au plurilinguisme dans les organisations internationales, « invitent leurs gouvernements à donner toutes instructions utiles à leurs délégués auprès de ces organisations en vue d'une action inlassable et concertée » en faveur de l'usage du français et « demandent qu'une concertation régulière entre francophones s'élabore auprès des grandes organisations internationales ».

2. Statut juridique du français

Les délégations de langue française, individuellement ou groupées, ont poursuivi leur action en vue du respect des règlements linguistiques, notamment en matière d'interprétation et de traduction, de distribution simultanée des documents, de formation linguistique. En fait, dans la quasi-totalité des organisations, les politiques d'économies budgétaires sont

la cause ou servent de prétexte à une restriction des moyens en matériel et en personnel des services linguistiques. D'où – en s'inspirant de la résolution du 11 décembre 1987 des Nations unies, adoptée sur la suggestion du Colloque de Paris – la nécessité d'une extrême vigilance.

C'est à quoi s'applique le Comité du suivi, que le statut multilatéral autorise à intervenir efficacement auprès des groupes francophones tout en étant accepté par les instances dirigeantes des institutions internationales, toujours sourcilleuses s'agissant de leur souveraineté multilatérale. A la suite de cette action, une résolution linguistique satisfaisante a été adoptée par l'ONUDI. Des résolutions sont prévues à l'Unesco et à l'OAA/FAO, sans avoir pu encore être approuvées par leurs assemblées générales.

Le Comité a, d'autre part, préparé et, grâce au concours financier du Ministère français de la Francophonie, fait publier une seconde édition, amplifiée et précisée, du « vademecum des francophones à l'ONU et dans les organisations internationales ». Ce document, qui vise à informer ses destinataires de leurs droits et de leurs devoirs en ce qui concerne l'usage du français, est en cours de diffusion dans le monde par l'entreprise, notamment, des groupes francophones. La résolution présentée au Sommet en recommande, comme l'avait fait celle de Dakar, un usage « intensif ».

3. Autres interventions

Recrutement des fonctionnaires francophones

C'est, sans nul doute, peut-être plus que toute autre mesure, le recrutement de francophones aux postes clés des organisations, y compris aux postes de secrétaires, qui doit faire l'objet de l'action concertée des Gouvernements et des Délégations, comme le précise d'ailleurs la résolution présentée par le Comité du suivi (la succession de M. Perez de Cuellar est l'exemple parfait de la nécessité de cette concertation).

Le Comité n'a cessé d'agir dans ce sens. Il est intervenu, en particulier, auprès de plusieurs organisations et des groupes francophones afin d'obtenir que les offres d'emploi aux postes de fonctionnaires exigent la connaissance du français au même titre que celle de l'anglais, là où le français, c'est-à-dire dans presque toutes les organisations internationales, est une langue de travail (les résultats obtenus lors du recrutement des agents des Nations unies au Cambodge sont à cet égard encourageants).

Bibliothèques et centres de documentation

Comme le souligne, là aussi, la résolution précitée, un effort nouveau est indispensable pour renforcer la présence, en général, insuffisante, du livre et des documents en français dans les bibliothèques et centres de documentation des organisations.

Le Comité du suivi a appelé sur ce point l'attention des gouvernements francophones, notamment du gouvernement français. Des mesures sont prises pour favoriser le recrutement de bibliothécaires et de documentalistes français, pour accroître les dons d'ouvrages officiels aux bibliothèques et centre internationaux, enfin, pour rendre plus dynamique la politique d'exportation, des éditeurs à destination de ces institutions (d'ores et déjà, en ce qui concerne la France, le Syndicat national des éditeurs a pris la décision de recommander à tous ses membres d'inscrire les bibliothèques internationales dans la liste des bénéficiaires de leurs catalogues ; il est envisagé, en outre, de compter, les plus importantes de ces bibliothèques parmi les destinataires des envois officiels gratuits de la Bibliothèque nationale).

Traduction et interprétation ; problèmes de terminologie

La présence du français dans les organisations internationales de plus en plus spécialisées, dépend pour une part importante de la mise en circulation, aussi rapide que possible, dans l'interprétation et la traduction officielle, des équivalents français des termes techniques et scientifiques anglais (il se crée constamment dans les deux langues, mais le plus souvent en anglais, un nombre croissant de néologismes techniques et scientifiques, y compris dans les domaines de la finance, du développement économique et social, de l'environnement).

Le Comité a tenu à ce sujet une session d'étude à Genève avec l'ensemble des services linguistiques qui y ont leur siège. D'où, la recommandation de la résolution de mettre en place « un réseau informatique de détection et de diffusion des termes posant un problème de définition et de traduction en français ».

La même réunion de Genève a permis également de confirmer malheureusement l'insuffisance des crédits des services linguistiques, dont les effectifs, en dépit de l'excellente qualité technique du personnel, ne sont plus en mesure de faire face à leur tâche. En ce domaine encore, et dans la plupart des organisations internationales, une action coordonnée des délégations francophones, soutenues par leurs gouvernements, permettra seule de freiner l'érosion qui est en cours (et qui fait, par exemple, que jusqu'à l'intervention du Comité du suivi, le plus important rapport de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique n'était plus publiée *in extenso* en français).

Secrétariat multilatéral de Genève

Ouvert à Genève, à la suite de plusieurs réunions d'information organisées par les délégations francophones et le Comité, le secrétariat multilatéral de l'ACCT est destiné à servir de support administratif pour ces délégations et à favoriser, dans un esprit de concertation, leur participation au travail quotidien et aux débats officiels et informels des organisations qui ont leur siège à l'Office des Nations unies.

Participation à la vie culturelle francophone

Le Comité du suivi a appelé l'attention des autorités nationales compétentes sur l'importance que revêt, pour maintenir la présence du français dans les organisations internationales, pour encourager son usage par les francophones et par tous ceux qui s'intéressent à cette langue et à la culture qu'elle transmet, une plus systématique insertion des diplomates, des experts et des fonctionnaires internationaux dans la vie culturelle francophone. Pour sa part, l'administration française a, à la demande du Comité, donné des instructions dans ce sens aux services culturels à Paris et dans les capitales où siègent les principales organisations internationales.

On rappellera pour mémoire, sans pouvoir entrer dans le détail des questions traitées, les missions ponctuelles effectuées par le Comité auprès des organisations internationales : à Genève (Office des Nations unies), à Vienne (Centre international), à New York (Nations unies), à Washington (Banque mondiale, FMI), à Bangkok (Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique, Comité du Mékong), à Rome (OAA/FAO, FIDA), à Paris à L'Unesco... L'un des objectifs de ces missions est d'encourager les fonctionnaires internationaux, qui sont libres, même francophones, de ne pas choisir le français comme langue de leur travail, à y recourir le plus largement possible.

4. Organisations non gouvernementales

Seul organisme officiel chargé, à la suite du Colloque de Paris, de traiter l'ensemble des questions que pose l'usage du français dans les ONG, le Comité du suivi (auquel le Haut

Conseil de la Francophonie a demandé de collaborer à l'enquête menée à ce sujet pour le Rapport 1991) a traité, entre autres problèmes, du français, langue olympique, et de l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et conférences internationales non gouvernementales.

Français, langue olympique

L'immense audience des jeux Olympiques appelle, à l'évidence, les plus grands efforts pour y maintenir au français sa place privilégiée. Le Sommet de Québec avait confirmé la résolution du Colloque de Paris à ce sujet ; le Sommet de Dakar s'était félicité de l'« action concertée du CIS et du Premier Ministre du Canada en faveur de l'utilisation du français aux jeux Olympiques de Séoul ».

Le Comité a mis à l'étude les problèmes linguistiques que posent les Jeux à venir, à Albertville et à Barcelone. A Albertville, le français est à la fois langue olympique et langue locale : il serait exemplaire qu'il fût la langue unique des Jeux d'hiver, mais, selon la Charte olympique, l'anglais est aussi une langue olympique, même si c'est en seconde position après le français. Le problème n'est pas tranché. A Barcelone, il y a deux langues locales, l'espagnol et le catalan : le risque existait que, pour des raisons budgétaires, le français n'y ait pas la place première qui doit être la sienne. Le Comité du suivi a effectué une mission à Barcelone pour traiter l'affaire avec les organisateurs des Jeux, d'où il ressort que les dispositions actuelles tiennent dûment compte de la position du français. Il reste cependant à s'assurer du programme précis de son emploi, notamment aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

Aide à la traduction et à l'intégration (FAT)

Sur l'initiative du Comité du suivi, le Sommet de Dakar a créé le Fonds multilatéral (FAT) destiné à maintenir ou introduire l'emploi du français dans les congrès, colloques, manifestations organisées par les ONG, alors que, dans trop de réunions, plus particulièrement scientifiques et, spécialement, médicales, même dans les pays francophones, l'anglais tendait, tend encore très fortement à supplanter le français comme langue des débats.

Doté de crédits substantiels (4 millions de francs par la France, avec une contribution canadienne de 135 000 francs pour 1989 et 1990, des crédits du même ordre étant prévus pour 1991), le Fonds est géré par l'ACCT qui réunit périodiquement un comité consultatif de sélection (auquel participe le Comité du suivi). Depuis la mise en place des crédits, près de 80 organismes ont été assistés, soit, le plus souvent, pour la rémunération des interprètes, soit, également, pour la location du matériel.

Il s'agit, en attachant une particulière importance à celles qui intéressent les pays du Sud et qui touchent aux programmes de la Francophonie, d'assurer dans ces manifestations la présence la plus large du français, c'est-à-dire de traduire et d'interpréter textes et interventions **à partir du français**, bien que les contributions du FAT puissent, dans certains cas servir à traduire et à interpréter vers le français. Les contributions sont, parfois, assorties – ou remplacées – par des jugements courtois et francs lorsque les organisations requérantes semblent oublier que, dans un pays francophone, le français, langue principale des débats, est la règle.

**Déclaration de la Conférence syndicale
de la Francophonie à Saly – M'bour (Sénégal)**

(Annexe 59)

Thème : « Organiser la solidarité ouvrière francophone pour relever le défi du changement »

Les organisations syndicales des pays francophones d'Afrique, d'Europe et du Canada ont tenu à M'bour (Sénégal) du 29 au 31 octobre 1991, la 2^e Conférence syndicale de la Francophonie sur le thème : « Organiser la solidarité ouvrière internationale pour relever le défi du changement ».

Au terme de ses travaux portant sur : « la situation économique » ; « liberté syndicale, démocratie et développement » ; « les travailleurs des secteurs agricole et informel et le mouvement syndical », la Conférence a adopté les conclusions ci-après qu'elle soumet aux Chefs d'Etat des pays de la Francophonie.

Depuis la première rencontre de M'bour en 1989, un certain nombre d'événements ont modifié et continuent de transformer l'environnement économique, politique, social et culturel dans lequel évolue le mouvement syndical international en général et africain francophone en particulier.

En dépit des énormes efforts et sacrifices consentis par certains pays africains pour créer les conditions d'un développement endogène et durable, la Conférence constate avec une grande préoccupation la persistance de la dégradation générale des conditions socio-économiques des pays d'Afrique (chômage, appauvrissement, famine, détérioration des termes de l'échange, réduction des investissements pour les programmes de santé, d'éducation, de biens d'équipement collectifs, etc.).

A cela, s'ajoute l'alourdissement constant de la dette aggravée par le coût exorbitant du service de celle-ci.

La Conférence considère que la démocratie demeure plus que jamais une condition essentielle et un préalable au développement, lequel est aussi lié au respect des droits syndicaux, des droits de l'homme et des libertés pour une plus grande justice sociale.

pour inverser la situation actuelle, la priorité doit être donnée :

- à l'allégement, voire à l'annulation de la dette et de son service ;
- au réaménagement en profondeur des programmes d'ajustement structurel pour tenir compte des spécificités et des réalités propres à chaque pays ;
- à la redéfinition de programmes de développement des pays africains et des conditions propres à la réalisation de ces programmes dans l'élaboration et la conception desquels, les organisations syndicales doivent être à même d'exprimer leur avis. Ceux-ci doivent être orientés prioritairement sur les besoins d'investissements liés au développement des infrastructures économiques (agriculture, acquisition de nouvelles technologies) et de programmes d'équipements collectifs (éducation, santé, logement).

La Conférence estime que l'Afrique, parallèlement à un processus de démocratisation, doit bénéficier d'une coopération internationale coordonnée et accrue, orientée en priorité vers des investissements conséquents. Ceux-ci contribueront à la création d'emplois durable,

à l'amélioration du niveau de vie des populations et à leur maintien dans leur milieu d'origine.

De ce point de vue, la Conférence stigmatise les comportements xénophobes dans les pays d'immigration, qui tendent à faire supporter aux travailleurs étrangers les répercussions de la dégradation de l'emploi. Elle s'insurge contre l'exploitation politique qui en est faite.

Par ailleurs, la Conférence regrette que, malgré les engagements des pays industrialisés de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide au développement, ce niveau est encore loin d'être atteint.

La Conférence souhaite que les Gouvernements des pays de la Francophonie admettent qu'une part des fonds destinés à la coopération et à l'aide au développement soit directement allouée aux organisations syndicales des pays industrialisés au bénéfice de celles des pays francophones en développement, pour le financement de leurs programmes, particulièrement dans la mise en œuvre de projets sociaux et économiques dans le secteur informel qui regroupe la large majorité de la population active des pays francophones.

La Conférence considère que l'absence de régimes véritablement démocratiques représente, ou peut représenter dans le futur, un obstacle à l'octroi et au contrôle de la gestion et de l'utilisation des fonds destinés au développement. C'est pourquoi, cette aide requiert l'établissement et le renforcement de mécanismes de contrôle aux fins de moraliser leur destination et leur usage.

Face aux questionnements et à la sensibilité des opinions publiques des pays industrialisés et d'Afrique, la Conférence en appelle aux Chefs d'Etat de la Francophonie afin que tout soit mis en œuvre pour que les fonds qui n'auraient pas atteint leur véritable destination soient réinvestis au bénéfice des populations des pays concernés.

La Conférence, constatant que les programmes d'ajustement structurel, jusque-là imposés aux pays en développement ne prennent pas suffisamment en compte les dimensions sociales, réprovoque les conditionnalités de la Banque mondiale, notamment celles qui participent de la désyndicalisation des travailleurs et de la précarité de l'emploi. Elle s'insurge contre les tentatives de remise en cause de la protection des travailleurs par de nouvelles législations du travail plus restrictives et le non-respect des conventions collectives. Elle demande la participation des organisations syndicales à l'élaboration et à la conception de ces programmes.

La Conférence, considérant l'arrivée de plus en plus massive des femmes sur le marché du travail, et tenant compte de leur exploitation plus accentuée, demande aux Chefs d'Etat de la Francophonie d'adopter des législations sans discrimination aucune qui permettent à la femme travailleuse de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et syndicale du pays.

Considérant la progression constante et l'importance du secteur informel, et des travailleuses et travailleurs ruraux dans l'économie des pays d'Afrique, la Conférence recommande aux organisations syndicales de la Francophonie de prendre en charge ces travailleurs et de les intégrer dans les structures syndicales, pour mieux défendre leurs intérêts et leur faire bénéficier de plus de protection sociale conformément à la Convention n° 141 de l'OIT.

La Conférence en appelle aux Chefs d'Etat de la Francophonie pour que les restrictions légales dans ce domaine soient supprimées dans les pays où cela existe.

Considérant que les syndicats nationaux et internationaux doivent de plus en plus jouer un rôle fondamental face à ces défis sociaux, économiques et politiques compte tenu de leur interdépendance, le syndicalisme africain ne peut rester isolé, mais il doit pouvoir jouer son rôle au niveau international, avec les syndicats du reste du monde.

La Conférence invite les organisations syndicales africaines à représenter au mieux les travailleuses et travailleurs dans les négociations collectives, en se dotant de structures de recherche et de formation.

Pour sa part, la CISL soutiendra par tous les moyens possibles le mouvement syndical africain et tout particulièrement les organisations francophones qui se veulent libres, indépendantes, démocratiques et conscientes de leur potentiel.

La promotion de liens toujours plus étroits entre les organisations syndicales francophones, permettra aux syndicats d'apporter une contribution majeure au renforcement du processus démocratique, au développement, à la défense des droits humains et syndicaux, à la lutte pour plus de justice sociale sur le Continent africain, en liaison étroite avec la CISL.

La Conférence souhaite une fois de plus que les organisations syndicales des pays francophones soient entendues dans le cadre des Sommets des Chefs d'Etat, et qu'elles soient associées aux travaux du Comité international de suivi.

La Conférence syndicale de la Francophonie soutient le Sommet francophone dans son action pour l'alliance du français à la promotion des langues nationales en direction du développement et de la communication universelle.

MOTION SPÉCIALE SUR LA SITUATION EN HAÏTI

La 2^e Conférence syndicale de la Francophonie, réunie à M'bour (Sénégal) du 29 au 31 octobre 1991, après analyse de la situation politique et sociale qui prévaut actuellement en Haïti depuis le récent coup d'Etat militaire qui a brutalement interrompu la marche de ce peuple vers la démocratie ; après avoir pris acte de l'indignation exprimée à ce sujet par la CISL qui avait délégué une équipe d'observateurs lors des dernières consultations libres et démocratiques ayant conduit à l'élection du Président de la République et des responsables politiques d'Haïti,

DENONCE la menace qui pèse sur la vie des militants de la démocratie ainsi que l'arrestation et la persécution des syndicalistes haïtiens,

DEMANDE aux Chefs d'Etat de la Francophonie réunis en Sommet de réitérer leur ferme condamnation du coup d'Etat militaire qui a chassé de son pays le premier Président élu d'Haïti, Jean Bertrand Aristide,

EN APPELLE aux dirigeants de la Francophonie pour que tout soit mis en œuvre pour assurer le rétablissement intégral de la constitutionnalité incluant le retour du Président légitimement élu et de son gouvernement,

DEMANDE

également aux Chefs d'Etat de s'assurer de l'intégrité physique et de la sécurité des personnes menacées, de faciliter la sortie du pays et l'accueil chez eux de celles qui sont recherchées par les militaires et les bandes armées que ne contrôle aucune autorité légitime.

La Conférence se réjouit et se félicite de l'invitation faite par le Président Mitterrand au Président Bertrand Aristide d'assister au Sommet de la Francophonie en sa qualité de Président élu d'Haïti.

**Contribution de l'Organisation mondiale des personnes handicapées :
projet de résolution relative à la mise en œuvre du programme d'action mondial
concernant les personnes handicapées**

(Annexe 60)

Le Comité francophone de l'Organisation mondiale de personnes handicapées, *Disabled Peoples' International* (OMPH/DPI) se réunissant à Dakar du 11 au 17 octobre 1989,

RAPPELANT	la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 3 décembre 1982 (résolution 37/52) adoptant le Programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées et proposant aux Etats membres sa mise en œuvre durant la décennie des Nations unies pour les personnes handicapées, 1983-1992,
RECONNAISSANT	les efforts que les pays ayant en commun l'usage du français ne cessent de faire afin d'assurer l'insertion des personnes handicapées dans leur développement national,
PREOCCUPE	du fait qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser « l'égalité et la pleine participation » des personnes handicapées et que la décennie des Nations unies tire à sa fin,
INVITE	les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français à donner un suivi à la décennie des Nations unies pour les personnes handicapées,
DEMANDE	aux chefs d'Etat et de Gouvernement d'accorder un intérêt particulier à la mise en œuvre du plan d'action proposé par le Comité francophone de l'OMPH/DPI et d'appuyer ce comité,
DEMANDE	que le Comité international de suivi du Sommet de Paris travaille en étroite collaboration avec le Comité francophone de l'OPH/DPI pour cette mise en œuvre, et à cet effet,
SOUHAITE	pouvoir identifier conjointement les actions qui s'inscrivent à l'intérieur des secteurs prioritaires identifiés par le Sommet.
APPRECIÉ	hautement l'intérêt que portera les Chefs d'Etat et de Gouvernement à cette Résolution.

Motion présentée par la Fédération internationale des professeurs de français

(Annexe 61)

Le Bureau de la Fédération internationale des professeurs de français, réuni dans sa session annuelle le 29 juin 1991,

CONSIDERANT, D'UNE PART – que ses cent vingt-cinq associations membres regroupent actuellement près de soixante mille enseignants de français dans quatre-vingt-huit pays,
– que depuis quelques années, le nombre de ses associations affiliées s'accroît en moyenne de 10 par an,
– que ces professeurs enseignent le français comme langue maternelle, seconde ou étrangère à tous les niveaux, du pré-primaire à l'université,

CONSIDERANT AUSSI – l'action que la FIPF mène depuis vingt-deux ans pour améliorer l'enseignement de la langue française et pour assurer sa permanence dans le monde entier, tant par ses congrès mondiaux, régionaux ou thématiques que par ses multiples publications,
– les compétences nombreuses et diverses qu'elles a mises à la disposition d'organismes comme l'ACCT, la CONFEMEN, et d'autres institutions nationales et internationales francophones,
– la reconnaissance officielle que la FIPF a reçue des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, lors de leur troisième Sommet,

MAIS CONSIDERANT D'AUTRE PART – les conditions actuelles du fonctionnement de la FIPF qui, vu le manque de ressources financières, mènent inéluctablement à l'arrêt de la plupart de ses activités, sinon à sa disparition prochaine,

SOLLICITE de Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, réunis pour leur quatrième Sommet, une dotation en capital suffisante pour la mise en œuvre du **Fonds mondial pour l'enseignement du français** afin d'assurer l'officialisation de sections européennes (France, Belgique ou autres), ainsi que le fonctionnement de la section Québec-Canada déjà enregistrée.

Cette fondation permettra à la FIPF d'assurer, de manière autonome, le fonctionnement de ses programmes multilatéraux de recherche pédagogique et le suivi de son action fédérative mondiale.

Hommage du Sommet de Chaillot à Doutra Seck

(Annexe 62)

La Communauté francophone a appris avec consternation la disparition de l'acteur et interprète Abdoulaye Doutra Seck, plus connu sous le nom de Doutra Seck tout court.

Consacré au plan international en 1964 à travers son rôle dans *La Tragédie du roi Christophe* qui sera présenté en 1966 à Dakar au 1^{er} Festival mondial des arts nègres, il incarnera successivement de grands rôles dans *Une tempête* d'Aimé Césaire, la *Fresque sur l'Afrique et l'origine de l'homme noir* présenté par le Sénégal au Festival de Lagos et dans plusieurs autres pièces de théâtre.

Au cinéma, il est apparu comme acteur principal de plusieurs films : *Liberté 1*, *Les Comédiens* de Peter Glenville, aux côtés de Richard Burton, Liz Taylor et Peter Ustinov, dans *Amok*, *Rue Case Nègres* et *L'Aventure ambiguë*.

Outre ses talents de comédien, Doutra Seck est également connu comme chanteur et musicien de talent. Entre 1955 et 1956, il a donné plusieurs concerts de chants et de négro spirituals à travers toute l'Afrique.

Le Sénégal souhaiterait que la Communauté francophone saisisse l'occasion du présent Sommet de Chaillot pour rendre hommage à titre posthume à un grand homme, qui aura beaucoup apporté au dialogue et à la promotion des cultures et, par ce biais, à la construction et à la consolidation de notre espace commun de solidarité.

Il appartiendra ultérieurement aux organes de la Francophonie, à l'ACCT en rapport avec le Sénégal notamment, de donner corps à cette commémoration, à travers une représentation ou un prix dont les hauts responsables de l'Agence ne manqueront pas de définir le thème, la forme et le lieu.

Volet III. Réforme institutionnelle et coopération multilatérale	127
Réforme institutionnelle	129
Coopération multilatérale	132

CINQUIEME PARTIE

Annexes

Discours et allocutions d'ouverture	143
1. Discours inaugural de S.E. M. François Mitterrand, Président de la République française	145
2. Allocution de S.E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal	150
3. Allocution de S.E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun	156
4. Allocution de S.E. M. Nicephore Soglo, Président de la République du Bénin	158
5. Allocution de S.E. M. Kaysone Phomvihane, Président de la République démocratique populaire lao	163
6. Allocution du Très Honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada	166
7. Allocution de S.E. le D' Hamed Karaoui, Premier Ministre de la République tunisienne	169
Exposés liminaires et interventions	173
● Situation politique internationale	
8. Exposé liminaire de S.E. M. Nguyen Huu Tho, Vice-Président du Conseil d'Etat de la République socialiste du Vietnam	175
9. Intervention de S.E. M. Ion Iliescu, Président de la République de Roumanie	178
10. Intervention de S.E. le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré, Président de la Républi- que du Mali	180
11. Intervention de S.E. M. Jeliou Jeleu, Président de la République de Bulgarie	183
12. Intervention de S.E. M. René Felber, Vice-Président du Conseil fédéral, Chef du départe- ment fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse	185
13. Intervention du Très Honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada	187
14. Intervention de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec	189
15. Intervention de S.E. le Colonel Idriss Deby, Président de la République du Tchad	191
● Situation économique mondiale	
16. Exposé liminaire de S.E. M. Amadou Cheiffou, Premier Ministre de la République du Niger	193
17. Intervention de S.E. M ^{me} Edith Cresson, Premier Ministre de la République française	195

18. Intervention de S.E. M ^{me} Edwige Avice, Ministre de la Coopération et du Développement de la République française	198
• Coopération multilatérale	
<i>. Culture et communication</i>	
19. Exposé liminaire de S.E. M. Valmy Feaux, Ministre-Président de la Communauté française de Belgique	201
20. Intervention de S.E. M ^{me} Catherine Tasca, Ministre délégué à la Francophonie de la Républi- que française	206
<i>. Espace éducatif, jeunesse et sports</i>	
21. Exposé liminaire de S.E. le Lieutenant-Colonel Amadou Touré, Président de la République du Mali	208
22. Intervention de l'Honorable Monique Landry, Ministre des Relations extérieures et du Déve- loppement et Ministre chargé de la Francophonie du Canada	210
23. Intervention de S.E. M. Honoré Rakotomanana, Président de la Haute Cour constitutionnelle de la République démocratique de Madagascar	212
24. Intervention de S.E. M. René Felber, Vice-Président du Conseil fédéral, Chef du départe- ment fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse	214
<i>. Espace scientifique</i>	
25. Exposé liminaire de S.E. M. Boutros Boutros-Ghali, Vice-Premier Ministre pour les Relations étrangères de la République arabe d'Égypte	215
<i>. Droit au service du développement et de la démocratie</i>	
26. Exposé liminaire de S.E. le Major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi	217
27. Intervention de S.E. M. Roland Dumas, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République française	220
28. Intervention de S.E. M ^{me} Anne-Marie Lizin, Secrétaire d'Etat à l'Europe 92 du royaume de Belgique	221
29. Intervention de S.E. le Général Juvénal Habyarimana, Président de la République du Rwanda	223
30. Intervention de S.E. M. Kokou Joseph Koffigoh, Premier Ministre de la République du Togo	225
31. Intervention de S.E. M. Blaise Kololo, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République populaire du Congo	227
<i>. « Environnement-Développement »</i>	
32. Intervention de l'Honorable Franck McKenna, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick	229
33. Exposé liminaire de S.E. le D ^r Hamed Karoui, Premier Ministre de la République tunisienne	231
34. Intervention de S.E. M. Albert Lienard, Ministre des Relations extérieures de la région wallone	234

35. Intervention de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec	236
36. Intervention de l'Honorable Frank McKenna, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick	237
37. Intervention de S.E. M ^{me} Danielle de Saint-Jorre, Ministre du Plan et des Relations exté- rieures de la République des Seychelles	238
. <i>Déclaration de Chaillot</i>	
38. Allocution de présentation de la Déclaration de Chaillot par S.E. M. François Mitterrand, Président de la République française	239
Discours et allocutions de clôture	241
39. Intervention de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec	243
40. Allocution de l'Honorable Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de l'île Maurice	245
41. Discours de clôture de S.E. M. François Mitterrand, Président de la République française	246
Textes d'interventions distribués en séance ou déposés auprès du secrétariat de la Conférence	249
42. Déclaration de l'Honorable Franck McKenna, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick	251
43. Allocution de S.E. M. Nguyen Huu Tho, Vice-Président du Conseil d'Etat de la République socialiste du Vietnam	255
44. Intervention de S.E. M. Khatchik Babikian, Ministre de la Justice de la République libanaise	258
45. Intervention de l'Honorable Frank McKenna, Premier Ministre du Nouveau-Brunswick	259
46. Intervention de S.E. M. Césaire Rabenoro, Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique de Madagascar	260
47. Intervention de l'Honorable Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec	261
Déclarations et Résolutions	263
(1). Résolution sur l'Afrique	265
(2). Résolution sur la Corne de l'Afrique	266
(3). Résolution sur le conflit israélo-arabe	267
(4). Résolution sur le Liban	268
(5). Résolution sur Haïti	269
(6). Résolution sur la sécurité internationale	270
(7). Résolution sur le français dans les organisations internationales	272
(8). Résolution sur la situation économique mondiale	274
(9). Déclaration sur l'environnement	276
(10). Résolution sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants	280
(11). Résolution relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie	281
(12). Résolution sur la programmation	288
(13). Résolution sur l'organisation des deuxièmes jeux de la Francophonie	294
(14). Résolution sur la reconduction du Fonds de solidarité	295
(15). Résolution sur le Forum francophone des affaires	300

(16). Résolution sur les télécommunications en Francophonie	301
(17). Résolution relative à l'avenir des institutions de la Francophonie (AIPLF)	302
(18). Déclaration de Chaillot	303
48. Composition du Conseil permanent de la Francophonie	305
49. Le Fonds multilatéral unique	
— tableau 1 : synthèse budgétaire (budget annuel)	306
— tableau 2 : financement du Fonds multilatéral unique (budget annuel)	307
— tableau 3 : fonds multilatéral lié	307
Messages adressés aux Chefs d'Etat et de Gouvernement	309
50. Résolution du Conseil de l'université des Réseaux d'expression française	311
51. Recommandations déposées par les experts TV5 du Nord et du Sud concernant TV5 Afrique	312
52. Recommandations des Assises de la communication (cinq résolutions)	314
53. Conférence des Ministres africains de la Fonction publique (« Initiative de Cotonou »)	321
54. Memorandum du III ^e Forum francophone des affaires	324
55. Projet de résolution relative au Centre panafricain de formation coopérative	326
56. Forum des associations francophones	327
57. Contribution des ONG francophones « Environnement et Développement »	329
58. Rapport d'activités (1989-1991) du Comité du suivi du Colloque de Paris sur le français dans les organisations internationales	331
59. Déclaration de la Conférence syndicale de la Francophonie à Saly M'Bour (Sénégal)	335
60. Contribution de l'Organisation mondiale des personnes handicapées : projet de résolution relative à la mise en œuvre du programme d'action mondial concernant les personnes handicapées	339
61. Motion présentée par la Fédération internationale des professeurs de français	340
62. Hommage du Sommet de Chaillot à Douta Seck	341